H

TO

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE.

TOME VINGT-TROISIEME.

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QUE.

237

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

BIBLIOTHÈQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

DÉDIÉE AU ROI,

Par M. l'Abbé de Berault-Bercastel, Chanoine-Honoraire de l'Eglise de Noyon.

TOME VINGT-TROISIEME.

Depuis l'élection d'Innocent XI, en 1676, jusqu'au pontificat de Clément XI, en 1700.

BIBLIOTHÈQUE

A PARIS,

Chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame, & de Madame Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. XC.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

SOMMAIRES

DU VINGT-TROISIEME VOLUME.

LIVRE QUATRE-VINGTIEME.

LA ſolitaire des Pyrénées, page 1. Monumens qui nous en reſtent 24. Abolition du congrès 33. Innocent XI confond les ennemis de l'immaculée conception de Marie 35. Sévérité des ſupérieurs de l'Oratoire contre leurs ſujets janſéniſtes 36. Conduite exemplaire du pere Thomaſſin 37. Retraite du pere Queſnel hors de France 39. Zele des Supérieurs de l'Oratoire à l'égard des Oratoriens des Pays-bas 40. Regles données pour la communion ſous l'aveu du Pape 45. Soixante-cinq propoſitions de morale condamnées par Innocent XI 47. Examen du Probabiliſme 53. Différens ouvrages janſéniſtes, condamnés par Innocent XI 55. Ouvrage du docteur Gerbais, protégé par le clergé de France 62.

Milord Stafford, mis à mort en haine de la religion catholique 63. *Catherine Tegacouita, Vierge Iroquoise* 65. *Martyre du P. Jogues, premier apôtre des Iroquois* 67. *Miſſion de S. Xavier du Saut* 76. *Généreux martyrs, Iroquois de Nation* 91. *Vie des miſſionaires du Canada* 102. *Converſion des Amalingans* 106. *Attachement des ſauvages Chrétiens pour les François* 110. *Prédicans confondus par les ſauvages catholiques* 112. *Affaire de la Régale* 114. *Affaire du couvent de la congrégation* 125. *Aſſemblée du clergé de France en* 1681 & 1682, 126. *Maximes du Clergé* 131. *Teſtament politique de Colbert* 136. *Obſervations ſur les quatre articles du Clergé de France* 138. *Ecrits étrangers contre les quatre articles* 147. *Les Janſéniſtes forment le projet de ſe faire comprendre dans la treve de Ratisbone* 149. *Arrêts & Déclarations rendus contre les Huguenots* 154. *Avertiſſement Paſtoral du clergé de France aux Religionaires* 158. *Soulévement des Huguenots* 159. *Miſſionaires Bottés* 160. *Doctrine de l'Egliſe, oppoſée aux calomnies des Huguenots* 162. *Révocation de l'Edit de Nantes* 163.

Nombre des Religionaires fugitifs, abſurdement exagéré 167. *Le tort fait au commerce par la déſertion des Religionaires* 172. *Juſtice de la révocation de l'Edit de Nantes* 181. *Mémoire raiſonné du duc de Bourgogne* 187. *Lettre de l'évêque d'Agen au Contrôleur-général* 202. *Mémoires du Clergé par rapport aux Huguenots* 206.

LIVRE QUATRE-VINGT-UNIÈME.

VARIATION du duc de Savoie dans ſa conduite à l'égard des Religionaires 213. *Heureux commencement du roi Jaque II d'Angleterre* 216. *Il accorde la liberté de conſcience à tous ſes ſujets* 217. *Reſiſtance des Epiſcopaux* 218. *Le prince d'Orange s'applique à corrompre les ſeigneurs Anglois* 222. *Naiſſance du prince de Galles* 224. *Politique odieuſe du prince d'Orange* 225. *Le roi d'Angleterre refuſe les ſecours de la France* 228. *Defection des ſeigneurs & des troupes d'Angleterre* 234. *Evaſion de la reine d'Angleterre, avec le prince de Galles*

236. *Le Roi va les rejoindre à la cour de France* 237. *Le prince d'Orange, proclamé roi d'Angleterre* 239. *Jaque II perd en Irlande la bataille de la Boine, & retourne en France* 240. *Chagrins du prince d'Orange ſur le trône d'Angleterre* 242. *Erreurs de Molinos* 243. *Sa condamnation* 246. *Innocent XI abolit les franchiſes des Ambaſſadeurs à Rome* 247. *Affaire du marquis de Lavardin* 248. *Innocent XI refuſe les bulles aux évêques de France* 252. *Il eſt accuſé de favoriſer les Janſéniſtes* 254. *Suites funeſtes de la roideur de ce Pape* 258. *Louis XIV ſe ſaiſit du Comtat Venaiſſin* 259. *Mort d'Innocent XI* 260. *Juſtification de ſa foi* 261. *Election d'Alexandre VIII* 262. *Condamnation du péché philoſophique* 263. *Trente-une propoſitions tirées d'ouvrages Janſéniſtes, ſont notées d'héréſie* 267. *Zele généreux de l'univerſité de Douay contre les nouveautés proſcrites* 276. *Innocent XII ſuccede à Alexandre VIII, & abolit juridiquement le népotiſme* 279. *Hiſtoire du faux Arnaud* 281. *Vaines tentatives pour concilier en Allemagne les différends de religion* 296. *Callinique, pa-*

triarche de C. P. condamne les écrits de Jean Cariophile 299. Perſécution dans la province Chinoiſe du Chekiam 300. Confeſſion du médecin Tchintaſen 307. Le prince Soſan protege les chrétiens 310. Progrès des Ruſſes dans la Grande-Tartarie 311. Paix des Chinois avec les Ruſſes 315. Les miſſionaires de Chine ſollicitent la liberté d'y prêcher hautement l'évangile 323. Oppoſition du tribunal des Rites 325. Edit ſolennel rendu à la Chine en faveur du chriſtianiſme 330. Commencement de la miſſion du Maduré 334. Auſtérité des miſſionaires 335. Dangers & fatigues de ces miſſions 338. Mœurs des habitans des contrées intérieures de l'Inde 344. Innocence & ferveur des Néophytes 345. Travaux du pere de Britto 352. Converſion du prince Tériadeven 355. Martyre du pere de Britto 357. Réconciliation des cours de Rome & de France 361. Impoſtures du miniſtre Jurieu 363. Inſtitution de l'ordre militaire de S. Louis 365. Breſs d'Innocent XII aux évêques & aux docteurs des Pays-bas 366. Mort d'Antoine Arnaud. Réflexion de l'abbé de la Trappe à ce ſujet 371.

Caractere d'Arnaud 372. Le pere Quesnel lui succede dans la qualité de chef du parti 377.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIEME.

*QUIÉTISME renouvellé en France 379. Œuvres mystiques du pere La Combe & de Madame Guyon 380. Conduite & caractere de cette Dame 384. Conférences d'Issy 390. Articles d'Issy 392. Attestation de M. Bossuet en faveur de Madame Guyon 396. Déclaration de cette Dame, au lit de la mort 399. Fanatiques appellés Chevaliers de l'Apocalypse 400. L'Année Chrétienne de Letourneux & la Dévotion à la Sainte Vierge par Baillet, mises à l'*Index *402. Querelle des Bollandistes avec les Carmes 408. Prétentions d'un religieux de la Charité 410. Décrets de l'Inquisition d'Espagne & du S. Siége 412. Louis XIV confirme la révocation de l'édit de Nantes 413. Edit de 1695, par le même Monarque 415. Quelques évêques François déferent au Pape un ouvrage posthume du cardinal Sphondrat 416. Le Pon-*

tiſe refuſe de prononcer 419. *L'aſſemblée du clergé de France fait le même refus* 421. *Expoſition de la foi, condamnée par le cardinal de Noailles* 423. *Remarques du pere Gerberon* 427. *Lâches menſonges du pere Queſnel* 429. *Cenſure portée par M. le Tellier contre des theſes ſoutenues au college des Jéſuites de Reims* 430. *Satyre intitulée,* Maurolique 433. *Problême propoſé à l'abbé Boileau* 436. *Juſtification des Jéſuites par le pere Gerberon* 442. *Traité de la Théologie Myſtique par Boſſuet* 445. *Fénelon refuſe de donner ſon approbation à cet ouvrage* 446. *Cauſes de la brouillerie de Boſſuet & de Fénelon* 450. *On met au jour l'explication des Maximes des Saints compoſée par M. de Cambray* 457. *Réclamations de M. de Meaux* 458. *Diſgrace de M. de Cambray* 462. *Ouvrages nombreux de M. de Meaux* 466. *Répliques de M. de Cambray* 467. *Les Maximes des Saints déférées au S. Siégé* 469. *Cenſure dreſſée & ſupprimée par la faculté de Théologie de Paris* 472. *Bref donné contre le livre des Maximes* 475. *Soumiſſion exemplaire de M. de Cambray* 480. *Improbations*

& calomnies des ſectaires 483. *Propagation merveilleuſe de l'évangile dans ce dernier âge* 488. *Comparaiſon des apôtres de l'héréſie avec ceux de la foi Romaine* 490. *Voyages & miſſions dans les trois Thibets* 492. *Miſſions d'Ethiopie* 500. *Progrès de la foi dans l'Amérique ſeptentrionale* 512. *Belle chrétienté des Illinois* 515. *Fidélité des Illinois & des Akenſas à l'égard des François* 518. *Etabliſſement des miſſions de Californie* 519. *Admirable converſion des Caniſiens* 524. *Propagation de la foi, d'un bout à l'autre du nouveau monde* 530.

Fin des Sommaires.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGTIEME.

Depuis le commencement du pontificat d'Innocent XI en 1676, juſqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

Tandis que l'évangile faiſoit les progrès les plus merveilleux parmi les ſauvages & les anthropophages ; une ſimple fille, une vierge délicate, & à peine ſortie de l'enfance, donna aux domeſtiques de la foi le ſpectacle d'un triomphe de la grace auſſi merveilleux, & pour le moins auſſi touchant. La choſe eſt ſi extraordinaire, & préſente

une face d'abord si romanesque, que si quantité de personnes d'un sens exquis, & l'un de nos grands magistrats en particulier n'en avoient pas été persuadés, après de très-exactes recherches; nous n'aurions jamais pu nous déterminer à lui donner place, dans un ouvrage aussi grave que celui-ci. Mais au moyen de ces perquisitions, on a rassemblé jusqu'à trente-huit lettres, qui forment une correspondance de huit ans bien suivis entre cette fille admirable & son directeur, le pere Luc de Bray, & qui d'ailleurs portent un caractere à l'épreuve de la plus sévere critique. Le caractere même de ce directeur, Cordelier desservant de la paroisse de la Trinité, à Château-Fort, près Versailles, connu généralement de son temps pour un homme très-intérieur & très-sage, le met également à l'abri de tout soupçon.

Cette fille extraordinaire naquit à Paris, en 1649, de parens illustres, qui occupoient les premiers rangs à la Cour, sans qu'on puisse, avec une certitude absolue, articuler leur nom: mais on a prétendu avec assez de vraisemblance, que c'étoit le grand nom

de Montmorenci. Vers l'an 1666, cette maiſon perdit une demoiſelle âgée d'environ quinze ans, qu'elle crut avoir été enlevée & miſe hors d'état de donner de ſes nouvelles; & ce fut juſtement à cette époque, que la vierge magnanime dont il eſt ici queſtion, & qui avoit le même âge de quatorze à quinze ans, s'échappa du ſein de ſa famille, pour éviter un mariage contraire à la conſécration qu'elle avoit déjà faite de ſa perſonne au divin époux. Bien plus, on voit par ſa correſpondance avec ſon directeur, & particuliérement par la cinquieme lettre du pere de Bray, que toutes les perſonnes qui tenoient à elle par les liens du ſang ou de l'affinité, tenoient pareillement à la maiſon de Montmorenci. Mais ce pere avoit le ſecret ſous le ſceau de la confeſſion; & jamais il ne crut pouvoir le révéler. La famille, après avoir fait toutes les perquiſitions poſſibles, ſans rien découvrir, craignit de donner plus de célébrité à cet enlévement prétendu, & jugea que le mieux étoit d'étouffer à jamais une affaire de cette nature. D'ailleurs, on ne parla de cette fille ſinguliere, au moins à la Cour, qu'en 1694,

c'eſt-à-dire trente-quatre ans après ſa diſparution; ſans qu'on ſût encore où elle habitoit. Il eſt néanmoins conſtant, qu'alors elle y fit du bruit. La Baumelle, peu crédule ou peu croyant, en fait mention lui-même, dans la vie de Madame de Maintenon. Il eſt vrai qu'il plaiſante beaucoup ſur ces lettres; mais Proteſtant, & Proteſtant ſans mœurs, il n'étoit pas fait pour les goûter: auſſi voit-on, par la maniere même dont il en parle, qu'il ne les avoit pas lues.

Après le ſacrifice de ſon nom de famille, elle n'en voulut point porter d'autre que celui de Jeanne-Marguerite, qu'elle avoit reçu avec la grace du baptême. Elle s'en tint même au nom de Jeanne, dont ſon pere l'appelloit dans ſon enfance, comme elle nous le dit dans ſa ſeptieme lettre. Dès les premieres lueurs de la raiſon, Dieu prévint cette ame privilégiée des bénédictions les plus abondantes. Elle y correſpondit avec tant de fidélité, qu'elle avoit acquis, non ſeulement une vraie piété, mais une vertu mâle & magnanime, à l'âge où les autres enfans ſont à peine inſtruits des premiers devoirs du

chrétien. Elle n'eut pas plutôt connu l'excellence de la virginité, qu'elle consacra pour toujours la ſienne au Seigneur. Au moins eſt-il sûr qu'elle en fit le vœu, avant l'âge de quatorze ans, où l'on commença à lui parler de mariage. On preſſent bien que toutes les inſtances de ſes parens furent inutiles. Ils l'envoyerent paſſer quelque temps chez une tante dont elle reſpectoit la vertu, & qui avoit beaucoup d'aſcendant ſur ſon eſprit. La jeune perſonne, qui avoit ſes vues, montra moins de réſiſtance à ces nouvelles ſollicitations; & cependant elle pratiquoit ſes exercices de piété, avec plus d'aſſiduité que jamais. La tante ne la contrarioit point, dans l'eſpérance de s'inſinuer peu à peu dans ſon eſprit, & de l'amener enfin à ſon but. Elle pouſſa la complaiſance juſqu'à lui permettre d'aller en pélerinage au Mont-Valérien. Ce pélerinage ſe fit en effet : mais tout ſingulier qu'il auroit dû paroître pour une perſonne de cet âge & de cette qualité, il s'en falloit bien qu'il préſentât l'idée de celui auquel il préludoit.

La jeune vierge, après avoir renouvellé ſon vœu au pied de la croix,

pria le divin époux, avec une grande effusion de larmes, & de la soustraire au danger de lui devenir jamais infidele, & de lui suggérer les moyens de vivre désormais en épouse inconnue & crucifiée avec lui; remettant son corps & son ame entre ses mains, & s'abandonnant pour toujours aux soins de sa providence. L'esprit tout plein de ces pensées, & le cœur embrasé des ardeurs qu'elles allumoient, elle quitte les stations sacrées, & reporte ses pas, encore incertains, vers le bois de Boulogne. Mais elle ne fut pas à l'abbaye de Longchamp, qu'elle se sentit fortement inspirée d'entrer dans l'Eglise. Là, elle congédie pour quelque heure les gens de sa suite, sous prétexte qu'il lui restoit encore beaucoup de prieres à réciter; & dès qu'elle les voit disparoître, elle s'enfonce d'un autre côté, dans la partie la moins fréquentée du bois. Elle suivoit à tout hasard un sentier détourné, quand elle rencontra une pauvre femme, qui lui demanda l'aumône. Elle forme son plan, & le met sur le champ à exécution. Elle changea de vêtemens avec cette mendiante, lui laissa ses habits & tous ses joyaux,

se revêtit de ses haillons, barbouilla de terre ses mains & son visage, pour se grossir les traits & se défigurer, autant qu'il étoit possible. Elle tourne ensuite du côté opposé à celui où se devoient faire les premieres recherches, & marche nuit & jour, jusqu'à une campagne située près de la Seine, au dessus de Paris. Cependant elle fut rencontrée par des ecclésiastiques charitables, qui touchés de sa jeunesse, & des dangers que lui faisoit courir sa figure malgré ses haillons, la mirent en service chez une femme riche & sûre pour les mœurs.

C'étoit une dévote, fort réguliere dans sa propre conduite; mais plus rigide encore à l'égard des autres, revêche, impérieuse, d'humeur acariâtre & tracassiere, qui ne pouvoit garder ni laquais, ni servante. Jeanne ou Marguerite, puisque nous n'avons à choisir qu'entre ses noms de baptême, entra sur le pied de femme de chambre. Mais comme aucun domestique ne tenoit dans cette maison; bientôt elle seule, à l'âge de quinze ans, tint lieu de femme de chambre, de cuisiniere & de laquais même. Outre son ardeur pour la croix & la pénitence, elle goûtoit d'autant

mieux celle-ci, qu'elle ne laiſſoit, ni curieux, ni curieuſe autour d'elle, & mettoit ſon ſecret plus à couvert. Elle ſoutint avec une douceur inaltérable juſqu'à la mort de ſa maîtreſſe, c'eſt-à-dire pendant neuf à dix ans, tous les travaux, toutes les contradictions, tous les caprices & toutes les rebuffades imaginables. De maniere que l'intraitable maîtreſſe en fut à la fin ſi confuſe, qu'elle lui en demanda publiquement pardon à l'article de la mort, & voulut abſolument l'en dédommager par une gratification de quatre mille francs, outre le paiement de ſes gages dont elle n'avoit juſque-là preſque rien touché. Jeanne confuſe elle-même, ne ſavoit quelle contenance faire, pendant cette réparation. Mais elle eut beau réclamer, & refuſer cette largeſſe, la mourante inſiſta plus fortement encore, & commanda formellement à ſon héritier de forcer Jeanne à recevoir la ſomme entiere, qui, avec les gages, montoit à ſix mille francs. Il la contraignit en effet à tout recevoir : mais dès le même jour, elle la diſtribua aux pauvres, à la réſerve d'une modique partie de ſes gages.

L'attrait même de la vertu peut nous rendre inconsidérés. A peine la vertueuse inconnue eut-elle réfléchi sur les suites d'une libéralité si extraordinaire pour une domestique, qu'elle sentit vivement le danger qui en résultoit contre l'obscurité où elle avoit à cœur, sur toute chose, de se tenir ensevelie, & résolut de s'en tirer au plutôt. Comme elle revenoit de l'enterrement de sa maîtresse, & ne songeoit plus qu'aux moyens d'exécuter sa résolution, elle vit passer le coche d'eau pour Auxerre. Elle s'y jette à l'instant, arrive dans cette ville, & cherche une condition, que son heureuse physionomie & son attrait pour l'abjection lui eurent bientôt fait trouver. Elle tomba néanmoins chez un artisan distingué & fort honnête homme, qui étoit tout à la fois menuisier & sculpteur. Le Ciel menoit, pour ainsi dire, par la main cette ame privilégiée; & dans chacun des séjours qu'il lui assignoit, il la disposoit successivement à remplir toutes les vues qu'il avoit sur elle.

Déjà elle savoit assez bien le dessein, pour se rendre utile à son nouveau maître: mais elle en apprit à manier le

rabot & le ciseau, par le conseil d'un sage confesseur de l'ordre de S. Benoît, à qui elle avoit communiqué son projet de vivre à jamais éloignée du commerce des hommes, & qui lui fit sentir de quelle ressource lui seroient ces exercices manuels. Elle apprit encore au même lieu, à faire des horloges de bois. Elle ne demeura néanmoins qu'une année à Auxerre, au bout de laquelle son confesseur étant mort, elle n'en retrouva point à qui elle pût s'ouvrir, & revint à Paris, où elle espéroit trouver plus de secours pour la piété. Elle se croyoit assez changée enfin, pour n'y être pas reconnue. Avant son départ, elle avoit encore donné aux pauvres ce qu'elle avoit d'argent, & fit ce second voyage en demandant l'aumône. Elle demeura quelque temps à Paris, confondue avec les pauvres mendians, & uniquement occupée des pratiques de la piété & de la pénitence. Elle ne demandoit chaque jour, que ce qui lui étoit nécessaire pour vivre ce jour-là. Un jour qu'elle étoit à la porte d'une église, elle demanda humblement l'aumône à la maîtresse d'école de Château-Fort, fille

pieuſe & charitable, formée par le pere Luc de Bray. Il y a une eſpece de ſympathie entre les ames qui ſont à Dieu. Au premier aſpect de cette jeune & modeſte mendiante, la vertueuſe maîtreſſe ſentit un vif attendriſſement, & crut voir en elle quelque choſe d'extraordinaire. Elle s'arrêta, elle l'interrogea, & entre autres queſtions, lui demanda ſi c'étoit pour cauſe d'infirmité qu'elle mendioit. Jeanne ne répondit autre choſe, ſinon qu'elle ſe croyoit dans l'ordre de Dieu, en agiſſant ainſi. Cette réponſe plut à la maîtreſſe, & redoubla ſon intérêt : elle dit à la jeune mendiante, que dans l'état de foibleſſe où elle la voyoit, l'air de la campagne lui feroit du bien, & lui propoſa de l'y emmener avec elle. Jeanne connoiſſoit de réputation le mérite du pere de Bray, qui venoit de temps en temps à Paris, faire des exhortations privées à des religieuſes, avec une onction dont elles étoient ſinguliérement édifiées. Dans le déſir de l'entendre, & de prendre ſes conſeils, elle conſentit à ſuivre la maîtreſſe d'école.

Juſqu'ici ſurtout, on trouvera de la différence entre notre récit & la vie

imprimée de cette illuſtre inconnue ; non pas toutefois pour le fond des choſes, mais pour l'ordre des faits, & dans quelques circonſtances qui n'ôtent rien à la vérité de l'hiſtoire même. C'eſt que nous avons cru devoir ajouter foi aux collections manuſcrites d'obſervateurs actifs, circonſpects, judicieux, & qui n'ont d'autre intérêt que celui de la vérité, plutôt qu'à un livre qui n'inſpire pas à beaucoup près la même confiance. Quiconque ment en un point, peut mentir en bien d'autres, & ne mérite plus de croyance que dans les choſes où il ſe trouve d'accord avec des auteurs plus croyables. Or le moindre reproche qu'on puiſſe faire à l'auteur de celui-ci, c'eſt qu'il a travaillé d'imagination. Malheureuſement encore, il ne l'a pas noble. Eh qui pourroit, ſans porter ce jugement, l'entendre placer une jeune demoiſelle, qu'il ſuppoſe de la maiſon de Montmorenci, dans une voiture publique, au bureau des coches de Verſailles ; non pas après qu'elle ſe fut dérobée aux grandeurs du ſiecle, mais quand il étoit queſtion de la produire à la Cour, pour un établiſſement aſſorti à ſa naiſſance ? Mais ce n'eſt

là qu'un ridicule, indifférent à la religion : en voici d'une autre espece. Quoi de plus suspect, & de plus analogue à la nouveauté, que de lui faire dénigrer, par de pieux gémissemens, tant les directeurs d'une Société poursuivie jusqu'après le trépas par certains novateurs, que l'auteur des *Maximes des Saints*, qui leur est pareillement odieux, & pour la même cause? Quoi de plus téméraire, & en même temps de plus maladroit, ou de plus propre à trahir *l'incognito* que prétend garder l'anonyme Jacobin dans son livre, que de s'y élever lui-même contre l'immaculée conception de Marie? Le voici, cet excès de témérité & de vertige, qui toutefois ne doit pas surprendre : quand on fronde en un point les anathêmes du siége apostolique, il n'est pas étonnant qu'on les fronde en tout. Le biographe anonyme canonise les religieuses de Port-royal, qui au lit de la mort *avoient plus d'éloignement que jamais de la signature du formulaire*; & n'abjurant pas moins le bon sens que la foi, il applaudit au fanatisme qui leur fit déposer sur la poitrine de l'une de leurs sœurs qui venoit de mourir,

Vie de la Solitaire des Rochers, imprimée en 1787, p. 13 & 58.

un appel à J. C. contre les pasteurs de son Eglise, avec charge de le présenter dans l'autre monde à son tribunal redoutable. Ainsi tendoit-il sourdement à faire honneur à son hérétique parti, d'un prodige d'abnégation, le plus étonnant de son siecle. C'eût été en effet un assez beau sujet de triomphe, qu'une jeune Montmorenci, qui se dérobe à toutes les grandeurs du siecle, & va s'enterrer dans un désert inconnu, pour s'y faire Janséniste. Mais qui seroit assez dépourvu de bon sens, pour croire à cette chimere? Il la faut reléguer avec tant d'autres fictions de même espece, dans l'église de Port-royal & d'Utrecht, qui avouant par-là l'impuissance où elle est de produire les vrais saints, s'efforce en toute rencontre de les ravir à l'Eglise Romaine.

Ce fut à Château-Fort que l'illustre Jeanne prit la résolution de vivre, non seulement inconnue au monde, mais crucifiée au monde, & déjà retranchée du commerce du monde. Cependant le pere de Bray désaprouva d'abord que la maîtresse d'école se fût chargée de cette inconnue; qui peut-être, lui dit-il, vous jouera, comme vous l'avez

déjà été par d'autres aventurieres. Non, mon pere, lui répondit-elle, il n'y a ſurement rien à craindre pour celle-ci : vous en ſerez content, quand vous l'aurez vue. Elle a quelque choſe de ſurnaturel dans la phyſionomie ; c'eſt la figure & l'air de recueillement d'un ange. Il eſt impoſſible que vous n'en ſoyez pas frappé, comme je l'ai été moi-même. En effet, dès qu'il lui eut parlé, il la regarda comme un ange revêtu d'un corps mortel, prit tous les ſentimens d'un pere pour ſa fille en J. C. & ſe chargea de ſa conduite, en s'humiliant devant le Seigneur, qui commettoit à ſes ſoins une ame ſi précieuſe.

On ne ſait pas combien de temps elle fut à Château-Fort, ou dans le voiſinage : mais elle y paſſa un temps aſſez long, pour apprécier le mérite du pere de Bray, à qui elle accorda une entiere confiance, que ne diminua point ſa fuite au déſert, & qui dura autant que vécut ce vertueux directeur. Longtemps elle lui parla de ſon attrait pour une ſolitude ignorée de tous les humains, ſans pouvoir jamais l'amener à lui donner ſon approbation. Mais il fut

attaqué d'une maladie, que tout le monde crut mortelle, & qui dura longtemps; en ſorte qu'elle fut obligée de prendre un autre confeſſeur. Indépendante alors du pere de Bray, & plus attirée que jamais par l'eſprit de Dieu, qui vouloit en pleine liberté, pour ainſi dire, lui parler au cœur, elle partit pour aller chercher une ſolitude ignorée de tous les hommes. Elle fut environ deux années ſans en trouver une qui la fixât: elle parcourut différentes provinces, où depuis on a fait rechercher le lieu de ſa retraite. Mais ſi l'on avoit mieux lu ſes lettres, déjà tombées entre les mains de pluſieurs perſonnes, on ne ſe feroit pas donné tous ces mouvemens inutiles, qui occaſionnerent même une dépenſe conſidérable. On y auroit vu, que les deux ſolitudes qu'elle a occupées ſucceſſivement, n'étoient qu'à trente lieues de diſtance l'une de l'autre; que la derniere étoit à dix lieues des limites d'Eſpagne, & à quarante de Notre-Dame de Mont-Serrat, pélerinage célebre que fit cette ſolitaire, & qui eſt en Catalogne: ſur quoi l'on auroit conclu néceſſairement, que ce déſert ne pouvoit être que dans les monts Pyrénées, vers

la partie orientale de leur vaſte chaîne.

La ſolitaire des Pyrénées avoit environ quarante-cinq ans, lorſqu'elle ſe fixa dans le réduit ſauvage, qu'elle nomme dans ſes lettres la ſolitude des Rochers. C'étoit un petit eſpace, de forme pentagone, environné de cinq rochers qui formoient une eſpece de croix, & qui en rendoient le centre inacceſſible, ou du moins inviſible. Du pied de l'un de ces rochers, plus élevé que les autres, ſortoit une ſource de très-bonne eau; & ſon ſommet formoit comme un obſervatoire, pour découvrir les curieux qui voudroient s'en approcher. Il y avoit au bas trois grottes, dont l'une étoit un ſouterrain tortueux & fort profond, qu'elle choiſit pour ſa cellule; les autres lui tinrent lieu de chapelles. Cette ſolitude étoit éloignée d'une grande demi-lieue de tout chemin, & environnée d'une épaiſſe forêt, ou plutôt d'un hallier ſi fouré, que pour y parvenir, il falloit ſe traîner long-temps ſous les ronces & les épines, par un ſentier qui ne ſembloit praticable qu'aux animaux ſauvages. L'intrépide ſolitaire n'y rencontra cependant point de bêtes féroces, ſi ce n'eſt un ours, qui eut plus peur

qu'elle. Mais il y avoit beaucoup de cerfs, de chamois & de lapins. Il y avoit auſſi des arbriſſeaux, qui portoient des fruits aſſez reſſemblans, pour le goût & la couleur, à des prunes de damas violet. Les rochers étoient couverts de néfliers, dont les fruits étoient fort gros & fort bons. Le froid y étoit ſupportable, au cœur même de l'hiver; & la chaleur s'y trouvoit tempérée par la fraîcheur des rochers, ou des bois qui les environnoient.

Ce fut-là que cette fervente épouſe de J. C. ſe trouvant abſolument ſeule avec ſon divin époux, tous les vœux de ſon cœur furent enfin ſatisfaits. Affranchie de la captivité du monde, elle chantoit les bienfaits de ſon libérateur, avec tous les tranſports d'Iſraël tiré de la terre barbare d'Egypte, ou de Babylone. Toutes ſes penſées, tous les mouvemens de ſon cœur n'étoient que des élans d'amour & des effuſions de tendreſſe, pour le Seigneur qui rempliſſoit toute la capacité de ſon ame. On ne peut revoir l'expreſſion de ces ſentimens dans ſes lettres, ſans reſſentir au moins quelque étincelle du feu divin qui la conſumoit.

Il lui reſtoit cependant quelque em-

barras, pour la fréquentation des sacremens, & pour la messe des jours de précepte. Ce dernier article fut le moins inquiétant. Dans le voisinage de sa forêt, il y avoit deux abbayes, l'une d'hommes d'un côté, & de l'autre une de filles. Pour se faire moins remarquer, elle alloit tantôt dans l'une, & tantôt dans l'autre, pour la messe & l'office des jours de fêtes. Elle se proposoit aussi de prendre un confesseur dans l'abbaye d'hommes : mais elle y trouva ce qu'elle ne cherchoit point, c'est elle-même qui s'en exprime ainsi dans ses lettres, & n'y trouva pas, au moins d'abord, ce qu'elle cherchoit. Car par la suite elle s'adressa de temps en temps à l'un de ces religieux, nommé Laumonier, & en fut très-contente. Elle fit de nouvelles recherches, & trouva dans le canton un bon curé, âgé de cinquante-huit ans, qui entendoit ses fautes, & n'en demandoit pas davantage. Elle sentit alors qu'elle avoit besoin de conseils, & recourut aux lumieres du pere de Bray, à qui toutefois elle n'écrivit qu'en tremblant, & par une voie indirecte, dans la crainte qu'il ne fût plus en vie. Cette lettre, datée du 12 janvier 1693,

eſt la premiere de leur correſpondance ; qui a duré juſqu'à la fin de l'année 1699, où mourut le pere de Bray. La ſolitaire ſe ſervoit d'un voiturier, homme ſimple & ſûr, pour porter ſes lettres & rapporter les réponſes ; & de quelque peu d'argent que ſon charitable directeur avoit l'attention de lui envoyer de temps en temps, pour acheter les choſes indiſpenſablement néceſſaires, qu'elle ne pouvoit ſe procurer autrement. Telles étoient quelques outils de menuiſier & de ſculpteur, qui ſervoient à diverſifier ſes occupations, des aiguilles, du fil & quelques morceaux de toile, ou d'étoffe, pour entretenir ſes vêtemens, bien ſimples ſans doute, mais toujours propres, quand elle paroiſſoit à l'égliſe. Pour ce qui eſt de la nourriture, elle alloit deux fois la ſemaine demander l'aumône dans les deux abbayes de ſon voiſinage, juſqu'à ce qu'elle ſe fût accoutumée à ne plus manger de pain. Elle ne vécut plus alors que de racines & de fruits ſauvages, comme prunes, cornouilles, neſles, cormes, fênes, châtaignes & noiſettes. Encore ſe reprochoit-elle ces chétives proviſions, comme une abondance qui lui ôtoit le mérite de la pauvreté.

Ce n'eſt pas-là ce qui paroîtra le plus terrible : mais quelle ſituation plus effrayante, que celle d'une femme abſolument ſeule, & ſans abri, durant les ténebres ſur-tout, au milieu d'une forêt, où l'oreille n'eſt frappée que des courſes & des cris de mille animaux ſauvages ! Et dans les plus beaux jours même, quel tourment que l'ennui, durant les ſemaines, les mois & les années entieres ! Que faire chaque jour entre quatre rochers, depuis l'aurore juſqu'à la chute du ſoleil ? Mais ſi l'homme animal ne conçoit pas les choſes de Dieu ; affranchie de l'illuſion des ſens, & déjà participant à la condition des purs immortels, notre divine ſolitaire paſſoit des trois & quatre heures, & quelquefois les journées entieres, abîmée, comme un ſéraphin, dans la contemplation du bien ſuprême, & l'ame ſubmergée dans un océan de délices. Lettre du 29 Oct. 1694.

Bien éloignée toutefois de jamais tenter le Seigneur, & de compter ſur des faveurs dont elle ſe réputoit ſouverainement indigne, elle s'étoit preſcrit un ordre du jour, qu'elle ſuivoit ponctuellement, lorſque les tranſports du divin amour ne raviſſoient pas ſon ame, juſ-

qu'à lui ôter sa présence d'esprit. Elle se levoit à cinq heures en toute saison, faisoit la priere du matin jusqu'à six, & la terminoit par l'heure de primes; après quoi, si elle n'alloit pas à la messe, elle l'entendoit en esprit, & lisoit quelques chapitres de l'écriture sainte jusqu'à huit heures. Elle donnoit ensuite environ deux heures au travail des mains, soit à raccommoder ses hardes, soit à la menuiserie & à la sculpture, soit à la culture d'un petit jardin qu'elle s'étoit fait près de son habitation. Sur les dix heures, elle récitoit tierce, sexte & none, puis se mettoit en la présence de Dieu aux pieds de son crucifix, pour examiner ses fautes & ses moindres négligences, ses intentions, sa correspondance à la grace, & ses progrès dans les voies de Dieu, avec toute l'exactitude & la sévérité que l'on peut présumer d'une ame si pure. Elle s'imposoit des pénitences, pour tout ce qui lui paroissoit faute. Ces exercices duroient deux heures. A midi, elle prenoit sa réfection, qui étoit la seule de la journée, puis une sorte de récréation, qui consistoit, quand il faisoit beau, à se promener sur ses rochers, en admirant la grandeur de

Dieu dans les ouvrages de la nature, & en chantant quelques cantiques. Elle faiſoit enſuite une lecture, le plus ſouvent dans l'Imitation de J. C. puis une priere affectueuſe où elle expoſoit à Dieu ſes beſoins, ſans lui rien demander que l'accompliſſement de ſon bon plaiſir, & reprenoit le travail des mains juſqu'à quatre heures. Alors elle diſoit les vêpres, puis le chapelet, qui étoit accompagné & ſuivi de méditations, ou de contemplations, qui la menoient juſqu'à huit heures; temps où elle viſitoit un calvaire qu'elle s'étoit pratiqué, & acquittoit les pénitences qu'elle s'étoit impoſées. A neuf heures, elle ſe retiroit dans la grotte qui lui tenoit lieu de cellule, & qu'enfin ſon directeur l'obligea de boiſer, à cauſe de l'humidité. Elle faiſoit la priere du ſoir, & l'examen ordinaire de conſcience, puis ſe couchoit pour repoſer juſqu'à onze heures. Elle ſe relevoit alors, pour dire les matines qu'elle ſavoit par cœur, & pour méditer, ou contempler juſqu'à deux heures. Elle ſe recouchoit enſuite juſqu'à cinq heures. Pour régler ainſi l'emploi de ſon temps, elle s'étoit fait une horloge, dont le timbre

même étoit de bois. Son habileté pour tous les ouvrages de main étoit prodigieuse.

Madame de Maintenon, qui avoit beaucoup d'estime pour le pere de Bray, & qui s'adressoit quelquefois à lui pour la confession, en hérita un crucifix de bois de cormier, tout d'une piece, que cette solitaire merveilleuse s'étoit plu à finir pour son directeur, & qui fit l'admiration des plus habiles ouvriers. Cette piece inestimable à tant d'égards fut donnée aux Capucines de Paris, où elle se voit encore, avec le titre de son authenticité, appliqué en caracteres fort lisibles au revers de la croix. Il n'en est pas ainsi des lettres de la solitaire, dont avoit pareillement hérité Madame de Maintenon. Quelques recherches qu'on ait faites pour en découvrir les originaux, on n'y est point encore parvenu. Mais on en a des copies, qui portent presque en tout un caractere de vérité, qui persuade les plus difficiles critiques, & que le plus habile imposteur n'auroit jamais pu contrefaire. Il falloit nécessairement avoir passé par les voies extraordinaires & sublimes qui sont expliquées dans ces lettres, pour les rendre avec l'onction

& l'énergie, & tout à la fois l'exactitude & la simplicité qui s'y rencontrent Nous avons mis quelque restriction ; & le simple bon sens suffit pour justifier ce point de critiqqe. Et qui ne reconnoîtroit point l'imposture, & la secte même d'où part l'imposture, ou la suppositon, dans les impertinences qu'on fait écrire par une personne si sainte, sur le compte du pere Guilloré, jésuite, qui a joui de la plus haute réputation de sagesse & de vertu, parmi tous les orthodoxes de son temps ? Est-il moins contraire au bon sens, d'attribuer à une simple fille la longue lettre, qu'on pourroit appeller un traité dogmatique & critique, sur le trop fameux livre de l'infortuné Fénélon, c'est-à-dire sur les profondeurs & les subtilités de la théologie la plus abstruse ? Mais ce champ étoit propre à recéler, jusqu'au moment d'éclater avec avantage, les éloges de quelques dévots rebelles à l'Eglise, & quelques assertions entortillées, qui ne sentent que trop les nouveautés proscrites, & que nous n'entreprendrons pas de débrouiller. Ici l'on ne doit que nourrir la piété du lecteur, qui

attend avec impatience la suite d'un article si propre à l'édifier.

Outre le crucifix travaillé pour le pere de Bray, la solitaire en fit trois autres pour sa solitude; un petit de six pouces, qu'elle portoit en tous lieux, caché sur sa poitrine; un de trois pieds, qu'elle avoit placé dans sa cellule, pour faire à ses pieds ses exercices journaliers de dévotion; & un troisieme haut de six pieds, fait du bois d'un tilleul que le tonnerre avoit abattu dans la forêt. Elle avoit érigé celui-ci sur une plateforme, environnée de rochers, qui lui représentoient le calvaire. Le reste de ses effets n'est pas moins intéressant; & l'on ne sauroit guere douter que le dénombrement n'en soit aussi bien reçu. Voici donc l'inventaire exact de ce pauvre & inapréciable mobilier. C'est le compte même que la solitaire en rendit au dépositaire de toutes ses pensées. Une bible, avec un abrégé de la vie des saints. Une imitation de J. C. avec un petit livre intitulé, l'Horloge du Cœur, & quelques feuilles sur la dévotion au S. sacrement. Un bréviaire Romain, qu'elle récitoit habituellement, & qu'elle avoit la sa-

Lettre III au P. de Bray.

tisfaction d'entendre, ayant appris le latin. Un petit couteau, & un grand qui ſervoit de ſerpe. Deux ciſeaux, deux gouges, deux villebrequins, deux tarieres, deux rabots, une ſcie, un marteau & un établi. Quelques cents d'épingles, des aiguilles, du fil blanc & du fil gris, une paire de ciſeaux & un dez de cuivre. Deux écuelles, un pot & un gobelet, le tout de bois. Une haire, un cilice & deux diſciplines. Voici la garde-robe : ſept chemiſes de toile blanche, qu'elle ne mettoit que pour ſortir ; deux chemiſes de toile d'étoupe, & une de ſerge griſe. Deux juppes, deux corps, un manteau, deux coiffes de taffetas, ſix coiffes blanches, ſix grandes cornettes, une paire de gants, deux paires de bas gris, deux paires de ſouliers, cinq bonnets, dont trois de toile, un de ſerge blanche, & un de cuir. Elle ne portoit que celui-ci dans ſa ſolitude, & y alloit toujours nuds pieds. Un fichu noir, ſix mouchoirs de toile, un ſcapulaire du tiers-ordre de S. François, dont elle étoit ; une guimpe, un voile, quelques aunes de ruban de fil, pour lier ſes cheveux qui étoient fort longs, deux peignes, & un petit

miroir, pour se coiffer quand elle devoit sortir.

Voilà toute sa fortune, qu'elle préféroit à celle des rois, plus jalouse de privations, que la molleſſe & la cupidité ne sont affamées des faux biens qui les tourmentent en les assouvissant. Elle jouissoit de la pleine satisfaction de ses désirs, dans la sainte obscurité de sa solitude; quand le ciel, pour détacher son cœur de la jouissance même la plus innocente, permit que le lieu de sa retraite fût presque entiérement découvert. Ses apparitions dans les églises du voisinage, où on la voyoit absorbée toute en Dieu, & plus semblable à un ange qu'à une mortelle, avoient inspiré le plus vif désir de la connoître. Long-temps on l'avoit prise, tantôt pour une étrangere infortunée & réduite à quitter son pays, tantôt pour une servante de quelque village voisin, tantôt pour une touriere de religieuses: mais le temps & les enquêtes avoient à la fin levé ces préventions. Plus le mystere devenoit obscur, plus la curiosité s'augmentoit. On fit épier la sainte étrangere au sortir de sa forêt, & quand elle y rentroit. Comme elle alloit tou-

jours par des chemins détournés, tantôt par l'un, tantôt par l'autre, elle échapa long-temps à l'eſpionage. Enfin tant de gens s'en mêlerent, & les religieux de l'abbaye voiſine, & les tourieres du monaſtere de filles, & tant de curieux, qu'on parvint à découvrir, non pas ſa demeure même, mais les rochers qui l'environnoient; & on ne le lui diſſimula point. Il ne lui en fallut pas davantage pour prendre ſon parti.

Après avoir conſulté le Seigneur au pied du crucifix, elle ſe tranſporta, pouſſée, dit-elle, par une force irréſiſtible, à trente lieues de là, toujours dans les Pyrénées, près des terres d'Eſpagne. Elle avoit habité quatre ans la ſolitude des Rochers, & elle demeura trois ans dans celle-ci, qu'elle nomma l'Abyme des ruiſſeaux. Tout ſon contour annonçoit en effet un abyme, & un lieu ſiniſtre. Ce n'étoit que rochers & cavernes, d'où ſortoient quantité d'animaux ſauvages, de gros ſerpens, des lézards monſtrueux, qui imprimoient la terreur aux gens du voiſinage, & leur en interdiſoient les approches. Mais quand on avoit franchi ces rochers, plus en graviſſant qu'en marchant, on trouvoit un

Lettre IV, du 4 Nov. 1696.

petit vallon, émaillé de fleurs & de verdure, & entrecoupé de ruisseaux que formoient différentes fontaines. On y trouvoit aussi plusieurs sortes de fruits très-bons, & quantité de miel sauvage qui étoit excellent. Tout l'inconvénient de cette solitude se réduisoit aux reptiles venimeux, dont elle fourmilloit : mais la solitaire savoit ce que le Seigneur avoit promis, contre ces dangers, à ceux qui ne s'y exposoient que par ses ordres ; & la fermeté de son courage égaloit la vivacité de sa foi. Du reste, elle n'irritoit point ces monstres, qui de leur côté la laissoient fort tranquille, aussi bien qu'un écureuil, & quelques autres petits animaux qu'elle avoit apprivoisés. D'où elle tiroit un sujet nouveau de célébrer les bienfaits du Créateur, pourvoyeur, libéral & nourricier universel de toutes ses créatures.

Elle trouva, comme au voisinage de son premier asyle, un monastere de religieux ; mais à une distance plus considérable. Elle avoit trois lieues & demie à faire pour s'y rendre ; & toujours par les bois, au moins en sortant de son précipice, qui étoit au centre d'une forêt immense & d'une épaisseur extraor-

dinaire. Ce qui eût rebuté tout pénitent même, fut ce qui détermina, pour le choix d'un confeſſeur, l'ange terreſtre, ou la céleſte mortelle, qui ne voyoit point de plus grand danger en ce monde que d'y être connue. Elle s'adreſſa au ſupérieur de ce monaſtere, qui la reçut avec charité, la crut une pauvre fille de la campagne, & ne lui fit point de queſtions étrangeres à ſon miniſtere. Pour la meſſe, il y avoit encore, à une lieue & demie de l'autre côté du bois, un ermitage de S. Antoine, où elle alloit quelquefois l'entendre. Mais ſoit pour l'ermitage, ſoit pour le monaſtere, il y avoit tant de chemins, ou de faux-fuyans, par les gorges & les défilés, dans un pays couvert & montueux, qu'on ne pouvoit pas ſavoir d'où venoit une perſonne, ni où elle alloit.

Là, notre ſolitaire reprit paiſiblement ſes premiers exercices, s'arrangea deux cellules dans le creux de deux rochers voiſins, & forma entre deux une petite chapelle, qu'elle ſe plaiſoit à orner de verdure & de fleurs champêtres. Ces trois grottes étoient expoſées au ſoleil levant : il y faiſoit moins froid que dans

ſa premiere habitation; & l'air y étoit moins épais, comme étant moins couvertes, & un peu plus éloignées des bois qui les environnoient. L'oraiſon, la contemplation, les raviſſemens & les extares furent encore plus ſublimes qu'auparavant; & cependant elle s'aſtreignit toujours à ſon réglement de vie, & à ſes exercices accoutumés, s'attachant aux routes battues, & ſe refuſant aux voies extraordinaires, autant que l'eſprit de Dieu lui en laiſſoit la liberté. Ainſi avançoit-elle à pas de géant dans la carriere des vertus, quand ſa dix-neuvieme lettre au pere de Bray demeurant ſans réponſe, elle ne douta point que la mort de ce charitable directeur n'en fût la cauſe. Elle lui marquoit par cette lettre du 17 ſeptembre 1699, qu'elle ſe ſentoit un déſir extraordinaire d'aller à Rome, dans le cours de l'année ſuivante, afin de recueillir avec plus d'abondance les graces du jubilé : elle ſoumettoit néanmoins ſon projet à la déciſion de celui qu'elle regardoit comme l'organe du ciel à ſon égard. Quand elle fut perſuadée que ce pere étoit mort, elle ſe crut libre de partir, & partit en effet pour Rome : mais on ne ſait plus

rien d'elle, depuis cette époque. On a conjecturé qu'elle étoit morte en route. En conſéquence, & vraiſemblablement à la requiſition de ſon illuſtre famille, on a fait bien des recherches, par ordre même des premiers magiſtrats, afin de découvrir ſa ſépulture, & de rendre au moins à ſes reſtes précieux la vénération qu'ils méritoient. Juſqu'ici l'on n'a rien découvert, & il y a peu d'apparence qu'on ſoit jamais plus heureux. Le ciel aura ſans doute voulu remplir, dans toute leur étendue, les vœux d'une mortelle dont le monde n'étoit pas digne, en la lui tenant à jamais inconnue.

Combien d'autres prodiges de la grace n'aurions-nous pas encore à rapporter, ſi notre plan comportoit le détail de tous ceux qui s'operent, & qui ne s'operent que dans le ſein de la véritable Egliſe de J. C! Les pures lumieres qui depuis la divine aſſemblée de Trente ne ceſſoient point de ſe répandre dans les ordres divers du peuple chrétien, éclatoient dans les arrêts même des tribunaux ſéculiers. Ainſi doit-on regarder la réformation d'un abus négligé juſque-là, c'eſt-à-dire l'arrêt à jamais

recommandable, par lequel le premier parlement de France, ſenſible enfin aux gémiſſemens de la pudeur, abolit le 28 février 1677, les honteuſes épreuves du congrès, introduites, a-t-on fort bien dit, par l'effronterie des femmes, & autoriſées par la ſimplicité des hommes.

Le dix-ſept février de l'année ſuivante, le pere Capiſucci, Dominicain, maître du ſacré palais, cenſura & défendit de lire, débiter, ou garder un petit livre, imprimé ſous ce titre: Office de l'immaculée conception, approuvé par le pape Paul V, qui accorda cent jours d'indulgence à ceux qui le réciteroient dévotement. Cette cenſure, qui donnoit atteinte, au moins indirectement, à la conception immaculée de Marie, & par conſéquent à la perſuaſion commune de l'Egliſe, mit en rumeur toute l'Europe catholique. Bayle dit lui-même, tout aguerri qu'il étoit contre les ſcandales, qu'elle ſcandaliſa une infinité de perſonnes; & qu'en France, il n'y eut que les Janſéniſtes qui en furent édifiés. Ils l'honorerent en effet de magnifiques éloges; ſans ſe ſouvenir qu'ils n'avoient

Bayle, Dictionn. art. Innocent XI.

rien omis depuis cinquante ans, pour faire mépriser tout ce qui pouvoit sortir du tribunal de l'inquisition. L'Empereur adressa directement ses plaintes, sur le même sujet, au Souverain Pontife.

Innocent, sur la parole du Dominicain, répondit qu'on avoit défendu l'office en question, parce qu'on y attachoit une indulgence apocryphe, & qu'on assuroit faussement qu'il avoit été approuvé par Paul V; mais que la défense ne tomboit pas sur l'office même, qui depuis long-temps se récitoit dans l'Eglise avec la permission du S. Siége. Il ajoutoit qu'on n'avoit nullement prétendu affoiblir le culte de la mere de Dieu, mais plutôt l'augmenter, autant qu'il seroit possible. Cette explication étoit assurément nécessaire: car, à s'en tenir aux termes de la censure, elle tomboit à plomb sur l'office, dont elle interdisoit la lecture; & non pas sur la publication de l'indulgence, dont elle ne faisoit aucune mention. Le Pontife parut enfin douter de la droiture du Dominicain, & pensa qu'il falloit rassurer autrement la piété des fideles. A cette fin, il ordonna que dans les nouvelles éditions qui se fe-

roient de l'office ainſi rendu ſuſpect, on ajouteroit dans l'oraiſon un mot qui marquoit bien ce qu'il penſoit lui-même de la conception de Marie, c'eſt-à-dire qu'aux termes de *Conception ſainte*, on ajouteroit celui d'*immaculée*. Ainſi la joie de ceux qui avoient intrigué pour faire ſupprimer cet office, ſe convertit bientôt en des clameurs chagrines, qu'ils firent exprimer en ces termes par un auteur célèbre : Quels biens Innocent XI n'eût-il pas procurés à la religion, s'il ne ſe fût pas laiſſé obſéder par les ennemis de la France ? Quelle eſpérance n'en donna-t-il point, lorſqu'il abolit l'office de la conception ? La belle eſpérance en effet, ſi le ſentiment le plus honorable pour la conception de la Vierge eſt celui de toutes les univerſités, de toutes les écoles, à une ſeule près, & de preſque tous les docteurs catholiques ! Si les papes & les évêques empêchent, ſous peine d'anathême, de prêcher & d'enſeigner le ſentiment contraire !

Valeſiana, p. 45 & 46.

La prédilection funeſte des auteurs de la nouvelle doctrine pour les peres de l'Oratoire, avoit enfin produit ſon

effet. En vain les ſupérieurs qui l'avoient prévu, s'étoient élevés des premiers contre ces nouveautés ſcandaleuſes. Dès le vingt-neuf de juin 1657, le pere Bourgoin, ſupérieur général, avoit donné une lettre circulaire, pour obliger tous les peres de la congrégation à ſigner la bulle d'Alexandre VII, & le formulaire du clergé de France. Il y marquoit qu'on ne pouvoit refuſer de le faire, ſans mériter de perdre la qualité de catholique, de chrétien, d'enfant de l'Egliſe, & par conſéquent de l'Oratoire. Tout ce que cette lettre produiſit, ſelon l'hiſtorien des Janſéniſtes, ce fut de bouleverſer la congrégation, d'où les ſujets les plus eſtimables, au dire du même auteur, ſortirent, ou furent retranchés. On voit par ces paroles, quels fruits y avoit déjà produits la malheureuſe amitié de l'abbé de S. Cyran & de ſes premiers coopérateurs. C'eſt toutefois une impoſture, que de faire paſſer pour Janſéniſtes les meilleurs ſujets qu'eût alors cette congrégation.

Hiſt. du Janſ. an. 1657.

Le pere Thomaſſin, l'un de ſes plus dignes ſujets ſans contredit, ne doit pas ſe compter parmi les ſectateurs des nouveautés proſcrites. Il eſt vrai qu'é-

tant encore jeune, & n'ayant étudié S. Auguſtin que dans les compilations infideles du parti, il avoit donné dans les nouvelles opinions. Mais s'il put commettre une légéreté, pardonnable à ſon âge, il n'eut point l'orgueil & l'opiniâtreté qui convertit l'erreur en héréſie formelle. Non moins recommandable par ſa candeur & ſa piété que par ſon ſavoir, dès qu'il eut reconnu par la lecture des œuvres mêmes de S. Auguſtin, combien Janſénius impoſoit à ce ſaint docteur, ainſi qu'à l'Egliſe qui en avoit confirmé la doctrine ſur la grace; nul reſpect humain ne put l'empêcher d'en faire une confeſſion, pour le moins auſſi éclatante que l'avoient été les préventions de ſa jeuneſſe. Il alla trouver chacun de ceux qu'il craignoit d'avoir engagés dans ſes premieres opinions, & leur proteſta qu'il en étoit parfaitement revenu, comme d'autant d'erreurs eſſentiellement contraires à la foi. Les ouvrages qu'il nous a tranſmis atteſteront à jamais, & la réalité, & la ſincérité de ſa déclaration. Le ſavant pere Morin, ſon confrere & ſon contemporain, ſans parler de bien d'autres, n'étoit pas

moins soumis aux décisions du S. Siége sur ces matieres.

Ceux même qu'avoit séduits l'amour de la nouveauté, ne sortirent pas tous de l'Oratoire, ou du moins ils y furent bientôt remplacés, par des sujets de même croyance. C'est pourquoi la sixieme assemblée générale de la congrégation, de concert avec l'archevêque de Paris, où elle fut tint au mois de décembre 1678, résolut de mettre au moins des bornes aux progrès qu'y faisoient les erreurs du temps : elle fit un statut formel, pour défendre à tous ses sujets d'enseigner la doctrine de Janssénius. Il fut souscrit par la plupart des Oratoriens. Il y eut des politiques qui s'absenterent pour un temps; d'autres se retirerent pour toujours; quelques-uns même abandonnerent le royaume. Le fameux pere Quesnel fut du nombre de ces derniers. Averti que l'archevêque se disposoit à le poursuivre par les voies canoniques, il se retira d'abord à Bruxelles. Ce qui le révolta, c'est, de son propre aveu, que ses supérieurs interdisoient toute doctrine suspecte des sentimens de Janssénius & de Baïus; c'est qu'ils em-

Anatomie de la Sentence, page 31.

pêchoient d'enſeigner que les bonnes actions des infideles, telles que d'aimer & révérer leurs parens, ſont des péchés; qu'ils admettoient des graces ſuffiſantes, que la réſiſtanee de la volonté peut rendre inutiles. Une fois retiré de France, il s'abandonna ſans gêne à ſa paſſion pour la nouvelle doctrine, & ſignala tellement à ce ſujet la chaleur & l'amertume de ſon zele, qu'entre tous les diſciples d'Arnaud, il fut trouvé dans la ſuite le plus digne de lui ſuccéder, en qualité de chef du parti.

Le ſtatut de la congrégation de l'Oratoire éprouva plus de contradictions encore dans les provinces Belgiques, qu'au ſein de la France. Les peres Bahier & Thorentier, celui-ci aſſiſtant, & l'autre ſecrétaire général, preſſerent long-temps, & toujours en vain, leurs confreres de Mons, de ſe ſoumettre à un décret ſi religieux. Ils allerent juſqu'à menacer les indociles, de les traiter en hérétiques incorrigibles. Les coupables répondirent; & le pere Queſnel leur ſervit de ſecrétaire: d'où l'on peut juger de tout ce qu'énonçoit la réponſe. Elle portoit, entre autres choſes, que, ſi on les pouſſoit à bout,

on devoit s'attendre à voir démembrer la congrégation. Le pere Thorentier ne laissa pas de revenir à la charge, & marqua son mécontentement en ces termes au pere Piqueri, supérieur à Mons : Quoi de plus chagrinant que de vous voir déclamer contre un formulaire de doctrine, approuvé par tant de personnages respectables, & reçu de toute notre congrégation, à la réserve de deux ou trois personnes, qui, pour se faire un mérite auprès d'un misérable parti, se sont arrachés du sein de l'Eglise leur mere, où l'on peut uniquement trouver le salut ! Il leur représente ensuite, & il en prend Dieu à témoin, que ces particuliers ont soulevé contre leur congrégation les évêques & les officiaux, les communautés & les universités ; qu'au grand scandale du public, ils ont fait croire toute la congrégation janséniste, en publiant qu'on n'y suçoit pas un autre lait que celui d'Arnaud ; qu'un homme intrigant & faux, parvenu à l'office de visiteur, avoit employé les plus odieuses manœuvres pour répandre les nouveautés proscrites dans les maisons de l'Oratoire ; qu'il avoit dressé pour

les colleges une formule de doctrine, où l'on défendoit en général d'enseigner celle de Jansénius, & l'on prescrivoit en détail le crud jansénisme ; que ce fourbe audacieux avoit combattu lui-même dans plusieurs conférences la grace suffisante, & réduit la liberté au simple volontaire.

Les Oratoriens Flamands ayant encore répondu qu'ils étoient fort éloignés des erreurs que portent les cinq propositions, le pere Assistant répliqua, qu'en parlant ainsi, l'on se justifioit moins, qu'on ne passoit condamnation ; qu'il n'y avoit point de janséniste si outré, qui ne fît très-volontiers ce vague désaveu : défaite misérable, ajoutoit-il, depuis que ces imposteurs en ont fait leur langage ordinaire, afin d'abuser le public. On voit que le pere Thorentier connoissoit les ruses & toutes les incohérences du parti. En effet, condamner les cinq propositions, sans condamner la doctrine de Jansénius, que l'Eglise y a précisément condamnée ; c'est tenir que l'hérésie du jansénisme est un fantôme, qu'il n'y a point d'hérétiques jansénistes, ou simplement qu'il n'y a point de jan-

séniſtes : cette maniere illuſoire de parler, devenue le langage ordinaire d'une ſecte qui n'en craint que le nom, eſt la profeſſion la mieux marquée du janſéniſme ; & par une conſéquence évidemment ſentie par eux-mêmes, c'eſt la marque certaine du ſchiſme & de l'héréſie : c'eſt un mépris déclaré de l'autorité & de toutes les déciſions de l'Egliſe. On doit conclure encore des lettres du pere Thorentier, qu'au moins les membres gangrénés de l'Oratoire n'en avoient pas infecté les parties nobles. Auſſi, par rapport aux communautés même les plus ſuſpectes, ce ſeroit une injuſtice que d'imputer, ſoit au corps entier, ſoit aux ſupérieurs, les égaremens des particuliers.

Toutes ces remontrances firent peu d'impreſſion ſur le pere Piquery : mais des motifs humains lui tinrent lieu des principes de la foi & de l'obéiſſance. Il ſigna le ſtatut, quoique perſuadé qu'il ne le devoit pas. Le fait eſt conſtant, par une lettre qu'il écrivit au docteur Arnaud, en date du vingt-un ſeptembre de cette même année 1678. J'ai ſigné avec peine, lui marquoit-il ; & je vous avoue que l'éclat qu'eût fait mon refus,

la joie qu'en eussent eue nos ennemis, & la ruine de notre maison n'ont pas peu contribué à m'aveugler & à m'affoiblir. J'ai du déplaisir de l'avoir fait, & suis tout disposé à révoquer ma signature, si vous croyez que Dieu en soit glorifié. Etoit-il donc besoin de conseil ? L'Oratorien timoré convient qu'il s'étoit aveuglé par des craintes humaines, qu'il avoit signé lâchement une formule contraire aux dogmes de la foi ; & il demande s'il est de la gloire de Dieu, qu'il révoque cette signature ! On ignore quelle fut la décision du docteur : mais il n'est aucun indice que la signature du consultant n'ait pas tenu autant que celle des autres Oratoriens, qui presque tous souscrivirent le statut.

Tandis que les supérieurs ordinaires prémunissoient ainsi leurs sujets propres contre les nouvelles doctrines, le Pasteur chargé de surveiller toutes les parties de l'Eglise apprit qu'en certains dioceses il s'étoit introduit, sur des principes tout opposés, différens abus dans l'administration de l'eucharistie. On y avoit établi, comme nécessaire, la pratique de communier tous les

jours, & le vendredi-saint même. On y recevoit le plus saint de nos sacremens, non pas seulement dans les églises, mais dans les chapelles privées, dans les habitations communes, & quelquefois dans le lit, sans y être arrêté par une maladie sérieuse. Certains prêtres le portoient secrétement à ces sortes de dévots. D'autres, sans être approuvés, les entendoient à confesse, & leur donnoient l'absolution, au moins des péchés véniels. Ils leur donnoient aussi, en les communiant, ou plusieurs hosties, ou des hosties plus grandes qu'il n'étoit d'usage. La sacrée Congrégation, interprete du concile de Trente, porta contre ces dévotions bizarres, un décret qui fut expressément approuvé par le Souverain Pontife. Elle ajouta, sur la fréquentation de cet auguste sacrement, des regles si sages, si solides, si éloignées des deux extrémités également vicieuses, qu'on ne peut que nous savoir gré de les rapporter au moins en substance.

On y observe d'abord que les peres & les saints docteurs, quoiqu'ils aient constamment approuvé l'usage de communier souvent, & même tous les

jours, n'ont toutefois déterminé aucun jour par mois, ni par ſemaine, où l'on fût obligé; ſoit de participer à la table du ſeigneur, ſoit de s'en abſtenir; que le ſaint concile de Trente n'a pareillement rien preſcrit là-deſſus, & s'eſt contenté de déclarer en général, qu'il ſouhaiteroit que tous les fideles fuſſent en état de communier à chaque meſſe qu'ils entendent; qu'en cela il a uſé d'une grande ſageſſe, parce qu'il y a bien des plis & des replis impénétrables dans les conſciences, & que d'un autre côté, Dieu répand bien des graces ſur les plus foibles. Les yeux des hommes, pourſuit-on, ne perçant point dans ces ombres, ils ne ſauroient prononcer touchant la pureté de conſcience d'un chacun, ni par conſéquent décider, s'il doit recevoir le pain de vie, ſouvent, ou chaque jour. Cet office regarde les directeurs de conſcience, qui doivent preſcrire à chaque pénitent ce qu'ils reconnoîtront lui être utile, par la pureté de ſon cœur, & par le fruit qu'il retirera de la communion: telle en doit être la regle & la meſure. On doit donc, non pas interdire généralement à certaines perſonnes la com-

munion fréquente, ou même quotidienne, ni marquer des jours particuliers où l'on ſoit tenu de communier ; mais s'appliquer à connoître ce qui eſt expédient à chacun. Les prédicateurs, de leur côté, après avoir exhorté les fideles à s'approcher ſouvent de la ſainte table, doivent auſſi-tôt leur parler de la préparation néceſſaire pour y participer. Ceux qui ſe ſentent de l'attrait pour prendre, ſouvent, ou tous les jours, cet aliment ſacré ; on les avertira de bien conſidérer, & la dignité de celui qu'ils reçoivent, & leur propre miſere, afin que ces deux points de vue les portent à s'approcher avec autant de reſpect que de confiance, de la table où la chair du fils de Dieu devient leur nourriture. Il ſeroit difficile de rien ajouter ſagement de plus particulier ſur cette matiere délicate.

Innocent XI condamna, dans la même année 1679, ſoixante-cinq propoſitions de morale relâchée, & défendit de jamais les ſoutenir, ſous peine d'excommunication encourue par le ſeul fait. Elles avoient été dénoncées par les partiſans des erreurs courantes, qui avoient plus de beſoin que jamais de

faire diverſion, dans l'attaque plus ſérieuſe qu'alors ils avoient eux-mêmes à ſoutenir. L'archevêque de Malines, & plus de cinquante docteurs des principaux du clergé ſéculier & régulier des Pays-Bas, pourſuivoient la cenſure de trente-une autres propoſitions, extraites pour la plupart d'ouvrages mis au jour par les oracles du parti; lorſque ſes délégués arriverent à Rome. Ce qui fit dire au confeſſeur d'Innocent XI: Voilà des gens qu'une maligne intrigue amene ici, afin de rendre ſuſpecte la juſte plainte des docteurs orthodoxes. Cependant comme ils avoient de puiſſans protecteurs, ils vinrent à bout de faire condamner les ſoixante-cinq propoſitions. Quoiqu'elles fuſſent véritablement condamnables en elles-mêmes, le décret de condamnation fut rejetté en France, par un arrêt exprès du Parlement de Paris; ſoit à raiſon de la méſintelligence qui étoit alors entre les deux cours, ſoit parce qu'il donnoit lieu à des imputations calomnieuſes. Le miniſtre Jurieu, qui avoit en ceci le même intérêt que les Janſéniſtes, attribue cet arrêt au crédit du pere de la Chaiſe, confeſſeur du Roi. La choſe

Polit. du Clergé. Entretien I.

ne vaut pas la peine d'une discussion. Cependant Innocent XI parut si peu animé contre ce pere & contre sa société, qu'il flétrit trois libelles publiés coup sur coup, tendans à prouver que les soixante-cinq propositions étoient tirées d'écrivains Jésuites. Ces religieux, de leur côté, firent imprimer un écrit, qui les démontroit opposées à la doctrine commune de leurs moralistes.

En effet, ces propositions, au moins pour la plupart, étoient citées, sans autre examen, d'après les lettres de Pascal, ou de pareilles satyres. Il n'y a pas lieu de douter, que les dénonciateurs n'aient fait l'attribution de la douzieme, par exemple, d'après la sixieme lettre au Provincial, où elle est rapportée comme extraite du jésuite Vasquez, mais tronquée avec la malignité qu'on a vue dans le compte que nous avons rendu de ces lettres. Il y est question de l'aumône, & des fonds qui doivent y fournir. Sur quoi, au moyen d'une réticence qui change totalement la proposition, Pascal & ses échos font dire à son auteur, précisément le contraire de ce qu'il dit en effet. La quarante-cinquieme propos-

tion dénoncée, qui regarde la simonie, & qu'on attribue avec la même falsification au pere Valentia, est encore citée manifestement d'après la sixieme lettre de Pascal. La soixante-deuxieme, la soixante-troisieme & la soixante-quatrieme, concernant le délai de l'absolution, paroissent copiées, tant de la cinquieme Provinciale, que de la *Théologie morale*, autre ouvrage de même fabrique, où l'on accuse le pere Bauni d'avoir enseigné qu'on ne doit pas refuser l'absolution aux personnes qui demeurent dans l'occasion prochaine du péché. Le Pape condamna sans doute, & très-justement, cette doctrine, mais non pas l'auteur, à qui on l'attribuoit faussement. D'où l'on doit apprendre à se tenir en garde contre une cabale, à qui la calomnie ne coûte rien, quand il s'agit de décrier la morale de ceux qui combattent son héresie. On peut dire de la plupart des autres propositions dénoncées, & avec bien plus de raison que ces faux zélateurs ne l'on dit des propositions fameuses qui ont mis l'Eglise en feu, qu'elles ont été fabriquées à plaisir, ou du moins tellement falsifiées, qu'aucun des théo-

logiens à qui on les attribuoit, ne les a jamais reconnues. Et voilà pourquoi le Souverain Pontife ne les voulut condamner qu'en elles-mêmes, sans défendre la lecture des auteurs à qui on les imputoit.

Quant à la mauvaise doctrine qui réduit presque à rien l'obligation de faire des actes formels de charité ou d'amour de Dieu, & qui fut réprouvée si justement, avec la cinquieme, la sixieme & la septieme de ces propositions dénoncées ; l'impartialité demandoit au moins qu'on nommât indistinctement les écrivains de tout ordre & de tout état, qui avoient donné quelque atteinte à ce premier précepte de la loi de grace ; tels que Bannez & le cardinal Cajétan, tous deux Dominicains, Molanus, docteur de Louvain, & Jansénius, évêque de Gand, sans compter ceux qui ont moins de célébrité. Pascal cependant, ni aucun de ses compilateurs n'en a fait mention. C'est qu'il importoit au parti, de n'avoir pas tant d'ennemis à la fois sur les bras. Mais il lui convenoit de charger les peres Annat, le Moine & Simmond, dont toutefois les deux premiers n'ont rien

dit de ce qu'on leur fait dire. Il eſt vrai que le troiſieme s'eſt fort égaré, en avançant que l'amour affectif eſt un commandement de douceur, dont l'inobſervation ne fait point encourir les peines éternelles. Encore l'équité & la probité même demandoient-elles de ne pas faire entendre au lecteur, comme on l'a fait dans les Provinciales, que ce pere Sirmond étoit le même que le célebre Sirmond, Jéſuite auſſi digne de ſa renommée, que l'autre fut obſcur.

Le probabiliſme pouſſé trop loin, ou mal appliqué, fut condamné dans les quatre premieres propoſitions, qu'on avoit dénoncées en ces termes: I. Il n'eſt point illicite de ſuivre, dans l'adminiſtration des ſacremens, une opinion probable touchant la validité du ſacrement en abandonnant la plus ſûre; à moins que quelque loi, quelque pacte, ou quelque danger d'un grand dommage ne le défende. Ainſi l'on ne doit s'abſtenir d'uſer de l'opinion probable, que dans l'adminiſtration du baptême, ou quand on confere l'ordre de la prêtriſe, & celui de l'épiſcopat. II. Je crois probablement qu'un juge peut juger ſelon l'opinion la moins pro-

bable. III. En général, c'eſt agir prudemment que de ſuivre une opinion probable, quelque foible qu'en ſoit la probabilité, ſoit intrinſeque, ſoit extrinſeque; pourvu que l'opinion ne ſorte point des bornes de la probabilité. IV. Un infidele qui s'appuie ſur une opinion probable, ſera excuſé de ſon infidélité, en ne croyant pas nos myſteres.

Voilà préciſément ce qu'Innocent XI a condamné du probabiliſme, ſans avoir jamais voulu le condamner abſolument & généralement, quoiqu'il en ait été preſſé bien des fois. Il s'eſt borné à défendre d'en uſer par rapport aux ſacremens, & à lui preſcrire des bornes plus étroites que ne lui en aſſignoient certains moraliſtes, dont les principes, ou les ſpéculations bizarres pouvoient occaſionner bien des pratiques abuſives. C'eſt ouvrir en effet la porte au relâchement, & au déſordre même, que d'avancer qu'une opinion probable, quelque foible qu'en ſoit la probabilité, nous met en ſureté de conſcience. Il eſt viſible que, dès qu'on croira pouvoir s'appuyer de la ſorte ſur des raiſons, ou des autorités quelconques, on prononcera toujours en faveur de la cupi-

dité. Aussi n'est-ce point cette probabilité fausse, qu'ont soutenue tant de casuistes renommés. Suivant eux, pour qu'un sentiment soit probable en morale, & sûr dans la pratique; il doit nécessairement avoir deux conditions: la premiere, qu'il porte sur des fondemens solides; & l'autre, qu'il ne soit contraire, ni à des raisons péremptoires, ni à l'écriture, ni à la tradition, ni aux décisions du S. Siege, ni à l'enseignement commun des docteurs.

La justice, ainsi que la vérité, demandoit cette exposition impartiale & scrupuleusement historique, touchant le probabilisme; quelque opposé qu'il puisse être à notre maniere de penser, fondée sur ce passage de l'apôtre: Tout ce qui n'est pas conforme à ce que dicte la conscience, est péché. Si c'est-là le vrai principe, & la regle uniquement sûre, comme on n'en sauroit douter; il paroît impossible de justifier une ame, qui, dans le concours de deux opinions, dont la plus probable est pour la loi, & la moins probable seulement pour la liberté, ose agir selon cette derniere. Est-il même bien vrai qu'en pratique, & dans le juge-

ment d'une seule & même personne, une opinion soit encore probable, quand elle y est combattue par une plus probable? Mais considérés sous ce point de vue, le probabilisme & le probabiliorisme, après tous leurs débats, ne sembleront-ils pas se rapprocher, au point de se confondre & de s'identifier à tous égards?

Nous passerons sous silence le reste des soixante-cinq propositions, parce que la fausseté y saute aux yeux de tout le monde, & que personne ne les a jamais enseignées. Mais dans la seule année 1679, les cinq propositions de l'Augustin d'Ypres, malgré toute la hardiesse avec laquelle on défioit de montrer quelqu'un qui en soutînt les erreurs, furent reconnues & condamnées par Innocent XI, dans quatre ouvrages différens. C'est justement parce qu'elles paroissoient trop à découvert dans le nouveau testament de Mons, déjà réprouvé par Clément IX, que son successeur Innocent proscrivit de nouveau cet ouvrage favori du parti. Ce qui montre assez clairement que les éloges prodigués à Innocent XI, qu'il éleve au dessus de tous les papes, est

moins l'effet de la reconnoissance, que d'un raffinement de politique & d'intérêt propre. Il leur importoit d'honorer un Pape, qui n'a point lancé d'anathême direct & général sur le corps de leur doctrine. Encore faut-il paroître n'avoir point contre soi toute la suite des successeurs de S. Pierre; & par conséquent compter pour amis, ceux dont les coups ont porté moins d'atteinte. Innocent XI lui-même a néanmoins déclaré assez hautement, ou du moins assez souvent, ce qu'il pensoit d'une doctrine si nouvelle à Rome.

Après le nouveau testament de Mons, il condamna *la Défense de la discipline de Sens*, concernant l'imposition de la pénitence publique : ouvrage où les erreurs du temps ne laissoient pas d'être déguisées, mais trop peu, pour échapper à la pénétration de ce pontife.

Quant à celui qu'il proscrivit en troisieme lieu, sous le titre de *Miroir de la piété chrétienne*, elles y étoient répandues avec si peu de ménagement, qu'il auroit fallu se boucher les yeux, pour ne les y point voir. L'auteur déguisé sous le nom de Flore de Sainte-Foi,

mais trahi par l'amertume unique de ſon ſtyle, le fougueux pere Gerberon y diſoit en vingt manieres, que Dieu, ſans nul égard aux mérites, ni aux démérites, a de toute éternité prédeſtiné la plupart des hommes aux ſupplices de l'enfer; que ſa volonté ſeule fait l'affreuſe deſtination de tant de malheureux; que depuis le péché originel, il n'a aucun deſſein d'en ſauver d'autres que le petit nombre de ceux que ſa miſéricorde a choiſis pour le ciel; que ſi ceux qui reſtent dans la maſſe de perdition n'en ſortent point, ce n'eſt pas toujours parce qu'ils ne veulent point ſe ſauver, mais parce qu'il ne veut pas les ſauver lui-même. Telle eſt la doctrine impie que l'auteur du Miroir de la piété avoit puiſée, comme il en fait gloire, dans les livres troiſieme & quatrieme du troiſieme tome de Janſénius; & Janſénius, dans le livre des inſtitutions & le traité de la prédeſtination de Calvin. Après cela, on ne ſera pas étonné de lire dans l'Auguſtin d'Ypres, que ſans une grace efficace qui faſſe faire le bien d'une maniere invincible, l'homme, depuis la chute d'Adam, ne peut faire aucun

bien véritable, ni éviter aucun mal que par un autre mal, en un mot, qu'il n'eſt aucune grace purement ſuffiſante.

Janſ. Tome III, lib 1, cap. 3, pages 85, 183, 185.

Ces opinions ſont une ſuite des précédentes, & de plus, elles ſe trouvent clairement développées dans le faux Auguſtin. Qu'on ſupporte encore ce mot de citation : s'il peut cauſer un moment d'ennui, il doit ſervir à confondre les défis de la ſecte ſoi-diſant fantaſtique, ſans compter qu'il met à découvert la vraie tête de l'hydre. Quoique l'homme, dit l'Auguſtin prétendu, ſoit deſtitué de grace, & ſelon ſes propres expreſſions, dans la néceſſité de pécher ; il peche néanmoins avec une entiere liberté. Sa volonté, pourſuit-il, fait néceſſairement, quoiqu'avec ſa pleine liberté, ce qui lui plaît davantage. Quand le plaiſir que la grace nous inſpire, c'eſt toujours lui qui parle, & qui marque préciſément d'où part tout ſon venin ; quand le plaiſir que la grace nous inſpire, eſt plus grand que celui que la cupidité nous fait trouver à pécher, nous ſuivons néceſſairement, quoique très-librement, ſon attrait : comme au contraire, lorſque le plaiſir du péché eſt plus grand que celui de la

juſtice, nous ſommes néceſſairement vaincus, & entraînés au mal. C'eſt ainſi qu'on doit parler, quand pour l'eſſence de la liberté, quand pour mériter ou démériter ici-bas, on ne demande, après Calvin, que l'exemption de contrainte; ainſi que le fait plus amplement Janſénius, dans le livre ſixieme de ſon troiſieme tome. Après cette confeſſion, peut-on ſans impudence défier encore de montrer quelqu'un, qui ait profeſſé les erreurs des cinq propoſitions? Et les premiers écrivains du parti peuvent-ils crier, comme ſa populace, que le Janſéniſme eſt un fantôme, ou qu'il n'y a point de Janſéniſtes?

En quatrieme lieu, Innocent XI condamna le traité latin qui avoit pour titre, Eſſais de la morale chrétienne & de la morale diabolique; & pour auteur, le pere Gabrielis, du tiers-ordre de S. François. Bien éloigné des ſentimens dont les Franciſcains, ſi conſtamment attachés à la ſainte Egliſe Romaine, font une profeſſion déclarée; ce faux frere avoit inſéré dans ſon ouvrage le Baïaniſme & le Janſéniſme le plus crud. D'abord, le tribunal de l'in-

quisition en défendit la lecture, en quelque langue qu'il fût, & qu'il pût être par la suite. Cette flétrissure ne parut qu'animer l'audace du pere Gerberon, jaloux de se maintenir dans la possession de compter pour rien ces sortes de censures. Il le traduisit en François; toutefois après qu'il se fût mis en champ libre, c'est-à dire, quand pour cloître il eut choisi la Hollande. On conçoit aisément qu'il ne chercha point à radoucir les sentimens de l'auteur, encore moins à les déguiser par des équivoques, dont sa dure franchise le rendoit incapable. Cependant, le reste du parti craignoit fort la censure itérative, à l'égard d'une seconde édition qu'avoit donnée l'auteur même. Quelle que fût la fermeté d'Arnaud, il témoigna ses alarmes à l'ami Valloni, nom de guerre de l'abbé du Vaucel, qui faisoit à Rome les affaires de la petite Eglise. Et affectant une indifférence, que son affectation même démentoit; voudriez vous, lui écrivoit-il, qu'on se mît en peine de ce que pourroient faire de pareils censeurs? Tout de bon, je ne m'en soucie guere. Et que faire à des gens qui sont prêts à

condamner toutes sortes de vérités, sur la seule imagination qu'il pourroit y avoir quelque chose du Baïanisme ou du Jansénisme ? Ce sont des idoles, auxquelles il faut que tout soit sacrifié ; ou plutôt leur véritable idole est leur propre gloire.

Voilà ce que sa morale sévere lui faisoit penser charitablement de tous ceux qui se déclaroient contre ses opinions ; que la vaine gloire, ou l'intérêt propre étoit leur regle unique ; & que pour elle, ils foulοient aux pieds toutes les loix de la conscience. Il est bon d'observer qu'il s'agissoit des censures portées sous le pontificat & par les ordres d'Innocent XI. Là-dessus, quelle intention peut-on supposer à ces panégyristes emphatiques de ce même Pontife ? Cependant, malgré tout le savoir-faire des agens du parti, & bien des sollicitations de leurs puissans fauteurs, le Miroir de la piété chrétienne, ou plutôt janséníenne, déjà flétri par la congrégation de l'inquisition, subit encore la censure la plus atroce, c'est l'expression de l'abbé du Vaucel, de la part de la congrégation du Saint Office.

Toutes ces décisions du pape Inno-

cent XI furent reçues de l'Egliſe univerſelle, par le conſentement au moins tacite des Egliſes particulieres. Il n'en fut pas ainſi de ce qu'il prononça contre la diſſertation que le Sieur Gerbais, docteur de Sorbonne, avoit publiée, par ordre du clergé de France, ſur les cauſes majeures qui regardent les évêques. L'auteur s'y étoit attaché principalement à établir, premierement, que les évêques ont droit de prononcer ſur les matieres, tant de foi que de diſcipline, & d'oppoſer l'autorité qu'ils ont reçue immédiatement de J. C. aux nouveautés qui peuvent s'élever dans leur dioceſe, & dans leur province; en ſecond lieu, que ſelon la diſcipline du concile de Sardique, ſi ſouvent recommandée par les autres conciles & par les anciens Papes, les évêques doivent être jugés en premiere inſtance dans leur province. Du reſte, il y avoit dans cet ouvrage pluſieurs traits peu ménagés, par rapport à la Cour de Rome. C'eſt pourquoi le clergé en ordonna une ſeconde édition, où l'auteur devoit corriger ce qui avoit pu déplaire juſtement à cette Cour. Mais comme il n'eſt pas probable, dit le

clergé par ſes commiſſaires, que le Pape ait voulu donner atteinte aux maximes mêmes qui s'y trouvent établies concernant les cauſes majeures; nous l'avons jugé digne de notre protection, comme établiſſant avec beaucoup d'érudition une doctrine ſaine, & fondée ſur les canons les plus anciens. Ce ne fut-là que le prélude du fameux démêlé, qui éclata peu après entre Innocent XI & la France.

Dans l'intervalle, le vicomte Guillaume de Stafford, en Angleterre, fut condamné à la mort, ſous prétexte d'une conſpiration formée contre le roi Charles II, qui néanmoins, tout proteſtant qu'il étoit, mais inſtruit par l'expérience, avoit beaucoup plus de confiance aux catholiques qu'aux ſujets de ſa propre religion. Par mille autres endroits, cette accuſation où l'on impliquoit la Reine même, avec le duc d'Yorck, frere du roi, étoit dépourvue de l'ombre même de la vraiſemblance: ce n'étoit qu'une trame braſſée par des fanatiques jaloux & très-accrédités dans le parlement, afin de rendre le duc inhabile au trône, en haine de la vraie foi qu'il profeſſoit ſans reſpect humain.

Révol. d'Angleterre, liv. XI.

Quantité de catholiques furent toutefois les victimes de cette absurde calomnie. Stafford, personnellement très cher au roi, fut arrêté, sur la déposition de deux scélérats insignes, Oats & Bedlor; & après deux ans de prison, il fut condamné par le parlement à la peine des criminels de haute trahison. Le roi fit en vain tous ses efforts, pour lui sauver la vie : tout ce qu'il put obtenir, fut de commuer son supplice. Ce seigneur, à l'âge de soixante-dix ans, eut la tête tranchée à Londres, le 8 janvier 1681. Monté sur l'échaffaut, avec une fermeté digne de la foi qu'il professoit, il fit un discours pour justifier son innocence, & protesta qu'il mouroit volontiers pour la foi catholique, apostolique & Romaine. Plus heureux qu'autrefois le comte de Stafford, vice-roi d'Irlande, qui mourant dans l'hérésie, ne fut martyr que de sa fidélité pour son souverain. Le délateur Oats, & plusieurs complices de son homicide calomnie, condamnés quatre ans après comme parjures par le parlement même, justifierent pleinement la mémoire de celui qu'ils avoient livré à la mort.

La foi Romaine faiſoit germer la palme du martyre ; & ce qui peut ſembler ici plus merveilleux encore, le lis de la virginité, juſque dans les terres ſauvages du Canada, parmi les Iroquois, les plus cruels des anthropophages, & tout à la fois les plus abandonnés aux fougues honteuſes des paſſions animales. Le ciel a pris ſoin lui-même d'illuſtrer, par la voie du miracle, le nom barbare de Catherine Tegacouita, jeune vierge Iroquoiſe, morte, comme elle a vécu, en odeur de ſainteté. Il s'eſt opéré tant de prodiges à ſon tombeau, & l'on a reçu tant de faveurs ſignalées d'en-haut par ſon interceſſion, qu'on l'a ſurnommée la Geneviève de la Nouvelle-France. Lettr. Edif. tom. VI, p. 40 & ſuiv.

Elle naquit d'un pere infidele, & d'une mere chrétienne qui étoit fort attachée à ſa religion, mais qui mourut comme ſa fille n'avoit que quatre ans, ſans avoir pu lui procurer la grace du baptême. L'orpheline demeura ſous la conduite de tantes infideles, & au pouvoir d'un oncle plongé dans le même aveuglement. La petite vérole lui ayant affoibli les yeux, elle fut quelques années ſans pouvoir ſou-

tenir le grand jour ; ce qui devint pour elle une voie de prédestination. Réduite à passer les journées entieres dans sa cabane, elle s'accoutuma insensiblement à la retraite ; & fit enfin par goût ce qu'elle avoit d'abord souffert par nécessité. C'est par ce moyen, qu'au sein de la corruption, elle conserva toute l'innocence de ses mœurs. Jamais elle n'eut à se reprocher que l'usage des parures propres de son sexe : car il ne faut pas imaginer que ce genre de luxe soit le partage des seules nations civilisées. Les femmes, & sur-tout les filles des sauvages, s'étudient singuliérement à s'orner de ce qui peut les faire paroître avec avantage. Outre leurs belles fourures, & les étoffes à couleurs saillantes, qu'elles acquierent par échange dans le commerce des Européens ; elles se chamarent, depuis la tête jusqu'aux pieds, de coquillages de diverses couleurs : elles s'en font des colliers, des brasselets, des pendans d'oreilles, des ceintures, & des garnitures de souliers. La jeune Tegacouita, naturellement, avoit peu de goût pour ces frivolités : mais elle ne laissa pas d'en faire usage, afin de com-

plaire aux perſonnes qui lui tenoient lieu de pere & de mere, & qui s'en faiſoient honneur dans les aſſemblées de leur peuplade, où ils tenoient les premiers rangs. Ce qui ne l'empêcha point, quand elle fut chrétienne, de s'en faire un crime : elle le pleura le reſte de ſes jours, & fit de rigoureuſes pénitences, afin de l'expier.

Les Iroquois alors avoient déjà pris quelque teinture des vérités évangéliques, dans les prédications du pere Jogues, qui eſt regardé comme leur premier apôtre, à d'autant plus juſte titre, qu'il féconda par l'effuſion de ſon ſang le ſol ingrat, dont le défrichement lui avoit déjà coûté des torrens de ſueurs. Pour premier prix de ſon dévouement, ces meurtriers outrageux, dans leurs jeux barbares, lui couperent d'abord les doigts ; & différant ſa mort, ils le retinrent dans un étroit eſclavage, dont il n'échappa pour un temps que par une eſpece de miracle. Dès l'année ſuivante, ſon zele intrépide le ramena au milieu de ſes bourreaux, qui lui firent endurer les derniers ſupplices. Deux autres Jéſuites, aſſociés à ſon apoſtolat, obtinrent pareil-

lement la couronne du martyre. Ces barbares désolant ensuite les colonies Françoises, le gouverneur de Quebec fit marcher des troupes, pour les mettre à la raison. On porta la guerre au cœur de leur pays, on y brûla plusieurs villages; & la terreur ensuite prit la place de l'insolence. Ils firent des propositions de paix, qu'on trouva raisonnables. Leurs députés furent accueillis à Quebec, avec beaucoup de bonté; & le traité se conclut, au contentement des deux partis.

Comme on avoit sur-tout à cœur que l'évangile s'établît chez eux, l'on choisit trois missionaires pour accompagner leurs députés dans leur retour, sous prétexte de confirmer la paix qu'on venoit de leur accorder. Afin de procurer un accès plus favorable encore aux ministres de l'évangile, le gouverneur les chargea de présens pour les principaux de la nation. Ils arriverent, comme ces peuples dissolus, en réjouissance de la paix apparemment, se plongeoient dans la débauche; de telle maniere, qu'il ne se trouva personne en état de les recevoir, à l'exception de la jeune Tegacouita, qui ne prenoit

aucune part à ces plaiſirs licencieux. Ainſi fut-elle particuliérement connue de ceux que la providence envoyoit, particuliérement, pour la conduire dans les voies du ſalut & de la vie parfaite. Elle avoit été chargée de pourvoir au logement & au traitement des miniſtres François; ce qu'elle fit avec une honnêteté, une modeſtie & une douceur, qui exciterent l'admiration des miſſionaires, peu accoutumés à cette maniere d'accueil de la part des ſauvages. Elle fut ſenſiblement touchée à ſon tour, du ſage tempérament de leur gravité & de leur prévenance, de leur charité & de leur recueillement, de leur aſſiduité à la priere & à tous les exercices de vertu qui partageoient leur journée. Elle leur eût dès-lors demandé le baptême, s'ils euſſent fait un plus long ſéjour en ce lieu : mais déjà la ferveur de ſes déſirs lui en avoit procuré la grace.

Le troiſieme jour de leur arrivée, ces peres furent appellés dans un autre village, où leur réception ſe fit avec un appareil, qui leur fit concevoir la plus grande eſpérance pour le ſuccès de leur miſſion. Deux d'entre eux s'éta-

blirent dans ce village. Le troiſieme alla fonder une autre miſſion, dans une peuplade avancée de trente lieues par delà celle-ci. L'année ſuivante, on forma une troiſieme miſſion, puis une quatrieme, & bientôt après une cinquieme. Dans la ſuite, les miſſionaires appliqués au ſervice de ceux des Iroquois qu'on appelle Agniez & Tſonnontouans, ne ſuffiſant point à ces nations nombreuſes & ſéparées en pluſieurs bourgades; il fallut encore augmenter le nombre & les ſtations des ouvriers évangéliques.

Cependant, Tegacouita entroit dans l'âge nubile; & ſes parens s'empreſſerent à lui chercher un époux. Le mariage d'une fille digne de recherche eſt une affaire d'intérêt pour toute une famille, parmi de pauvres ſauvages qui tous, chefs & autres, n'ont gueie pour bien que les animaux de leurs forêts, avec les poiſſons de leurs rivieres. Or le gibier que le mari tue à la chaſſe, eſt au profit, non pas ſeulement de ſa femme, mais de tout ce qu'elle a de proches parens. La jeune Iroquoiſe avoit des inclinations bien oppoſées aux vues de ſa famille. Dirigée

par l'Eſprit Saint, ſans le connoître encore, & ne connoiſſant pas davantage l'excellence de la virginité, elle avoit pour cette vertu un attrait invincible. A la propoſition du mariage, elle s'excuſa d'abord, ſous des prétextes tournés avec tant d'eſprit, qu'on la laiſſa tranquille pour un temps. Mais on ne manqua point de revenir à la charge; & pour n'en avoir plus le démenti, on alla droit au fait, ſans l'avoir prévenue. Parmi ces Indiens, les parens ſeuls ont toute la conduite d'un mariage, ſans même qu'il ſoit libre aux deux parties de s'en mêler. Quoiqu'ils pouſſent la diſſolution des mœurs aux derniers excès; il n'y a point de nations, pour ce qui eſt d'un mariage projetté, chez qui les bienſéances de la pudeur ſoient auſſi rigides en public. Un jeune homme ſeroit diffamé à jamais, s'il converſoit publiquement avec une perſonne qu'il veut épouſer. Il ſuffit qu'on parle de marier enſemble deux jeunes gens, pour qu'ils évitent avec ſoin de s'entretenir & de ſe rencontrer. Mais quand le mariage eſt agréé par les deux familles, il eſt bientôt fait. Le jeune homme alors vient le ſoir dans la cabane de ſa future

épouſe, il s'aſſied près d'elle ; & ſi elle le ſouffre, il a tous les droits d'époux.

Les parens de Togacouita l'ayant donc propoſée à un jeune Indien, dont l'alliance leur paroiſſoit avantageuſe, & la propoſition étant agréée du jeune homme ainſi que de ſa famille ; il entra le ſoir dans la cabane de ſa prétendue, & alla s'aſſeoir auprès d'elle. La vertueuſe Indienne rougit, pâlit ; elle ne conſulte que ſon effroi, fuit de ſa cabane, & n'y voulut jamais rentrer, qu'il n'en fût ſorti. Les deux familles ſe crurent outragées, & la chaſte Iroquoiſe fut traitée comme la derniere des miſérables. On peut juger de ce qu'elle eut à ſouffrir, par le caractere féroce de ſa nation. Elle endura tout, avec une patience invincible : ſans rien perdre de ſon égalité d'ame, de ſon angélique douceur, elle rendit à ſes proches les ſervices d'une eſclave, avec une ſoumiſſion, une exactitude, une conſtance & des manieres, qui enfin les adoucirent.

Dans ces entrefaites, le pere de Lamberville fut conduit par la providence au village de la vertueuſe Iroquoiſe, qui ne manqua point d'aſſiſter aux prieres

&

& aux inſtructions qui ſe faiſoient chaque jour dans la chapelle : mais, ſoit diſcrétion, ſoit timidité naturelle, elle répugnoit à s'ouvrir en public, ſur le deſſein qu'elle avoit déjà formé de ſe faire chrétienne. Cependant, une bleſſure qu'elle ſe fit au pied la retint au village, tandis que la plupart des femmes faiſoient dans les champs la récolte du maïs. Le miſſionaire prit ce temps-là, pour inſtruire plus librement ceux qui étoient reſtés dans les cabanes ; & il n'oublia point Tegacouita, qui en reſſentit une joie extraordinaire. Elle ne balança plus à lui ouvrir ſon cœur en préſence même de pluſieurs perſonnes, ſur l'empreſſement qu'elle avoit à ſe voir admiſe au nombre des fideles ; ſans toutefois lui diſſimuler les obſtacles qu'elle auroit à ſurmonter, de la part d'un oncle ennemi du chriſtianiſme, mais en montrant une réſolution qu'on n'attendoit point de ſon air de douceur & de timidité. La beauté de ſon naturel, ſa candeur & ſon ingénuité, la ſolidité, la vivacité même de ſon eſprit, jointe à la fermeté de ſon courage, firent juger dès-lors au miniſtre évangélique, qu'elle feroit un jour la

gloire de l'évangile dans toutes ces contrées. Il s'appliqua particuliérement à l'inſtruire & à la former, ſans néanmoins céder ſitôt à ſes inſtances redoublées pour obtenir la grace du baptême. Il eſt de regle, parmi ces volages barbares, de ne l'accorder qu'après de longues épreuves. Tout l'hiver fut employé à ſon inſtruction, & à une information rigoureuſe de ſes mœurs & de ſes habitudes. Malgré tout le penchant qu'ont ces ſauvages pour la médiſance, & plus encore leurs femmes, au moins égales en babil à celles de nos places & de nos carrefours; il n'en fut aucune, qui ne fît l'éloge de la nouvelle catéchumene. Ceux même qui l'avoient perſécutée le plus vivement, ne purent s'empêcher de rendre témoignage à l'intégrité de ſa vertu. Sur quoi le miſſionaire ne différa plus de lui adminiſtrer le baptême, qu'elle reçut, avec le nom de Catherine, le jour de pâque de l'année 1676.

Catherine, déjà ſi vertueuſe, parut néanmoins depuis une tout autre perſonne. Peu contente des obſervances communes & des inſtructions publiques, auxquelles toutefois elle étoit la plus aſſidue, elle en demanda de particu-

lieres, afin de se conduire dans les sentiers de la vie parfaite. Ses prieres & toutes ses dévotions, ses pénitences & ses macérations furent réglées; & la regle, de jour en jour plus étroite, fut si fidélement observée, qu'en peu de temps la néophyte parvint au plus haut degré de la perfection.

Sa famille parut d'abord ne pas désapprouver son nouveau genre de vie. Mais comme une ame qui se donne tout entiere à Dieu, doit, selon l'avertissement du S. Esprit, se préparer à la tentation; peu de temps après, sa vertu extraordinaire lui attira des persécutions toutes nouvelles, de la part même de ses admirateurs. Ils regardoient une vie si pure, comme un reproche tacite de leurs débordemens; & dans le dessein de la décrier, plutôt qu'avec aucune espérance de la corrompre, ils tendirent mille embuches à son innocence. Sa confiance en Dieu & l'humble défiance qu'elle avoit d'elle-même, la simplicité de la colombe & la prudence du serpent qu'elle sut allier parfaitement, & employer à propos, la firent triompher de toutes les attaques. Tout ce qu'elles produisirent, ce fut

d'augmenter en elle l'horreur du péché, le recours à l'oraiſon, la vigilance chrétienne, & ſur-tout de lui faire acquérir une patience à toute épreuve.

Son humilité cependant la faiſant trembler juſque dans ſes victoires, il lui vint en penſée de quitter une habitation ſemée de tant de pierres d'achopement, & de ſe tranſplanter dans une terre où les maximes de l'évangile fuſſent mieux établies. Depuis quelque temps, il s'étoit formé, parmi les établiſſemens françois, une colonie d'Iroquois. La paix faite entre les deux nations donnant à ces ſauvages la liberté de venir chaſſer ſur les terres Françoiſes, pluſieurs d'entre eux s'étoient arrêtés dans la grande prairie de la Madeleine. Ils y furent rencontrés par des miſſionaires, qui leur parlerent, en termes pleins d'onction, de la néceſſité du ſalut. La grace agit en même temps ſur leurs cœurs, d'une maniere ſi puiſſante, qu'ils ſe trouverent preſque tout à coup changés. Ils ſe rendirent ſans peine à la propoſition qu'on leur fit de quitter une patrie, où leur vrai bonheur, autant que leur vertu, ne pouvoit plus rencontrer que des écueils. Après les épreuves accoutumées, ils reçurent le baptême,

qu'auſſi-tôt ils honorerent par des vertus, rares entre les plus anciens fideles. Leur exemple attira pluſieurs de leurs compatriotes ; & en peu d'années, la miſſion de S. Xavier du Saut, c'eſt ainſi qu'on nomma cet établiſſement, devint des plus célebres par le nombre & la ferveur de ſes néophytes. Pour peu qu'un infidele y fît de ſéjour, n'eût-il eu d'autre deſſein que d'y venir voir un parent, ou un ami ; la tranquillité, la concorde, la ſincere & généreuſe tendreſſe qui régnoient parmi ces nouveaux chrétiens, lui faiſoient perdre toute envie de retourner dans ſa peuplade. Leur charité alloit juſqu'à partager avec ces nouveau-venus les champs qu'ils n'avoient défrichés qu'avec les plus grands travaux. L'ardeur de leur zele, & leurs diſcours animés de l'eſprit de Dieu, faiſoient en même temps de vives impreſſions ſur le cœur de leurs hôtes. Ils paſſoient les jours entiers, & bien ſouvent encore la meilleure partie de la nuit, à leur inculquer les vérités du ſalut.

Peu ſatisfaits de convertir ceux qui venoient les trouver, ils faiſoient des excurſions dans les bourgades Iroquoiſes ;

& toujours ils revenoient accompagnés de quelques nouveaux proſélytes. L'un de ces deux transfuges, qui avoit tenu le premier rang dans la nation des Agniez, y alla exercer avec tant de fruit cette eſpece d'apoſtolat, qu'il revint un jour avec trente perſonnes gagnées à J. C.

Ce fut dans cette belle chrétienté, que la providence prépara un aſyle à la vertu de Catherine. Elle avoit une ſœur adoptive, qui déjà s'y étoit habituée, & qui engagea ſon mari, auſſi bien que le zélé néophyte dont nous venons de parler, à l'y aller inviter. Ils partirent comme pour aller faire la traite des caſtors avec les Anglois, ſe répandirent dans les cantons Iroquois, & ne manquerent pas de repaſſer par la peuplade de Catherine. Son oncle étoit alors abſent : elle ſaiſit un moment ſi favorable; & dès le lendemain elle ſe mit en route, avec les deux néophytes. On dépêcha ſur le champ un coureur à ſon oncle, pour lui donner avis de cette évaſion. Irrité de voir journellement décroître ſa nation, & enfin ſa propre famille, ce vieux capitaine chargea ſon fuſil de trois balles, & courut après les fuyards, qu'il

apperçut d'assez loin. Les deux sauvages chrétiens, qui l'avoient apperçu les premiers, & qui avoient caché Catherine dans un bois touffu, s'arrêterent avec un air tranquille & assuré, comme pour se remettre un peu des fatigues de leur traite. Le capitaine surpris, & en quelque sorte confus de ne pas trouver [illegible] niece avec eux, leur tint quelques propos indifférens, puis retourna sur [illegible] pas, persuadé qu'il avoit cru légérement un faux bruit. Les deux *néophytes* reprirent ensuite leur route avec Catherine, & arriverent heureusement tous les trois à la mission du Saut.

Catherine y fut logée, comme l'étoient déjà sa sœur & son beau-frere, dans la cabane de l'une des anciennes & des plus dignes chrétiennes de la mission. Elle se nommoit Anastasie, & avoit charge d'instruire les personnes de son sexe qu'on disposoit au baptême. Ses instructions, & plus encore ses exemples charmerent Catherine, dont la joie fut portée à son comble, par la ferveur générale de tous les fideles qui composoient cette chrétienté naissante. Elle comparoit leur conduite exemplaire à la vie licencieuse qu'elle avoit vu me-

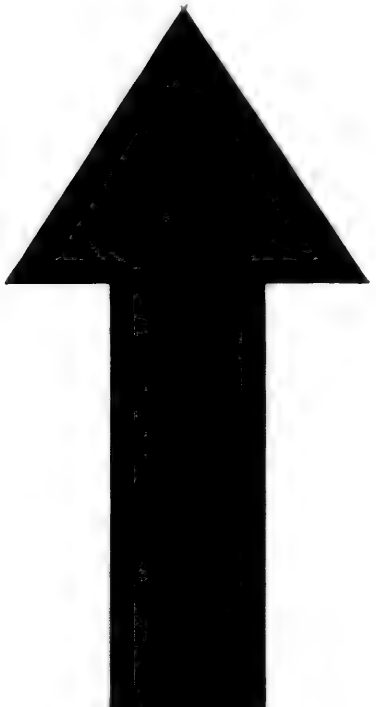

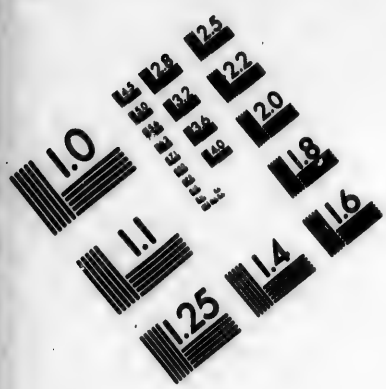

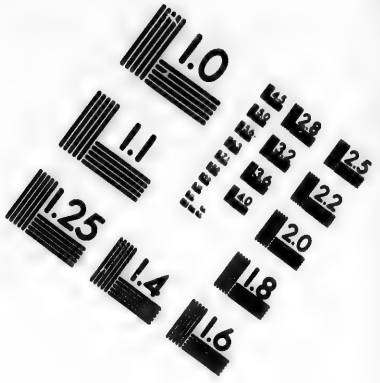

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

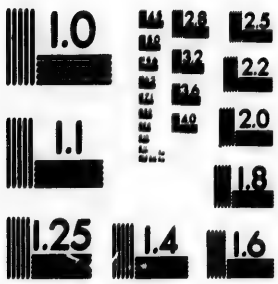

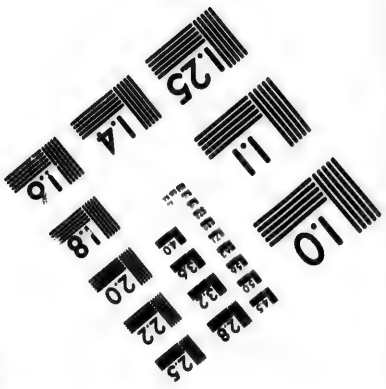

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

ner à plusieurs d'entre eux dans les lieux de leur origine, & reconnoissoit avec ravissement, que tel qui peu auparavant ne respiroit que le sang & la fange, que le meurtre & l'impudicité, étoit un modele de la pudeur & de la douceur évangélique. Pénétrée de reconnoissance envers le Dieu de bonté qui l'avoit conduite dans cette terre de bénédiction, elle prit la résolution, invariable à jamais, de se donner à lui sans réserve; & dès ce moment, elle montra tant de ferveur, que les missionaires lui permirent peu après de faire sa premiere communion. C'est une grace qui ne s'accordoit aux Iroquois transfuges, qu'après des années d'épreuves: mais on crut devoir passer, pour elle, sur les regles communes; & la suite montra bien qu'on ne s'étoit pas trompé. Bientôt l'on reconnut dans cette jeune personne, non pas simplement une pieuse néophyte, mais l'une de ces ames privilégiées que le ciel veut élever, dans la carriere même de la vie parfaite, au dessus de la classe ordinaire.

Ses propres vertus cependant formerent un nouvel obstacle au dessein qu'elle avoit de demeurer vierge. L'intérêt est

un mobile bien fort pour toutes sortes de personnes, même vertueuses. La sœur de Catherine se persuadant qu'il n'y auroit point de jeune homme dans la mission du Saut, qui n'aspirât au bonheur d'épouser une fille si vertueuse, & qu'ayant à choisir dans toute l'habitation, elle auroit pour mari quelque habile chasseur, qui porteroit l'abondance dans toute la famille, elle se mit en tête de l'obliger à se marier. Elle la prit en particulier; & avec cette éloquence que l'intérêt propre donne aux sauvages, autant qu'à toute autre nation, elle lui parla du mariage, comme du moyen le plus sûr, tant pour prévenir les occasions du péché, que pour obvier aux extrémités de l'indigence, qui ne sont guere moins dangereuses pour le salut. La vertueuse transfuge ne s'attendoit point à trouver des tentations dans l'asyle même de la vertu: mais elle sut faire usage de toute la prudence évangélique. Sans trop marquer sa surprise, elle répondit que l'affaire étoit de premiere importance, & qu'elle y penseroit mûrement. La sœur entrevoyant qu'il ne lui seroit pas facile, au moins seule, de la déterminer,

trouva moyen de se faire appuyer par la respectable Anastasie, qu'elles regardoient l'une & l'autre comme leur mere. Ces dernieres instances ne réussirent pas mieux que les premieres : Anastasie, qui avoit trouvé jusque là dans Catherine une docilité sans réserve, fut si étonnée de sa résistance, qu'elle lui en fit des reproches amers, & la menaça d'en porter ses plaintes au missionaire, leur pasteur & leur oracle.

Catherine la prévint : après avoir raconté au pere les combats qu'on lui avoit livrés, & qu'on lui livroit encore journellement, elle lui déclara qu'elle étoit résolue à n'avoir jamais d'autre époux que J. C. & le conjura de l'aider de tout son pouvoir à consommer le sacrifice qu'elle méditoit depuis long-temps. Le missionaire, tout en louant sa résolution, ne parut pas [illegible] à fait se rendre à ses désirs. Pour l'éprouver sans doute, il appuya sur les raisons qui pouvoient la faire pencher vers le mariage. Ah ! mon pere, s'écria-t-elle, je me suis donnée tout entiere à J. C. il ne m'est pas possible de me partager entre deux maîtres. Pour la pauvreté, dont on veut me faire peur, ce dan-

ger ne me regarde point : il faut si peu de chose pour me nourrir, que mon travail y suffira toujours ; & toujours je trouverai quelque haillon, pour me couvrir. Le missionaire la congédia, en lui disant que la chose méritoit qu'elle y fît une attention sérieuse ; qu'elle se consultât bien elle-même, & qu'il lui donnoit trois jours pour y penser devant Dieu. Elle acquiesça d'abord à cette proposition ; mais peu de momens après, elle revint & dit : C'en est fait, mon pere, il n'est plus question de délibérer ; non, jamais je n'aurai d'autre époux que J. C. Le sage pasteur ne s'opposa pas davantage à une résolution si vraisemblablement inspirée par le Saint-Esprit. Cathetine se consacra irrévocablement au Seigneur par le vœu de virginité, & le missionaire lui promit de prendre sa défense contre tous ceux qui voudroient l'inquiéter à l'avenir. Anastasie vint cependant lui porter ses plaintes, contre l'indocilité prétendue de Catherine. Il l'interrompit, en lui témoignant sa surprise de ce qu'une chrétienne, assez éclairée pour instruire les autres, ne comprît pas mieux le prix de la vir-

ginité, le prix d'une vertu qui rend l'homme semblable aux anges. A ces mots, la bonne Anastasie revint comme d'un profond assoupissement, se condamna elle-même, & ne pensa plus désormais qu'à fortifier la nouvelle épouse de J. C. dans ses dispositions angéliques.

La vierge Iroquoise, depuis sa consécration, sembla ne plus tenir à la terre, & déjà partager le sort des esprits célestes. Elle ne trouvoit de plaisir qu'au pied des autels, ou dans le saint calme de la solitude. Sa conversation étoit presque uniquement dans le ciel. Celle des hommes ne lui étoit supportable, qu'autant qu'ils lui parloient de Dieu. Elle le voyoit, le sentoit, pour ainsi dire, & l'entretenoit par-tout. Sa priere étoit continuelle, même au plus fort de son travail, qui toutefois n'en fut jamais ralenti. Mais la meilleure partie de ses nuits se passoit uniquement dans l'intimité de ses tendres communications avec le divin époux. Ses jeûnes, aussi bien que ses veilles, ses austérités de toute espece redoublerent, à l'égal de sa piété.

Pénétrée de la foi & de la recon-

noissance la plus vive pour un Dieu qui l'avoit, & rachetée, & dotée de son sang, elle étoit ingénieuse à imaginer en toute rencontre des manieres nouvelles de crucifier sa chair. Quand elle alloit au bois pendant l'hiver, elle suivoit de loin ses compagnes, ôtoit sa chaussure, & marchoit nu-pieds dans les glaces & les neiges. La douleur du froid ne lui paroissant point assez forte, un jour elle s'appliqua sous les pieds des tisons ardens. Une autre fois, elle parsema d'épines la natte où elle couchoit, s'y roula trois nuits de suite, & l'eût fait plus long-temps, si l'une de ses amies, frappée de l'altération de son visage & de son attitude gênée, ne lui eût arraché son secret, & fait scrupule de sa ferveur indiscrete. En effet, sa complexion n'étoit pas assez forte, au moins pour soutenir long-temps de pareilles macérations. Elle fut attaquée d'une maladie violente; & si elle en releva, il lui en resta une fievre lente, qui la consuma peu à peu. Bien loin cependant que la langueur du corps passât jusqu'à l'ame; plus elle approcha de son terme, plus on vit éclater l'éminence des vertus qu'elle avoit

pratiquées dans la plénitude de ſes forces. Jamais il ne lui échappa un mot de plainte, ni un ſigne même involontaire d'impatience ; quoique ſes ſouffrances, durant les deux derniers mois de ſa vie ſur-tout, fuſſent exceſſives. Quand ſes douleurs étoient les plus aigües, c'étoit alors qu'elle paroiſſoit plus contente ; ſe diſant & s'eſtimant très-heureuſe, de vivre & de mourir ſur la croix.

Elle ſe trouva aux priſes avec la mort, dans le temps où les ſauvages font leur grande chaſſe de proviſion, & que leurs femmes ſont occupées depuis le matin juſqu'au ſoir aux travaux de la campagne. Les malades alors reſtent ſeuls pendant toute la journée, avec un plat de blé d'Inde, & un vaſe d'eau qu'on met le matin auprès de leur natte. Ce fut dans cet abandon, que Catherine paſſa tout le temps de ſa dernière maladie ; & ſa joie s'accrut, autant que ſon mérite. Elle tourna ſenſiblement à la mort, au commencement de la ſemaine ſainte. Après avoir reçu les derniers ſacremens, avec une chaleur de ſentimens qui ne ſe reſſentoit en rien de ſon extrême foibleſſe, elle entra le mercredi ſoir dans une douce agonie, où elle perdit l'u-

sage de la parole, en conservant néanmoins une connoissance parfaite. Au bout d'une demi-heure, elle rendit le dernier soupir, aussi tranquillement que si elle se fût endormie. Elle n'avoit pas vingt-quatre ans accomplis ; mais le ciel faisant voir que, dans l'ordre de la grace & du mérite, elle avoit déjà fourni une longue carrière, son visage entièrement défiguré peu auparavant, par les effets de la maladie surajoutés à ceux de la pénitence, parut tout à coup si changé & si ravissant, que la voix du peuple, d'accord avec celle de Dieu, fit retentir ces mots de toute part : La Sainte est morte, la Sainte est passée au ciel. On eût dit qu'en effet un rayon de la gloire céleste réjaillissoit de son front.

Deux François, qui venoient des extrémités de la prairie de la Madeleine, la voyant si fraîche & si belle étendue sur sa natte, dans une cabane ouverte à tout le monde, ils se dirent l'un à l'autre : Voilà une jeune personne, qui prend son sommeil avec bien de la sécurité. Mais quand ils eurent appris que c'étoit le corps de Catherine Tegahouita, morte le jour précédent ; un sen-

timent religieux repoussa bien loin toute autre pensée : ils se jetterent à ses pieds, ils se recommanderent à ses prieres ; & aussi-tôt après, ils commanderent une chasse, en forme de cercueil, afin d'honorer son corps, comme de saintes reliques. Le ciel ne tarda point à honorer lui-même cet ange terrestre. Entre les guérisons miraculeuses qui s'opérerent sans nombre à son tombeau, il seroit difficile à l'incrédulité même, de contester plausiblement la guérison particuliere d'un grand-vicaire de Québec, & celle d'un commandant du fort de Frontenac, qui furent attestées par eux-mêmes, & vérifiées dans les formes les plus rigoureuses & les plus authentiques. Et quoi de plus croyable, pour peu qu'on ait connoissance du premier établissement de l'évangile, quoi de moins incroyable que des merveilles si propres à manifester le pouvoir de la grace, sur le cœur des peuples même les plus barbares ! Si Dieu est admirable dans ses saints, c'est principalement dans ceux qu'il forme parmi les Iroquois & les anthropophages qu'éclate sa gloire.

Catherine, quoique très-distinguée

entre les chrétiens de la mission du Saut, y avoit néanmoins quantité d'imitateurs, jusque dans ses plus hautes vertus. L'esprit de pénitence en particulier, la haine de sa chair & l'amour de la croix, si essentiel à l'évangile, y régnoient universellement. Les jeûnes rigoureux, les disciplines sanglantes, les ceintures garnies de pointes de fer, toutes les macérations des monasteres les plus pénitens y étoient des observances communes. Les femmes ne se distinguoient des hommes, qu'en employant leur imagination plus vive à inventer des pratiques plus étranges pour crucifier leur chair. Plusieurs d'entre elles, lorsque le froid étoit le plus piquant, s'enfonçoient, s'ensevelissoient, pour ainsi dire, dans les neiges. D'autres presque entiérement nues, en des lieux écartés, demeuroient long-temps exposées au souffle tranchant d'un vent de nord, sur les bords d'un lac, ou d'une riviere glacée. Quelques-unes, après avoir rompu la glace d'un étang, s'y plongeoient jusques au cou, & y récitoient lentement leur chapelet tout entier. Une entre autres s'y enfonça trois nuits consécutives; ce qui lui causa une fievre si violente, qu'elle en pensa mourir.

Par-là aussi les missionaires furent informés de ces ferveurs indiscretes, que toute leur autorité n'arrêta pas sans peine. Mais la providence avoit ses vues, jusque dans ces sortes d'excès : c'étoit par ces tourmens volontaires, que les saints néophytes du Saut, à la veille d'une persécution, se disposoient à braver pour la foi les plus affreux supplices.

La guerre s'étoit rallumée entre la France & l'Angleterre. Les Iroquois, également jaloux au fond des progrès de ces deux couronnes, si près de leurs propres terres, penchoient en cette rencontre pour les Anglois, qu'ils craignoient, non pas sans raison, de voir écrasés par la France. Dans les cinq cantons, ou peuplades principales, qui formoient la confédération Iroquoise, c'étoit un point de politique, aussi bien suivi qu'on a peine à le croire de ces hordes grossieres, de maintenir l'équilibre entre ces deux puissans voisins, comme le préservatif unique de leur propre liberté. En effet, & ils le sentoient parfaitement, ils ne pouvoient que succomber sous celui des deux qui prendroit l'ascendant sur l'autre. Au

premier bruit de la guerre, ces rusés barbares voulant recueillir toutes leurs forces, inviterent leurs compatriotes de la colonie du Saut à revenir dans leurs cantons propres. Ceux-ci ne voyant dans cette réunion que des périls pour leur foi, malgré toutes les promesses du contraire, se refuserent invinciblement à toutes les invitations & à tous les ordres. Sur quoi ils furent déclarés ennemis de la patrie, & incontinent poursuivis à toute outrance.

Un parti qui en surprit quelques-uns à la chasse, les ramena garottés aux cantons, où ils furent brûlés à petit feu. Ces généreux martyrs, au milieu des braziers, prêchoient J. C. à ceux qui les tourmentoient, les exhortant à se dérober, par la profession du christianisme, à des feux infiniment plus terribles. Etienne, l'un d'entre eux, sous les tisons & les fers ardens, s'oublioit lui-même, pour encourager sa femme qui souffroit le même supplice. Au moment d'expirer, il recueillit ce qui lui restoit de forces; & à l'exemple de son saint patron, il pria Dieu à voix haute, pour ceux qui le tourmentoient avec le plus d'acharnement. Sa priere

fut efficace : plusieurs de ces barbares, gagnés par les témoignages d'une bienveillance si nouvelle parmi eux, abandonnerent leurs dangereux cantons, & se réfugierent à la mission du Saut, pour y pratiquer en paix les loix de l'évangile.

Un autre Etienne fut pris par une troupe de quatorze Iroquois, & conduit au bourg d'Onnontagué, où les sauvages s'étoient rassemblés en foule. Ainsi fut-il ménagé, pour ce nouveau martyr, un théâtre digne de son héroïsme. Au bruit de son approche, la multitude altérée de son sang, alla au devant de lui. Ils étoient armés de haches, de couteaux, de longs pieux, de massues; & la fureur étinceloit dans leurs yeux. L'un d'eux l'aborda néanmoins assez tranquillement, & lui dit : Mon frere, tu es mort; mais c'est toi qui t'es perdu, en nous quittant pour les ohiens que tu nommes chrétiens. Il est vrai, répondit-il, que je suis chrétien; & il est encore vrai que je fais gloire de l'être. Faites de moi tout ce qu'il vous plaira : outrages & tourmens, je souffrirai tout volontiers pour mon Dieu, qui a souffert infiniment plus pour moi. Il n'eut

pas fini de parler, que ces bêtes féroces se précipiterent sur lui, & lui firent mille incisions aux bras, aux cuisses, à toutes les parties du corps, qui en un clin d'œil fut tout en sang. Ils lui arracherent les ongles, & plusieurs articles des doigts. L'un de ces forcenés lui dit ensuite : Prie ton Dieu, si tu l'oses. Oui, je le prierai, répondit Etienne ; & levant ses mains liées ensemble, il fit de son mieux le signe de la croix, disant les paroles accoutumées en langue iroquoise. Aussi-tôt ils lui couperent la moitié des doigts qui lui restoient, & lui crierent une seconde fois : Prie encore maintenant. Il fit de nouveau le signe de la croix, & à l'instant ils lui couperent entierement les doigts jusqu'à la paume de la main ; puis le défierent encore de prier Dieu, en vomissant mille blasphêmes. Comme il se mettoit en devoir de faire de nouveau le signe de la croix, avec les restes sanglans de ses mains, ils lui couperent les poignets, & lui tailladerent le front, l'estomac, l'une & l'autre épaule ; c'est-à-dire toutes les chairs qu'il avoit marquées du signe de notre salut.

On le conduisit ensuite à un grand feu, où l'on avoit fait rougir plusieurs pierres. On lui mit ces pierres embrasées entre les cuisses, qu'on pressa l'une contre l'autre. Alors, on lui cria de chanter, à la façon de ces peuples barbares, chez qui les captifs font gloire de braver les plus horribles tourmens, & se croient dédommagés de tout ce qu'ils peuvent souffrir, par la réputation de courage qu'ils laissent après leur mort. Etienne jugeant avec raison ces bravades contraires à l'humilité chrétienne, au lieu de ces chants d'ostentation, il récita quelques-unes des prieres convenables aux approches de la mort. L'un des plus furieux prit un tison ardent, le lui enfonça dans la bouche; & sans le laisser respirer, on l'attacha au poteau. Quand il se vit au milieu des fers rouges & des pieux étincellans; montrant une fermeté bien supérieure aux fougues de l'orgueil & du désespoir, il porta un regard tranquille sur tous les monstres acharnés contre lui, & leur tint ce discours: Repaissez-vous, mes freres, du plaisir que vous trouvez à me faire souffrir, sans craindre de commettre une injustice. Mes pé-

chés méritent beaucoup plus de peines, que vous ne m'en faites éprouver ; & vos jeux, quelle qu'en soit la cruauté, ne me sauroient nuire. Plus vous me tourmentez, plus vous augmentez le bonheur qui m'est réservé dans le ciel. Ces paroles ne servirent qu'à redoubler leur rage. Chacun d'eux prit des fers rouges, ou des tisons ardens, qu'ils appliquerent à chacun de ses membres. Le martyr endura tout, sans lâcher un soupir. Il étoit aussi tranquille, que s'il eût été insensible. Lorsqu'il sentit ses forces défaillir totalement, il demanda un moment de treve : on le lui accorda. Ranimant alors toute sa ferveur, il fit sa derniere oraison, recommanda son ame au Sauveur, & le pria de pardonner sa mort à ceux qui n'épargnoient rien pour la lui rendre méritoire. Après un nouvel emportement de ses meurtriers atroces, & des traits encore tout nouveaux de son incompréhensible patience, il rendit paisiblement son esprit à son créateur.

Une femme, nommée Françoise au baptême, montra la même force dans les mêmes supplices. Son mari, chrétien fervent aussi bien qu'elle, pêchoit

à trois lieues du Saut, où elle étoit restée, lorsqu'on y eut nouvelle d'une incursion d'Iroquois dans le voisinage. Françoise monta sur le champ dans un canot, pour l'aller rechercher. Elle arriva heureusement à lui; & tous deux revinrent de même jusqu'à un quart de lieue du Saut, où se croyant en sureté, ils tombèrent entre les mains des coureurs. On coupa sur le champ la tête au mari; & la femme, qu'on se promettoit apparemment de pervertir sans peine quand elle seroit seule, fut emmenée captive. On la jugeoit mal, & on le reconnut bientôt. A peine arrivée à Onontagué, où on la fit monter sur un échaffaud qui étoit au milieu de la bourgade, elle professa courageusement la foi chrétienne, en présence de sa famille, ainsi que de sa nation. Elle ajouta qu'elle s'estimoit heureuse de mourir par la main de ses compatriotes, à l'exemple de Jésus crucifié par ceux de sa nation qu'il avoit le plus chéris. Un de ses proches, qui étoit présent, avoit autrefois entrepris le voyage du Saut, afin de la ramener à sa peuplade. Il n'en avoit pu tirer que cette réponse: J'estime infiniment plus ma religion que ma

ma patrie, & que ma propre vie; pour rien au monde, je ne retournerai dans un lieu, où mon salut seroit en péril. Ce refus lui avoit causé un ressentiment, que le temps n'avoit qu'enraciné, & que la présence de l'objet fit monter à son comble. Furieux, il saute sur l'échaffaud, lui arrache un crucifix qu'elle portoit au cou, & lui fait sur la poitrine une incision cruciale, en lui disant: Tiens, voilà ce que tu préferes à ta patrie & à ta famille. Je vous remercie, mon frere, lui dit Françoise. Je pouvois perdre la croix, qu'en effet vous me ravissez; mais vous m'en rendez une, que je ne perdrai qu'avec la vie.

Elle fut ensuite promenée, trois nuits de suite, par toutes les cabanes, où elle servit de jouet à une jeunesse effrénée. Le quatrieme jour, ils l'attacherent au poteau fatal. Trente ou quarante forcenés lui appliquerent sur toutes les parties du corps des tisons enflammés, & des canons de fusil rougis au feu. Ce tourment dura des heures entieres, sans que cette héroïne jettât le moindre cri. Le sieur de S. Michel, qui étoit alors captif à Onnontagué,

d'où il eut le bonheur de s'échapper au moment qu'il alloit être brûlé lui-même, a rapporté toutes les circonstances de cette exécution, qu'il n'avoit pu voir sans frémir. Quand ces atroces barbares se furent divertis long-temps à brûler peu à peu la martyre, ils lui cernerent au couteau la peau de la tête, selon leur coutume, lui enleverent la chevelure, & mirent en place de la cendre chaude; après quoi la tirant, la traînant, & la forçant de courir, ils la poursuivirent avec des huées épouvantables, & des nuées de pierres qu'ils faisoient fondre sur elle. Insensible à tout, elle se mit à genoux, dès qu'il lui fut libre, & offrit à Dieu les derniers souffles de sa vie, qu'elle perdit en un moment, sous un déluge de cailloux.

Une autre femme, appellée Marguerite, mourut gaîment dans les mêmes supplices, à l'âge de vingt-quatre ans. Depuis sa treizieme année, où elle avoit reçu le baptême, elle avoit été un exemple de toutes les vertus chrétiennes, & d'une vivacité de foi singuliere. Elle regardoit le martyre, comme une faveur insigne; &

c'étoit-là, depuis son baptême, l'objet de ses vœux les plus ardens, & de ses fréquentes prieres. Livrée à la populace sauvage, elle fut à l'instant dépouillée de tous ses habits; & tous se jettant pêle mêle sur cette paisible victime, ils lui déchiqueterent chaque membre à coups de couteaux: tout son corps, en un moment, ne fut qu'une plaie. Un François, qui a été spectateur de cette horrible scene, regardoit comme un miracle, qu'elle n'eût pas expiré sur l'heure. Marguerite, qui le vit attendri jusqu'aux larmes, lui adressa ces paroles: Vous déplorez mon sort, & il n'y a plus en effet qu'un moment de vie pour moi. Mais Dieu soit à jamais béni, pour une si grande faveur! cessez de me plaindre: je n'appréhende, ni la mort, ni les tourmens. Quelle que soit la rigueur de ceux que j'ai encore à souffrir, Dieu me traite avec bonté, & selon sa grande miséricorde, en effaçant par-là mes péchés, qui en méritent infiniment davantage. Priez-le qu'il me les pardonne véritablement, & qu'il me soutienne dans toutes ses épreuves. Comme on la brûloit à feux lents, elle sentit à la fin

une soif extrême, & demanda un peu d'eau. Mais aussi tôt après ; Mon Sauveur, dit-elle, eut soif en mourant pour moi : n'est-il pas juste que je supporte la même peine? Puis elle pria qu'on ne lui donnât point à boire, quand bien même il lui arriveroit encore d'en demander.

Ses féroces compatriotes la tourmenterent, depuis midi jusqu'au soleil couché. Ils observerent toutes leurs barbares pratiques, lui arracherent la chevelure, lui couvrirent le crâne sanglant de cendre chaude, la détacherent du poteau, & lui ordonnerent de courir. L'humble martyre, au contraire, se mit à genoux pour prier. Ils lui déchargerent plusieurs coups de bâtons sur la tête, sans qu'elle interrompît sa priere. L'un d'entre eux enfin prit un grand couteau, & le lui enfonça dans le ventre : mais le couteau se rompit, au grand étonnement de la multitude. Un autre arracha le poteau où elle avoit été attachée, & lui en porta un coup mortel sur la tête. Comme elle respiroit encore, ils mirent le feu à un gros tas de bois sec, & y jetterent son corps, qui fut entiérement consumé.

Elle avoit un enfant de deux ans, qui avoit été pris avec elle : son extrême jeuneſſe ne put lui ſauver la vie. Le bûcher étant tout en feu, le petit innocent, près d'y être jetté, appella par trois fois ſa mere déjà morte, & tendit ſes mains vers le ciel où il ſembloit l'appercevoir, comme pour la preſſer de venir à lui. Toute la férocité ſauvage ne put tenir contre un ſpectacle auſſi attendriſſant, qu'il leur parut merveilleux. L'enfant fut ſouſtrait aux flammes, mais non pas au martyre. Sa mere en avoit demandé la grace pour lui, & qu'il lui fût réuni au plutôt, de peur qu'en lui ſurvivant il ne fût élevé dans l'idolâtrie, ou dans le libertinage. Il prit donc un accès nouveau de férocité à l'un des barbares, qui ſaiſit l'enfant par un pied, & après l'avoir fait pirouetter quelques inſtans par les airs, lui fracaſſa la tête contre un mur. Beaucoup d'autres chrétiens Iroquois, à la vue de pluſieurs témoins irréprochables qui en ont dépoſé, marquerent la même conſtance à confeſſer J. C. ſans compter ceux qui furent immolés, en bien plus grand nombre, dans l'obſcurité de leurs cabanes, & qui n'eurent, outre leurs

bourreaux, que l'œil de Dieu pour témoin.

Tels ſont les fruits du ſalut, que la ſemence évangélique a produit dans la terre ſauvage, de toute la plus ingrate. Et quel triomphe pour la grace de J. C. qui les faiſoit éclore ! Quelle force viſiblement ſur-humaine, en des ſauvages à peine chrétiens, & qui avant d'être chrétiens, différoient à peine des brutes ! Dans leurs paſteurs même, & juſque dans les jours calmes où ils n'avoient à vaincre que les dégoûts & les répugnances naturelles, quelle autre vertu que celle d'en haut put les élever à ce point au deſſus de la nature? Un miſſionaire arrivé nouvellement d'Europe, où il avoit paſſé ſon premier âge dans le ſein du goût & de l'urbanité, étoit ſouvent tranſplanté à trois ou quatre cents lieues de toute habitation ſociale, parmi des ſauvages à qui la grace du baptême n'avoit pas ôté la rudeſſe & la groſſiéreté qu'ils tenoient du naturel, ou d'une longue habitude. La maniere ſeule de prendre leur réfection faiſoit bondir le cœur à un Européen qui commençoit à manger avec eux. Ils rempliſſent de viande &

Lettr. Edif. tom. VI. p. 159 &c.

d'eau une grande chaudiere, & après quelques bouillons où reste l'écume, ils retirent la viande, moins cuite qu'échaudée, & la distribuent sur des écorces qui leur tiennent lieu de plats & d'assiettes. Chacun mord dans sa part, sans couteau ni fourchette, avec la sale gloutonnerie d'un animal carnacier. Il n'est pas à dire qu'on peut se borner à manger du pain, dont il n'est pas question parmi eux. Quand le gibier manque, ils ont recours à la pêche, & au poisson de toute espece. Il est des missionaires, qui, à leur arrivée dans ces peuplades, ne trouverent pour nourriture, que des grenouilles ainsi échaudées, sans qu'on en eût retranché aucune partie, sans même qu'on les eût écorchées. Au seul aspect de ces petits cadavres entassés & refrognés d'une maniere hideuse, quel que soit le courage d'un ministre évangélique, il marque peu d'appétit sans doute, & ne peut guere se presser de manger. L'humeur bourrue du sauvage, autant que sa naïveté naturelle, le rend incapable de rien taire. Ils ne manquent pas de lui demander pourquoi il ne mange point. En vain se retrancheroit-il

sur sa répugnance. Eh quoi, Robe-noire, c'est le nom qu'ils donnent aux Jésuites, & ils y attachent l'idée d'une vertu capable de tout ; & quoi, Robe-noire, lui diroient-ils, & ils l'ont dit quelquefois, tu déliberes pour vaincre ton goût ! Cela est-il donc si difficile à un patriarche, qui sait parfaitement la priere ? c'est-à-dire, qui observe en perfection les maximes de l'évangile. Nous nous vainquons bien nous autres, pour croire ce que nous ne voyons pas. Alors, il n'y a plus à balancer, & toutes les excuses tourneroient en scandales.

Ibid. p. 222. A cette abondance dégoûtante, succede souvent une disette extrême, parmi des peuples errans sans cesse, qui d'ailleurs ne savent pas ce que c'est que de pourvoir au lendemain. Après une course de longue haleine, où le pasteur & les ouailles avoient pensé périr de faim, de froid & de fatigue, ces bons sauvages, de retour à leur peuplade, entreprirent de régaler leur missionaire, qui étoit le pere Râle, pour le remettre de ce long jeûne. Voici en quoi consistoit le repas, qui dans les circonstances étoit pour eux un riche festin. Ils

lui servirent, en premier lieu, une bouillie de blé d'Inde. Pour le second service, ils lui donnerent une galette de la même farine, avec des glands rôtis, & un petit morceau d'ours. Enfin, le troisieme service, qui tenoit lieu de dessert, consistoit en un épi du même blé, grillé ou séché devant le feu, avec une poignée de grains de même espece, cuits sous la cendre. Cependant le missionaire se récriant sur la splendeur de ce festin; Ah! notre pere, lui dirent-ils, il y a deux jours que tu n'as rien mangé du tout: il étoit bien juste de te régaler. Que ne sommes-nous en état de recommencer bientôt!

Il y avoit sans doute un autre aliment, & souvent de vraies délices, pour l'esprit qui animoit ces hommes apostoliques. Leur charité & leur désintéressement faisoient quelquefois les impressions les plus inespérées sur le cœur de ces barbares. Pour en citer un exemple qui nous épargnera des redites, & qui trouve ici naturellement place, nous anticiperons de quelques années, ainsi que nous l'avons fait dans l'article supérieur, sur le cours des temps. Un des capitaines les plus renommés dans *Ibid.* p. 190.

la nation chrétienne des Abnakis, ayant été tué par les Anglois, dont les colonies ne ſont pas éloignées de cette miſſion; des Amalingans idolâtres qui s'établiſſoient dans le voiſinage de ces néophytes, & qui vouloient vivre en paix avec eux, leur envoyerent des députés, pour prendre part à leur deuil. Le pere Râle, inſtituteur à jamais mémorable de cette fervente miſſion, ſaiſit l'occaſion qui ſe préſentoit, pour jetter dans le cœur des Amalingans les premieres ſemences de l'évangile. Déjà les miniſtres de la religion Anglicane avoient tenté de la faire embraſſer à ces pauvres ſauvages: mais avec toute leur ignorance, que le ciel éclaira ſans doute, ils ne reçurent la propoſition qu'avec une indifférence qui tenoit du mépris. Il en fut bien autrement de l'invitation que leur fit le miſſionaire catholique. Après la premiere ouverture, faite avec une éloquence & une onction tout apoſtolique, ils s'entretinrent quelques momens entre eux; puis leur orateur, au nom d'eux tous, donna cette réponſe: Mon pere, je ſuis ravi de t'entendre. Ta voix a pénétré dans mon cœur,

comme la roſée du matin : mais ce cœur n'eſt pas encore ouvert ; & je ne puis te faire connoître à préſent ce qu'il renferme, ni de quel côté il ſe tournera. Il faut que j'attende les capitaines & les ſages de notre nation, qui ſont abſens juſqu'à l'automne prochaine. C'eſt alors que je t'ouvrirai mon cœur.

Au terme donné, le miſſionaire ne manqua point de demander la réponſe. Il commit pour cela un Abnakis plein d'intelligence, qui alloit chercher du blé chez les Amalingans, pour enſemencer ſes terres. Voici les paroles qu'il lui rapporta : Nous ſommes pénétrés de reconnoiſſance, pour un pere qui s'occupe de nous ſans ceſſe ; & de notre côté, nous n'avons pas ceſſé de penſer à lui. Nous ne pouvons oublier ſes paroles, tandis que nous avons un cœur. Elles y ſont gravées ſi profondément, que rien ne les en peut effacer. Notre pere nous convainc qu'il nous aime ; il veut notre bonheur, & nous voulons faire tout ce qu'il ſouhaite de nous. Nous voulons adorer le grand Génie, c'eſt ainſi qu'ils nomment le vrai Dieu ; nous

agréons la priere qu'il nous propose, & nous sommes tous résolus à l'embrasser. Déjà nous serions allés trouver notre pere dans son village, s'il y avoit des vivres suffisans, pour y subsister tandis qu'il nous instruiroit. Mais ce qui nous afflige doublement, c'est que la faim soit dans la cabane de notre pere, & que nous ne puissions pas y aller prendre ses leçons. Si notre pere pouvoit venir passer quelque temps chez nous; il n'auroit pas faim, & il nous instruiroit.

Comme la disette, qui affligeoit en effet les Abnakis, les eut obligés à s'éloigner pour quelque temps de leur bourgade, afin de chercher à vivre jusqu'à la récolte du maïs; le missionaire, dans cet intervalle, se rendit aux invitations des Amalingans. Ils étoient à observer les chemins par où il arriveroit : ils l'apperçurent à une lieue de distance; & aussi-tôt ils commencerent à le saluer, par la décharge de tous leurs fusils, qu'ils réitérerent de moment en moment, jusqu'à ce qu'il fût au milieu d'eux. Assuré de leurs dispositions par cet accueil, il fit sur le champ planter une croix. Quelques

sauvages chrétiens qui l'accompagnoient, construisirent en même temps une chapelle avec des perches & de grandes écorces, en la maniere que se font leurs cabanes, & ils y dresserent un autel. Pendant ce travail, le missionaire parcourut les cabanes, pour inviter les prosélytes aux instructions. Sitôt qu'elles commencerent, ils s'y rendirent avec un empressement, que la continuité ne parut que redoubler. Ils les prenoient trois fois le jour dans la chapelle, le matin après la messe, à midi, & le soir après la priere. Pendant le reste de la journée, le pere alloit dans les cabanes, faire encore des instructions particulieres. Lorsqu'ils furent suffisamment instruits, il fixa le jour pour la solennité du baptême. Les premiers qui se présenterent pour le recevoir, furent le capitaine, l'orateur, & cinq des plus considérables de la nation, dont trois hommes & deux femmes. Incontinent après ceux-ci, deux troupes, de vingt personnes chacune, reçurent successivement la même grace. Enfin, tous les autres furent baptisés, tant ce jour-là, que le lendemain.

Quand le pasteur fut obligé de retourner à son premier troupeau, l'orateur des nouveaux chrétiens, en présence de tous ses compatriotes solennellement assemblés, lui exprima leurs sentimens en ces termes : Notre pere, les paroles nous manquent, pour te rendre ce que nous sentons. Il nous semble avoir un autre cœur, depuis notre baptême. Tout ce qui nous faisoit peine, a disparu : notre courage n'a plus rien de chancelant, une force inconnue le soutient ; & nous sommes invinciblement résolus d'obéir au grand Génie, tout le temps que nous respirerons. Le missionaire leur répondit par un petit discours, où il les exhortoit avec onction & avec beaucoup de tendresse, non seulement à persévérer dans la foi, mais à ne jamais rien faire qui ne fût digne de la qualité d'enfans de Dieu, dont ils avoient été revêtus par le baptême.

Les colonies Angloises ne voyoient pas sans jalousie, des conquêtes spirituelles, qui affermissoient dans leur voisinage la domination Françoise. Il n'est point d'avantage qu'elles n'aient proposés aux Abnakis, aussi bien

qu'aux Amalingans, pour les attirer dans leurs intérêts, ou du moins pour les engager à l'indifférence entre la France & l'Angleterre. Le gouverneur de Boſton eut avec eux, ſur ce ſujet, une conférence digne de remarque. Quand il eut épuiſé toute ſa fineſſe pour les ſurprendre, les principaux ſauvages tinrent conſeil entre eux; puis leur orateur s'avança, & fit cette réponſe en leur nom: Tu me dis, capitaine Anglois, de ne point ſecourir les François, en cas que tu les attaques. Mais ignores-tu que le François eſt mon frere? Nous avons, lui & moi, une même priere; & nous occupons une même cabane, à deux feux: il en a un, & moi l'autre. Si tu entres dans la cabane, du côté où mon frere le François eſt aſſis à ſon feu, je t'obſerve de l'autre feu, où je ſuis couché ſur ma natte. Et ſi je te vois une hache, j'aurai cette penſée: Que veut faire l'Anglois? je me leve alors ſur ma natte, pour le mieux obſerver. S'il tire ſa hache, & qu'il faſſe mine de fraper mon frere le François; je ſaiſis la mienne, & je cours fraper l'Anglois. Eſt-ce que je pourrois voir fraper mon frere dans notre cabane, *Ibid.* p. 204.

& demeurer lâchement sur ma natte ? Ainsi donc je te réponds, capitaine Anglois : Ne fais rien à mon frere, & je ne te ferai rien ; demeure en paix sur ta natte, & je demeurerai tranquille sur la mienne.

Les Anglois bien convaincus que c'étoit le lien de la religion qui attachoit si fortement ces braves sauvages aux François, employerent toutes sortes d'artifices pour les faire passer dans la leur. Ce piége, couvert d'un grand avantage temporel, étoit naturellement inévitable pour des hommes qui n'avoient guere de la nature humaine que la partie animale. Mais le Seigneur se plaît sur-tout à faire éclater la vertu de sa grace, & la profondeur même de sa sagesse, dans les nations les plus brutes, si l'on peut s'exprimer ainsi, & les plus abandonnées en apparence. *Ibid.* p. 210. Voici comment ces catholiques sauvages, par l'organe de leur orateur, répondirent au premier prédicant qui fut envoyé pour les séduire : Tes propositions m'étonnent, & j'admire ta confiance à me les faire. Tu es venu ici, longtemps avant que j'eusse vu les François. Ni toi, ni personne des tiens ne

m'ont alors parlé de la priere, ni du grand Génie. Ils ont considéré mes peaux de castor & d'orignac : c'est à quoi ils ont uniquement pensé. Ils les ont recherchées avec empressement ; je ne pouvois leur en fournir assez. Quand je leur en apportois beaucoup, j'étois leur grand ami ; & c'étoit-là tout. Mais un jour que j'avois perdu mon chemin, je tombai près de Quebec, dans un village où les Robes-noires enseignoient la priere. A peine y fus-je entré, qu'une Robe-noire vint me joindre. J'étois chargé de pelleteries, & il ne daigna pas seulement les regarder. Il s'empressa au contraire à me parler du grand Génie, du séjour fortuné où il attend ses adorateurs, du cachot brûlant qui consume ses ennemis, & de la priere, qui est le seul moyen d'éviter l'un & de parvenir à l'autre. Ses paroles me plurent, & je restai long-temps en ce lieu pour l'entendre. Enfin mes yeux s'ouvrirent ; j'embrassai la priere, & je reçus le baptême. Je retournai ensuite faire part de mon bonheur, aux gens de ma famille, & à toute ma nation. On me porte envie, on va trouver la Robe-

noire, & l'on ſe prépare au baptême. C'eſt ainſi qu'en a uſé avec moi le François. Si au premier moment que tu m'as vu, tu m'avois de même parlé de la priere; comme alors j'ignorois ſi ta priere étoit bonne ou mauvaiſe, peut-être aurois-je eu le malheur de prier comme toi. Mais je te dis à préſent : La priere que je tiens du François eſt bonne, la tienne eſt mauvaiſe; & je tiendrai ferme, juſqu'à ce que la terre brûle au fond des fleuves, & que tout ſe diſſipe en fumée.

Sous la même domination, cependant, qui portoit des lumieres ſi merveilleuſes dans les réduits ſauvages du Canada, la timide piété, au ſein de la métropole, au foyer d'où jailliſſoient des rayons ſi purs, la tendre piété eut toutes les alarmes que peut cauſer la perſpective d'un ſchiſme prochain. Et qui dira qu'elle en eût été quitte pour la peur, ſous un prince qui n'eût pas eu toute la ſageſſe & la religion de Louis le Grand? Ce danger provint du différend qui s'éleva entre la cour de Rome & celle de France, au ſujet de la régale, c'eſt-à-dire de l'uſage immémorial où ſont les Rois très-chré-

tiens, tant de conférer les bénéfices ecclésiastiques, durant la vacance du siége à qui en appartient la collation ordinaire, que de disposer de leurs revenus durant le même temps. Dès l'an 1673, le Monarque avoit ordonné d'étendre cet usage à tous les dioceses du royaume, à la réserve de ceux qui en étoient exempts à titre onéreux. Cet édit regardoit principalement les provinces voisines des Alpes & des Pyrénées, où la régale n'avoit pas lieu pour lors. Les évêques de ces contrées s'y opposerent, d'abord assez généralement : mais le Roi ayant donné en 1675 un second édit, la plupart s'y soumirent, & firent enrégistrer leur serment de fidélité. Celui d'Alet au contraire, & celui de Pamiers son tenant servile, se roidirent contre les ordres du Prince, jusqu'à défendre à leurs chapitres de recevoir les régalistes; & ils prononcerent contre ceux-ci la sentence d'excommunication. Le Monarque exila les principaux officiers du chapitre d'Alet; & il en épargna l'évêque, à cause de son grand âge. Ce prélat, pour sa tranquillité, mourut avant que cette affaire eût été poussée avec

la chaleur qu'y mit enfin la cour, soit excitée, soit secondée par le clergé en corps, pendant la fameuse & longue assemblée de mil six cent quatre-vingt-un & quatre-vingt-deux.

L'évêque de Pamiers ne vécut plus long-temps, que pour prolonger des troubles, qui ne finirent pas même avec sa vie. Son premier coup d'éclat fut de refuser l'entrée de son chapitre à deux sujets pourvus en régale, & de publier un mandement contre eux. L'archevêque de Toulouse, en sa qualité de métropolitain, ayant cassé cette ordonnance, l'évêque interjetta un appel en cour de Rome; persuadé qu'il y trouveroit de l'appui, au moyen des protecteurs qu'y avoient les partisans de la nouvelle doctrine, & qui avoient surpris la confiance d'Innocent XI. Encouragé par-là, & de jour en jour plus hardi, il excommunia un troisieme chanoine, que le Roi venoit de nommer pour la cathédrale de Pamiers. En vain le conseil donna, dans ces entrefaites, un arrêt itératif, pour obliger le prélat opposant, par la saisie de son temporel, à faire enrégistrer sous deux mois au plus tard son serment de fidélité. Il comptoit sur

d'autres fonds que ceux qu'on lui connoissoit, & ces ressources clandestines alimenterent autant son opiniâtreté que sa maison. Enfin, il rejetta un quatrieme ecclésiastique, à qui Sa Majesté avoit donné une prébende, & qu'un arrêt exprès du conseil lui enjoignoit de recevoir : il le traita comme un excommunié, & défendit à ses chanoines de l'admettre, sous peine d'être excommuniés eux-mêmes. Une simple demande eût suffi : l'intrigue & l'intérêt avoient enfin mis entre l'évêque & le chapitre, une conformité de sentimens qui garantissoit celle de la conduite. Cependant, pour obvier à la saisie des revenus, moins indifférente aux chanoines qu'à l'évêque, parce qu'ils n'avoient pas les mêmes supplémens, le prélat fulmina les censures les plus terribles contre ceux qui porteroient la main sur ces biens d'église. Ce qu'il avoit regardé comme une sauve-garde assurée, fut qualifié d'attentat par le parlement du ressort, qui assigna l'évêque à comparoître au palais, pour y voir casser son ordonnance : mais loin d'obéir, il publia un traité de la régale, pour montrer l'injustice, tant

du Roi, que de ſes officiers ; & de rechef, il déclara ſéparés de la communion des fideles, tous ceux qui, à titre de régaliſtes, avoient obtenu, ou obtiendroient à l'avenir pour eux, ou pour autrui, quelque bénéfice dans ſon dioceſe. Heureuſement, ſi ce mot peut s'employer ici, il mourut dans ces entrefaites ; ſans toutefois déconcerter l'obſtination de ſes partiſans.

Quelques religieux qui ſe prétendoient chanoines, en vertu des proviſions qu'il leur avoit données par dévolu, élurent des grands-vicaires, ſans appeller aucun des chanoines pourvus en régale. Sur quoi le procureur général de Toulouſe appella comme d'abus, & le parlement ordonna que le chapitre entier s'aſſembleroit, pour nommer d'autres grands-vicaires ſous trois jours ; faute de quoi, le métropolitain y pourvoiroit. Les régaliſtes avoient grand beſoin d'être ſoutenus. Comme ils entroient dans l'égliſe, le pere d'Aubarede, l'un des grands-vicaires nommés par les chanoines de la faction, ſomma les autres de ſe retirer : ſur le refus qu'ils en firent, il monta menaçant en chaire, les déclara ſéparés

de l'Egliſe, & livrés à ſatan. Tout fut auſſi-tôt en rumeur, en tumulte, en confuſion dans le lieu ſaint; & pour trancher court, le déſordre en vint à un tel point, que l'intendant de la province fut obligé d'accourir avec des troupes, pour réprimer la ſédition. L'exil que ſubit le pere d'Aubarede, ne mit pas fin au ſcandale. Le pere Cerle, qui lui fut ſubſtitué par la cabale, fit encore pis. Il caſſa toutes les ſentences qu'avoit rendues le métropolitain, excommunia le grand-vicaire & le promoteur que ce prélat avoit nommés en conſéquence de l'arrêt du parlement; & du fond des ténebres où il s'alla cacher, il inſulta ſans aucune retenue à toutes les puiſſances du royaume. En un mot, ſon audace alla ſi loin, que le parlement procéda au criminel contre lui, & le condamna, comme perturbateur du repos public & criminel de leze-majeſté, à être traîné par les rues, puis décapité; ce qui fut exécuté en effigie.

La part qu'Innocent XI prit à cette affaire, fut ce qui alluma l'incendie dans l'Egliſe de France; & ce qui le rendit ſi opiniâtre, ce furent les brefs

qui lui servoient sans cesse d'aliment. Ce Pontife en adressa trois au Monarque, deux à l'archevêque de Toulouse, autant à l'évêque de Pamiers; & après la mort de l'évêque, trois encore au chapitre de cette cathédrale, & aux grands-vicaires qu'avoit nommés la faction. Dans les uns, il parloit de l'extension de la régale, comme d'un attentat qui tendoit à renverser la religion de fond en comble; & il se déclaroit prêt à tout risquer, plutôt que de tolérer un désordre si funeste. Dans les autres, il animoit l'évêque & le chapitre de Pamiers, & applaudissoit à tous leurs procédés. Quant au métropolitain, Innocent annulloit toutes ses ordonnances, celles même qu'il n'avoit pas encore faites, mais qu'il pourroit faire; avec excommunication majeure, qu'on encourroit sans autre déclaration par le seul fait, contre quiconque soutiendroit ce prélat, ou les grands-vicaires qu'il avoit nommés pour Pamiers. La rigueur du Pontife étoit manifestement outrée. Il s'agissoit tout au plus d'une innovation, qui ne touchoit qu'à un point arbitraire de discipline, & qui étoit analogue aux

aux dispositions canoniques de l'antiquité, suivant lesquelles le droit de présenter à un bénéfice est réservé à son fondateur. Nos Rois fondateurs, ou du moins bienfaiteurs insignes de la plupart des Eglises de leurs Etats, protecteurs & défenseurs de toutes sans exception, pouvoient donc prétendre à nommer au moins à quelques-unes de leurs prébendes. Ils avoient d'ailleurs la possession immémoriale pour eux, dans presque toutes les provinces du royaume.

Le bref du 20 janvier 1681, adressé au fameux pere Cerle & au chapitre de Pamiers, fut le plus violent. Après avoir traité d'enfans de perdition, tous ceux qui n'avoient pas donné dans les idées audacieuses de l'évêque défunt, il cassoit sans nulle exception, ni modification, ce qui s'étoit fait, ou se pourroit faire par ceux qui avoient pris, ou prendroient le titre de grands-vicaires sur la nomination des régalistes, & du métropolitain même. Il défendoit à quiconque de prendre ce titre, & d'en faire les fonctions s'il n'étoit élu par le chapitre, sous peine d'excommunication, de privation de

ſes bénéfices, d'incapacité d'en poſſéder jamais aucun ; & à tous les fideles, de leur obéir, ainſi que de leur donner aide, ou conſeil. Bien plus, il invalidoit toutes les confeſſions faites aux prêtres approuvés par ces grands-vicaires, & tous les mariages contractés ſur leur permiſſion.

Ce bref n'eut pas plutôt paru à Paris, qu'à la requête du procureur général, la ſuppreſſion en fut ordonnée par arrêt du parlement. Comme il étoit ſuppoſé dans la requête, que le bref pouvoit avoir été fabriqué par des eſprits malfaiſans & brouillons ; le Pape rejettant lui-même les ménagemens qu'on avoit pour lui, & ne voulant pas laiſſer l'ombre de l'incertitude ſur l'authenticité de ſon bref, ordonna au général des Jéſuites d'en adreſſer des copies en France aux ſupérieurs provinciaux de ſa compagnie, avec un commandement exprès de rendre ce bref public dans les provinces de Paris & de Toulouſe, & d'obliger leurs inférieurs à le certifier véritable. Procédé qui tendoit à mettre les ſujets aux priſes avec le Souverain, & qui

lui rendit en effet leur fidélité suspecte, jusqu'à ce que le parlement de Paris ayant approfondi cette manœuvre, & reconnu qu'elle n'avoit rien opéré, dit à ces religieux, par l'organe du premier président, qu'on ne surprenoit pas plus leur prudence qu'on ne corrompoit leur fidélité ; & que c'étoit un bonheur que les dépêches de Rome fussent tombées entre des mains aussi sages que les leurs. Leur justification fut portée jusqu'à l'évidence, par une lettre de reproches qu'on leur écrivit au nom du Pape.

Durant cette fermentation, un Carme du grand couvent de Paris soutint dans une thèse publique, non pas seulement que le droit de régale étoit solidement fondé, mais qu'il y avoit des loix ecclésiastiques auxquelles le Pape étoit soumis ; qu'il ne peut pas toujours dispenser des canons ; qu'il n'est point du tout de son pouvoir de déposer les Rois, d'imposer des tributs au clergé de leur royaume ; que les évêques tiennent de Dieu leur juridiction ; qu'on peut croire, avec la premiere école du monde chrétien, que les papes ne sont, ni infaillibles, ni au dessus des conciles. En toute

autre circonſtance, on eût peu fait d'attention à cet exercice monaſtique : mais dans la diſpoſition où ſe trouvoient les eſprits, ce fut une affaire de premier ordre, aux yeux de l'une & l'autre puiſſance. Le Pape fit ordonner au prieur des Carmes de ſignifier à ſon religieux, que Sa Sainteté l'avoit interdit. Le Roi, de ſon côté, fit défenſe d'exécuter cet ordre, qui le fut cependant : mais la ſignification n'empêcha point le religieux d'aller auſſi-tôt après prêcher le carême à Lyon. La ſtation n'étoit pas finie, que le Pontife adreſſa au prieur & au conſeil du grand couvent un décret nouveau, qui déclaroit ce religieux déchu de tous les priviléges accordés aux réguliers par le S. Siege, incapable de toutes fonctions eccléſiaſtiques, privé de voix active & paſſive dans les élections, avec peine d'excommunication & de dépoſition contre les ſupérieurs, s'ils ſouffroient qu'il contrevînt à ce jugement. Le décret fut lu en plein chapitre, & enregiſtré dans les formes ordinaires : mais la communauté, & le prieur ſur-tout eu

bientôt lieu de se repentir d'une conduite si peu réfléchie. Il fut cité au parlement, avec deux de ses religieux, & ajourné personnellement à comparoître devant un des magistrats, qui lui fit subir un interrogatoire humiliant; après quoi il fut encore admonété par le premier président, avec défense de récidiver, sous peine de châtiment exemplaire.

Une autre affaire qui ne touchoit, ni à la diversité de doctrine, ni aux prérogatives du pontificat, ne montra pas moins la roideur du caractere d'Innocent XI. La duchesse d'Orléans avoit fondé en 1646, au fauxbourg S. Antoine de Paris, un monastere de la Congrégation établie en Lorraine par le Bienheureux Pierre Fourier. L'un de ses statuts principaux étoit, que les religieuses choisissent leur supérieure parmi les sœurs qui composoient la maison, & que la supériorité ne fût que triennale: mais la fondatrice elle-même avoit obtenu ensuite que la premiere supérieure en seroit perpétuelle. Celle-ci étant venue à mourir, le Roi nomma pour la remplacer, la sœur Marie-Angélique de Grandchamp, à la requisition

de l'archevêque de Paris, qui la présenta comme la seule capable de rétablir le spirituel & le temporel, également délabrés dans cette maison. La communauté en porta ses plaintes au Pape. La réponse fut un bref impératif, à l'effet de procéder à l'élection d'une autre supérieure; & la sœur Lévêque fut élue sans délai. Le procureur général appella aussi-tôt comme d'abus; & la sœur de Grandchamp fut maintenue par arrêt. Un second bref confirma l'élection de la sœur Lévêque: un nouvel arrêt prononça la nullité du bref. Le Pape enfin, par un troisieme bref en forme de bulle, défendit, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de garder aucun exemplaire du dernier arrêt, & ordonna de les rapporter, avec ceux du premier, afin d'être brûlés publiquement. Aussi vif à la représaille que le Pontife à l'attaque, le parlement ordonna la suppression, soit du bref, soit de la bulle.

Ce fut à l'occasion de ce violent conflit, que le clergé de France, non moins offensé que le Roi, s'assembla extraordinairement le dix-neuf de mar

1681, au nombre de plus de quarante évêques, ou archevêques. La marche du Pape, dans l'affaire des religieuses en particulier, parut faire à la juriſdiction des ordinaires une bleſſure trop conſidérable, pour être diſſimulée. L'aſſemblée obſerva, que quand l'archevêque de Paris auroit eu autant de tort qu'il en avoit peu, le S. Pere n'auroit pas dû, ſur le ſimple expoſé des religieuſes dans leur propre cauſe, caſſer tout ce qu'avoit décerné leur ſupérieur ordinaire, ſans l'avoir appellé, ſans même qu'il y eût eu aucune inſtance portée à Rome, ſoit par appel, ſoit par déni de juſtice; ce qui renverſeroit toutes les regles preſcrites pour les élections par le droit canonique. On revint ſur les troubles de Pamiers; & l'on trouva le même renverſement, dans les brefs donnés à ce ſujet par le Pontife, ainſi que dans ſa perſévérance à les ſoutenir par tout ce que la puiſſance pontificale avoit de plus terrible.

Comme c'étoit le droit de régale qui intéreſſoit principalement le Monarque, on le traita fort au long, & l'on n'omit rien pour le bien établir. On

en fit remonter l'origine jusqu'à celle de la monarchie ; on le représenta comme un droit de la couronne, aussi inaliénable qu'elle, aussi imprescriptible que la loi Salique, indépendant de tout tribunal ecclésiastique, indépendant de la police, ou de la discipline arbitraire de l'Eglise. Différens prélats soutinrent que ce droit avoit été confirmé anciennement par les papes Alexandre III, Innocent III, Clément IV, Grégoire XI, & par plusieurs conciles. Quelle que fût, ou ne fût pas la justesse de cette érudition, ou plutôt de son application, il restoit, pour le fait présent, une difficulté toujours entière, dans l'extension de la régale aux Eglises où jusque-là elle n'avoit pas été en usage. Sur quoi l'on fut d'avis qu'un petit nombre d'Eglises particulieres devoient sacrifier quelque chose même de leurs vrais droits, plutôt que d'occasionner des troubles dans tout un grand royaume, au moins quand il étoit possible d'acheter la paix, sans aucun préjudice pour la foi, ni les mœurs, par un simple changement de discipline ; que c'étoit-là précisément le cas où l'on se

trouvoit, puisque la régale n'est qu'une affaire de discipline, & par conséquent sujette aux variations & aux modifications analogues aux temps & aux circonstances diverses.

Sur le rapport de l'archevêque de Reims, l'un des six prélats commis pour l'éclaircissement de cette grande question, sans écrire de rechef à Innocent XI des lettres au moins inutiles, on conclut à demander au Roi la convocation, ou d'un concile national, ou d'une assemblée générale de tout le clergé du royaume; afin que l'Eglise de France, après avoir discuté la matiere à fond, pût élever sa voix, d'une maniere à obliger Rome de faire attention à ses plaintes. Le sage & religieux Monarque se décida pour l'assemblée générale, qui s'est rendue si fameuse, & qui fut convoquée finalement pour le neuf de novembre de cette année 1681.

L'ouverture s'en fit au jour marqué, & l'éloquent évêque de Meaux en prononça le sermon, où d'un côté il fit paroître la plus respectueuse déférence pour l'Eglise Romaine, qu'il y nomma la mere, la nourrice & la maîtresse

de toutes les Egliſes ; & de l'autre, il inſinua d'une maniere habile les réſolutions que l'on prit quelques mois après. Il exalta l'application conſtante des rois très-chrétiens à maintenir dans leurs Etats, ſuivant la pragmatique ſanction de S. Louis, *le droit commun, la puiſſance des ordinaires, ſelon les conciles généraux, & les inſtitutions des ſaints peres.* C'eſt en effet dans ce peu de mots que le plus ſaint, & le plus inſtruit de nos Rois en ce genre, renfermoit tout ce qu'on appelle aujourd'hui Libertés de l'Egliſe Gallicane, qui par-là conſiſtent à ſe tenir ſous l'autorité des anciens canons, & bien mieux encore à les obſerver religieuſement, à ne laiſſer périr en aucune maniere les reſtes précieux de la ſainte diſcipline de l'antiquité. L'orateur propoſant enſuite les moyens d'obvier aux abus, cita l'exemple des conciles de Lyon & de Limoges, dont le premier refuſa d'admettre, en 1015, un privilége de Rome qu'il jugeoit contraire au bon ordre, & le ſecond ſe plaignit dans le même ſiecle d'une ſentence contraire aux canons ; que

Jean XVIII avoit rendue par surprise.

Le dix-neuvieme de mars de l'année suivante, car cette fameuse assemblée se prolongea jusques en quatre vingt-deux, d'où même elle date principalement, on vit enfin le but des insinuations du discours d'ouverture. Après un préambule, où les prélats protestent avoir purement en vue de maintenir dans l'Eglise Gallicane, des libertés appuyées sur les saints canons & sur la tradition des peres, de conserver en même temps l'unité de l'Eglise catholique, & d'arrêter les déclamations des hérétiques contre la puissance pontificale, viennent les quatre articles suivans. I. J. C. a donné à S. Pierre & à ses successeurs la puissance sur les choses spirituelles qui ont rapport au salut: mais il ne leur en a donné aucune, soit directe, soit indirecte, sur les choses temporelles; & par conséquent ils n'ont pas le pouvoir de déposer les rois, ni de délier leurs sujets du serment de fidélité. II. La plénitude de puissance accordée au siége apostolique, & aux successeurs de S. Pierre, sur les choses spirituelles, ne déroge point à ce que le concile de

Constance, confirmé par les papes, par l'Eglise en général, & par celle de France en particulier, a prononcé sur l'autorité des conciles généraux, dans sa quatrieme & sa cinquieme session; & l'Eglise Gallicane n'approuve pas ceux qui révoquent en doute l'autorité de ces décrets, ou qui en éludent la force, en disant que les peres de Constance n'ont parlé que pour un temps de schisme. III. L'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, qui sont dressés par l'esprit de Dieu, & respectés par toute la terre; & les regles, ainsi que les pratiques, ou les usages reçus dans le royaume & l'Eglise de France, doivent avoir leur force. IV. Il appartient principalement au Pape de décider en matiere de foi; & ses décrets obligent toutes les Eglises: ses décisions néanmoins ne sont absolument sûres, qu'après avoir été acceptées de l'Eglise.

Ces quatre articles ne furent pas plutôt dressés, que l'assemblée pria le Roi de les faire publier dans le royaume. L'ordre fut aussi-tôt donné, pour les

faire enregiſtrer dans tous les parlemens, bailliages, ſénéchauſſées, univerſités, facultés de théologie & de droit canon; avec défenſe à quiconque, ſéculier ou régulier, de rien écrire, ni enſeigner de contraire. Il étoit encore ordonné qu'ils ſeroient ſouſcrits par tous les profeſſeurs des ſciences eccléſiaſtiques, avec obligation de les enſeigner; que dans toutes les univerſités on déſigneroit des profeſſeurs pour le faire, leſquels, dès qu'ils en ſeroient requis, ſeroient obligés de repréſenter leurs écrits ſur ce ſujet aux prélats des lieux, ou aux procureurs généraux; qu'aucun bachelier ne pourroit être licencié, ni reçu docteur, qu'après avoir ſoutenu cette doctrine dans quelqu'une de ſes theſes; enfin que tous les évêques la feroient enſeigner dans toute l'étendue de leurs dioceſes. Pour la ſureté de l'exécution, il étoit enjoint aux ſyndics & doyens des facultés de théologie d'y veiller ſoigneuſement, & on les en rendoit perſonnellement reſponſables. Tout cela fut exécuté, ſans preſque rencontrer aucun obſtacle.

La publication de maximes ſi nou-

velles pour Rome, ne déplut pas moins sans doute à Innocent XI, que l'extension de la régale, qui l'avoit entraînée, & qui depuis parut à peine mériter attention ; tant la diversion fut efficace. Cependant, à l'égard même de la régale, ou de ce qu'elle pouvoit avoir d'abusif, Louis, toujours digne du nom de Roi très-chrétien, tint une conduite qui fit bien connoître la droiture de ses vues. Depuis quelques années, le parlement de Paris, qui seul connoît de la régale, & qui redoubloit son zele pour les droits de la couronne à mesure qu'ils étoient plus fortement attaqués, avoit extraordinairement étendu l'usage de celui-ci. De plus, & depuis long-temps, nos rois étoient en possession de conférer, dans les églises vacantes, les doyennés, les archidiaconés, & d'autres prébendes auxquelles sont attachées des fonctions spirituelles, sans que les sujets pourvus de la sorte fussent obligés de prendre des institutions canoniques. Le clergé députa vers le Prince, pour lui représenter que cet usage sembloit déroger à l'autorité spirituelle des évêques, & porter atteinte à la juridic-

tion qui leur étoit propre. Sur quoi, Sa Majesté donna sans délai un édit, portant que dans toutes les églises cathédrales & collégiales du royaume, personne à l'avenir ne pourroit être pourvu en régale, d'aucun des bénéfices qui donnent le droit d'exercer quelque juriſdiction eccléſiaſtique, ou quelque fonction ſpirituelle, ſi d'abord il n'a l'âge, les degrés & les autres qualités preſcrites par les canons & les ordonnances; & de plus, qu'après en avoir été pourvu, il ſeroit obligé, avant d'en faire aucune fonction, de ſe préſenter aux vicaires généraux établis pour le temps de la vacance ſi elle duroit encore, & aux prélats s'il y en avoit eu d'inſtitués, afin d'en obtenir l'approbation & la miſſion canonique. Quant au trop d'étendue qu'on donnoit depuis quelque temps à la régale, Sa Majeſté déclara qu'elle n'entendoit conférer, en vertu de ce droit, aucun des bénéfices qu'on y prétendoit ſujets, ſinon ceux que les prélats étoient en poſſeſſion légitime de conférer.

Malgré cette modération & mille attentions religieuſes, tant du clergé que du Monarque, on vit paroître une

foule de libelles, contre les prélats de l'assemblée. Des gens qui frondoient toute l'autorité des papes & des évêques réunis pour la défense de la foi, qui bravoient, qui blasphémoient les bulles dogmatiques de l'Eglise Romaine, confirmées par l'adhésion de toutes les Eglises, crierent à la ruine entiere de la religion; tout au plus pour une légere innovation dans un point de cette discipline qui ne tient pas au fond du christianisme, & qui peut varier selon les temps & les besoins. C'est que les évêques d'Alet & de Pamiers avoient combattu les décisions de l'Eglise, avec autant d'opiniâtreté que la régale; & qu'Innocent XI, comme on l'a déjà vu, honoroit de sa confiance quelques fauteurs déguisés de la nouvelle doctrine. Tant l'intérêt propre a d'influence, dans le zele de tout ce qui fait secte.

Le plus remarquable, ainsi que le plus violent de ces libelles, fut le Testament politique, attribué faussement au grand Colbert. On y dit en termes exprès, que les archevêques de Reims & de Paris, qui présiderent l'assemblée, n'avoient pas de grands sentimens de

religion ; & que les autres évêques, à peu près de même conſcience, étoient ſi dévoués aux volontés du Roi, que s'il avoit voulu ſubſtituer l'alcoran à l'évangile, ils y auroient également donné les mains. Injures groſſières, qui ſeules font ſentir la ſuppoſition de cet ouvrage. D'ailleurs, le miniſtre ſage à qui on l'impute, auroit-il parlé avec cette imprudence, de trente-cinq évêques, ou archevêques, parmi leſquels on en comptoit trois de ſon ſang & de ſon nom, dont l'un étoit ſon propre fils ? Ces prélats [illegible]ent, ſi l'on veut, beaucoup plus loin qu'il n'étoit néceſſaire pour la défenſe de la régale : mais la piété univerſellement reconnue d'un grand nombre d'entre eux, & les lumieres, ainſi que la régularité, que les Italiens mêmes diſoient alors croître chaque jour depuis deux regnes dans le corps dont ils étoient membres, ne peuvent que traduire en téméraires & en calomniateurs, ceux qui répandroient des ombres ſur la pureté de leurs vues.

Card. Ben. tivoglio Breve Relat. de gli Ugonot. de Franc.

Les diſciples de Luther & de Calvin, comme ceux de Janſénius, voulurent tirer parti, en faveur de leur ſchiſme, de cette eſpece de ſciſſion

entre les catholiques, ou pour mieux dire, de ce démêlé entre la perſonne, ou les ardélions d'un Pape & le clergé d'un royaume orthodoxe. Mais la courte réplique de l'aſſemblée même de 1682, ou du ſavant prélat qui en étoit l'ame, & qui en tenoit la plume, ſuffit pour les confondre. Qu'ils ſachent, diſoit-il, que le différend qui eſt entre les officiers du Pape & nous, ne regarde nullement les dogmes de la foi, ni les maximes de la morale chrétienne, que l'Egliſe Gallicane conſerve, avec autant de pureté que l'Egliſe Romaine; mais ſimplement quelques points de diſcipline, laquelle, comme tout le monde le ſait, eſt ſujette à prendre des faces diverſes.

Qu'y eut-il en effet de contraire à la foi Romaine, ou catholique, dans la ſanction des quatre articles du clergé? On les peut réduire à deux chefs, dont l'un regarde l'indépendance temporelle des princes non feudataires du S. Siege, & l'autre concerne l'autorité ſpirituelle du Souverain Pontife. Sur le premier chef, les prélats François déclarerent que les princes ſouverains tenant leurs Etats de Dieu, & non de l'Egliſe, au-

cune puiſſance eccléſiaſtique ne pouvoit les en dépouiller, ni diſpenſer leurs ſujets de leur obéir. Doctrine conforme à la parole de Dieu, à la tradition des peres, & aux exemples des ſaints. Les fondemens de l'invariable ſoumiſſion que les ſujets doivent à leurs ſouverains légitimes, ſe trouvent clairement dans les divines écritures, dans les interprétations des ſaints docteurs de l'antiquité, & dans la pratique uniforme des fideles de l'Egliſe primitive. Parmi des chrétiens ſi dignes de ſervir de modeles à ceux des âges ſuivans, eſt-il un ſeul exemple de révolte contre un empereur idolâtre, ſous prétexte de ſon idolatrie, ou d'une ſentence portée contre lui par un des ſucceſſeurs de S. Pierre ? Les faits contraires & ſi déſaſtreux des temps poſtérieurs, font abhorrer l'introduction de la doctrine qui en fut la cauſe, loin de l'autoriſer. Ainſi le premier chef de la déclaration Gallicane ne ſouffre point de difficulté, pour quiconque n'eſt pas imbu juſqu'à l'enivrement des préventions tranſalpines.

Ainſi en eſt-il encore de la maxime qui ſubordonne l'exercice de la puiſſance même ſpirituelle du pontife Ro-

main, à l'autorité des canons reçus de l'Eglise universelle, comme ayant été dressés par l'esprit de Dieu. Qui peut même sans scandale, entendre quelques Ultramontains outrés attribuer au Pape une indépendance entiere des canons, & le maniement arbitraire de ces loix sacrées, de telle maniere qu'il en dispense quand & comme il lui plaît, & que sa volonté seule en rende la dispense valide?

Quant au pouvoir de prononcer en matiere de foi, avec une certitude qui oblige tout fidele à soumettre son jugement, s'il ne veut être hérétique, cette prérogative de l'infaillibilité, absolument nécessaire pour la conservation du sacré dépôt, fut indubitablement accordée à l'Eglise. Mais dans le passage de l'évangile, qui marque l'infaillibilité avec le plus de précision, le Sauveur la promet à tous les apôtres en commun, & non pas seulement à Pierre leur chef. Allez, dit-il en usant du nombre pluriel, enseignez toutes les nations; voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siecles: *Euntes docet .... ecce ego vobiscum sum.* C'est qu'il étoit nécessaire pour la conservation de

la foi que l'Eglise fût infaillible, & que cette nécessité n'avoit pas lieu pour son chef en particulier : il suffisoit que le corps apostolique, ou le corps de l'Eglise enseignante, tant dispersée néanmoins qu'assemblée, fût dirigé tous les jours jusqu'à la consommation des siecles, par l'oracle, nécessairement infaillible, de la vérité. Que si l'infaillibilité personnelle n'est pas nécessaire au chef de l'Eglise, d'où présumera-t-on qu'elle lui ait été accordée ? Mais si elle lui est nécessaire, le ciel permettroit-il depuis dix-huit siecles, qu'elle fût toujours en problême ?

Reste la question si le Pape l'emporte en autorité sur le concile, ou le concile sur le Pape ; & cela hors même les temps de schisme. Question plus curieuse qu'utile, ou usuelle ; puisque depuis l'origine de l'Eglise, la nécessité de faire usage d'une pareille décision ne s'est pas encore rencontrée. Toujours les conciles vraiment œcuméniques ont été d'accord avec les Papes, & les Papes avec les conciles, touchant la foi & les mœurs ; & dix-huit siecles écoulés dans cette sainte unanimité du chef & des membres de l'apostolat, ou de l'épiscopat,

ſont ſagement préſumer qu'elle durera juſqu'à la conſommation des ſiecles. Si toutefois il pouvoit arriver, qu'un Pape ſoutînt opiniâtrement ce que le concile auroit condamné comme hérétique, ou combattît avec la même opiniâtreté ce que le concile auroit décidé comme un article de foi; à qui des deux faudroit-il en croire? On peut encore répondre à cette ſuppoſition, qui n'eſt qu'un développement de la queſtion précédente, que l'expérience du paſſé la fait raiſonnablement préſumer chimérique. On doit au moins convenir, indépendamment de toute opinion locale, que le Pape alors ſeroit tombé dans l'héréſie d'une maniere inexcuſable & notoire; puiſque la multitude des premiers paſteurs, témoins néceſſaires de la foi des Egliſes diverſes, rendent à la croyance unanime de l'Egliſe univerſelle, un témoignage dont la malignité ſeule pourroit méconnoître la certitude. En effet, tous les Ultramontains ſenſés reconnoiſſent, que ſi le Pape venoit ſans retour à profeſſer l'héréſie, il en ſeroit de lui, comme d'un Pape déjà mort, auquel il ne ſeroit plus queſtion que d'en ſubſtituer un autre.

Cependant comme l'Egliſe n'eſt pas un corps acéphale, & que c'eſt à ce corps entier, compoſé du chef & des membres, que l'infaillibilité fut inconteſtablement promiſe ; les déciſions prononcées contre le pontife qu'on ſuppoſe hérétique, devroient être confirmées par celui qu'on auroit mis en ſa place. D'où il paroît que le fameux débat entre les partiſans de la ſupériorité du Pape & ceux de la ſupériorité du concile, eſt une diſpute ſans objet, au moins pour ce qui regarde l'infaillibilité ; puiſque cette prérogative ne fut aſſurée, ni au chef de l'Egliſe en particulier, ni à ſes membres ſéparés de leur chef, mais à l'Egliſe entiere, c'eſt-à-dire aux ſuffrages réunis du chef & des membres.

Sans nous étendre davantage ſur cette matiere, dont la diſcuſſion plus approfondie n'appartient pas à l'hiſtoire, nous pouvons conclure, que l'infaillibilité du Pape & ſa ſupériorité ſur le concile ſont encore des points de doctrine, ſur leſquels chacun peut opiner en particulier ſelon ſes lumieres. Mais faire des points de croyance qui excluent juſqu'au doute, c'eſt s'arroger

le pouvoir de former des articles de foi que l'Eglise ne connoît point. Les auteurs même qui tiennent cette doctrine, à quelques enthousiastes près, conviennent que ce n'est point un dogme qu'on doive admettre pour être véritablement catholique. Pareillement, les défenseurs du sentiment contraire, tout en l'étayant des décrets du concile de Constance, ne le soutiennent que comme fondé sur des preuves plus fortes que celles de leurs contradicteurs. Les premiers prétendent, ou que le concile n'étoit pas encore œcuménique, lorsqu'il fit ces décrets, parce qu'alors il n'étoit composé que des prélats de l'obédience de Jean XXIII qu'on y déposa, ou qu'ils ne furent pas confirmés par Martin V qu'on élut en sa place, & même qu'ils avoient été corrompus depuis par les peres schismatiques de Bâle. C'est pourquoi le clergé de France n'a pas donné la doctrine de sa déclaration, comme une regle de foi dont il ne fût pas permis de s'écarter. Tout ce qu'il dit de plus fort, c'est qu'il s'est déclaré pour *ce qu'il a regardé comme le vrai sentiment des catholiques*. Du reste, les

les prélats de l'assemblée, dans la lettre qu'ils adressèrent aux autres évêques du royaume, marquent formellement que leur démêlé avec Innocent XI ne concernoit point du tout les dogmes de la foi, qui sont les mêmes à Rome & en France. Soit Italien, soit François, tout catholique s'en tiendra sans doute au concile de Trente : or est-il que le canon touchant l'autorité du chef de l'Eglise s'y trouvant déjà dressé, on prit le parti de le supprimer après une délibération plus mûre ; parce qu'il sembloit établir l'infaillibilité du Pape, & sa supériorité sur les conciles œcuméniques.

Il est donc libre à chacun de penser en son particulier comme il le croit convenable, touchant la question présente : mais chacun doit aussi se conformer extérieurement à la police du lieu qu'il habite, & obéir aux édits du Prince. Les souverains chargés de maintenir la concorde & la tranquillité dans leurs Etats, ont un droit incontestable d'en bannir, non seulement les doctrines hétérodoxes & suspectes, mais encore celles qu'ils jugent préjudiciables à leur autorité, dès-là qu'elles ne font point

partie de la créance avérée de l'Eglise.

Dans l'année même où parut la déclaration du clergé, un simple bachelier, frere Malagola, Dominicain, en osa combattre le premier & le plus sage article, dans une these qu'il soutint à la face de la faculté de Paris. Il leva l'étendard dès le frontispice de la these, où entre autres choses, on lisoit ces paroles: A celui qui lie & délie tout sur la terre, c'est-à-dire qui possede éminemment l'une & l'autre puissance. L'auteur ne tarda point à être dénoncé : il comparut hardiment, & soutint sans détour que le pouvoir de lier & de délier, accordé par J. C. au prince des apôtres & à ses successeurs, devoit s'entendre de la puissance temporelle, aussi bien que de la spirituelle. C'est le principe dont s'étoit appuyé le jésuite Santarelli, autrefois condamné par la Sorbonne, qui ne se démentit point en cette derniere rencontre. Après avoir renouvellé son ancienne censure, elle chassa Malagola de l'assemblée, comme un parjure sans pudeur, qui fouloit publiquement aux pieds le serment qu'il avoit prêté dans ses actes précédens, & fit rayer son nom du catalogue des bacheliers. On ignore pour

quelle raiſon le parlement, ſi vif autrefois contre la même doctrine, demeura tranquille, dans le cas d'une premiere atteinte, portée à la déclaration du clergé, qui l'avoit proſcrite.

Il parut moins indifférent à l'égard de deux pieces qu'on fit peu après paſſer en France contre la même déclaration, ſavoir un décret de l'archevêque de Strigonie qui la condamnoit, & une autre ſorte d'improbation donnée au même ſujet, ſous le titre d'Examen théologique & juridique. Ces étrangers paſſant au delà même de leur but, avançoient que le privilége de juger en matiere de foi appartenoit uniquement au S. Siege. Le parlement, à qui cette aſſertion fut particuliérement dénoncée, ne voulut pas prononcer de ſon chef ſur une matiere purement eccléſiaſtique, & commença par conſulter les docteurs. La faculté répondit que la propoſition déférée, en tant qu'elle ôtoit aux évêques, & même aux conciles généraux, le pouvoir qu'ils ont reçu immédiatement de Dieu pour juger des controverſes de la foi, étoit fauſſe, téméraire, erronée, oppoſée à la pratique de l'Egliſe, &

contraire à la parole de Dieu. Sur cette réponse, l'avocat général demanda la suppression du décret de Strigonie, ainsi que de l'Examen théologique, qui renfermoit, disoit-il, les mêmes erreurs. Il ajouta que ces deux ouvrages tendoient également à insinuer, que le Pape a la domination absolue dans l'Eglise universelle, & qu'il n'est point obligé d'en suivre les regles même les plus respectables par leur antiquité, ni de se soumettre en aucune maniere aux canons. Le lendemain, vingt-troisieme de juin 1683, parut un arrêt pour supprimer ces deux ouvrages, qui, tout proscrits qu'ils étoient, mortifierent sensiblement le prélat qu'on regardoit comme l'auteur principal des quatre articles du clergé.

La treve qui se conclut, le dixieme d'août de l'année suivante, entre la France & l'Espagne, donna lieu à des propositions, dont la nature & la forme, également originales, peuvent tempérer un moment le sérieux de l'histoire; d'autant mieux que cette sorte d'épisode n'est point étrangere à notre sujet: on y verra jusqu'où se portent les prétentions des gens de

secte & de parti, à l'égard même de leurs souverains. Louis XIV avoit envoyé le comte d'Avaux à Ratisbone, avec plein pouvoir d'admettre à la treve qui s'y négocioit, toutes les puissances qui voudroient y accéder. Or il prit envie à la puissance janſénienne de s'y faire comprendre. La paix fourée de Clément IX avoit bien fait cesser les poursuites contre l'escouade des quatre évêques réfractaires; mais comme on n'entendoit point donner par cette indulgence le droit d'entreindre les loix de l'Eglise, la signature du formulaire alloit toujours son train. Il n'y avoit, ni bénéfice à espérer dans les dioceses, ni degré à obtenir dans les universités, à moins de le souscrire avec serment. Les pasteurs veilloient avec d'autant plus de soin sur leurs troupeaux, qu'ils n'ignoroient pas que bien des loups se déguisoient en brebis, & en gardiens même; & que débonnaires au dehors, ils exerçoient en secret leurs ravages. Le Roi, qui avoit prétendu procurer à l'Eglise une paix véritable & vraiment utile, n'étoit pas d'humeur à souffrir qu'on la lui rendît plus nuisible que la guerre, en y ré-

pandant l'erreur avec plus de facilité. La vigilance & la fermeté du Monarque réduisirent les novateurs les plus inquiets à se retirer dans les Pays-bas, où ils se promettoient plus de liberté, & de parler, & d'écrire.

Sujets mécontens & à demi-rebelles, ces transfuges s'assimilant aux têtes couronnées, & traitant d'égal à égal avec leur propre souverain, dressèrent leurs articles, dans une offre de capitulation qui s'adressoit à son plénipotentiaire. Cette entreprise est si extraordinaire, ou plutôt si extravagante, qu'elle passeroit pour une rêverie, ou pour avoir été controuvée malignement, si le monument qui en constate la réalité ne se retrouvoit encore parmi les pieces du procès de Quesnel, imprimées sur l'original en 1704, par les ordres de l'archevêque de Malines. Le pere Quesnel convint lui-même que cette piece n'étoit pas supposée; parce qu'il savoit très-bien que la minute en existoit, & qu'on étoit en état de la produire. Tout ce qu'il eut de mieux à répondre, c'est qu'on n'avoit pas eu intention de la publier, & qu'au fond ce n'étoit qu'une badinerie dont on

Anatomie de la Sent. du P. Quesnel, p. 131 & 132.

n'avoit pas fait usage. On peut croire que la lettre qui contenoit ces propositions ne fut pas remise au plénipotentiaire, dont elle portoit l'adresse : tout bien examiné, ceux qui l'avoient écrite trouverent bon de la retenir, apparemment dans la crainte de rappeller à la mémoire les malheureux temps des Luthériens d'Allemagne & des Calvinistes de France, & de se traduire eux-mêmes en chefs de parti qui se croient assez forts pour proposer une treve au Roi, & lui imposer des conditions. Mais à qui persuadera-t-on que des hommes du caractere d'Arnaud, & de ses amis, uniquement pour s'amuser, aient conçu l'idée d'une lettre si étrange, & l'aient réduite en articles si convenables à la détresse où ils se trouvoient ? Si l'on nie, contre la persuasion commune, que ce grave docteur l'ait dictée au sieur Ernest ; toujours est-il incontestable qu'elle fut écrite par un des zélateurs du parti, qui tous dans ces conjonctures n'étoient certainement pas d'humeur à rire.

Elle étoit signée : *Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs les disciples de S. Augustin.* Et partant de ce titre,

on repréſentoit au Roi l'odieuſe partialité dont il encourroit le blâme, s'il traitoit les diſciples du plus illuſtre des peres de l'Egliſe, avec plus de dureté que les pirates de Barbarie, auxquels il venoit d'accorder la paix; & s'il les excluoit d'une treve qu'il offroit à tous les peuples, ſans diſtinction de religion, ni de mérite. Le ſecrétaire du parti marquoit enſuite, que tous ſes commettans lui avoient donné ordre de manifeſter leurs vues pacifiques, *par les conditions mêmes qu'ils avoient cru devoir propoſer, pour ne rien faire contre les formes accoutumées de ces ſortes de contrats publics.* Suivoient les articles de capitulation, au nombre de dix-huit, dont nous ne prétendons pas expoſer le bizarre aſſemblage. Il ſuffira de quelques traits pris au haſard, pour en faire ſentir l'impertinence. Non ſeulement on demandoit à Sa Majeſté, ſans reſtriction, ni modification quelconque, de faire ceſſer les exils & toutes les voies de fait; mais on lui diſoit avec inſolence, que ſes procédés décrioient ſa juſtice, & déshonoroient ſon nom au dedans & au dehors du royaume. On exigeoit

une entiere liberté, malgré l'interdit & toutes les cenſures, pour l'exercice des fonctions eccléſiaſtiques, & pour défendre avec vigueur les vérités de la grace, c'eſt-à-dire la doctrine condamnée avec l'Auguſtin d'Ypres. Ils preſcrivoient enſuite au Monarque les meſures qu'il avoit à prendre, pour faire ſubir aux accuſateurs des Auguſtiniens les peines portées contre les calomniateurs. Pour tout cela, ils offroient de ſe juſtifier par de bonnes apologies, où ils rendroient raiſon de leur conduite, & répondroient à tout ce qu'on avoit objecté, ſoit contre leur maniere d'agir, ſoit contre leur doctrine. Voilà ce que propoſoit le parti, pour accepter une ſimple treve : qu'auroit-il donc exigé, pour une paix abſolue ? Et que n'auroit-il pas prétendu, ou plutôt enfreint & violé, ſi au lieu de l'état de foibleſſe & d'humiliation où il ſe trouvoit, il avoit eu la force en main ? Qu'ont pu les Huguenots, qu'ils n'aient point oſé ? De ſectes qui ont les mêmes principes, on ne peut attendre que les mêmes œuvres.

C'eſt ce qu'avoit parfaitement compris Louis le Grand, lorſqu'il réſolut

enfin d'exterminer l'hydre à jamais renaissante qui s'obstinoit, depuis sept à huit regnes, à ravager l'Eglise & la monarchie Françoise. Dès l'année 1661, les religionaires outre-passant les concessions de l'édit de Nantes, tout exorbitantes qu'elles étoient, Louis avoit donné une déclaration, portant que des commissaires iroient dans toutes les provinces du royaume, pour informer des contraventions, ou des innovations qu'on y avoit faites, & remettre au moins les choses sur le pied de l'édit. Dix-huit ou vingt arrêts donnés coup sur coup dans les provinces diverses, montrerent que le vœu des parlemens avoit précédé les ordres du Prince, ou du moins qu'un zele unanime les porteroit à le seconder.

Guidé par ce genre pratique & sûr de conseil, le Roi, en 1669, donna une déclaration nouvelle & fort circonstanciée, qui devoit servir de réglement pour l'avenir. Elle défendoit aux religionaires de faire des prêches hors des lieux qu'on leur avoit marqués pour cela; de rien dire contre la religion catholique; de contracter des mariages avec les catholiques, s'il y avoit opposition; de jamais juger de la validité d'un mariage, &

de punir, ou censurer ceux d'entre eux qui enverroient leurs enfans aux écoles catholiques. Il étoit de plus ordonné, qu'ils n'auroient point entrée aux Etats de Languedoc ; que dans cette province & celle de Guyenne où les consulats étoient mi-partis, le premier consul seroit toujours catholique ; que dans toutes les sénéchaussées & autres jurisdictions, les conseillers calvinistes ne pourroient, quoique plus anciens, présider en l'absence des chefs ; & que dans les assemblées des villes, les catholiques seroient toujours en nombre pour le moins égal à ceux de la réforme ; que les enfans d'un catholique & d'une calviniste seroient tous élevés dans la religion catholique ; que les processions du S. Sacrement passant devant les temples, on y interromproit le chant, jusqu'à ce qu'on y eut été averti qu'elles étoient passées ; qu'on tendroit devant les maisons des religionaires, comme par-tout ailleurs ; enfin, qu'ils observeroient les fêtes prescrites par l'Eglise, sans vendre, ni travailler à boutique ouverte. Quelque propre que fût cette déclaration à miner l'édifice de la réforme, le par-

lement de Paris fut près de quatre mois sans vouloir l'enregistrer ; parce qu'elle supprimoit, ou adoucissoit quelques articles d'une ordonnance plus sévere, rendue trois ans auparavant.

Louis XIV continuant à miner l'hérétique réforme, interdit, le 10 de juin 1680, l'entrée des fermes & des sous-fermes royales à ceux qui la professoient. Le six du mois suivant, il défendit aux catholiques, sous peine d'amende honorable & de bannissement, d'embrasser le calvinisme ; & aux Ministres, de les admettre à leurs assemblées, sous peine d'interdiction dans leur ministere, & de l'exercice de leur religion dans le lieu où un catholique l'auroit embrassée. Cette déclaration générale fut suivie d'ordonnances particulieres, en conséquence desquelles on renversa un grand nombre de temples, bâtis contre les dispositions de l'édit de Nantes, dont la secte mutine n'avoit pu se contenter. Ce fut-là comme l'éclair, qui annonça la foudre prête à tout ruiner. Ils en furent glacés d'effroi, & ne revinrent de leur stupeur, que pour prendre la fuite ; ce qui fit porter, en 1682,

défenſe aux gens de mer & de métier, d'abandonner le royaume, ſous peine des galeres perpétuelles ; & à quiconque, de favoriſer leur évaſion, ſous peine d'une amende arbitraire, qui ne pourroit pas être au deſſous de trois mille livres. La retraite de quelques perſonnes de marque attira peu après une défenſe générale aux religionnaires de toute condition de quitter le royaume, à peine de nullité pour les contrats de vente qu'ils auroient faits de leurs immeubles une année avant leur fuite, & de confiſcation de ces biens, ſi l'on fuyoit en effet. Précaution ſage, qui contint l'avidité des acquéreurs, & qui peut déjà faire ſentir le faux de tant de clameurs hyperboliques ſur les ſommes, prétendues immenſes, qui ſortirent du royaume avec les Huguenots.

Tandis que le Roi uſoit de la puiſſance extérieure pour maintenir, ou rétablir dans tous ſes droits la religion nationale, le clergé, par la voie qui lui eſt propre, par la priere & l'inſtruction, ne ceſſoit d'y rappeller ceux qui ſe raſſuroient dans leur égarement, ou ſur l'exemple de leurs peres auſſi

aveugles qu'eux, ou sur la parole de leurs ministres intéressés & faux, qui ne les retenoient dans leur religion qu'en défigurant la nôtre. Occupés en 1682 de tant d'autres objets, nos prélats avoient néanmoins dressé sur celui-ci un avertissement pastoral, où ils se montroient presque uniquement sensibles à voir leurs freres, séparés d'eux, s'égarer de plus en plus chaque jour dans les voies de l'erreur & de la perdition. Et les prenant par leurs préjugés mêmes contre les pasteurs Romains, ils leur représentoient que leur aversion pour la communion Romaine ne pouvoit plus avoir de fondement sous le pape Innocent XI, qui présentoit à tout le monde chrétien sur la chaire apostolique, un modele parfait de la régularité chrétienne & de la sainteté pontificale. Ainsi l'assemblée de 1682 donnoit-elle autant de louanges à Innocent XI, qu'elle lui causoit de chagrin : mais pour un chagrin si cuisant, que tout éloge est un foible appareil ! Avec son avertissement pastoral, cette assemblée publia un mémoire qui proposoit plusieurs méthodes, les plus simples & les plus con-

venables, pour la conversion des religionaires.

Le Roi avoit en même temps fait expédier deux lettres circulaires, l'une pour les évêques, & l'autre pour les intendans de provinces, qu'il exhortoit les uns & les autres à seconder le zele de l'assemblée. Il recommandoit néanmoins de ménager les esprits avec douceur & sagesse, de n'employer que la force des raisons, & de ne donner aucune atteinte aux édits concernant la tolérance. Cette clause fait voir qu'alors Louis XIV vouloit encore s'en tenir au plan qui lui réussissoit depuis quelques années; savoir, de n'exécuter qu'en détail la ruine du calvinisme, d'en saper insensiblement les églises, & de ne les anéantir que successivement. Mais l'année suivante 1683, ces factieux sectaires forcerent la cour à procéder d'une tout autre maniere.

Ils se rassemblerent dans le Poitou, dans la Saintonge, dans la Guyenne, dans le Languedoc & dans le Dauphiné, dresserent un projet d'union générale, & déclarerent qu'ils étoient résolus d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes: langage accoutumé de la ré-

forme séditieuse, & connu de longue-main, comme exprimant leur détermination à prendre les armes pour leur religion contre leur souverain. Il n'y eut toutefois que les sectaires des montagnes du plus difficile accès, qui oserent en venir à cette extrémité : les autres ne crurent pas devoir s'engager dans une affaire si hasardeuse, avant qu'elle eût pris un cours dont ils pussent bien espérer. Ce peu de concert fit avorter le complot ; & la révolte fût presque aussi-tôt punie que déclarée. Les plus coupables, parmi lesquels abondoient les ministres, furent condamnés à la mort. On fit grace à la multitude abusée ; ou du moins ils en furent quittes pour la démolition de leurs temples, & pour loger les troupes qui les avoient soumis, & les contenoient dans la soumission.

Les écrivains protestans ont fort déclamé contre cette hospitalité militaire, peu commode en effet : mais des rebelles, dignes de mort, avoient-ils bonne grace à se plaindre d'un châtiment, si léger en comparaison de leur forfaiture, & d'ailleurs commandé par la nécessité manifeste de surveiller

un amas de mutins, toujours prêts à recourir aux armes? Si cette ſoldateſque, zélée à ſa maniere, ſi ces miſſionaires bottés, comme on les nomma dans la ſecte, ſe porterent à des excès tyranniques, & tyranniſerent juſques aux conſciences; ce ſont-là les ſuites inévitables des guerres dont la religion eſt le prétexte, & que les religionaires, en ſe révoltant, avoient dû prévoir. Mais ceux qui crioient à la violence, l'exerçoient les premiers, ſans même reſpecter les droits de la nature. Ils apprenoient aux peres à méconnoître leurs enfans, & aux enfans à renier leur pere, aux femmes & aux maris à s'abandonner, à ſe tourmenter réciproquement; aux meilleurs amis à s'entr'égorger, ou du moins à rompre tout commerce entre eux. Un religionaire devenu catholique étoit un objet de haine pour tous ſes proches; on ne le connoiſſoit plus dans ſa famille, & dans tout le parti, que pour l'inſulter, pour le calomnier & le diffamer. Tels étoient les procédés que leur ſuggéroient les miniſtres, qui cependant répétoient ſans ceſſe qu'on ne devoit employer à leur égard que les

voies de douceur & de perſuaſion ; ſans jamais vouloir qu'on appellât les moyens humains au ſecours des moyens ſupérieurs, tout inſuffiſans qu'ils rendoient ceux-ci.

L'an 1685, le clergé ſe vit encore obligé de porter des plaintes au Roi, contre la licence obſtinée de ces prédicans à calomnier la foi Romaine : reſſource honteuſe, mais la ſeule qui leur reſtât contre la décadence de leur ſecte, & les triomphes multipliés de la vraie foi. Pour ſentir la juſtice de cette plainte, rendue le quatorzieme de juillet, il ne faut que jetter les yeux ſur le petit ouvrage que nos prélats aſſemblés publierent alors ſous ce titre : Doctrine de l'Egliſe, contenue dans notre profeſſion de foi, & dans les décrets du concile de Trente, oppoſée aux calomnies & aux injures répandues dans les ouvrages des prétendus réformés. On y voit que la doctrine catholique ſur l'écriture & la tradition, ſur la juſtification & les mérites, ſur les ſacremens, le ſacrifice de la meſſe, l'adoration du Sauveur dans l'euchariſtie, les ſatisfactions, le purgatoire & les indulgences, étoit défigurée par

les écrivains proteſtans, de maniere à convaincre qu'ils s'étoient appliqués uniquement à la peindre des couleurs fauſſes, les plus propres à la décrier. En conſéquence de cette requête, le Roi donna un édit, qui faiſoit défenſe aux miniſtres & à toute perſonne de la religion prétendue réformée, de prêcher & de publier des livres contre la foi de l'Egliſe, d'imputer aux catholiques des dogmes qu'ils ne tenoient pas, & même de parler, directement ou indirectement, de la religion catholique. C'eſt qu'il leur étoit comme impoſſible de toucher ce ſujet, ſans impoſture & ſans calomnie.

Le clergé ſatisfait ne pouſſa pas plus loin : mais le chancelier de France, M. le Tellier, quoique naturellement doux & modéré, preſſa le Monarque de porter le coup qui devoit abattre la derniere tête de l'hydre. Ce miniſtre, dont la piété relevoit & dirigeoit les talens, regardoit l'unité de religion comme le plus ferme appui du trône : à la vue de la mort, que ſon grand âge & ſes infirmités lui annonçoient de jour en jour plus prochaine, il ſou-

haitoit paſſionément de voir la foi chrétienne recouvrer ſans retard tous ſes droits naturels dans le royaume très-chrétien. Les uſurpations faites ſur elles, & confirmées en quelque ſorte par l'édit de Nantes, que les factions de l'héréſie & la néceſſité des temps avoient arraché au premier des Bourbons, ſe trouvoient preſque toutes réparées par le zele perſévérant des Rois ſon fils & ſon petit-fils. Louis le Grand ſur-tout, par la ſuite habilement combinée de ſes édits, avoit tellement repris ſur celui de Nantes, que des cent cinquante-huit articles qu'il comprenoit, il n'en reſtoit preſque plus que le dangereux ſimulacre. Les Huguenots étoient exclus de la judicature & de beaucoup d'autres profeſſions ; la plupart des temples étoient à bas ; les prédicans avoient diſparu ; on ſouſtrayoit à la ſéduction des parens, la jeuneſſe qui marquoit de l'inclination pour la foi catholique ; les chefs de famille eux-mêmes, ébranlés d'abord par les craintes ou les eſpérances humaines, puis déſabuſés par les controverſes qui ſe faiſoient dans toutes les provinces, rentroient en foule dans le ſein de l'Egliſe. S'il y

avoit des converſions équivoques, il y en avoit beaucoup plus qu'on avoit tout lieu de croire ſinceres. Il y en eut même de généreuſes, & au deſſus de tout ſoupçon. De maniere ou d'autre, on entendoit parler en tout lieu d'abjurations étonnantes, & ſinguliérement édifiantes. On les reçut d'abord, ſans trop ſe précautionner contre l'avenir. On exigea peu après la ſouſcription d'une formule qui énonçoit avec préciſion les points eſſentiels de la doctrine catholique. Enfin, on obligea les peres à mener leurs enfans à l'égliſe, & à répondre de leurs femmes; en tout cela, on n'éprouva nulle part un degré de réſiſtance qui pût alarmer. La Rochelle & Montauban, autrefois les boulevarts de l'erreur, ne marquerent pas plus d'indocilité que les autres lieux.

Les choſes en étoient là, quand enfin l'édit de révocation fut expédié, le 18 octobre 1685. Il portoit l'abolition de tout ce qui s'étoit jamais fait dans le royaume en faveur de la religion prétendue réformée, la démolition de tous les temples qui reſtoient à ſes ſectateurs, une défenſe expreſſe pour eux

de s'assembler en aucun lieu public, ni maison particuliere, afin d'en pratiquer les observances; & pour tous leurs ministres qui refuseroient d'abjurer, un ordre absolu de sortir du royaume sous quinze jours, à compter de la publication de l'édit. Mais en expulsant les séducteurs, on défendoit à la multitude séduite de les suivre, c'est-à-dire de prendre eux-mêmes le parti de la désertion, ainsi que de transporter hors de France leurs biens & leurs effets, à peine de galere pour les hommes, & de confiscation, tant de corps que de biens, pour les femmes. Il intervint deux ordonnances nouvelles dans la même année, le 25 octobre & le 5 novembre, à l'effet d'interdire l'exercice du calvinisme dans les vaisseaux, & d'empêcher les gens de mer, de favoriser l'évasion de ceux qui le professoient. Cependant il n'est pas douteux que l'avarice des gardes, trop bien amorcée en ces sortes de rencontres, n'ait procuré l'évasion de plusieurs milliers d'individus, hommes & femmes, qui se refugierent principalement en Angleterre, en Hollande & en Prusse. Mais ni la multitude, ni l'opulence

fugitives ne furent auſſi conſidérables que l'ont voulu perſuader de prétendus patriotes, moins zélés au fond pour la patrie, que malveillans, ou du moins indifférens à l'égard de la religion.

Que les calculateurs de cette eſpece aient porté à pluſieurs millions le nombre des religionaires fugitifs; c'eſt une exagération non moins ſuſpecte par la maniere dont elle s'eſt formée, que par le caractere de ceux qui cherchent à l'autoriſer & à s'en prévaloir. Et comment s'eſt-elle formée? On n'en vint pas d'abord à cette multiplication exorbitante: on fit une premiere hyperbole, on y ajouta ſucceſſivement, on la répandit de toute part; & ſemblable à la renommée qui lui donnoit l'être, toujours elle s'accrut en ſe répandant. Enfin quand la prévention ſe fut convertie en opinion publique, au moins dans la claſſe populaire ſi nombreuſe en ce genre; on ridiculiſa tellement l'opinion contraire, que peu de perſonnes eurent déſormais le courage de la ſoutenir. Tel eſt trop ſouvent le pouvoir du ridicule, auſſi mépriſable à la raiſon, que terrible à la frivolité Françoiſe; & telle eſt encore parmi nous l'origi-

ne, auſſi bien que la tyrannie des opinions factices. Mais cet artifice miſérable peut-il étouffer la vérité en d'autres bouches, que dans celles des lâches? Après tout, que faut-il de courage pour la produire tout entiere, quand on n'a rien à dire qui ne porte, comme en cette rencontre, ſur la dépoſition des témoins les plus intéreſſés même à dire le contraire?

Baſn. Unité de l'Egliſe, page 120. La Martin. Hiſtoire de Louis XIV, liv. 63, pag. 327. Larr. Hiſt. d'Angl. T. IV, p. 664. Ben. Hiſt. de l'Edit de N. T. III, part. 3, p. 1014.

C'eſt des écrivains Calviniſtes ſeuls, que l'on prend ici le nombre des Calviniſtes réfugiés. Or eſt-il que Baſnage, le moins retenu entre les auteurs des premiers calculs, ne porte cependant ce nombre qu'à trois ou quatre cent mille; la Martiniere, à trois cent mille ſimplement, & Larrey, à deux cent mille. Benoît, contemporain de l'émigration, dit généralement d'abord qu'il paſſa deux cent mille. Reprenant enſuite la choſe en détail, & aſſignant à chaque lieu de refuge ſa part de réfugiés, à l'exception de quelques articles faciles à évaluer par les autres, & que d'ailleurs on a ſoigneuſement vérifiés; il ne peut pas même parvenir à ſon capital de deux cent mille. On peut voir, dès ce premier rapport, comment

comment l'exagération s'eſt accrue avec le temps, ou, ce qui revient au même, comment elle décroît, à meſure que l'on remonte au temps où elle s'eſt faite : quatre cent mille ſuivant Baſnage, trois cent mille au compte de la Martiniere, deux cent mille ſelon Benoît, leur ancien, & le contemporain des fugitifs : voilà déjà une réduction de moitié, en faiſant même grace à celui-ci, ſur ſon peu d'accord avec lui-même.

Quant aux points de détail omis par cet écrivain, & que nous diſons avoir été vérifiés avec ſoin, la vérification de l'article de Berlin en particulier, ſe trouve parfaite dans l'hiſtoire des réfugiés François de Brandebourg. L'auteur Calviniſte de cet ouvrage, Ancillon, qui l'écrivoit immédiatement après les établiſſemens divers des fugitifs dans cet électorat, ne peut être ſoupçonné, ni d'en avoir ignoré le nombre, ni de l'avoir diminué. Or il dit en termes exprès, que la colonie Françoiſe de Berlin, *la plus conſidérable de toutes*, étoit de deux mille communians ; ce qui, à raiſon de cinq têtes par famille, dont trois communians à peu près, donne trois mille trois à

quatre cents personnes. Et ce nombre ajouté à celui des refugiés des autres lieux du Brandebourg, ne fournit, suivant le même Ancillon, qu'un total de neuf mille six cents & quelques personnes. Admettons néanmoins, nous le pouvons sans conséquence, les mémoires dressés à ce sujet, sous le regne du célebre Frédéric, par une plume dont on ne sauroit méconnoître le coloris, ni dissimuler le goût pour la fiction : encore la totalité que nous aurons admise, ne montera-t-elle qu'à vingt mille ; & en nous relâchant de même à l'égard des autres pays de refuge, toujours nous restera-t-il une différence de plus de moitié, entre la somme avérée du nombre des transfuges, & celle de deux cent mille marquée par les religionaires contemporains. Que devons-nous donc penser du front avec lequel on l'a si prodigieusement enflée de nos jours ? Mais sans qualifier les calculateurs qui nous égarent, prenons des guides plus sûrs. Déjà l'on a pu reconnoître, ou du moins présumer la justesse de l'état donné dans les commencemens de ce siecle par le Marcellus de la France, c'est-à-dire par le duc de Bourgogne, qui ne porte le

nombre des Huguenots déſerteurs, qu'à ſoixante-ſept à huit mille perſonnes de tout âge & de tout ſexe.

Ce prince, d'un génie, d'une ſageſſe & d'une candeur également renommée, eſt ſans doute plus digne de foi, au moins ſur un fait qu'il étoit plus à portée d'approfondir, que l'hiſtorien poëte & romancier, qui les fait monter à huit cent mille : exagération cependant encore bien éloignée du délire anti-catholique qui le porte à pluſieurs millions, c'eſt-à-dire à une quantité plus grande que celle de tous les religionaires qui ſe trouvoient en France, avant leur émigration. Ils ne faiſoient compte eux-mêmes que d'un ſeul million, lorſqu'invoquant la protection de la reine Eliſabeth d'Angleterre, & lui offrant leurs bras contre leur patrie, ils lui diſoient par leur député, le ſieur de Saint-Germain, *qu'elle obligeroit un million de perſonnes de toute qualité, dont le ſervice ne lui ſeroit peut-être pas inutile.* Depuis cette époque juſqu'à l'année 1680, qui ne précéda leur fuite que de cinq ans, leur nombre ne s'étoit point accru; puiſqu'en ſe plaignant des atteintes qu'alors on portoit à leurs monſ-

Procès verb. de l'aſſemb. de Charleraud, année 1597.

Hiſt. de l'édit de Nantes, Tome IV, part. 3. l. 16, page 414.

trueux priviléges, ils ne comptoient encore qu'*un million d'ames privées de ces conceſſions*. Ce n'eſt donc plus une ſimple préſomption, mais une concluſion exacte & certaine, que le nombre de ſoixante & quelque mille eſt le plus vrai, ou du moins le plus vraiſemblable. Et quel vide ce nombre put-il faire dans un royaume de vingt-quatre millions d'ames?

Mais le tort fait au commerce & à l'induſtrie fut, dit-on, dans une proportion beaucoup plus forte. Sur quoi l'on fait encore des exagérations viſiblement abſurdes, & même contradictoires à celles de la dépopulation qu'on dit avoir eu la même cauſe. Je n'en releverai qu'un trait, par où l'on pourra juger des autres. Sur le rapport de l'intendant de Tours, on ſoutient qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avoit dans cette ville, pour les manufactures de ſoie, huit mille métiers & ſoixante mille ouvriers, en y comprenant les perſonnes occupées au dévidage; & qu'après la révocation il ne s'y trouva plus que douze cents métiers, & quatre mille ouvriers. A la ſeule inſpection de cette partie du rapport, la contradiction ſaute aux yeux,

pour peu qu'on ſoit attentif. En ſuppoſant, contre toute vérité & toute vraiſemblance, les religionaires déſerteurs de tout le royaume au nombre de trois millions; ils n'euſſent fait cependant que la huitieme partie François, dont le total monte à quatre millions. C'eſt donc manque de pudeur, ou de bons ſens, que de duire le commerce du royaume, dans la proportion de quatre à ſoixante, ou de quatre mille ouvriers à ſoixante mille.

Autre fauſſeté palpable, & nouvelle contradiction dans ce même rapport. Il porte que le tarif de Tours, avant la révocation, montoit chaque année à dix millions de livres de ſoie; que cette manufacture employoit ſept cents moulins, & quarante mille perſonnes pour le dévidage. D'abord, rien de plus facile à confondre, que la fiction de cette énorme quantité de ſoie, qui réduite en balles ordinaires, en auroit formé ſoixante-deux mille cinq cents. Voici qui eſt précis, & non conteſté. Toutes les ſoies employées dans le royaume, paſſoient forcément par la douane de Lyon. Or le compte des ſoies qui, année commune, arrivoient alors à cette

Mém. des marchands de Lyon, p. 102.

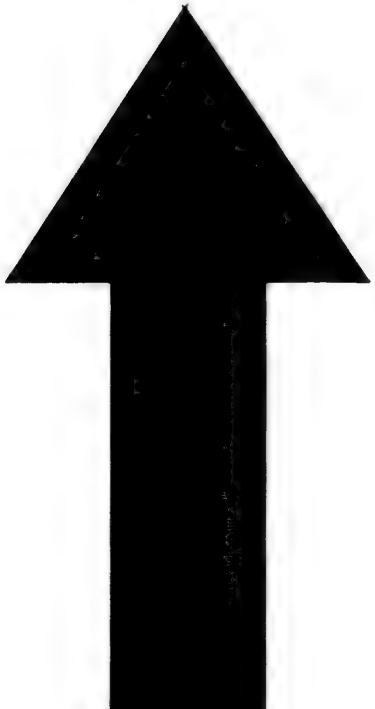

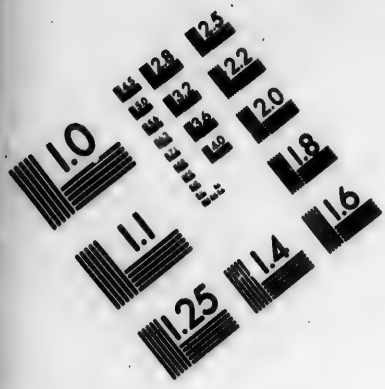

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

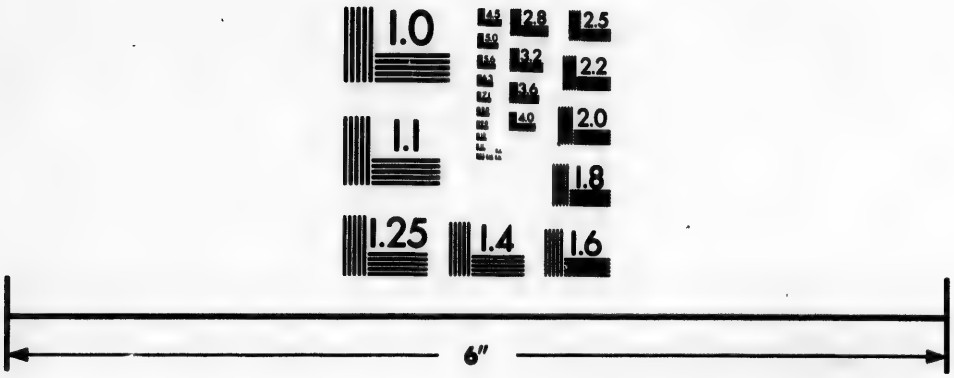

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

douane, ne montoit qu'à trois mille balles. Quand donc tout ce qui en seroit entré dans le royaume, auroit été pour Tours; quelle distance ne resteroit-il pas, de ce total de trois mille à la quantité prétendue de soixante-deux mille cinq cents? Quant aux sept cents moulins allégués, & aux quarante mille personnes employées au dévidage; si cette allégation fut l'ouvrage d'un intendant, elle ne peut servir qu'à le convaincre, comme bien d'autres, d'une impéritie honteuse. Pour ouvrer les dix millions prétendus de livres de soie, déduction même faite du tiers qui est pour la chaîne, & qui arrivoit tout ouvré; au lieu de sept cents moulins, il en auroit fallu, suivant le calcul des artistes les plus exacts, deux mille sept à huit cents; & au lieu des quarante mille dévideurs ou dévideuses, avant l'usage des rouets de Lyon, qui n'étoient pas encore inventés, il en auroit fallu plus de soixante-six mille, sans même compter huit mille femmes ou enfans, occupés à mettre la trame sur les canettes.

Voilà quel fond l'on peut faire sur ces rapports ou mémoires d'officiers

publics, dont on ne relevoit pas les inepties ſans riſque. Il en eſt encore quatre ou cinq de même goût & de même valeur que celui-ci : mais ſon ſeul examen peut-être, tout néceſſaire qu'il étoit, n'a déjà paru que trop long. Tous les monumens invoqués d'ailleurs en faveur de la cauſe calviniſtienne, ne conſiſtent qu'en recueils de plaintes & de clameurs vagues, où perce le chagrin, exagératif de ſa nature, ſujet aux viſions, & quelquefois au délire. Quoi de plus extravagant en effet, que d'attribuer, d'une maniere excluſive, le génie du commerce & des arts aux ſectateurs de Calvin, farouches deſtructeurs dès leur origine, & beaucoup plus propres à mettre en pieces nos vaſes & nos ornemens ſacrés, qu'à préparer les matieres qu'on y faiſoit ſervir ? Mais ignore-t-on, ou veut-on faire ignorer comment ſe trouvoient montés, avant la révocation de l'édit de Nantes, nos ateliers & nos manufactures ? On y croyoit les ouvriers Calviniſtes ſi peu néceſſaires, qu'ils en étoient exclus preſquē généralement par autorité publique. Un arrêt du conſeil, en date du 24 avril 1667, en réduiſit le

nombre, pour le Languedoc, au tiers des autres ouvriers. Le parlement de Normandie allant plus loin, dès l'an 1667, fixa leur nombre à un seul sur quinze catholiques. Dans la capitale du royaume, il leur fut défendu, pour la mercerie, d'être plus de vingt sur trois cents; & il y avoit des communautés, tant d'arts que de métiers, où l'on n'en recevoit point du tout. Les fabricans d'Amiens, de Dijon & d'Autun, par exemple, n'en admettoient aucun dans aucune de leurs fabriques. En toute province, ils étoient généralement exclus des nouvelles manufactures. On pouvoit donc s'y passer d'eux. Ils n'avoient donc pas seuls le talent des arts & des métiers; & ils ne pouvoient pas même l'avoir en grand nombre. Ils n'ont donc porté, par leur désertion, ni grand avantage à l'industrie de l'étranger, ni grand préjudice à celle de la patrie.

Dans le fond, quel prix & quelle consistance avoit chez nous l'industrie en 1685? Nos plus belles fabriques alors ne faisoient que de se former. Notre commerce, à peine sorti des mains de son créateur Colbert, n'avoit donc pas encore eu le temps de passer dans

celles qui auroient pu le transporter à nos rivaux. Mais que leur eût-on porté, sinon ce qu'ils avoient déjà, & ce qu'ils avoient eu avant nous, puisque nous l'avions appris d'eux? Le François perfectionne, ajoute, embellit; mais il invente peu. En effet, les tapisseries de Beauvais & des Gobelins même, se firent d'abord à l'imitation de celles de Flandres & d'Angleterre, qu'à la vérité elles surpasserent ensuite. Les beaux draps de Hollande, d'Angleterre & d'Espagne, servirent de modeles à ceux de Louviers, d'Abbeville & de Sédan. Rouen tira de la Flandre, la fabrication des brocatelles de laine; & Amiens celle des camelots de poil. Le métier à bas nous vient de l'Angleterre; le premier secret de l'écarlate, de la Hollande; & la clincaillerie, de l'Allemagne. Les moulins à foulons, les forces à tondeurs, les presses, la calendre, l'apprêt des draps & des toiles, tout cela nous est venu des lieux où l'on donne à croire que nos déserteurs l'ont porté. Le nom seul d'une infinité de fabrications annonce que nous les devons à l'étranger. Draps Londrins, serges de Londres & d'Ascot, damas & velours de Gênes,

Réglement pour les draps de Sédan, dans les Lettres patentes du 20 Août 1681, art. 8.

tafetas d'Angleterre, d'Italie, de Florence, gros de Naples, ſatinades de Turin, points, gazes & glaces de Veniſe, tous ces fonds de commerce, par leur dénomination, atteſtent encore leur origine.

Si embellis par nos mains, ils ont repaſſé dans leur ſol natal, & s'ils ont décru chez nous; ſans recourir à l'émigration des religionaires, combien de cauſes plus ſenſibles, & communément plus actives, ne peut-on pas aſſigner à cette révolution? Telles furent, & l'inſtabilité de la mode, mobile impérieux des François principalement; & la jalouſie du commerce, qui n'agit pas ſur les ſeuls François; & l'avidité du fabricant, qui en altérant la qualité des marchandiſes, les mit en décri; & la miſere locale des temps, qui détruiſit l'équilibre de la concurrence; & la ſurcharge des impôts, qui découragea l'induſtrie; & la longueur déſaſtreuſe des guerres, qui rendit les matieres plus rares, & l'exportation plus difficile; & les milices forcées, les armées innombrables de Louis XIV, la multiplication meurtriere des batailles, qui moiſſonnerent tant de travail-

leurs, ou occuperent du moins tant de bras néceſſaires aux ateliers languiſſans. Pour ce qui eſt de l'émigration, elle porta ſi peu d'atteinte à la richeſſe, ainſi qu'à la population du royaume, que deux ans après cette fuite, les revenus de l'Etat, loin d'éprouver une diminution, furent augmentés par le bail de 1687; & la ſurcharge de l'impôt, ſi l'on peut la nommer ainſi, ne fut que d'un liard par tête.

Que ſi l'on imagine encore que le royaume ſe ſoit appauvri par la retraite des religionaires; qu'on jette un coup d'œil ſur ces amas de richeſſes, qui ſe trouvent dans la capitale, & dans toutes nos bonnes villes, richeſſes véritablement immenſes, quoique mal répaties. Qu'on entre au haſard dans l'un des palais qui forment ſeuls de longues rues dans pluſieurs de nos cités, qui dans Paris forment ſeuls de vaſtes quartiers; & l'on y verra l'or & l'azur étinceler juſque ſous les portiques; on y verra plus de granite & de porphyre, qu'il n'y avoit de pierre appareillée chez nos aïeux; plus de tableaux des grands maîtres, qu'ils n'avoient de marmouſets; plus de trumaux ſuperbes, qu'ils

n'avoient de miroirs de poche ou de toilette ; plus de criſtaux & de porcelaine, qu'ils n'avoient de poterie. On trouvera des tentures & des caroſſes de rechange, chez ceux dont les peres n'avoient pour tapiſſerie qu'une triſte bergame, & une mule pour équipage. Encore les attelages des fils ſont-ils plus chamarés, que ne le fut aux plus grands jours de fête le pourpoint de leur pere. J'en appelle à ces François de l'autre ſiecle. Que diroient-ils, ſoit de la richeſſe, ſoit de l'appauvriſſement de la France depuis l'émigration des religionaires, s'ils voyoient ces lourdes maſſes d'argent ciselé, & ces monceaux de vaiſſelle plate ; eux, dont les cuillers étoient ſi minces, qu'on y appercevoit l'empreinte de la dent ? Que diroient nos meres, à la vue de ces boiſſeaux de pierreries, de ces vaſtes écrins, dont elles ne connoiſſoient pas l'uſage, dont elles ignoroient peut-être le nom ? Que diroit la Reine, mere de Louis XIV, ſi elle voyoit à une dame de compagnie, que dis-je ? à une femme de ſervice, des braſſelets, des aigrettes, des girandoles, des rivieres de diamans ; elle à

qui Louis XIII, dans ſa plus grande magnificence, ne donna que les minces diamans qui pouvoient entrer dans la garniture de douze ferrets d'aiguillettes? Qu'on ne diſe donc plus, qu'avec les Calviniſtes fugitifs, la richeſſe & la proſpérité ont fui de la France, & que la révocation de l'édit de Nantes en a tari la véritable ſource. Non, le Prince qui le révoqua ne fut point entraîné par une dévotion mal-entendue: il ne conſulta pas moins ſa prudence que ſa religion.

Oublions toutefois pour un moment ce qui regarde la politique, qui après tout n'eſt ici qu'un objet acceſſoire: au moins le Monarque n'enfreignit pas les loix de l'équité & de la rigide juſtice. Les ſectaires, il eſt vrai, avoient érigé les conceſſions forcées de ſes prédéceſſeurs; & les contraventions même à ces réglemens, en loix irrévocables & en obligations ſacrées, à quoi, diſoient-ils, on ne pouvoit plus déſormais ſans crime porter aucune atteinte. Mais Grotius, auſſi verſé dans le droit des gens, que peu ſuſpect d'abonder dans le ſens des catholiques, a parfaitement ſenti l'illuſion de ces préjugés. Que ceux qui prennent le nom de Ré-

Rivotian. Apol. Diſcuſ. page 22.

formés, dit-il, n'oublient point que ces édits ne ſont pas des traités d'alliance; mais de pures déclarations des Rois, qui les ont portés en vue du bien public, & qui pourront les révoquer, ſi le bien public le demande. Ainſi, en quelques mots, cet habile publiciſte établiſſoit-il le principe fondamental en cette matiere. Les monarques François, en accordant à leurs ſujets hérétiques & factieux, ce qu'ils n'étoient pas en ſituation de leur refuſer, ne traitoient point, circonſtance à quoi ſur-tout on doit faire attention, ne traitoient point avec des Princes, ou des Etats étrangers; mais avec des ſujets que la rebellion ſeule autoriſoit à s'arroger cette ſorte d'égalité avec leurs Souverains.

Qu'on ſe rappelle de quelle maniere le calviniſme s'eſt établi en France, & les vains efforts qu'on y a faits juſqu'au regne de Louis le Grand, ſoit pour l'y étouffer d'abord, ſoit pour l'en bannir enſuite. L'héréſie forcenée s'y ſoutint, malgré ſes énormes pertes; & les catholiques ceſſerent de vaincre, pour ne pas conſommer la ruine du royaume. Telle fut l'unique ſanction des

édits de tolérance ou de pacification, rendus par Charles IX, par Henri III, & par Henri IV lui-même, qui ne fut guere moins inquiété que ſes prédéceſſeurs, par les factieux ſectaires, dont il ne fut l'idole qu'autant qu'il en fut le ſoutien. Louis XIII, contraint par leurs ſoulévemens interminables à reprendre les armes, leur enleva leurs places de ſureté, & les dépouilla de leur monſtrueuſe puiſſance : mais quelle que fût la hauteur & la force du génie de ſon miniſtre, Richelieu n'oſa toucher à leur privilége capital, à leurs temples, à leurs exercices de religion. Content de les avoir réduits au rang de ſujets, il ne crut pas encore poſſible de les ſoumettre au joug de la foi. Il ne leur ôta pas même tout ce qu'ils avoient uſurpé au delà des conceſſions : tant il paroiſſoit dangereux de rappeller à la regle, des gens accoutumés, ſous le moindre prétexte, à ſe porter aux derniers excès.

La cour n'en étoit pas moins convaincue, que ce qu'elle toléroit n'étoit pas tolérable, & qu'il nuiſoit infiniment à la monarchie, ainſi qu'à la religion. Cependant le premier devoir

du Prince, devoir indiſpenſable, impreſcriptible, à jamais inviolable, c'eſt de procurer ſans relâche le bien de la religion, ainſi que de l'Etat, & d'en réparer les dommages, dès qu'il peut écarter les périls qui ſuſpendoient la réparation. Tous les édits qu'il a pu rendre, s'ils contreviennent à cette regle immuable, poſée de la main de Dieu, & non pas de l'homme, ne peuvent être que conditionnels, en quelques termes qu'ils ſoient conçus : la même raiſon de néceſſité qui les a fait rendre, en détermine eſſentiellement la durée. Ainſi, Louis le Grand a pu & a dû imiter le grand Conſtantin, le grand Théodoſe, & tant de monarques religieux, que la crainte de manquer à ce genre d'engagement, contracté par eux, ou par leurs prédéceſſeurs, n'empêcha point de révoquer des graces forcées & pernicieuſes, qui ne ſervoient qu'à nourrir l'héréſie & la diſcorde dans le ſein de l'Etat.

Mais de quel front les injuſtes & parjures ſectateurs, ſoit de Calvin, ſoit de Luther, réclament-ils les engagemens, quels qu'ils puiſſent être, eux qui canoniſent les infractions faites,

en faveur de nouveautés qui devoient au moins leur être ſuſpectes, à des promeſſes inconteſtablement ſacrées ? Les princes & les magiſtrats, qui, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suede, en Danemarck, ont établi le nouvel évangile ſur les ruines de l'ancienne croyance, n'avoient-ils pas ſucé celle-ci avec le lait, & juré ſolennellement de la maintenir ? Les Hollandois ſur-tout ſe montrerent-ils bien rigides obſervateurs des promeſſes jurées, des traités & des conventions patriotiques, revêtus des formes les plus ſolennelles & les plus religieuſes ; lorſqu'après l'union d'Utrecht & la pacification de Gand, ils bannirent des Provinces-unies la foi dont ils venoient de jurer la conſervation ?

Non, non, la probité la plus ſévere n'a rien à reprendre dans une opération, où Louis XIV, ſans violer aucun engagement légitime, ni réel, a fait pour le rétabliſſement de la religion de ſes peres, ce que des puiſſances hérétiques & parjures avoient oſé faire pour ſon extinction. Il ne reſte quelque ombre de doute, qu'au ſujet de la politique, que nous avons déjà tou-

ché, mais que nous avons craint d'approfondir, comme de notre chef. Car enfin nous ne disconvenons pas que la désertion de nos religionaires, quoiqu'infiniment moins considérable qu'on ne voudroit le persuader, n'ait porté quelque préjudice aux manufactures & au commerce du royaume. Au moins leur a-t-elle nui, selon la proportion du nombre des fugitifs avec la totalité des habitans de la France. Mais quelle est la proportion de soixante & quelques mille ames, à vingt-quatre, ou vingt-deux, ou vingt millions d'ames? elles en font tout au plus la centieme partie. D'un autre côté, combien d'avantages une perte si médiocre ne procura-t-elle point? Combien de troubles & de calamités, ou du moins de périls & d'alarmes, dont elle a tari la source? Au reste, ces dommages & ces avantages furent mûrement contre-balancés dans le conseil de Louis, dit le Grand, autant pour la sagesse de sa politique que pour l'éclat de ses victoires: eh! qui donc oseroit mieux présumer de ses propres lumieres, que de celles qui ont porté au plus haut point la puissance & la splendeur de

l'empire François ! Mais craignons juſqu'au faux air d'une témérité, qui apprécieroit comparativement les conſeils des Dieux de la terre. Il n'appartient qu'à l'un d'eux, de préſenter aux autres ſes idées lumineuſes.

Taiſons-nous donc, & laiſſons parler un prince, dont le nom ſeul, après quatre générations, porte encore la perſuaſion avec le reſpect, dans toutes les ames qui font eſtime de la capacité & de la vertu réunies. Le duc de Bourgogne, formé par l'habile main de Fénelon, ſous l'œil pénétrant de Louis XIV, a laiſſé, ſur la révocation de l'édit de Nantes, un mémoire raiſonné, qu'on ne ſauroit trop répandre, au moins dans les conjonctures où nous nous retrouvons. Il y convient ſi parfaitement, qu'on le croiroit fait exprès, s'il n'avoit été tranſmis de mains en mains auguſtes juſqu'aux derniers deſcendans de ſon auguſte auteur. Quoiqu'il ſoit d'une étendue proportionnée à l'importance de la matiere ; nous ne craignons pas qu'il ſemble trop long à ceux des François, qui ont encore l'ame religieuſe & les idées ſaines. Ainſi nous n'en retrancherons que très-peu de choſes,

devenues moins intéreſſantes, par le cours des années & le changement de quelques légeres circonſtances. Le voici.

Vie du Duc de Bourg. depuis Dauphin, tome 2, pages 98 & ſuiv.

Je ne m'attacherai point à conſidérer les maux que l'héréſie a faits en Allemagne, dans les royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, dans les Provinces-unies & ailleurs : c'eſt du royaume ſeul dont il eſt queſtion. Je ne rappellerai pas même, dans le détail, cette chaîne de déſordres conſignés dans tant de monumens authentiques ; ces aſſemblées ſecretes, ces ſermens d'aſſociation, ces ligues avec l'étranger, ces refus de payer les tailles, ces pillages de deniers publics, ces menaces ſéditieuſes, ces conjurations ouvertes, ces guerres opiniâtres, ces ſacs de villes, ces incendies, ces maſſacres réfléchis, ces attentats contre les Rois, ces ſacriléges multipliés & juſque-là inouis : il me ſuffit de dire, que depuis François I juſqu'à nos jours, c'eſt-à-dire ſous ſept regnes différens, tous ces maux & d'autres encore ont déſolé le royaume, avec plus ou moins de fureur. Voilà le fait hiſtorique, que l'on peut charger de divers incidens, mais que l'on ne peut conteſter ſubſ-

tantiellement & révoquer en doute. Et c'eſt ce point capital qu'il faut toujours enviſager, dans l'examen politique de cette affaire.

Or partant du fait notoire, il importe peu de diſcuter, ſi tous les torts attribués aux Huguenots furent uniquement de leur côté. Il eſt hors de doute que les Catholiques auront eu auſſi les leurs; & je leur en connois plus d'un, dans l'excès de leurs repréſailles. Il ne s'agit pas même de ſavoir, ſi le conſeil des Rois a toujours bien vu, & ſagement opéré, dans ces jours de confuſion. Que l'héréſie ait été la cauſe directe, ou ſeulement l'occaſion habituelle & toujours renaiſſante de ces différens déſordres; toujours eſt-il vrai de dire, qu'ils n'auroient jamais eu lieu ſans l'héréſie : ce qui ſuffit pour faire comprendre, combien il importoit à la ſureté de l'Etat qu'elle y fût éteinte pour toujours.

Cependant on fait grand bruit, on crie à la tyrannie, & l'on demande ſi les princes ont droit de commander aux conſciences, & d'employer la force pour le fait de la religion. Comme c'eſt de la part des Huguenots que

viennent ces clameurs ; on pourroit, pour réponſe, les renvoyer aux chefs de leur réforme. Luther poſe pour principe, qu'il faut exterminer & jetter à la mer ceux qui ne ſont pas de ſon avis, à commencer par le Pape & les Souverains qui le protegent ; & Calvin penſe, à cet égard, comme Luther. Nos principes ſont bien différens ſans doute. Mais, ſans donner au Prince des droits qui ne lui ſont pas dus, nous lui laiſſons ceux qu'on ne ſauroit lui conteſter ; & nous diſons qu'il peut, qu'il doit même, comme pere de ſon peuple, s'oppoſer à ce qu'on le corrompe par l'erreur ; qu'il peut & qu'il doit, comme l'ont fait les plus grands princes de tous les temps, prêter ſon épée à la religion, non pas pour la propager, ce ne fut jamais l'eſprit du chriſtianiſme, mais pour réprimer & châtier les méchans qui entreprennent de la détruire. Nous diſons enfin, que s'il n'a pas le droit de commander aux conſciences, il a celui de pourvoir à la ſureté de ſes Etats, & d'enchaîner le fanatiſme qui y jette le déſordre & la confuſion.

Que les miniſtres Huguenots com-

parent, s'ils le veulent, la conduite modérée qu'on a tenue à leur égard, avec la cruauté des premiers persécuteurs de la religion : j'admets la comparaison, tout injuste qu'elle est ; & je dis que les Césars eussent été fondés à proscrire le christianisme, s'il eût porté ceux qui le professoient à jetter le trouble dans l'Empire. Mais les chrétiens payoient fidélement les charges de l'Etat ; ils servoient avec affection dans les armées : on les éloignoit des emplois publics, on les empriſonnoit, on en mettoit à mort des légions entieres ; ils ne réſiſtoient point, ils n'appelloient point les ennemis de l'Etat, ils ne crioient point *qu'il falloit égorger les Empereurs & les jetter à la mer*. Cependant ils avoient pour eux la juſtice & la vérité. Leur invincible patience annonçoit la bonté de leur cauſe ; comme les révoltes & l'eſprit ſanguinaire des Huguenots prouvent l'injuſtice de la leur.

Il eſt vrai qu'ils ont cauſé moins de déſordres éclatans, ſous le regne actuel, que ſous les précédens : mais c'étoit moins la volonté de remuer qui leur manquoit, que la puiſſance. Encore ſe

ſont-ils rendus coupables de quelques violences, & d'une infinité de contraventions, dont quelques-unes ont été diſſimulées, & les autres punies par la ſuppreſſion de quelques priviléges. Malgré leurs proteſtations magnifiques de fidélité, & leur ſoumiſſion en apparence la plus parfaite à l'autorité, le même eſprit, inquiet & factieux, ſubſiſtoit toujours, & ſe trahiſſoit quelquefois. Dans le temps que le parti faiſoit au Roi des offres de ſervices, & qu'il les réaliſoit même, on apprenoit par des avis certains, qu'il remuoit ſourdement dans les provinces éloignées, & qu'il entretenoit des intelligences avec l'ennemi du dehors. Nous avons en main les actes authentiques des ſynodes clandeſtins, dans leſquels ils arrêtoient de ſe mettre ſous la protection de Cromwel, dans le temps où l'on penſoit le moins à les inquiéter; & les preuves de leurs liaiſons criminelles avec le prince d'Orange, ſubſiſtent également.

L'animoſité entre les Catholiques & les Huguenots étoit auſſi toujours la même. Les plus ſages réglemens ne pouvoient pacifier & rapprocher deux partis

partis, dont l'un avoit tant de raisons de suspecter la droiture & les bonnes intentions de l'autre. On n'entendoit parler dans le conseil, que de leurs démêlés particuliers. Les Catholiques ne vouloient point admettre les Huguenots aux assemblées de paroisses : ceux-ci ne vouloient point contribuer aux charges de fabrique & de communauté. On se disputoit les cimetieres, & les fondations de charité ; on s'aigrissoit, on s'insultoit réciproquement. Les Huguenots, dans les campagnes où ils n'avoient point de prêches, affectoient, dans le désœuvrement des jours de fêtes, de troubler l'office divin par des attroupemens autour des églises, & par des chants profanes. Les Catholiques indignés sortoient quelquefois du lieu saint, pour donner la chasse à ces perturbateurs ; & quand les Huguenots faisoient leurs prêches, ils manquoient rarement d'user de représailles.

Quoique le Roi sût assez que les Huguenots n'avoient, pour titres primordiaux de leurs priviléges, que l'injustice & la violence ; quoique les nouvelles contraventions aux ordonnances

lui paruſſent une raiſon ſuffiſante pour les priver de l'exiſtence légale qu'ils avoient envahie, les armes à la main; Sa Majeſté néanmoins voulut encore conſulter, avant de prendre un dernier parti. Elle eut des conférences ſur cette affaire, avec les perſonnes les plus inſtruites & les mieux intentionnées du royaume; & dans un conſeil de conſcience particulier, où furent admis deux théologiens & deux juriſconſultes, il fut décidé deux choſes: la premiere, que le Roi, pour toutes ſortes de raiſons, pouvoit révoquer l'édit de Henri IV, dont les Huguenots prétendoient ſe couvrir, comme d'un bouclier ſacré: la ſeconde, que ſi Sa Majeſté le pouvoit licitement, elle le devoit à la religion & au bien de ſes peuples. Le Roi, de plus en plus confirmé par cette réponſe, laiſſa mûrir encore ſon projet pendant plus d'un an, employant ce temps à concerter l'exécution par les moyens les plus doux. Lorſque Sa Majeſté propoſa dans le conſeil de prendre une derniere réſolution ſur cette affaire; Monſeigneur, d'après un mémoire anonyme qui lui avoit été adreſſé la veille, re-

préſenta qu'il y avoit apparence que les Huguenots s'attendoient à ce qu'on leur préparoit ; qu'il y auroit peut-être à craindre qu'ils ne priſſent les armes, comptant ſur la protection des princes de leur religion ; & que ſuppoſé qu'ils n'oſaſſent le faire, un grand nombre ſortiroit du royaume : ce qui nuiroit au commerce & à l'agriculture, & par-là même affoibliroit l'Etat.

Le Roi répondit, qu'il avoit tout prévu depuis long-temps, & pourvu à tout, que rien au monde ne lui ſeroit plus douloureux, que de répandre une ſeule goutte du ſang de ſes ſujets ; mais qu'il avoit de bonnes armées & de bons généraux, qu'il emploiroit dans la néceſſité contre les rebelles, qui voudroient eux-mêmes leur perte. Quant à la raiſon d'intérêt, il la jugea peu digne de conſidération, comparée aux avantages d'une opération, qui rendroit à la religion ſa ſplendeur, à l'Etat ſa tranquillité, & à l'autorité tous ſes droits. Il fut conclu, d'un ſentiment unanime, pour la ſuppreſſion de l'édit de Nantes. Le Roi qui vouloit toujours traiter en pere, & même en paſteur, ſes ſujets les moins

affectionnés, ne négligea aucun des moyens qui pouvoient les gagner, en les éclairant. On accorda des pensions, on distribua des aumônes, on établit des missions, on répandit par-tout des livres, qui contenoient des instructions, à la portée des simples, aussi bien que des savans.

Le succès répondit à la sagesse des moyens; & quoiqu'il semble, d'après les déclamations emportées de quelques ministres Huguenots, que le Roi eût armé la moitié de ses sujets pour égorger l'autre; la vérité est que tout se passa, au grand contentement de Sa Majesté, sans effusion de sang, & sans désordre. Par-tout, les temples furent purifiés, ou démolis; le plus grand nombre des Huguenots fit abjuration; les autres s'y préparerent, en assistant aux prieres & aux instructions de l'Eglise; tous envoyerent leurs enfans aux écoles catholiques. Les plus séditieux, étourdis par ce coup de vigueur, & voyant bien que l'on étoit en force pour les châtier, s'ils tentoient la rebellion, se montrerent les plus traitables. Ceux de Paris, qui n'avoient plus Claude pour les ameuter, donnerent l'exemple

de la soumission. Les plus entêtés de l'hérésie sortoient du royaume ; & avec eux, la semence de tous les troubles. Et l'Europe entiere fut dans l'étonnement de la promptitude & de la facilité, avec laquelle le Roi, par un seul édit, avoit anéanti une hérésie, qui avoit provoqué les armes de six Rois, ses prédécesseurs, & qui les avoit forcés de composer avec elle.

On a exagéré infiniment le nombre des Huguenots qui sortirent du royaume à cette occasion ; & cela devoit être ainsi : comme les intéressés sont les seuls qui parlent & qui crient, ils affirment tout ce qu'il leur plaît. Un ministre qui voyoit son troupeau dispersé, publioit qu'il avoit passé chez l'étranger. Un chef de manufacture qui avoit perdu deux ouvriers, faisoit son calcul, comme si tous les fabricans du royaume avoient fait la même perte que lui. Dix ouvriers sortis d'une ville où ils avoient leurs connoissances & leurs amis, faisoient croire par le bruit de leur fuite, que la ville alloit manquer de bras pour tous ses ateliers. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que plusieurs maîtres des requêtes,

dans les instructions qu'ils m'adresserent sur leurs généralités, adopterent ces bruits populaires, & annoncerent par-là combien ils étoient instruits de ce qui devoit le plus les occuper. Aussi leur rapport se trouva-t-il contredit par d'autres, & démontré faux par la vérification faite en plusieurs endroits. Quand le nombre des Huguenots qui sortirent de France à cette époque, monteroit, selon le calcul le plus exagéré, à soixante-sept mille sept cent trente-deux personnes; il ne devoit pas se trouver parmi ce nombre, qui comprenoit tous les âges & tous les sexes, assez d'hommes utiles, pour laisser un grand vide dans les campagnes & dans les ateliers, & pour influer sur le royaume entier. Il est certain d'ailleurs, que ce vide ne dut jamais être plus sensible, qu'au moment où il se fit. On ne s'en apperçut point alors, & l'on s'en plaint aujourd'hui: il en faut donc chercher une autre cause. Elle existe en effet; & si on veut la savoir, c'est la guerre. Quant à la retraite des Huguenots, elle coûta moins d'hommes utiles à l'Etat, que ne lui en enlevoit une seule année de guerre civile.

Il eſt bien ſurprenant après cela, que certaines perſonnes ſe laiſſent ébranler par les raiſons les plus frivoles, au point de douter s'il n'y auroit point un avantage à rétablir les choſes ſur l'ancien pied; & par conſéquent, ſi l'on n'a pas eu tort de faire ce qu'on a fait. Mais dans la ſuppoſition, bien fauſſe aſſurément, que l'on ait eu tort de faire ce que l'on fit, je maintiens que l'on auroit un bien plus grand tort aujourd'hui de le défaire. Ce ſeroit ſe ruiner à démolir une forteresſe, parce qu'on ſe ſeroit épuiſé à l'élever. Il y a des torts dont il faut ſavoir profiter, des torts qui ne ſauroient ſe réparer que par des torts encore plus grands; & cette opération, ſi elle en étoit un, ſeroit de ce genre. Rappeller les Huguenots, ne ſeroit-ce pas leur dire: Vous nous êtes néceſſaires, nous vous avons fait une injuſtice, nous vous en faiſons excuſe? Quel orgueil une telle démarche n'inſpireroit-elle pas à de pareils ſujets? Ne ſe croiroient-ils pas alors plus en droit que jamais de compoſer avec leur Souverain, & plus en état de lui faire la loi? Rappeller les Huguenots, ne ſeroit-ce pas rappeller

les amis des ennemis de la France? Et ceux qui entretenoient des correſpondances avec eux, dans le temps qu'on les laiſſoit tranquilles, leur ſeroient-ils moins dévoués, & nous ſeroient-ils plus fideles, quand ils auroient ſous les yeux les auteurs de leurs diſgraces, & que la reconnoiſſance leur rappelleroit ceux qui les ont accueillis dans leurs revers? Rappeller les Huguenots, ce ſeroit, dans une affaire qui dut être & qui fut en effet le réſultat des plus mûres délibérations, offrir à toute l'Europe une variation pitoyable de principes. Ce ſeroit en un mot s'écarter de cette fermeté de politique, qui fait le ſoutien des Empires; ce ſeroit, en ſe donnant un grand ridicule, expoſer l'Etat à je ne ſais quelles ſortes & quel nombre de dangers. Je ne parle point des intérêts de la religion: car ne ſeroit-ce pas en même temps expoſer les nouveaux convertis aux railleries, aux perſécutions, & à un danger évident de rechute? Ne ſeroit-ce pas expoſer la religion à ſe trouver parmi nous, avant un demi-ſiecle, dans l'état malheureux où nous la voyons chez les peuples voiſins?

Il n'eſt pas queſtion de ſavoir ici

comment les deux religions peuvent compatir ailleurs : l'expérience la plus longue & la plus funeſte n'a que trop prouvé qu'elles étoient incompatibles dans ce royaume ; & c'eſt le point auquel il faut s'en tenir, & qu'on ne doit jamais perdre de vue. Catherine de Médicis, en ſuivant préciſément l'idée trompeuſe de cette conciliation, avoit prétendu ménager & contenir les deux partis. Que réſulta-t-il de ſa politique ? La plus grande confuſion, qui conduiſit enfin à la ſcene exécrable de la Saint-Barthélemi, qu'elle crut néceſſaire pour ſe débaraſſer une bonne fois des Huguenots, devenus plus inſolens & plus factieux par ſes flatteries. Mais ce qui vient de ſe paſſer dans les Cévenes, ne ſuffit-il pas pour faire toucher au doigt la ſageſſe de l'opération du Roi, & la néceſſité de la maintenir ? C'eſt par les excès inouis & les horribles brigandages que les Huguenots viennent d'exercer dans le Languedoc, qu'il faut juger des autres maux qu'ils euſſent pu nous faire pendant la guerre actuelle, s'ils ſe fuſſent trouvés au point de puiſſance où ils étoient encore il y a vingt-cinq ans.

Et au moment où j'écris ceci, où le parti, par une modération feinte, semble désavouer les horreurs auxquelles se sont portés les Camisards, des papiers interceptés nous découvrent, que ses liaisons avec les Anglois subsistent toujours.

Tel est le mémoire du célebre duc de Bourgogne, à quoi il est difficile de rien opposer d'une maniere tant soit peu plausible, sinon que nous n'en sommes plus au terme où l'on en étoit alors avec les Huguenots. Ne répliquons point encore de notre chef; & après les princes du siecle, faisons entendre ceux de l'Eglise, ceux d'entre nos évêques qui ont le mieux mérité d'elle, & la voix même unanime de nos évêques rassemblés. Les temps sont bien changés, leur disoit-on, dès le milieu de ce siecle: mais les disciples de Calvin, répliquoient-ils, sont toujours les mêmes; ils ont été rebelles par principes, & ils le sont par habitude, ils sont républicains par système. Qui peut avoir oublié, ajoutoient-ils, que dans la malheureuse guerre de la succession d'Espagne, ils prirent pour brouiller le temps où le

Lettre de l'Evêque d'Agen au Contrô. Général 2. Mai 1751.

Monarque étoit le plus preſſé par la plus formidable des ligues ; qu'ils occuperent durant pluſieurs années un de nos célebres capitaines, avec des troupes nombreuſes, ſi néceſſaires ailleurs pour défendre nos frontieres ; qu'ils appellerent nos plus grands ennemis au ſein du royaume ; & que ſans la célérité du maréchal de Noailles, qui ſe porta ſur les Anglois débarqués à Cette, avant que les Huguenots des Cévenes les euſſent pu joindre, la France attaquée au dehors par trois nations conjurées, & au dedans par ſes propres ſujets unis à la plus violente des trois, eût couru le dernier péril ? Qui n'a pas encore préſens, des faits bien moins éloignés, des faits arrivés de nos jours & ſous nos propres yeux ? N'avons-nous pas vu tous les mouvemens qu'ils ont faits dans les guerres du dernier regne ? leurs aſſemblées dans les provinces diverſes ? les fauſſes nouvelles qu'ils faiſoient courir ? la joie peinte ſur leurs viſages dans nos revers, & leur affliction dans nos ſuccès ?

La cour fut inſtruite en 1742, qu'ils entretenoient des intelligences avec les

Sentences Capit. rendues à Montauban & à Toulouſe.

Anglois. Les ménagemens qu'on eut d'abord à ce ſujet n'ayant ſervi qu'à leur inſpirer plus d'audace, & leurs aſſemblées dégénérant deux ans après en ſéditions & en ſoulévemens dans le Languedoc; on fit marcher des dragons à Montauban, afin de les contenir. Alors ils ſe révolterent ouvertement, coururent de toute part aux armes, livrerent des combats; & il y eut pluſieurs, tant dragons que huguenots, tués & bleſſés. En 1761, quelqu'un de leurs prédicans ayant été arrêté, à Cauſſade près de Montauban, ils prirent de nouveau les armes, & il y eut encore du ſang répandu de part & d'autre.

Lettre de M. d'Agen.

Mais ils ſont en petit nombre, & par conſéquent peu à craindre. Objection de mauvaiſe foi, & manifeſtement illuſoire, comme le remarquent encore nos prélats. On les dit en petit nombre, ajoutent-ils, quand on veut calmer imprudemment les alarmes qui regardent la tranquillité publique; & quand on en veut donner d'autres, au ſujet du commerce, par exemple, on porte ce nombre au delà de toute vraiſemblance. Ils ſont en petit nombre:

mais s'ils ſont mauvais ſujets, comme on l'a vu juſque dans ces derniers temps, ils ſont toujours en trop grand nombre. Pour peu qu'il y ait de mauvais ſujets dans un empire, toujours y ſont-ils fort à craindre; & le peu d'avantages qu'on peut attendre de leur petit nombre, ne doit pas l'emporter ſur des alarmes ſi juſtes. Ils ſont en petit nombre : il ne faut donc pas les aider à ſe multiplier. Ils ſont en petit nombre : mais ils étoient moins nombreux encore du temps d'Henri II; & néanmoins, dans l'eſpace des treize années qui ſuivirent ſa mort, ils furent en état de livrer quatre batailles contre ſes ſucceſſeurs; & après autant de défaites, ils ſe trouverent encore aſſez formidables, pour arracher une paix, qui les mit dans une ſituation plus avantageuſe qu'avant la guerre.

Ils ſont en auſſi petit nombre qu'on voudra : mais leurs auxiliaires & leurs recrues, ſi l'on peut ainſi parler, ſont tout prêts; ils n'ont plus qu'à lever leurs drapeaux, & leurs compagnons d'armes auront bientôt rempli tous les rangs. Il eſt entre le calviniſme & l'impiété couverte du manteau de la phi-

losophie, une confraternité que l'étourdissement, ou la mauvaise foi peuvent seuls révoquer en doute. En suivant, avec le clergé de France, la route lumineuse qu'a tracée le grand évêque de Meaux, tout œil observateur ne verra, dans l'incrédulité moderne, qu'un rejetton de la réforme hérétique du seizieme siecle. Qui ne verra, par exemple, dans les écrits du citoyen cynique de Geneve, les maximes élémentaires du sombre Calvin, revêtues du coloris effronté de Bocace? Du Luthéranisme, au moyen du sens particulier, ou de l'interprétation arbitraire des livres saints, sortirent d'abord le Zuinglisme, l'Anabaptisme, & le Calvinisme altier, qui affecta aussi-tôt la supériorité sur le Zuinglisme qui lui avoit donné l'être, puis le donna lui-même au Socinianisme. Et sans invoquer les titres d'une filiation si bien constatée, n'a-t-on pas vu l'école de Geneve, Vatican de l'hérétique réforme, donner en 1777 à l'Europe indignée, le scandaleux spectacle d'une these publique & applaudie, où l'on ne rougissoit pas de mettre en problême la divinité de J. C?

Mém. du Clergé de France, assemblé en 1780.

Du Socinianiſme, comme l'avoit preſſenti l'habile prélat que nous venons de citer, du Socinianiſme qui rejette une partie de la révélation, eſt né le Déiſme qui la ſape tout entiere, & ne s'en rapporte qu'à ce qu'il appelle raiſon. Et nul contre-poids ne retenant plus cette raiſon ſuperbe, elle s'eſt précipitée dans les abîmes du matérialiſme, de l'athéiſme, de ce monſtrueux philoſophiſme, qui ne diſtingue plus entre l'honnête & l'utile, entre la pudeur & l'impudence, entre le vice & la vertu; qui n'ayant pour principes de ſa morale que l'impulſion de ſes penchans bruteaux, ſe vautre à plein corps dans l'obſcénité, & la diſtille dans toutes ſes productions. Rien de tout ceci qui ne porte ſur les faits. Il eſt de fait, que le philoſophiſme tranſporté chez nous des îles Britanniques, n'a pris naiſſance dans l'Angleterre, depuis long-temps infectée du ſchiſme & de l'héréſie, que ſous la tyrannie de Cromwel, lorſque le *Puritaniſme*, ou un Calviniſme fanatique y prévalut. Il eſt de même conſtant par l'hiſtoire, qu'après la révolte des Provinces-unies, auſſi-tôt que le Calvi-

Diſcours d'un Miniſtre patriote, pag. 223 & 224.

niſme y devint la religion des révoltés; on y adopta le ſyſtême de la tolérance abſolue, c'eſt-à dire de l'indifférence entre toutes les eſpeces de cultes, ſans en excepter le Mahométiſme, ni le Paganiſme. Le grand principe de ce ſyſtême eſt qu'on peut ſe ſauver dans toutes les religions, ou pour dire plus vrai, qu'on ne doit s'embaraſſer du ſalut dans aucune; de telle maniere, que toutes les obſervances de religion n'y ſont plus qu'une affaire de police, ou plutôt de néant.

Nous ne pouvons pas nous diſſimuler que notre France, avec autant, ou plus de ſcandale peut-être que la Hollande & l'Angleterre, n'ait donné dans l'impiété mal couverte du maſque philoſophique. On nous a même reproché, diſent nos prélats, de lui avoir laiſſé faire plus de mal parmi nous, qu'elle n'en avoit commis dans tout l'univers depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme. Au moins n'a-t-elle jamais affiché autant d'impudence, dans le ſein même de l'idolâtrie. Pour s'en convaincre, il ſuffit de comparer les écrits de trois ou quatre de nos blaſphémateurs, ap-

pellés philoſophes, avec ceux des écrivains les plus licencieux du paganiſme. De là donc, quelle effroyable nuée de renforts, tout prêts pour le calviniſme une fois légitimé ! Un impie, un athée fut dans tous les temps une eſpece de monſtre, un objet d'horreur pour toutes les nations ; & quelle que ſoit l'impudence des nôtres, il en eſt peu juſqu'ici, qui aient oſé braver tout-à-fait l'exécration publique. Mais ſitôt qu'à la faveur du nom de Calvin ils pourront être impies d'une maniere légale & en quelque ſorte honorable, ou du moins ſans déshonneur & ſans infamie ; balanceront-ils à profeſſer au dehors une légere partie de ce qu'ils ont dans l'ame ? D'un autre côté, les Sémi-calviniſtes gênés par la feinte éternelle qu'ils ſont obligés de ſoutenir pour participer à la communion catholique, ne dépoſeront-ils pas enfin ce perſonnage de duplicité, qui après tout répugne au premier ſentiment de l'honneur, quand il ne leur en coûtera que de ſe réunir à des ſectaires plus outrés, mais auſſi plus ſinceres ? Que ſi, entre tant de con-

fédérés divers, il restoit quelque diversité de sentiment, ou même quelque sujet de dispute & d'altercation; au moins feroient-ils, comme les sectes les plus discordantes, cause & guerre commune contre le parti catholique. Et peut-on se promettre qu'alors celui-ci soit encore le plus nombreux, ou que la catholicité soit encore dans le royaume très-chrétien la religion dominante?

Il est du moins hors de doute, que la dissension y renaîtroit d'autant plus violente, que trois sectes liguées y voudroient venger à la fois leurs anciens affronts. Les animosités de religion, toujours & par-tout violentes, ne sont pas moins implacables. Mais si la diversité de culte est dans tous les Etats le foyer éternel du schisme & de la discorde; le gouvernement monarchique de la France, le caractere ardent & mobile du François, tout y rendroit le choc de la diversité plus orageux que par-tout ailleurs. Qu'on se souvienne donc à jamais de ce qu'ont enseigné constamment, d'accord avec un protestant mal déguisé par la philosophie du jour,

Mém. de l'assemblée du Clergé de 1780.

Calvin & tous les Calviniſtes de quelque célébrité, les miniſtres en particulier, & les miniſtres en ſynode; que ſelon ce Huguenot traveſti, un roi n'eſt qu'un magiſtrat, qu'un commis amovible au gré des peuples, & ſuivant les termes de ſon inſolence ironique, leur mandataire couronné; que, ſelon Calvin, l'exercice du pouvoir abſolu, dans la main des rois, n'eſt qu'une licence effrénée; que, ſelon du Roſier, il eſt loiſible de ſe défaire d'un ſouverain qui ne veut point obéir à la religion réformée, & porter le parti proteſtant; que, ſelon Jurieu, on ne doit rien à un roi qui ne rend point à Dieu ce qu'il lui doit; que, ſelon Milton exalté par ſa verve & ſon fanatiſme, le prince étant comptable à ſes ſujets, ils peuvent le dépoſer & le mettre à mort. Au reſte, ce ne ſont pas-là des égaremens paſſagers: le dogme le plus ſacré & le plus inviolable du calviniſme, c'eſt qu'on peut & qu'on doit prendre les armes contre le ſouverain, pour la défenſe de la religion: d'où ils ont eu le front d'inculper la conduite ſi conſtamment contraire des pre-

Grotius in Calv. de jure pacis & belli, lib. 1, p. 58. Biblioth. Franc. page 173.

Jur. Tabl. du Soc. L. IX, p. 67.

Milton, Droit des Rois & des Magiſtrats.

miers chrétiens, & n'ont pas rougi de soutenir qu'elle ne provenoit que d'erreur & d'une morale mal entendue. Tout intérêt de la religion mis à part, quel peut être celui de l'Etat à multiplier des gens imbus de pareilles maximes?

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-UNIEME.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes en 1685, jusqu'au renouvellement du Quiétisme en 1694.

Les bons exemples des princes ſont ſouvent infructueux. Le zele de Louis le Grand pour la foi de ſes peres, fut imité par le duc de Savoie. Victor-Amédée ne vit pas plutôt procéder en France à l'extinction de l'héréſie, qu'il réſolut de la bannir pareillement des refuges qu'elle s'étoit ptariqués dans ſes Etats. Les habitans des vallées de Lucerne, de la Pérouſe & de Saint-Martin, ap-

pellés communément Vaudois, & passés des erreurs de Valdo à celles de Calvin, avoient mépriſé toutes les inſtructions les plus propres à les tirer de leurs égaremens. Leur opiniâtreté s'étoit accrue, par leurs fréquens rapports avec les religionaires de France; & leur inſolence, auſſi bien que leur nombre, par la multitude des réfugiés de ce royaume, qui venoient continuellement ſe joindre à eux. C'eſt ce qui engagea, dès le mois de novembre 1685, le duc de Savoie à donner un ordre qui obligeoit les étrangers à ſortir des vallées dans quinze jours.

Cet ordre n'ayant pas remédié au mal, ſuivit un édit, qui défendoit ſous peine de mort de s'aſſembler pour l'exercice de la religion prétendue réformée, & d'en tenir des écoles, avec injonction nouvelle, tant aux miniſtres qu'aux réfugiés qui n'abjureroient pas, de ſe retirer dans quinze jours. Les Sectaires eurent d'abord recours aux ſupplications, qui furent inutiles: après quoi, ſuivant le génie & les principes de leur ſecte, ils prirent les armes pour la maintenir. Les troupes de Piémont, ſecondées par celles de

France, s'avancerent pour envelopper les rebelles, forcerent leurs retranchemens, en tuerent environ trois mille, au paſſage du Pré de la Tour; & plus de dix mille furent faits priſonniers, en différens endroits. A la recommandation des cantons proteſtans de la Suiſſe, le duc rendit la liberté à ceux-ci, en les obligeant néanmoins à ſortir de ſes Etats. Ils ſe retirerent d'abord à Geneve. Différens Etats proteſtans leur offrirent enſuite des retraites : mais comme chacun d'eux n'en vouloit recevoir qu'une partie, & que les transfuges ne vouloient point ſe ſéparer, ils s'arrêterent dans la Suiſſe.

Enfin, comme on les croyoit ſur le point de ſe répandre en Allemagne, on les vit ſe raſſembler, & reprendre la route de leurs montagnes, en traverſant avec aſſurance les terres de leur Souverain. On conçut aiſément, que cela ne ſe faiſoit pas ſans ſa participation. En effet, il venoit de prendre d'étroites liaiſons avec le prince Guillaume d'Orange, dans la réſolution où il étoit de rompre avec la France; & il ne voyoit point d'ennemis plus animés que les Vaudois contre cette

couronne. Il ne leur permit pas seulement de regagner leur patrie ; mais il leur rendit tous les priviléges dont il les avoit dépouillés. Telle est trop souvent la prépondérance de la politique, mise en balance avec la religion, qui ne retira qu'un médiocre avantage de l'affoiblissement de ces hérétiques ; si toutefois leur nouvelle animosité ne compensa pas même avec avantage la diminution de leur nombre.

Il n'en fut pas ainsi dans la Grande-Bretagne, où le roi Jacques II, qui avoit succédé, le seize de février 1685, à Charles II son frere, fit céder à la religion toutes les considérations politiques. Après avoir été presque déclaré juridiquement inhabile au trône, pour la foi Romaine qu'il professoit, il y monta aux acclamations de tous ses sujets, & avec plus d'applaudissemens que n'en avoient reçus la plupart de ses prédécesseurs. Les services réels égalerent les signes d'attachement. Le duc de Monmouth, frere naturel du Roi, & le comte d'Argyle, son complice, s'étoient révoltés : ils furent poursuivis avec la plus grande vigueur, vaincus en bataille rangée,

faits

faits prisonniers, & livrés publiquement au dernier supplice. En un mot, le Roi fut servi avec une rigidité qui fit souffrir sa clémence. Tout lui promettoit un regne heureux, & il l'eût été en effet, si l'Angleterre n'eût point été hérétique, ou si le Roi n'eût point été catholique; si même il n'eût point eu du tout de religion, ou s'il eût eu pour la sienne l'indifférence des princes qui n'en ont point. Mais il crut pouvoir & devoir profiter des heureuses prémices de son regne, pour tirer ses sujets catholiques de l'oppression où ils gémissoient depuis si long-temps.

Par la loi du Test, il étoit défendu sous des peines rigoureuses, à tout catholique Romain, d'exercer les charges, soit ecclésiastiques, soit civiles, sans avoir prêté un serment, qui étoit pour eux un acte véritable d'apostasie. Jaque, après avoir consulté le tribunal du banc du Roi, & les douze juges interpretes des loix, qui tous déclarerent que le pouvoir dispensatif des loix pénales appartenoit inconteſtablement au Roi, crut pouvoir en user, au moins pour conférer les charges publiques à un petit nombre de ceux qui les avoient

toutes poſſédées durant plus de douze ſiecles. Il croyoit d'ailleurs ne devoir pas ſe priver lui-même, ainſi que l'Etat, du ſervice de ſes ſujets utiles & les plus fideles. On ne laiſſa pas d'en murmurer; les prédicans s'emporterent en quelques endroits, juſqu'à invectiver contre le Prince & les catholiques, avec une inſolence que déſapprouverent les proteſtans ſenſés. Le Monarque en réprima quelques-uns, mépriſa les autres, & donna, l'an 1687, une déclaration qui accordoit la liberté de conſcience, tant aux catholiques Romains, qu'aux Anglicans non-conformiſtes. Elle fut d'abord adreſſée au conſeil privé d'Ecoſſe, qui la reçut d'une voix unanime, avec abrogation de tous les ſermens établis contre les catholiques. A cet exemple, le conſeil privé d'Angleterre la reçut enſuite, ſans néanmoins abroger les ſermens; mais en les ſuſpendant, & en exemptant des loix pénales ceux qui, ſans les avoir prêtés, étoient entrés, ou entreroient dans les charges.

La part que les presbytériens avoient à cette grace, leur fit recevoir la proclamation, avec de grands témoignages

de joie : mais le corps proprement dit de l'Egliſe Anglicane, les épiſcopaux en conçurent un aigre chagrin ; & quoique puſſent dire quelques-uns d'entre eux, plus modérés que les autres, ils ne purent jamais leur faire approuver la déclaration. Les plus réſervés étoient ceux qui ne témoignoient leur mécontentement que par leur chagrin & leur morne ſilence. Le Roi n'avoit cependant rien omis, pour prévenir tous leurs ombrages. Outre qu'il étoit promis par la déclaration, de maintenir l'Egliſe Anglicane ſelon qu'elle étoit établie par les loix, on n'accordoit aux autres partis, même aux catholiques, qu'une ſimple permiſſion de s'aſſembler dans les chapelles des particuliers, avec défenſe de s'emparer d'aucun temple, & aſſurance pour les poſſeſſeurs des terres enlevées aux Egliſes catholiques, de leur en conſerver l'entiere & paiſible poſſeſſion. Mais on vouloit tout pour la religion d'Henri VIII, ou d'Eliſabeth, & rien pour celle de S. Edouard. Ni ces reſtrictions, ni ces explications ne purent tempérer l'amertume des épiſcopaux, d'autant plus enhardis, que le parlement de ſon

côté refuſoit d'abolir le Teſt, & de confirmer la liberté de conſcience par une loi ſtable, qui en Angleterre ne ſe fait par le Roi qu'avec le concours de ce tribunal. Durant douze années d'inſtances & de ſollicitations, le Roi ne put jamais vaincre la réſiſtance de cette compagnie.

Comme il n'avoit pas beſoin du parlement pour avoir un agent auprès du Pape; il uſa de ſa liberté à ce ſujet: il reçut même un nonce, avec le reſpect convenable à l'égard d'un miniſtre du vicaire de J. C. On trouvoit bon qu'il eût un agent auprès du Turc, qu'il reçût honorablement les ambaſſadeurs qui lui vinrent alors de Maroc; & l'on s'indigna qu'il rendît dans ſa maiſon quelques honneurs au nonce: le duc Grafton qui l'introduiſit, fut accuſé d'un attentat que ne put expier ſon banniſſement volontaire. Il eſt vrai que le nonce, Ferdinand Dada, fit ſon entrée au palais de Windſor, en habits pontificaux, précédé de la croix & ſuivi de pluſieurs religieux en habits de leur ordre: ſpectacle d'autant plus déplacé dans ces conjonctures délicates, qu'il étoit inutile aux intérêts de la re-

ligion, & plus propre à irriter les esprits qu'à leur imposer.

Peu de temps après, le Roi sollicité, tant par les presbytériens que par les catholiques, ordonna aux évêques de faire publier dans leurs églises la liberté de conscience, avec la dispense du Test, selon qu'il s'étoit pratiqué de tout temps pour ce genre d'édits, en Angleterre comme dans les autres Etats chrétiens. Sept évêques refuserent ouvertement de faire cette publication, & consignerent leur refus dans une requête qu'ils présenterent au Prince. Ils furent cités au banc du Roi; & sur le refus d'y comparoître, ils furent envoyés à la Tour. Ils prétendirent qu'étant pairs du royaume, ils n'étoient point soumis à cette juridiction : mais tant de jurisconsultes habiles leur montrerent qu'ils ne pouvoient la décliner, qu'enfin ils y répondirent, & y firent plaider leur cause en regle. Leurs défenses parurent si offensantes, qu'ils furent réduits à nier que la requête fût d'eux. On ne put prouver légalement le contraire, parce que le Roi s'étoit trouvé seul dans son cabinet lorsqu'il l'avoit reçue, & que le Roi ne

peut être témoin, ſur-tout dans ſa propre cauſe : uſage bien différent de l'ancienne coutume, où les Rois d'Angleterre concluoient leurs édits par ces mots : *Témoin moi-même.* Les ſept évêques furent élargis au moyen de ce ſubterfuge, ou plutôt par la facilité du Prince qui ſe flatoit de les ramener par-là au devoir. Il y fut trompé. Sa juſtice les avoit aigris : ſa clémence ne ſervit qu'à les énorgueillir.

D'un autre côté, les ſeigneurs laïcs, ou du moins grand nombre d'entre eux, qui avoient conſpiré autrefois avec le comte Shaftsbury, pour exclure Jaque du trône lorſqu'il n'étoit que duc d'Yorck, perſévéroient dans leurs mauvaiſes diſpoſitions depuis qu'il étoit Roi. Shaftsbury, après la découverte de ſa félonie, avoit fui en Hollande, où il étoit mort. Mais le cours de ſes trames n'avoit pas fini avec celui de ſes jours : déjà la partie étoit trop engagée. On dit qu'il avoit propoſé depuis longtemps au prince d'Orange de ſe faire roi d'Angleterre, & l'on doute fort qu'il lui en ait ſuggéré le premier deſſein. Car il y a grande apparence que ce prince à vues longues, s'il en fut

jamais, avoit cette couronne en but dès le temps qu'il épousa la fille aînée de Jaque alors duc d'Yorck, à qui la religion mettoit à dos les Anglicans séditieux. Quoi qu'il en soit, il s'appliqua constamment à fomenter les mécontentemens des Anglois. Il étudioit leurs dispositions & leurs démarches, régloit là-dessus les siennes, ouvroit un asile en Hollande, sous des prétextes habilement tournés, à tous les factieux proscrits d'Angleterre, & se les attachoit par ses entretiens séduisans; tandis que les autres corrompoient peu à peu, dans le royaume, le reste des seigneurs. Quand il vit l'orage formé contre le Roi à l'occasion de la liberté de conscience, & sur-tout par la fameuse affaire des évêques, qui accompagnée de la naissance d'un prince de Galles, & de la disgrace des comtes de Rochester & de Clarendon, beaux-freres du Roi, donna le branle à la révolution; il jugea qu'après avoir été si longtemps sans presque rien faire autre chose que d'intriguer & de préméditer, le temps étoit venu d'opérer & d'exécuter.

Jusque-là les plus factieux sectaires

avoient ſouffert avec quelque ſorte de patience le regne d'un Prince catholique, dans l'eſpérance qu'un héritier proteſtant lui ſuccéderoit. Ils ſe conſoloient que Jaque eût ramené le regne de Marie, par l'eſpérance que la princeſſe d'Orange rameneroit celui d'Eliſabeth. Mais à la naiſſance d'un nouvel héritier, qui ne manqueroit pas d'être élevé dans la religion du Roi ſon pere, ils ne purent ſupporter la perſpective du pouvoir ſouverain, perpétué dans une race catholique. Le prince d'Orange, qui eût peut-être attendu la mort de ſon beau-pere, pour monter ſur le trône dont ſa femme étoit l'héritiere, parut lui-même perdre patience. Au moins eſt-il certain que cet événement, plus que tout autre choſe, avança ſes affaires, en augmentant le nombre de ceux qui favoriſoient ſes deſſeins. Il fit cependant complimenter le Roi ſon beau-pere ſur la naiſſance du prince de Galles, & ajouta le nom de ce nouveau prince à ceux de ſes proches, pour qui l'on prioit dans ſa chapelle. Ce ne fut que par les ſuggeſtions tardives de cette politique qui s'accroche à tout, qu'il adopta la

fable des prédicans qui répandoient parmi le peuple, que le prince de Galles étoit un enfant ſuppoſé. Mais dans le temps qu'il lioit ſa partie, il entretint un commerce aſſidu avec le Roi qu'il vouloit ſupplanter, n'omit aucun des devoirs d'un gendre plein d'affection pour ſon beau-pere, affecta le plus grand zele pour ſes intérêts, & agit avec ſes miniſtres, comme s'il en avoit été le plus fidele.

Déjà ſûr de trouver un certain nombre de partiſans dans le royaume, il s'appliquoit à ſéduire le gros de la nation; mais en ne leur propoſant que la moitié de ſes deſſeins, & leur en déguiſant le crime avec beaucoup d'artifice. La ſureté de la religion proteſtante, la réduction des catholiques aux termes des loix établies contre eux, la conſervation des charges & des honneurs dans les familles proteſtantes, la liberté des parlemens, & l'éloignement du pouvoir arbitraire, qu'on diſoit inévitable ſi l'on ne s'y oppoſoit ſans retard; tels étoient les vues & les motifs qu'on propoſoit à ceux qui n'étoient pas diſpoſés à tout enfreindre: il n'étoit pas queſtion avec eux de chaſſer le Roi

du trône, mais précisément de l'obliger à gouverner selon les loix. Quelques traits d'autorité de la part du Monarque, en faveur de la religion catholique; & l'un des plus forts fut la suppression de la fête établie pour brûler le Pape avec le Diable; dix ou douze articles de cette espece, ordonnés dans l'étendue des trois royaumes, depuis quatre ans que Jaque y régnoit, mais rapprochés dans un même libelle, & envisagés du même coup-d'œil, causerent une émotion générale. Il se forma aussi-tôt une ligue où l'on s'engageoit avec d'autant plus de facilité, que le chef proposé pour la régir se montroit plus éloigné d'envahir le trône. Ainsi parvint l'usurpateur perfide, autant que dénaturé, non pas seulement à se faire suivre des seigneurs Anglois, mais à être invité de se mettre à leur tête, pour obliger le Monarque à mieux garder les loix.

Assuré des Anglois, le conjurateur ne s'occupa plus qu'à cerner, pour ainsi dire, l'Angleterre. Le Roi avoit fait alliance avec l'Espagne, & par-là pouvoit se promettre que la maison d'Autriche, au moins pour une affaire de

religion, ne lui ſeroit pas contraire. Jaque n'avoit point de traité avec la France : mais il étoit proche parent, & perſonnellement trop ami de Louis XIV, pour n'en pas obtenir du ſecours, ſurtout en faveur d'une religion, qui étoit également chere aux deux Monarques. Pour lui ôter ces deux appuis, le prince d'Orange fit entrer les Hollandois dans la ligue d'Ausbourg contre la France, afin d'attirer ſur cette monarchie les forces des princes ligués, en cas qu'elle attaquât la Hollande, tandis que les troupes de cette république paſſeroient en Angleterre. De l'autre côté, il rendit le Roi ſon beau-pere, ſuſpect aux Autrichiens, comme un prince oppoſé aux intérêts de cette maiſon ; & contre la vérité, il aſſura que ſon beau-pere étoit uni avec la France par un traité ſecret. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne étoient d'autant plus ſuſceptibles de ces ombrages, qu'ils avoient inutilement tenté d'engager le roi d'Angleterre dans la ligue formée entre eux & les princes Allemands. Comme cette ligue n'étoit que la ſuite d'une autre, faite à Magdebourg par les proteſtans en faveur des huguenots ; Jaque

avoit trouvé contraire au bon sens, de concourir à faire triompher les hérétiques en France, tandis qu'il s'efforçoit de tirer d'oppression les catholiques d'Angleterre. Il ne lui paroissoit pas moins contraire à la bonne politique, de quitter un ami solide, pour des princes qui, selon toutes les apparences, ne le serviroient qu'autant qu'ils auroient besoin de lui; puisque les protestans les avoient fascinés, au point de tourner leurs armes contre un prince catholique, en faveur des calvinistes qu'il avoit chassés de ses Etats.

Révol. d'Angleter. tom. 4. liv. XI, pag. 336 & suiv.

Louis en effet lui donna une preuve peu douteuse de son attachement. Quand le prince d'Orange put compter sur la disposition générale des Anglois à seconder ses vues, il usa de toute son autorité, pour presser l'armement qu'il avoit déjà commencé, sous prétexte de mettre en bon état la flote & les troupes de Hollande. Le comte d'Avaux, ambassadeur de France près de cette république, ne soupçonna pas seulement que le Stadhouder avoit d'autres desseins que ceux d'un administrateur vigilant: mais il trouva moyen de découvrir que l'entreprise regardoit uni-

quement l'Angleterre ; & il en avertit le Roi ſon maître. Sur quoi, Louis XIV fit avertir le roi d'Angleterre, & le preſſa de prendre ſes précautions, pour défendre ſes Etats de l'invaſion dont ils étoient menacés. Skelton, miniſtre de Jaque en Hollande, l'avertit de ſon côté, ſur des lettres qu'il avoit ſurpriſes, & qui ſans s'expliquer nettement, ne faiſoient que trop entendre, qu'il ſe braſſoit quelque trame contre le roi d'Angleterre. L'habitude où étoit cette cour d'entendre parler de trahiſon, lui faiſant mépriſer les bons avis, comme les mauvais, Louis, ami zélé, revint à la charge, envoya le ſieur de Bonrepos en Angleterre ; & quoique menacé lui-même par la ligue d'Ausbourg, prête à éclater, il offrit généreuſement ſes troupes au Roi, ſon ami, avec des vaiſſeaux pour les tranſporter. C'étoit le moment de faire paſſer le ſecours, la flote qui auroit pu s'y oppoſer, n'étant point encore en état de ſe mettre en mer.

Cette démarche, à la vérité, étoit fort délicate pour un Roi d'Angleterre, puiſqu'il s'agiſſoit d'introduire dans ſes Etats une armée d'étrangers, de

catholiques, & qui pis eſt encore, de François : mais quand le mal eſt extrême, le remede violent eſt d'uſage ; & quand on riſque tout, c'eſt vouloir périr, que de ne pas tout oſer. L'infortuné Monarque avoit une bonne flotte, une armée beaucoup plus nombreuſe & mieux diſciplinée que celle des Hollandois. Il ne conſidéra que ces avantages, & ne craignit point la trahiſon, d'autant plus à craindre qu'elle avoit plus de forces à lui ravir, & à tourner contre lui. Le comte de Sunderland, ſon principal & preſque unique miniſtre, ſoit perfidie, ſoit aveuglement, contribua plus que tout autre choſe à nourrir ſon imprudente ſécurité. Suppoſé même que Sunderland ne fût pas ici coupable de trahiſon, comme il en a été accuſé ; on ne peut guere excuſer d'imprudence, un prince obſtiné à ſuivre les conſeils d'un miniſtre, qui avoit pouſſé autrefois l'affaire de ſon excluſion du trône, avec plus de chaleur que perſonne ; qui avoit pouſſé de même l'affaire des ſept évêques, appuyés ſous main de ſon crédit ; qui n'avoit recherché les bonnes graces du Roi, qu'autant qu'il

lui avoit vu prendre le dessus; qui étoit rentré en commerce avec ses ennemis, dès qu'ils avoient recommencé à prévaloir ; dont la femme entretenoit une correspondance assidue avec la princesse d'Orange, & dont l'oncle, Henri Sidnei, étoit passé auprès du prince; en un mot, un ambitieux à double face, toujours déterminé à suivre le parti dominant, & toujours muni de ressources auprès des autres, en cas de revers: Il étoit si peu sûr que Sunderland fût toujours du parti dont il sembloit être, que ce faux converti, comme il étoit clair par une de ses lettres, n'avoit embrassé la religion des catholiques qu'afin de mieux servir les sectaires.

Cependant le marquis d'Albyville, envoyé d'Angleterre auprès des Etats-Généraux, eut ordre de leur demander un éclaircissement touchant la flote qu'on achevoit de préparer dans leurs ports. Avant que l'armement fût si avancé, Citers, ambassadeur des Etats à Londres, par une insigne fourberie, avoit assuré formellement que cette flote ne regardoit point l'Angleterre, & fait entendre que la France avoit beaucoup plus de raison de s'en alar-

mer. Les mêmes obſtacles n'étant plus à craindre, on traita plus leſtement avec Albyville : au lieu de lui répondre, on le chargea de demander lui-même réponſe à ſon maître, touchant ſes alliances avec ſes voiſins. Le comte de Sunderland ne ſe démentit point en cette rencontre : par ſes conſeils, on déclara aux Hollandois qu'on n'avoit point de traité avec la France ; & l'on fit revenir à Londres le fidele Skelton, pour le mettre à la Tour.

Enfin, tout étant préparé pour l'invaſion, le raviſſeur couvrant ſon attentat des apparences de la juſtice & de la généroſité même, publia un manifeſte, dans lequel il avoit recueilli tous les griefs des Etats, ou des proteſtans Britanniques contre leur Roi, & s'efforçoit de prouver que ce prince avoit deſſein d'anéantir la religion, les loix & la liberté du pays. Il ajoutoit que les grands du royaume, eccléſiaſtiques & laïcs, l'ayant prié, comme un médiateur équitable, de les ſecourir contre la tyrannie, l'intérêt ſincere qu'il prenoit à leur peine, l'avoit porté à tout riſquer pour eux ; non pas dans le deſſein d'envahir le royaume, mais

dans la seule vue de faire assembler un parlement libre, capable d'assurer la religion & les loix, sur des fondemens qu'on ne pût désormais ébranler. Dès que ce signal de la révolte & de la confusion eut été répandu en Angleterre, le perturbateur s'empressa de partir.

Il mit à la voile, dans les derniers jours d'octobre 1688, avec cinquante vaisseaux de guerre, quatre cents bâtimens de transport, & douze à treize mille hommes de débarquement : la flotte portoit le pavillon blanc, avec les armes d'Orange, autour desquelles on lisoit ces mots : *Pour la religion & la liberté.* Elle fut assaillie d'une violente tempête, obligée de s'aller refaire dans ses ports, & débarqua néanmoins sans opposition, le quinzieme de novembre, à Lime & à Torbais, dans le Devonshire. Milord Darmouth, amiral d'Angleterre, avoit promis au Roi d'arrêter les ennemis ; mais il ne parut point, & ne fit dès-lors attendre de lui, que la défection qu'il consomma dans la suite. Quelques jours se passerent néanmoins depuis la descente, sans qu'aucun des mécontens vînt join-

dre l'uſurpateur. Si le roi eût alors raſſemblé ſes troupes, & ſans leur donner le temps de la réflexion, les eût menées à l'ennemi ; il n'eſt guere douteux, qu'il ne l'eût obligé à ſe rembarquer. La défiance, très-juſte ſans doute, où il étoit de la fidélité de ſes gens, le fit reſter dans l'inaction : mais ce fut encore là une de ces rencontres, où il falloit haſarder le tout pour le tout.

Enfin la nobleſſe Britannique courut ſe rendre ſous les drapeaux du Stadhouder. Milord Combury fut le premier qui donna l'exemple de la corruption dans l'armée royale : ſous prétexte d'enlever un quartier des ennemis, il ſe mit à la tête d'un détachement, en débaucha tout ce qu'il put, & le conduiſit à Exeſter au prince d'Orange. Milord Churchill, Marlborough ſi généreux ailleurs, & ſi comblé des graces du Roi qu'on le regardoit comme ſon premier favori, ne ſe rendit pas ſeulement au Stadhouder, avec tout ce qu'il put engager d'Anglois à la déſertion ; mais il tenta d'enlever le Monarque, pour le livrer, ſelon toute apparence, à ſon ennemi. La défection devint générale après

ces exemples ; les droits de la nature furent violés, auſſi bien que les devoirs des ſujets : le prince de Danemarck, ſecond gendre du Roi, & la princeſſe ſa fille l'abandonnerent pour le prince d'Orange. Ses troupes s'ébranlerent ſous ſes yeux, & quelques-unes ſe diſſiperent. Il ſe faiſoit chaque jour des ſoulévemens dans les provinces, où grand nombre de ſeigneurs, ouvertement déclarés pour le Stadhouder, ſe ſaiſirent des poſtes les plus avantageux.

Dans cette détreſſe, on lui conſeilla d'entrer en accommodement avec ce prince ; & il lui députa quelques-uns des ſeigneurs qui lui reſtoient, avec pouvoir de traiter aux conditions qu'ils jugeroient convenables à l'état préſent des affaires. Comme le Prince, par ſon manifeſte, avoit paru demander ſurtout un parlement libre, & qu'il marchoit à Londres ; on le pria de ſuſpendre ſa marche, afin de laiſſer au parlement, que le Roi alloit convoquer, cette liberté même qu'il étoit venu lui procurer. On put voir alors juſqu'où ſe portoit l'ambition de ce défenſeur prétendu de la conſtitution Britannique. Embaraſſé de la convo-

cation d'un parlement, où le Monarque seroit à la vérité lié par les loix, mais en même temps affermi sur le trône, parce que les protestans n'auroient plus rien à craindre de lui; il continua sa marche, & ne répondit aux députés, que lorsqu'il fut assez près de Londres, pour intimider ceux qui n'avoient pas encore donné les mains à toute l'étendue de ses prétentions. Là, il répondit avec tant de hauteur, & proposa des conditions si révoltantes, que le Monarque, averti par l'un des trois députés, sentit qu'il n'y avoit plus de sureté dans son royaume pour sa propre personne, & prit la résolution de chercher un asile en France.

Son premier soin fut d'y faire passer la Reine sa femme, avec le jeune prince de Galles; ce qui étoit d'une difficulté prodigieuse, dans un temps & des lieux où tout étoit suspect pour le moins, où un seul cri de l'enfant, qui n'avoit que cinq mois, faisoit tout manquer. On se déguisa, on s'évada par des escaliers & des chemins dérobés, on traversa la Tamise, par une nuit & un orage affreux. La Reine arrivée à l'autre bord, & mal parée de la

pluie par les murs d'une égliſe, attendit un caroſſe qu'on atteloit dans une hôtellerie voiſine. La curioſité d'un homme qui s'avançoit vers elle avec de la lumiere, fit craindre qu'elle ne fût reconnue. Riva, officier Italien de cette princeſſe, le ſuivit promptement, le heurta comme par haſard; & tous deux tomberent dans la boue, en ſe faiſant mutuellement des excuſes. Le curieux ne penſa plus qu'à s'aller décroter; & l'on monta incontinent en caroſſe. L'ange tutélaire du jeune prince, veilla de même ſur cette tête précieuſe, juſqu'à Graveſand, au milieu des ſentinelles & des payſans avides, qui ſoupçonnoient tous les inconnus d'être des catholiques fugitifs, & autant de proies qui leur échappoient. La Reine arrivée au port, fut préſentée au capitaine du vaiſſeau, comme une dame Italienne qui retournoit en ſon pays avec ſa famille; & ſur le champ, elle entra dans la chambre qu'on lui avoit deſtinée, avec la nourrice qui portoit le petit prince. Le trajet fut tranquille, & l'on aborda heureuſement à Calais.

Le Roi lui-même ſe tira heureuſement de Londres, ainſi que des che-

mins qui menent à la mer, & s'embarqua pour ſuivre la Reine : mais ſon vaiſſeau mal-leſté l'ayant obligé de reprendre terre pour y ajouter du leſte, il fut reconnu & arrêté près de Feversham. Sur le bruit de ſon évaſion, les ſeigneurs s'étoient hautement déclarés pour le prince d'Orange. A la nouvelle de ſa détention, ils ſe raſſemblerent, & s'empreſſerent à lui envoyer ſes caroſſes & ſes gardes, pour le ramener à Londres, où il fut reçu avec des honneurs & des ſignes de joie, dont perſonne ne ſe ſouvenoit d'avoir vu d'exemples. Tant il eſt vrai, comme on l'a dit avant nous, que les têtes Britanniques n'ont pas plus de ſtabilité, que les mers qui les environnent. Le prince Hollandois, qui le ſentit parfaitement lui-même, réſolut de ne pas leur donner le loiſir de s'affermir dans les ſentimens qui le faiſoient trembler. Il fit marcher à Londres deux mille hommes de ſes troupes, qui chaſſerent les gardes du Roi, & s'emparerent tant des portes que des avenues de Withal : après quoi il lui fit dire, plus en deſpote qu'en gendre, de choiſir entre Ham & Hamptoncourt, pour s'y retirer avec

sa maison. Au lieu de ces deux places, le Roi demanda Rochester ; & le Prince qui vit le motif de sa prédilection pour un lieu plus propre à s'évader par mer, souscrivit à la demande. Il le fit même garder avec si peu de soin, que tout le monde jugea qu'il vouloit, en le laissant fuir, s'épargner l'infamie d'exercer contre un pere les dernieres violences. En effet, le Monarque se déroba par un jardin, où il y avoit une porte qui conduisoit à la Tamise, se jetta dans une barque qu'il y avoit fait préparer, & alla rejoindre la Reine sa femme à la cour de France.

Le prince d'Orange fit alors son entrée solennelle dans Londres, où il fut reçu avec les applaudissemens que ce peuple donne toujours aux révolutions. Il fut prié de se charger du gouvernement, jusqu'à ce qu'on eût convoqué les [illegible]ts du royaume, non pas en parlement, ce qui ne peut se faire que par le Roi, mais sous le nom de convention ; tant les mots, auprès de la plupart des hommes, prévalent sur les choses. Le trône y fut déclaré vacant, par la mauvaise administration & la désertion du Roi ; non toutefois

ſans beaucoup d'oppoſitions de la part de la chambre haute. Les oppoſitions devinrent bien plus ſérieuſes encore, quand il fut queſtion d'élire un nouveau Roi ; tellement que la peur de manquer ſon coup, obligea le prince à lever entiérement le maſque. On dit qu'il menaça les grands de ſe retirer en Hollande, & de les abandonner au juſte reſſentiment du Roi, en lui déclarant ceux d'entre eux qui l'avoient appellé en Angleterre. Ce qui ſuffit pour engager des gens qui avoient déjà fait tant de pas, à franchir ce qu'il en reſtoit.

Guillaume établi ſur le trône, ne jouit pas du bonheur qu'il s'étoit promis. L'Irlande ſeule, mais preſque toute catholique, & gouvernée par le comte de Tyrconel, qui honoroit ſa foi pure par ſon inviolable fidélité envers ſon Souverain, rendit preſque inutiles tous les autres ſuccès de l'uſurpateur. Cette brave & fidele nation rétablit ſi bien les eſpérances de ſon Roi, qu'il revint ſe mettre à ſa tête. Il y remporta lui-même des avantages conſidérables ; ce qui exalta ſon courage, juſqu'à lui perſuader qu'il pourroit livrer

bataille

bataille à une armée de quarante-cinq mille hommes, commandée par le prince d'Orange en personne, & par le maréchal de Schomberg, sorti mécontent de la France, à l'occasion de la disgrace des Huguenots. Jaque n'avoit guere plus de quinze mille Irlandois, avec cinq mille François ; Louis XIV pressé par toute l'Europe, n'ayant rien pu faire davantage. La bataille se donna sur les bords de la Boyne, dont elle prit son nom ; & Schomberg y fut tué, en tentant le passage de cette riviere. Moins impétueux, le prince d'Orange, par la supériorité du nombre, & de l'artillerie principalement, rompit l'aile droite, & se disposoit à envelopper le Roi, quand les officiers de ce monarque le contraignirent sagement à se retirer. Le désespoir seul pouvoit inspirer une persévérance plus longue sur le champ de bataille : mais il n'en étoit pas ainsi de l'île entiere, où le Roi avoit encore plusieurs bonnes places ; & on l'a blâmé d'avoir incontinent repassé la mer. C'est perdre la partie, quand il s'agit du trône, que de la quitter. Jaque n'avoit pas perdu plus de quinze cents hommes dans la bataille, & avec ce

qui lui restoit, il pouvoit se maintenir dans ses postes, jusqu'à ce que la France fût en état de lui fournir les secours nécessaires, pour se remettre en campagne avec avantage.

Quoi qu'il en soit, ou de sa générosité à épargner le sang de ses sujets, ou de sa précipitation à désespérer de la couronne, celui à qui elle resta n'en devint pas plus heureux. Les Anglois cesserent entiérement de l'aimer, quand il fut entiérement leur maître. Sans cesse contre-carré par le parlement, également en bute aux deux factions des Wigs & des Torys, toutes contraires qu'elles étoient l'une à l'autre; bien des fois il se repentit d'avoir, au prix du crime & de l'infamie, acheté une couronne hérissée de tant d'épines. On le mortifia jusqu'à le contraindre à renvoyer sa garde Hollandoise; ce qui fut pour lui un des plus amers déboires. Il ne se consola depuis, que par les fréquens voyages qu'il faisoit en Hollande, où toutes ses volontés étoient reçues comme autant de loix; d'où l'on a dit, qu'il étoit roi de Hollande, & Stadhouder d'Angleterre. Guillaume d'Orange est néanmoins compté

au nombre des rois légitimes de la Grande-Bretagne ; & les malheureux Stuarts, dont la couronne ne lui fut transférée que par la révolte & l'héréſie, furent à jamais réprouvés. Mais eſt-il rien que ſes artifices ne trouvent moyen de légitimer dans ſes partiſans ?

A leur faveur, Michel Molinos, prêtre & docteur Eſpagnol, l'infame & fanatique Molinos, avoit tellement faſciné l'Italie même où il dogmatiſoit, qu'on le mettoit au rang des plus ſublimes & des plus ſaints myſtiques. Son air compoſé, ſes regards & ſes diſcours qui ne reſpiroient que la dévotion, ſes écrits remplis d'une ſpiritualité inintelligible, faiſoient comparer ſes œuvres à celles des plus pieux docteurs de l'Egliſe. En un mot, l'éblouiſſement fut tel, que toute monſtrueuſe qu'étoit ſa doctrine, il devint dangereux de l'attaquer. Le pere Seigneri jéſuite, le Bourdaloue d'Italie, en ayant voulu découvrir le venin par un écrit imprimé, paſſa pour un homme pouſſé d'une baſſe envie, pour le calomniateur d'un ſaint ; & ſon livre fut cenſuré : on ne lui rendit juſtice, qu'après que l'hypocrite eut été démaſqué.

Il suffisoit bien cependant, pour lever le charme, de lire sans prévention, entre les livres de cet illuminé, *la Guide spirituelle*, revêtue néanmoins de beaux dehors, qui en couvroient jusqu'à un certain point les abominations. L'homme parfait y est représenté, comme ne raisonnant point, comme languissant dans une inattention & une inaction entiere. Il ne réfléchit, ni sur Dieu, ni sur lui-même; il ne souhaite, & n'appréhende rien; il ne désire point le salut, il ne craint pas l'enfer, il oublie ses péchés; & c'est pour lui le plus sûr moyen de les effacer. Il se conforme tellement à la volonté de Dieu, que rien de ce qui se passe en lui-même ne lui fait peine; ni les pensées impures, ni les blasphêmes, ni les révoltes contre la providence, ni l'incrédulité à l'égard des mysteres, en un mot, aucune des tentations auxquelles il succombe. Molinos présentoit tout cela, comme des moyens dont Dieu se servoit pour purifier une ame, pour lui faire sentir sa misere, & toucher au doigt le mal des passions & des penchans désordonnés. Ainsi l'homme ne seroit pas comp-

table à Dieu, des actions les plus criminelles; parce que ſon corps pourroit devenir l'inſtrument du démon, ſans que ſon ame, unie intimement à Dieu, participât à ce qui ſe paſſe dans la maiſon de chair qu'elle habite. La fornication, l'adultere, le déſeſpoir même, péchés horribles pour ceux qui ne ſont pas encore parvenus à l'état parfait de l'oraiſon de quiétude, ſeroient des actions indifférentes pour les vrais contemplatifs, qui n'en contracteroient aucune ſouillure. Telle eſt l'héréſie des Quiétiſtes, ſemblables à ces Gnoſtiques abominables, qui firent tant de tort aux premiers fideles, avec qui on les confondoit; & moins anciennement aux Bégards, qui furent condamnés par le concile général de Vienne. La poſtérité croira-t-elle que ces horreurs & ces extravagances ſe ſoient renouvellées, même à pluſieurs repriſes, au point le plus éclairé de notre âge? qu'elles en aient ſurpris les plus beaux génies, & les plus belles ames? Mais de quoi l'eſprit humain n'eſt-il pas capable, ſitôt qu'il perd de vue le flambeau de la foi?

Molinos, dans ſes lettres & ſes en-

tretiens particuliers, s'expliquoit plus crument encore que dans sa Guide spirituelle. Il comptoit sur sa renommée & sur ses admirateurs : mais bien des personnes ouvrirent enfin les yeux. Il fut dénoncé ; & les Protestans eux-mêmes conviennent aujourd'hui qu'il étoit coupable. On l'arrêta dans le palais de l'Inquisition, où il logeoit depuis plusieurs années, & on le renferma dans une prison du Saint-Office. Par l'instruction de son procès, qui se fit avec le plus grand soin, on lui trouva beaucoup plus d'erreurs encore qu'on ne lui en attribuoit. Soixante-huit propositions furent censurées ; & il en fit abjuration en habit de pénitent, en présence de toute la cour de Rome & du peuple. Le repentir qu'il témoigna, joint aux prieres de ses amis, fit qu'après l'absolution on ne le condamna qu'à une prison perpétuelle, où en effet il finit ses jours. La sentence de l'inquisition fut confirmée le 20 novembre 1687, par une bulle, qui, outre les soixante-huit propositions, condamnoit tous les ouvrages du coupable. Après quoi il y eut encore trois censures de l'inquisition, contre différens

écrits de plusieurs Quiétistes. Tant il est clair qu'il n'est point d'égaremens & d'extravagances, qui ne puissent faire secte, & nombre de sectaires.

Innocent XI donna la même année une autre bulle, qui ne mérita pas les mêmes applaudissemens que la censure du Quiétisme. Il y abolissoit les franchises du quartier des ambassadeurs à Rome. Elles avoient, à la vérité, de grands inconvéniens; puisqu'on ne pouvoit arrêter aucun scélérat dans l'étendue, ni même aux environs des hôtels du grand nombre de ministres qu'ont à Rome les têtes couronnées. Aussi les papes Pie IV, Grégoire XIII & Sixte V avoient déjà publié des bulles contre les mêmes abus: mais on n'y décernoit que des peines temporelles, tant contre ceux qui rechercheroient ces asiles, que contre les juges qui useroient de connivence. Innocent poussa beaucoup plus loin: contre l'avis de la plupart des membres du sacré college, il déclara excommunié quiconque voudroit se conserver dans la possession des franchises; usant du pouvoir spirituel, dans un objet purement temporel. Le roi d'Espagne & l'Empereur, contens de

l'intérêt qu'Innocent, né ſujet de la maiſon d'Autriche, prenoit à leur ligue contre la France, ſubirent volontiers la loi commune, que reçurent pareillement tous les autres princes, à l'exception de Louis XIV. Pour ce monarque, piqué de la partialité du pere commun des fideles, & de la chaleur avec laquelle il en avoit été contrarié dans l'affaire de la régale, il refuſa nettement de rien relâcher de ſes prétentions. Ce violent démêlé, comme tant d'autres différends, même entre les plus grands hommes, fut de part & d'autre une affaire d'humeur, plutôt que d'intérêt. Car ſi Louis étoit mécontent d'Innocent, pour les raiſons qu'on vient d'indiquer; Innocent ne l'étoit pas moins que Louis, pour les réſolutions priſes par le clergé de France, dans ſon aſſemblée de 1682.

Le Monarque envoya le marquis de Lavardin, ambaſſadeur à Rome, avec ordre de maintenir les franchiſes. A peine fut-il ſur les terres du Pape, que le légat de Bologne, ainſi que les autres gouverneurs de l'Etat Eccléſiaſtique, reçut ordre exprès de lui refuſer les honneurs d'uſage. Dès qu'il

fut près de Rome, on défendit aux cardinaux d'avoir aucun commerce avec lui. Il ne laissa pas de continuer sa route ; & son entrée dans la ville eut plutôt l'air d'un triomphe, que d'une entrée d'ambassadeur. Il avoit à sa suite huit cents hommes bien armés, la plupart officiers. Peu de jours après, il demanda audience ; & comme il s'y attendoit bien, on la lui refusa. Une œuvre qui ne devoit qu'édifier, acheva, dans la disposition où étoient les esprits, de les aigrir à un point qui fit craindre les dernieres extrémités. L'ambassadeur ayant fait ses dévotions, la nuit de noël, dans l'église Françoise de S. Louis ; dès qu'il fut jour, on vit un placard affiché, portant interdit contre cette église, parce qu'on y avoit admis à la participation des sacremens Henri de Baumanoir, marquis de Lavardin, excommunié notoire.

Dès le lendemain, l'ambassadeur fit placarder dans toutes les places, des protestations contre ce décret, & il ne changea rien à sa conduite. Il continua de paroître dans Rome, avec tout l'éclat que pouvoit comporter son caractere, & de visiter les églises quand

il en avoit la dévotion, ou tout autre motif. Il prenoit cependant des mesures extraordinaires, pour mettre sa personne à couvert des insultes ; quoiqu'il n'y eût aucune apparence qu'on pensât à y attenter. Il avoit plus de monde qu'il n'en falloit, pour écraser la soldatesque Romaine. Et contre les surprises, on faisoit chez lui une garde exacte, & même des rondes fréquentes pendant la nuit ; ensorte que son logis avoit plutôt l'air d'une citadelle menacée, que d'un hôtel d'ambassadeur.

Ces nouvelles furent bientôt portées en France. Aussi-tôt M. de Harlai, procureur-général, interjetta un appel comme d'abus de la bulle d'Innocent ; non pas au Pape mieux informé, qu'il accusoit d'une partialité peu digne du pere commun des fideles, de s'asservir à des gens indignes de sa confiance, & d'avoir des idées fausses de la puissance pontificale ; mais au premier concile œcuménique, comme au tribunal infaillible & vraiment souverain, tant du chef que des membres de l'Eglise. Il mettoit cette bulle en contraste avec celles des autres papes sur le même objet, où ils s'étoient abstenus sage-

ment des menaces d'excommunication & de toute peine ſpirituelle. Pour ce qui eſt du pouvoir temporel du Pontife, il y oppoſoit le pouvoir ſouverain que les rois de France avoient exercé autrefois dans Rome ; & il aſſuroit que le privilége des franchiſes ne pouvoit recevoir de diminution, que ce que la modération du Roi voudroit lui en donner. C'eſt pourquoi ſon diſcours ne fut pas approuvé ſur tous les points : on trouva qu'il n'avoit pas aſſez diſtingué le fond du droit des papes, d'avec les voies de fait dont Innocent avoit uſé ; & qu'il s'étoit donné un air de chicane, en oppoſant à ce droit conſtant & de pleine vigueur, les droits ſurannés & preſcrits, s'il en fut jamais, de nos anciens rois.

Le jour ſuivant, devant la grand-chambre & la Tournelle raſſemblées, l'avocat général Talon, au nom de tous les gens du Roi, appellant de nouveau, dit qu'à peine il étoit croyable qu'Innocent XI eût menacé d'une excommunication, qui ne pouvoit donner de ſcrupule aux conſciences même les plus timorées ; qu'il eſt de maxime, qu'il eſt inconteſtable que nos rois &

leurs officiers ne peuvent encourir aucune censure pour le pur exercice de leurs pouvoirs ; que c'eſt un abus intolérable, qu'en une matiere évidemment & purement profane, le Pape ſe fût ſervi des armes ſpirituelles, qui ne peuvent s'employer que pour le bien des ames; que cette licence à uſer de la puiſſance des clés pour détruire, devoit être réprimée par l'autorité du concile auquel on avoit recours ; quoique d'ailleurs les droits de Sa Majeſté ne puiſſent jamais être la matiere d'une controverſe ſujette à la juriſdiction eccléſiaſtique.

Trente-cinq égliſes cathédrales, demeurées ſans paſteurs, par l'obſtination d'Innocent à refuſer des bulles depuis l'aſſemblée de 1682, formoient un grief trop conſidérable, pour que l'avocat général ne le touchât point dans ſon diſcours. Il propoſa les moyens de faire ceſſer un mal, dont le remede étoit ſi facile ; puiſqu'avant le concordat ceux qui étoient élus par le peuple & le clergé, & depuis par les chapitres en préſence d'un commiſſaire du Roi, étoient ordonnés par les métropolitains. Il dit que rien n'empêchoit de

rentrer dans cet ancien droit ; que le Pape refusant d'étendre sa sollicitude pontificale à tant d'Eglises gémissantes, la dévolution qui se fait en cas de négligence, & du supérieur même à l'inférieur, autorisoit les évêques à donner l'imposition des mains à ceux qui seroient présentés par le Roi, dont la nomination avoit eu de tout temps autant, ou plus d'effet que l'élection, soit du peuple, soit du clergé ; que le Pape n'exécutant point le concordat, on n'étoit plus obligé de l'exécuter en France, au préjudice des sommes considérables qu'on portoit à Rome pour les provisions des bénéfices. Quelque alarme que l'avocat général crût donner par ce projet à Innocent XI, ce pape ne perdit rien de sa fermeté naturelle, ni de sa tranquillité ; persuadé que le Roi n'avoit pas moins d'intérêt que lui à maintenir le concordat, où nos rois en effet trouvent aussi bien leur compte que les Papes. Les rois, sans ce traité & sans le concours des Papes, fussent-ils parvenus bien aisément à la nomination des évêchés, & de tant d'autres bénéfices ? Eussent-ils trouvé sur-tout autant de facilité à

mettre en commende tant de riches abbayes ? Si Louis XIV, l'un des plus abſolus & des plus clairvoyans d'entre eux, y eût vu jour ; il eſt à préſumer que le concordat, qui a ſes charges auſſi bien que ſes avantages, ne ſubſiſteroit plus.

Innocent XI fut apparemment plus ſenſible aux traits ſuivans, bien capables en effet de bleſſer un pape juſqu'au vif. Choſe étrange, dit encore l'avocat général, qu'un pape dont le ſoin principal devroit être de conſerver la pureté de la foi, & d'empêcher le progrès des opinions nouvelles, n'ait pas ceſſé depuis qu'il eſt aſſis ſur la chaire de S. Pierre, d'entretenir commerce avec ceux qui s'étoient déclarés publiquement diſciples de Janſénius, dont ſes prédéceſſeurs ont condamné la doctrine ! Il les a comblés de ſes graces, il a fait leur éloge, il s'eſt déclaré leur protecteur ; & cette faction dangereuſe qui n'a rien oublié pendant trente ans pour diminuer l'autorité de toutes les puiſſances eccléſiaſtiques & ſéculieres qui ne lui étoient pas favorables, érige aujourd'hui des autels au Pape ; parce qu'il appuie & fomente leur cabale, qui auroit de nouveau troublé la paix de l'Egliſe, ſi

la prévoyance & les soins infatigables d'un prince que le ciel a fait naître pour être le défenseur & le bouclier de la foi, n'en avoit arrêté le cours. Ce reproche sanglant fut suivi d'un autre de même nature ; savoir que ce pape, au lieu de s'appliquer à étouffer le Quiétisme dès sa naissance, demeuroit à cet égard dans une espece de léthargie, souffroit à peine qu'on exécutât la sentence portée contre Molinos, & ne permettoit pas d'informer contre ses partisans.

Ce discours finit par requérir que les gens du Roi fussent reçus appellans de la bulle en question, & que Sa Majesté fût suppliée d'user de sa puissance pour maintenir les franchises dans toute leur étendue, de mettre fin aux désordres que produisoit la vacance des évêchés, & de défendre à ses sujets d'envoyer aucun argent à Rome. Sur quoi le parlement ne manqua pas de rendre un arrêt, qui fut affiché dans tous les lieux publics.

On juge aisément de l'éclat que fit cette procédure, sur-tout parmi ceux qu'Innocent XI honoroit de sa protection, si l'on en croit l'avocat général.

Justification de la bulle d'Innocent XI.

L'un d'entre eux vraisemblablement, dans un écrit François, soutient qu'appeller d'une bulle pontificale au futur concile, c'est une illusion manifeste, & une rebellion semblable à celle de Luther & de Calvin. Le langage de ces sortes de zélateurs est bien différent aujourd'hui. Mais les principes des novateurs ne tiennent qu'à l'intérêt du moment. Il est vrai qu'appeller au concile, contre une constitution dogmatique reçue du corps des pasteurs, c'est un appel évidemment illusoire; puisque c'est exactement la même chose, que si on appelloit du concile au concile, l'autorité de l'Eglise universelle étant la même, en tout temps & en toute rencontre. Il est encore vrai, qu'avant ces derniers temps, il étoit inoui qu'on eût interjetté aucun appel semblable. Mais la bulle d'Innocent XI n'avoit pour objet qu'une affaire temporelle; & il est bien des exemples d'appels formés en pareils cas, sans cesser d'être catholique; quoiqu'au fond les princes aient d'autres moyens, plus canoniques sans doute & non moins efficaces, pour se mettre à couvert des entreprises de la Cour de Rome contre les droits naturels de leur couronne.

La rigueur, quand elle eſt ſuperflue, ne marque & ne produit que l'aigreur. Louis, après avoir mortifié Innocent, en fut chagriné à ſon tour. Dans la ſituation où ſe trouvoit la France, en bute à toutes les puiſſances Germaniques, & à bien d'autres, il étoit du plus grand intérêt pour elle, de faire placer le cardinal de Furſtemberg qui lui étoit dévoué, ſur le ſiége électoral de Cologne. Pour y réuſſir, le Roi avoit beſoin du S. Pere, qu'il ne craignoit pas moins de voir à la tête des puiſſances liguées contre lui. Auſſi fit-il bien des démarches, afin de terminer à l'amiable ſa querelle avec ce Pontife : mais tout fut inutile. Il envoya au Pape une perſonne de confiance ; & le Pape ne voulut, ni la voir, ni l'entendre : il lui écrivit de ſa propre main ; & le Pape rejetta la lettre, ſans la vouloir lire. Le Roi ſe plaignit avec menaces de l'injure qui lui étoit faite, & des préventions opiniâtres du Pontife, à la partialité duquel il attribuoit les mouvemens qui ſe faiſoient alors en Angleterre, au préjudice de l'Egliſe, auſſi bien que de Jaque II : Innocent ſe moqua, & de ces

plaintes, & de ces menaces, dont il craignoit peu les ſuites, vu la diſpoſition où il n'ignoroit pas qu'étoient la plupart des puiſſances de l'Europe à l'égard de la France. En un mot, il fut invinciblement contraire au cardinal de Furſtemberg, qui manqua ainſi l'archevêché de Treves.

Les proteſtans, auſſi bien que les catholiques, ont publié qu'Innocent XI ne pouvoit, ni mieux ſe venger que par-là du Roi de France, ni faire plus de tort à ſon propre ſiége. En effet, ſi la nomination du cardinal de Furſtemberg, homme de tête & de mérite, avoit eu lieu; les princes d'Allemagne ne ſe ſeroient pas déclarés ſi facilement, ou du moins ſi généralement contre Louis XIV; & le Stadhouder n'auroit oſé dégarnir ſon pays de troupes, pour ſon expédition d'Angleterre. Bayle dit que la bonne fortune des proteſtans a voulu qu'en 1688 le ſiége de Rome fût occupé par un pape, ou peu éclairé ſur ſes intérêts, ou trop abandonné à la roideur de ſon caractere, pour profiter des conjonctures au préjudice de ſes paſſions particulieres. Il eſt certain qu'Innocent XI

fut surpris, qu'il ne prévit point les conséquences, tant de son obstination que de son dévouement pour la maison d'Autriche. S'il n'étoit pas habile, il étoit assurément homme de bien; mais par-là même, d'autant plus facile à surprendre.

Louis XIV fit éclater son ressentiment, & se saisit du Comtat; après que le procureur général eut appellé au concile universel, de ce que le Pape pourroit faire au préjudice du Roi & des droits de sa couronne. L'archevêque de Paris entreprit de justifier cette procédure, d'abord dans une assemblée des évêques qui se trouvoient dans la capitale, puis dans une autre des curés, & dans une troisieme des chefs de chapitres & des supérieurs de communautés. Survint encore un appel de l'université, en conséquence d'un discours que lui fit le procureur général. Ces mouvemens & ces fermentations causerent autant d'alarmes aux zélateurs sinceres de l'unité sainte, que d'espoir & de joie à ceux qui ne respiroient que le schisme. Il y avoit tout à craindre en effet, sous un prince aussi ferme que Louis XIV, si la religion ne l'eût em-

porté ſur tous les autres ſentimens. Mais il raſſura les fideles, en déclarant avec la franchiſe qu'on lui connoiſſoit, & dans les formes les plus authentiques, qu'il n'entendoit point donner atteinte à l'autorité ſpirituelle & divine du Souverain Pontife, ni ſe ſouſtraire à la religieuſe obéiſſance qui étoit due au vicaire de J. C. Indépendamment de ſa foi pure & inébranlable, il avoit trop de ſens & les vues trop juſtes, pour ſe livrer à une vengeance, qui auroit encore été plus funeſte à lui & à ſon royaume, qu'à Rome & au pontife Romain.

Cependant comme les princes les mieux intentionnés ſont ſouvent entraînés, par le cours des affaires & des intrigues, beaucoup plus loin qu'ils ne prétendoient d'abord; la providence mit fin à ce violent & périlleux démêlé, en retirant du monde, l'année ſuivante 1689, le Pontife qui ne s'étoit prêté à aucun moyen d'accommodement. Innocent XI mourut le douzieme d'août, dans la ſoixante-dix-ſeptieme année de ſon âge, & la treizieme de ſon pontificat, durant lequel il donna bien des exemples des écarts où peut tomber

un homme de bien, qui a plus d'esprit que de savoir, plus d'activité que de discernement, autant d'inhabileté à placer sa confiance, que de répugnance à la révoquer, avec une roideur inflexible dans le caractere, & une rigidité de vertu qui lui montre la gloire de Dieu, dans l'exécution de tout ce qu'il a une fois résolu.

S'il n'est point de Pape aussi estimable que celui-ci pour les novateurs de son siecle, c'est qu'il est naturel de régler son estime sur son intérêt. Il n'y a point de mal qu'ils n'aient dit d'Alexandre VII, irréprochable dans ses mœurs, ainsi que des autres papes qui les ont condamnés; & point de louanges qu'ils n'aient prodiguées à Innocent XI, qui n'a publié aucune bulle contre eux. Ce n'est pas toutefois qu'il approuvât leur doctrine: la censure qu'il a faite de leur nouveau testament de Mons, & de plusieurs autres productions de même espece, en est une preuve qui n'en demande point d'autre. Mais ils avoient enfin trouvé le secret d'échapper à son zele, en gagnant quelques personnes qui avoient surpris sa confiance. Ils veu-

lent même persuader qu'il ne tint qu'au docteur Arnaud d'être fait cardinal, & que son humilité seule s'opposa au dessein qu'en avoit ce Pontife. Quoi qu'il en soit de ce fait, qui n'intéresse que la personne d'un Pape, & non pas l'Eglise; c'eût été une chose curieuse de voir conférer la pourpre au plus ardent sectateur des opinions, tant de fois déclarées hérétiques par les papes, ainsi que par les évêques. Innocent XI n'eût certainement rien fait, qui rendît son pontificat plus célebre: mais quel genre de célébrité !

Le cardinal Ottoboni, Vénitien, fut donné pour successeur à ce Pape, le 6 d'octobre 1689, & prit le nom d'Alexandre VIII. Un aventurier obscur a donné des mémoires, qui l'accusent d'avoir tiré trois millions de France, pour acheter les voix du conclave. Il ajoute que la distribution qui s'en fit aux chefs des factions, les toucha tout autrement que l'éloquence du bon pere Recanati, Capucin, qui se tuoit à leur prêcher une impartiale droiture. Il paroît aussi peu de jugement que de vérité dans ces mémoires, ou plutôt dans ces rêveries, dont le plat auteur

Guerre d'Esp. de Bav. & de Flandres, ou Mém. du Marquis d'***.

ignore jusqu'aux circonstances principales des affaires, où il dit avoir eu le plus de part. La conduite d'Alexandre VIII est encore une meilleure réfutation de cette calomnie. Quoique Louis XIV se fût relâché sur les franchises, & qu'il eût même rendu le Comtat, afin de parvenir à la paix avec le Saint Siége; le nouveau Pape condamna les quatre fameux articles du clergé de France; & comme son prédécesseur, il refusa obstinément des bulles aux prélats qui avoient été de l'assemblée de 1682.

Le pape Alexandre condamna aussi l'erreur du péché philosophique, c'est-à-dire l'opinion de ceux qui soutiendroient qu'il est des actions qui offensent la raison, parce qu'elles se font contre les lumieres de la conscience, & qui n'offensent pas Dieu, parce que celui qui les commet ignore entiérement Dieu, ou ne pense point actuellement à Dieu. C'est ce qu'Arnaud avoit dénoncé au Saint Siége, comme tiré d'une these soutenue au college des Jésuites de Dijon, & avec sa bienveillance accoutumée pour ces peres, comme un point capital de la doctrine des Jésuites.

Encore la dénonciation ſe fit-elle trois ans après que la theſe avoit été ſoutenue, lorſque cet acte obſcur étoit tombé dans l'oubli, & que perſonne n'y penſoit plus. L'auteur de la theſe, il eſt vrai, s'étoit exprimé d'une maniere inexacte, ou inſuffiſante, uſant de termes qui ſembloient aſſurer, comme une choſe poſitive & abſolue, ce qu'il n'entendoit que dans le ſens conditionel; c'eſt-à-dire, que s'il ſe commettoit des péchés purement philoſophiques, ils ne ſeroient point des offenſes de Dieu, mais qu'il étoit impoſſible d'ignorer Dieu, au point d'en pouvoir commettre. C'étoit alors la manie des écoles, de traiter ces vaines ſpéculations, qui ont toujours mille inconvéniens. Du reſte, ce théologien montra, par les cahiers d'où la theſe dénoncée avoit été priſe, que loin d'enſeigner qu'il y eût effectivement des péchés philoſophiques dont Dieu ne fût pas offenſé, il avoit réfuté cette propoſition comme une erreur pernicieuſe.

Sa compagnie fit voir d'ailleurs, non ſeulement que l'erreur du péché philoſophique n'avoit jamais été enſeignée par

par aucun de ſes auteurs ; mais qu'elle ne pouvoit être l'erreur de la ſociété, parce qu'elle eſt incompatible avec les principes ordinaires de ſon école. En effet, la plupart de ſes théologiens poſent pour un fait conſtant, qu'il n'eſt point de barbares ſi ſauvages & ſi bouchés, qu'ils ignorent la divinité d'une maniere invincible. Si quelques autres admettent la poſſibilité de cette ignorance, au moins pour un temps, dans quelques ſauvages des plus ſtupides ; ils ſoutiennent que pour qu'une action mérite l'Enfer, il n'eſt pas néceſſaire que celui qui la commet ſache qu'il viole un commandement de Dieu, mais qu'il ſuffit d'agir pour cela contre les lumieres de la raiſon & la voix de la conſcience. Ils tiennent que les pécheurs d'habitude & les endurcis ſont encore moins excuſables que les barbares ; parce que leur oubli de Dieu, quel qu'il puiſſe être quand ils péchent, eſt l'effet de leurs déſordres : il a ſa ſource dans une volonté libre, puiſque c'eſt à force de pécher volontairement qu'ils en ſont venus à cet aveuglement funeſte ; & par conſéquent il ne ſauroit

empêcher que tous leurs crimes ne leur soient imputés justement.

Malgré de si claires défenses, Arnaud & ses aboyeurs n'en continuerent pas moins leur vacarme. Tandis que lui-même combattoit en prose le fantôme qu'il s'étoit forgé, tel qu'il le lui falloit pour en tirer avantage ; de petits poëtes gagés glapissoient en rimes & en chansons. Les laquais, les cuisinieres, les crocheteurs les répétoient dans les rues & dans les carrefours, contribuant en leur maniere au triomphe du grave Augustinien, à qui, pour en revenir au ton sérieux que mérite la chose, toute cette affaire ne fit pas honneur dans l'esprit des personnes honnêtes. Elles n'y virent qu'avec mépris ou pitié, la haine & la passion portées jusqu'au ridicule. Ce qu'il y eut de plus maladroit dans sa fougue, c'est qu'en dénonçant une hérésie chimérique, il en établit de réelles & de manifestes. Il qualifia d'erreur la contradictoire de l'assertion capitale de Calvin & de Jansénius, tout anathématisés qu'avoient déjà été ses propres écrits à ce sujet, savoir que Dieu ne fait jamais de comman-

Lettre à l'auteur du libel. intit. Nouv. Héréſie.

demens aux hommes ſans leur donner le pouvoir de les accomplir ; & qu'il y auroit de l'injuſtice à les punir pour des fautes qu'il leur ſeroit impoſſible d'éviter.

Les faux dénonciateurs furent dénoncés à leur [illegible], ou plutôt la dénonciation [illegible]oit faite contre eux quatorze a[illegible]vant, fut enfin juſtifiée, en 1690 [illegible] une condamnation canonique des erreurs qu'ils continuoient à répandre. Pour remettre le lecteur ſur les voies de cette affaire, il faut la reprendre de plus haut. Dès le pontificat de Clément X, l'archevêque de Malines, & d'autres catholiques des Pays-bas avoient député vers ce Pape, pour le prier de remédier au mal que les nouvelles opinions cauſoient dans l'univerſité de Louvain. Clément X étant mort peu après l'arrivée des députés, les prétendus Auguſtiniens penſerent alors à ſe défendre, pleins d'eſpoir dans les protecteurs qu'ils ſe flattoient de trouver auprès de ſon ſucceſſeur Innocent : mais comme il leur importoit d'abord de marcher par des voies détournées, ils dreſſerent une contre-batterie, pour mettre leurs agreſſeurs eux-mêmes

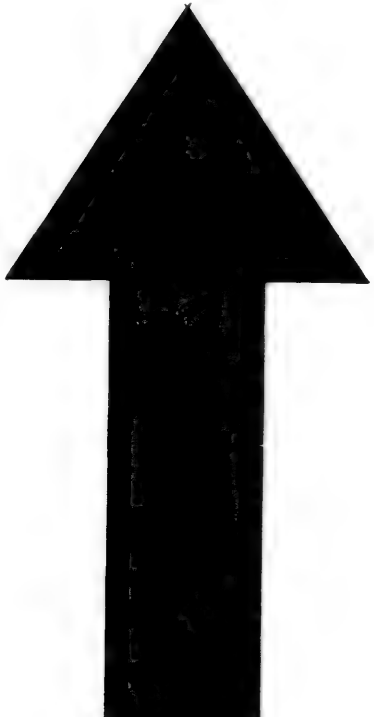

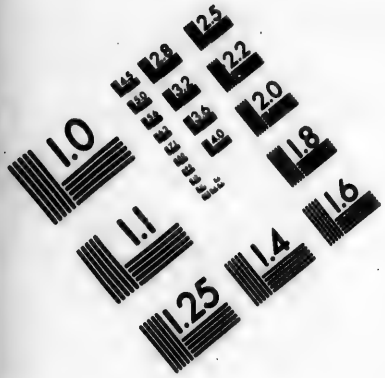

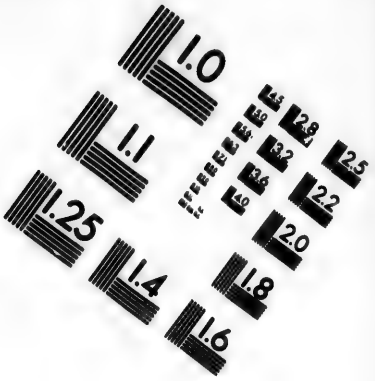

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

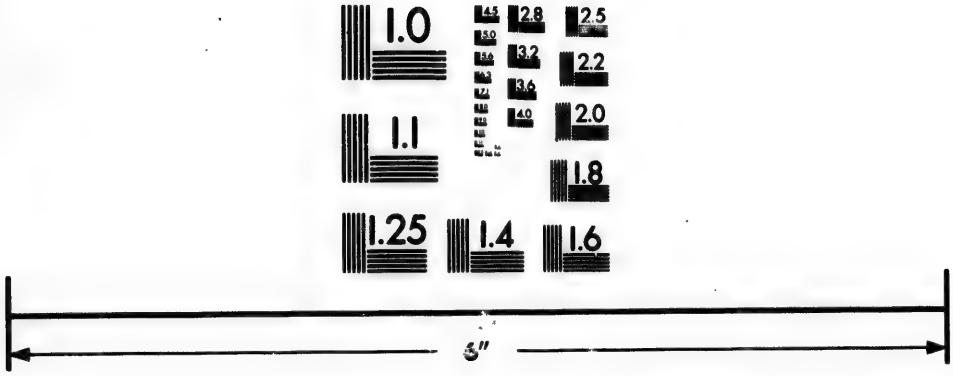

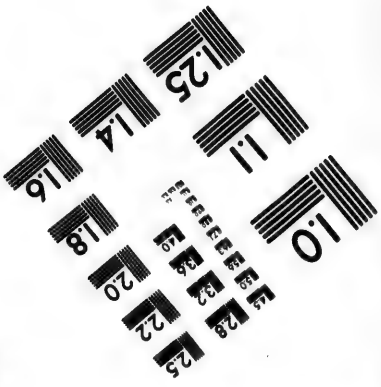

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

ſur la défenſive. A cet effet, ils recueillirent de leur côté un grand nombre de propoſitions en matiere de morale, & en demanderent la condamnation. Leur ſtratagême étoit ſi viſible, qu'au premier bruit de leur procédé, comme on l'a vu en ſon lieu, le confeſſeur du nouveau Pape dit ſans ménagement: Voilà des gens qu'une intrigue pleine de malice amene ici, pour rendre ſuſpecte la juſte plainte des docteurs orthodoxes. Ils réuſſirent néanmoins à faire cenſurer ſoixante-cinq de ces propoſitions, avec d'autant plus de facilité, que dans ce grand nombre il y en avoit peu, & peut-être point du tout, qui euſſent jamais été enſeignées dans aucune école.

Cependant le commiſſaire autoriſé de la procuration de plus de cinquante des principaux docteurs ſéculiers & réguliers des Pays-bas, préſenta la liſte de trente-une propoſitions dénoncées par les catholiques, à Innocent lui même, qui nomma quatre théologiens, pour examiner avant toute choſe, ſi elles n'avoient point été fabriquées ou du moins falſifiées. L'inconvénient, où il venoit de tomber, lui faiſoit crain-

dre un désagrément semblable. Les livres & les theses d'où l'on avoit extrait ces propositions, furent produits; les théologiens furent nommés au nombre de huit, pour en dire leur sentiment au Saint-Pere & au sacré college; on fit l'examen qui doit diriger la qualification; & la qualification même se commença : mais tout cela se fit avec une lenteur, qui jointe aux affaires occasionnées, entre autres choses, par la condamnation du Quiétisme, traîna jusqu'à la maladie qui emporta ce Pontife. C'est ce qui fait toucher au doigt la fausseté de ce qu'ont avancé différens écrivains du parti, savoir qu'Innocent XI s'étoit toujours opposé à la publication de la censure, qui avoit été portée plusieurs années avant sa mort. Mais combien d'autres faits notoirement faux, qui n'ont point d'autres fondemens que leur parole !

Alexandre VIII avoit été l'un des juges, lorsqu'il n'étoit que cardinal; & il savoit parfaitement les avis des théologiens, qui tous alloient à la censure, à l'exception du seul Ricci, étroitement lié avec les prétendus disciples de Saint Augustin. Ainsi la cen-

ſure ſuivit de près ſon exaltation. Le Pape y proſcrit les trente-une propoſitions, comme ſcandaleuſes, ſchiſmatiques & hérétiques reſpectivement, avec défenſe de les enſeigner, ſous peine d'excommunication encourue par le ſeul fait, & réſervée au Saint-Siége. Parmi ces propoſitions, il y en a qui touchent à la liberté de notre état, aux ſuites de l'ignorance invincible, à l'application des mérites du Rédempteur, & à la ſainteté même de J. C. à la grace ſuffiſante, au baptême, à l'ordre de la pénitence, à l'uſage de la communion, à l'abſolution reçue des religieux mendians, au culte de la Sainte Vierge, aux juſtes bornes de l'autorité de Saint Auguſtin, & à la bulle *Inæffabili* donnée par Urbain VIII contre Janſénius.

Et pour entrer dans quelques détails capables d'inſtruire, on condamne ceux qui tiennent, avec la premiere propoſition, que pour démériter, il ſuffit de la liberté par laquelle le péché a été libre dans ſa cauſe, c'eſt-à-dire dans la volonté d'Adam; ceux qui veulent, ſelon la ſeconde, que l'ignorance invincible du droit naturel, s'il y en

a une, n'excuſe pas de péché mortel; & ſelon la troiſieme, qu'il ne ſoit pas permis de ſuivre l'opinion même la plus probable d'entre celles qui le ſont véritablement; que le Sauveur, c'eſt la quatrieme, la cinquieme & la ſixieme, s'eſt immolé pour les ſeuls fideles; en ſorte que la volonté des autres hommes eſt deſtituée de toute grace ſuffiſante. A quoi l'auteur de cette aſſertion, mettant par l'ironie le comble à l'impiété, ajoute que cette grace eſt plus pernicieuſe qu'utile; & que loin de la demander à Dieu, nous devons plutôt le prier qu'il nous en délivre. Par la ſeptieme & les ſuivantes juſqu'à la quinzieme, il eſt dit que tout acte de la volonté fait avec délibération, eſt, ou amour de Dieu, ou amour criminel du monde; d'où il ſuit qu'un infidele péche dans toutes ſes actions; que c'eſt un péché nouveau, de ne haïr le péché que pour ſa laideur; qu'il y a même du mal à le déteſter, & à faire le bien, dans la ſeule vue de gagner le ciel; en un mot, que tout ce qui ne part point d'une foi qui opere par la charité, eſt un péché véritable.

La ſeizieme propoſition cenſurée porte,

que l'ordre de satisfaire pour les péchés avant d'en être absous, n'est pas un simple réglement de discipline ecclésiastique, mais une ordonnance de J. C. fondée sur la nature des choses. L'audace est poussée plus loin, dans la dix-septieme & la dix-huitieme : on y dit que la pratique d'absoudre aussi-tôt après la confession, renverse l'ordre de la pénitence ; & que l'Eglise tient pour un abus, la coutume moderne concernant l'administration de ce sacrement. La dix-neuvieme portant atteinte jusqu'à la grace du baptême, ajoute que l'homme doit faire pénitence durant toute sa vie pour le péché originel. La vingtieme & la vingt-unieme invitant à calomnier des corps entiers de religieux, portent que les confessions qu'on leur fait sont invalides, ou même sacriléges ; & qu'on a droit de soupçonner ceux qui vivent d'aumône, d'imposer des pénitences trop légeres, en vue des secours temporels qu'ils attendent. Selon la vingt-deuxieme & la vingt-troisieme, il faut regarder comme des sacriléges, ceux qui prétendent avoir droit à la communion, avant qu'ils aient fait une pénitence proportionnée

à leurs fautes ; & on doit l'interdire à ceux qui n'ont pas encore un amour de Dieu, ſans aucun mélange. On trouve dans la vingt-cinquieme & la vingt-ſixieme, une confirmation bien convaincante de ce qu'on a ſi ſouvent expérimenté, que les ennemis de la foi d'un Dieu fait homme, le ſont toujours de ſa mere. On ne rougit pas d'y avancer, que les louanges données communément à Marie ſont vaines : mais ces blaſphémateurs prouvant au même lieu que leur impiété à l'égard de la mere, s'étend à la perſonne même du fils, ajoutent que l'offrande faite par Marie le jour de ſa purification, marque non ſeulement qu'elle avoit beſoin d'être purifiée, mais, ô comble de l'étourdiſſement, ou de l'irréligion ! que ſon fils, que le Saint des Saints avoit eu part à la tache qu'elle avoit contractée. La trentieme propoſition établit pour principe que, quand une doctrine eſt clairement établie dans Saint Auguſtin, on la peut ſoutenir ſans égard à aucune bulle des Papes. La trente-unieme enfin aſſure, que la bulle *In éminenti* eſt ſubreptice.

Nous paſſons ſous ſilence quelques

autres de ces propoſitions, parce qu'elles n'ont pas trait aux erreurs qu'il importe ſpécialement de reconnoître dans les écrivains parjures, qui, après tant d'abjurations, ne continuoient pas ſeulement à profeſſer & à répandre les erreurs condamnées dans Janſénius, mais qui renchériſſoient ſur elles, par des excès qu'on ne croiroit point, ſi on ne les avoit pas ſous les yeux. C'eſt avec cette bonne foi qu'ils ne ceſſoient de crier, que le Janſéniſme étoit une chimere, & que les foudres du Vatican ne tomboient que ſur un fantôme. Rome s'étoit aſſurée avec toute la circonſpection que demandoient les circonſtances, que les trente-une propoſitions étoient extraites fidélement de leurs écrits. On en liſoit, & l'on en peut lire encore la plus grande partie dans les ouvrages d'Arnaud, principalement dans l'écrit donné ſous le titre baroque de *Pentalogus Diaphoricus*.

Du reſte, la chaleur avec laquelle ils les défendirent, & leurs emportemens contre le décret qui les condamnoit, prouverent juſqu'à la démonſtration, qu'ils en étoient les auteurs. C'eſt le ſcandale de la cour de Rome,

Crit. des préjugés de Jurieu, 2 Entretien d'un abbé & d'un Jéſuite.

die le P. Gerberon en parlant de ce décret ; c'eſt la honte du Saint-Office, & la confuſion du pontificat d'Alexandre VIII. C'eſt le triomphe des docteurs relâchés, ajoute le fameux Bachelier Ligny, qui dit ne rien comprendre à ces déciſions de la grace ſuffiſante, & qu'il n'eſt perſonne du bon parti à Douai, qui n'en ait été ſurpris. Etrange cataſtophe ! s'écrie un autre de ces déclamateurs, étrange cataſtrophe ! Lorſque nous nous flations que Rome favoriſoit le parti de la vérité & de la juſtice, un foudre ſorti du Vatican venoit fondre ſur nous, s'il ne s'étoit heureuſement éclaté contre les Alpes. Quel ſcandale & quelle frayeur pour de jeunes gens, non encore accoutumés à de pareils tonnerres ! Tout le bon parti eſt dans une conſternation incroyable. En effet, le chagrin du parti alla juſqu'à regarder le Pape, comme un excommunié. Vous n'êtes pas le ſeul, dit du Vaucel, ſous le nom de Valloni, dans une lettre au pere Queſnel, vous n'êtes pas le ſeul qui traitez en excommunié le Pape défunt. Je n'ai pu me réſoudre à aller à aucun des neuf ſervices qu'on a faits

Lettre au faux Arn. du 1 février 1691.

Ibid. Lettre du 2 février 1691.

Lettre du 17 mars 1691.

pour lui à Saint-Pierre, & je ne saurois me souvenir de lui à l'autel.

La désolation fut grande, sur-tout dans les Pays bas, où les principaux tenans François du parti s'étoient choisi un réfuge. Elle n'y étoit cependant pas générale. Ce fut au contraire dans ces conjonctures, que l'université de Douai révoqua, ou du moins corrigea la censure qu'elle avoit faite autrefois, de concert avec celle de Louvain, contre les sentimens du pere Lessius, sur la grace & la liberté. Elle voyoit avec douleur tirer de cette censure, des conséquences contraires aux dernieres décisions de l'Eglise; quand le pere Quesnel voulant ranimer, entre la faculté & les Jésuites, une animosité qui ne pouvoit être avantageuse qu'à sa secte, publia sous le nom du Bachelier Gery, l'apologie historique des deux censures de Douai & de Louvain. Les docteurs de Douai, qui pénétrerent sans peine les vues de l'apologiste, condamnerent d'abord son ouvrage par un décret de toute la faculté.

Epist. Decani S. F. Th. Duac. ad fulgent. p. 36. Veritas & æquitas propugnat pag. 22.

Decret. facult. Duac. adv. Apol. D. Gery, die 21 januar. 1690.

Cette école ensuite, par une droiture & une générosité rare dans les corps savans, résolut de fermer à ja-

mais la bouche aux novateurs, qui opposoient son ancienne censure à l'aversion qu'elle témoignoit de leurs nouveautés. Après avoir observé qu'ils en inféroient, que les justes même n'ont pas le pouvoir d'observer tous les préceptes, que J. C. est mort pour les prédestinés seuls, & qu'il n'y a point d'autre grace pour l'état présent que la grace efficace ; pourquoi, dit-elle, s'attacher opiniâtrément à une censure, d'où l'on infere clairement des dogmes si horribles ? Il y a bien des choses à corriger dans cette piece, depuis la premiere assertion jusqu'à la vingtieme, sur la possibilité des commandemens, sur la priere & la mort de J. C. sur la volonté qu'a Dieu de sauver les hommes. Que nos anciens aient erré, ou parlé avec peu de circonspection ; c'est le propre de l'humanité : ils cherchoient dans la simplicité de leurs cœurs, des vérités qui n'étoient pas encore développées ; & ils étoient disposés à se départir de leurs sentimens, aussi-tôt que le Saint-Siége les auroit proscrits.

Censura facult. Duac. 22 augusti 1722.

On alléguoit à cette faculté, qu'Estius & Sylvius, deux de ses plus célebres

docteurs, avoient tenu la doctrine qu'établissoit la censure : mais cette sage école, loin de canoniser les égaremens de ceux même de ses membres qui lui avoient fait le plus d'honneur, passa condamnation sur leurs erreurs, en excusant leur personne. Il se trouve, dit-elle ingénument, dans les ouvrages d'Estius & de Sylvius, des opinions qui méritent d'être corrigées, pour ne rien dire de plus. Aussi, l'un des plus habiles docteurs de Louvain, poursuit-elle, le savant Steyaert avertit le public, qu'il faut lire Estius avec précaution ; & c'est pareillement l'avis de tous les théologiens sensés. Quant à Sylvius, ajoute-t-elle, comme il a survécu à Jansénius, il a donné des preuves, & de son aversion pour les nouveautés de cet évêque, & de son zele pour la pureté de la foi. Entre autres monumens de sa soumission sincere aux décisions apostoliques, il a composé avec ses collegues une lettre très-forte, adressée à l'archiduc Léopold, contre la doctrine de Jansénius. Sur quoi les Théologiens Lovanistes ayant député à Douai, pour y faire entendre que leur faculté ne levoit l'étendard que pour

la défense de Saint Augustin; il leur fit cette réponse, bien digne du grand Sylvius : Vous êtes prêts à combattre pour l'Augustin d'Ypres, & nous pour l'Augustin d'Hippone, dont la véritable doctrine est celle du Saint-Siége; & nous sommes déterminés à combattre pour elle jusqu'au dernier soupir. Cependant, disent encore les docteurs de Douai, comme les œuvres de Sylvius ont été mises au jour avant les troubles du jansénisme; il n'est pas étonnant qu'il s'y trouve des opinions trop dures, & qui ont besoin d'être corrigées.

Alexandre VIII, vieillard presque octogénaire lorsqu'il fut élu Pape, n'avoit pas occupé le siége apostolique seize mois entiers, quand il mourut le premier jour de février 1691. On l'accuse d'avoir rendu au népotisme la vigueur que lui avoit ôtée, au moins par son exemple, le pape Innocent XI, qui, du reste, avoit trouvé des obstacles insurmontables à la publication d'une bulle qui l'abolissoit dans les formes canoniques. Mais le pieux & zélé cardinal Pignatelli, qui, sous le nom d'Innocent XII, succéda

au Pape Alexandre, le 12 juillet 1691, exécuta heureusement dès l'année suivante le projet d'Innocent XI. Après avoir pris toutes ses mesures, dont la plus efficace fut l'attrait de ses vertus, aussi engageantes qu'éminentes & pures, il fit souscrire par tout le sacré collége une bulle authentique, qui ôtoit toute distinction extraordinaire aux neveux des Papes; avec obligation aux cardinaux présens & futurs de la confirmer par serment à chaque conclave, & à tout nouveau Pape, d'en faire de même. Fidele à ses principes durant tout son pontificat, il répandit sur les pauvres, qu'il n'appelloit pas en vain ses neveux, tous les biens que ses prédécesseurs n'avoient que trop souvent prodigués à leurs proches.

Il avoit toujours joui d'une haute réputation de vertu; & les Romains firent de grandes réjouissances, aussitôt qu'ils apprirent son élection. Sur quoi le Vallon François, l'abbé Valloni ou du Vaucel, qui faisoit toujours à Rome les affaires des Jansénistes, s'égaya lui & ses amis, à sa maniere accoutumée. Le lendemain de l'élection, il écrivit en France, qu'on disoit à

Causa Quesn. art. 14. ¶ 2.

Rome, ſans doute parmi les plaiſans du parti, que l'infaillibilité ſe trouvoit dans la marmite ; faiſant une fade alluſion à des eſpeces de marmites qu'ont pour armes les Pignatelli. Il n'eſt pas difficile de reconnoître ici le ton du blaſphémateur Fra-Paolo, qui faiſoit porter, de Rome à Trente, le Saint-Eſprit en valiſe ! L'auſtere Queſnel trouva néanmoins cette ſaillie, ſinon grave, ou fine, au moins innocente & tout-à-fait réjouiſſante.

Anatom. de la Sentence contre le pere Queſn. page 261.

Le public, peu de temps après, eut à rire à leurs dépens. Il y avoit encore dans l'univerſité de Douai quelques membres gangrenés radicalement, qui n'ayant abjuré que de bouche les nouveautés proſcrites, continuoient à les inſpirer aux jeunes étudians : mais ils procédoient avec beaucoup de circonſpection, & ne ceſſoient pas de publier que le Janſéniſme étoit un fantôme, & n'exiſtoit que dans les cerveaux bleſſés. Un docteur de Douai, dans la vue de les démaſquer aux yeux du public, uſa du ſtratagême ſuivant, qu'on ne ſauroit néanmoins excuſer de ſupercherie : mais la providence eut des vues utiles à l'Egliſe, en permettant ces effets d'un zele peu

Mém. du P. d'Avrigny, tom. 3, pag. 351 & ſuiv.

réglé. Ce docteur écrivit à l'abbé de Ligny, célebre à jamais par cette aventure, une lettre signée préciſément A. A. Ni l'écriture, ni le cachet d'Antoine Arnaud, qu'on vouloit néanmoins déſigner par ces lettres initiales de ſon nom, n'étoient contrefaits. En un mot, le piége étoit ſi viſible, qu'il n'y avoit qu'un homme trahi par ſa vanité, qui pût y être pris : mais Ligny, jeune, inconſidéré, prévenu de ſon mérite, ſenſible aux louanges, & fort crédule ſur cet article, ne pouvoit qu'être la dupe de ceux qui l'attaqueroient par cet endroit. D'ailleurs, il jouiſſoit dans le parti d'une conſidération fort extraordinaire pour un ſimple bachelier ; & il ne déſiroit rien plus paſſionément, que d'y parvenir au premier degré d'importance. La lettre du perſonnage A. A. ne pouvoit être, ni plus flatteuſe, ni plus tendre. Il appelloit le Bachelier, ſon cher fils, & le félicitoit ſur ſon zele à défendre la bonne doctrine.

On croit aiſément ce qu'on ſouhaite. Ligny ne voyant rien de plus glorieux, que d'être recherché par un chef de parti, qui tenoit depuis ſi long-temps contre toutes les puiſſances, ne douta

point que la signature A. A. ne fût celle du fameux Antoine Arnaud, retiré depuis dix ans dans les Pays-bas. Cette pensée absorba toutes les autres : il n'envisagea que la distinction qu'on faisoit de lui, & le rôle important qu'elle alloit lui faire jouer. Il a publié néanmoins qu'il avoit d'abord douté, s'il répondroit à *cette maudite lettre*, & qu'il avoit eu quelque soupçon de ce qui n'étoit que trop véritable. Le doute & le soupçon furent donc bien légers, puisqu'il fit comme s'il n'en avoit point. Il répondit sur le champ, à l'adresse qu'on lui avoit donnée : sa joie, sa reconnoissance, son dévouement, sa tendresse éclatoient avec transport dans toute sa réponse.

Il falloit d'autres acteurs, avec le Bachelier, pour jouer cette farce : Gilbert, Laleu, Rivette, professeurs royaux à Douai, & Malpaix, chanoine de la même ville, tous confidens de Ligny, parurent propres à monter avec lui sur la scene des dupes. L'Arnaud figuré par A. A. leur écrit ; ils répondent : on réitere de part & d'autre ; l'amitié se met de la partie ; la correspondance devient des plus inté-

ressantes, & jamais commerce de lettres ne fit réciproquement plus de plaisir. Il est doux de répandre son cœur dans le sein d'un homme qu'on regarde comme son maître & son ami, comme son guide & son pere. L'Arnaud simulé étoit tout cela pour le reste des acteurs. J'ai autant de vénération, lui dit l'un d'entre eux, Dieu sait que je ne mens point ! j'ai autant de vénération pour toutes les vérités que vous défendez si généreusement, qu'en avoit Thimothée pour l'apôtre S. Paul. Je suis prêt, lui dit un autre, à faire & à souffrir toutes choses, même à me retirer d'ici, à me travestir, à demeurer inconnu en quelque endroit de la campagne, près ou loin de vous, comme vous le trouverez bon, pour le bien de l'Eglise. Un dévouement si parfait eût sans doute attendri le véritable Arnaud : celui qui en avoit pris le masque, ne fit apparemment qu'en rire. Mais il vouloit quelque chose de plus ; & la partie étoit trop bien liée, pour douter d'un plein succès.

Lettre de Ligny, du 6 août 1690.

Lettre de Gilbert, du 24 octobre 1692.

Il composa une these, telle que Port-royal l'auroit pu dresser, & l'envoya à Douai, avec une lettre portant

qu'elle avoit été soutenue à Malines, dont l'archevêque, asservi aux Jésuites, vouloit la faire censurer ; mais que ce prélat n'en oseroit rien faire, quand il verroit le nombre & le poids des approbations qu'on ramassoit en faveur de cette piece. Ligny, à qui l'on s'étoit adressé, communiqua la lettre à ses consors, & renvoya la these signée d'eux & de lui-même ; toutefois avec des explications sur quelques articles, par lesquels ils craignoient de se compromettre. Ils ne manquerent pas de motiver leur réserve : c'est qu'ils ne pouvoient pas, disoient-ils, s'expliquer d'une maniere plus absolue, sans donner aux ennemis de la grace sujet de les accuser, au moins de contradiction ; parce qu'ils s'étoient vus contraints de souscrire un écrit, où la grace efficace & suffisante étoient expliquées à la façon des Thomistes. Véritablement, ils ne pensoient pas comme cette école, dont la grace suffisante n'étoit pour eux qu'une pure sottise ; mais ils jugeoient nécessaire d'en emprunter les expressions pour mieux envelopper leurs sentimens, & ne pas donner prise à leurs ennemis, avant

le temps propre à prendre l'essor. D'ailleurs comme la these, qu'ils reconnoissoient pour très-exacte & très-orthodoxe, sembloit néanmoins assez dure pour ceux qui n'étoient accoutumés qu'au langage des écoles ; il leur avoit paru convenable d'apporter les explications les plus propres à en empêcher la censure. C'est ainsi que par plusieurs lettres ils excusoient humblement la liberté qu'ils avoient prise de faire quelques remarques sur la these dont on leur demandoit l'approbation.

Quoique ces lettres équivaluſſent à une signature pure & simple, le faux Arnaud en voulut une strictement telle, & fit passer, en la demandant, un nouvel exemplaire de la these. La docilité fut entiere : on lui renvoya la these, signée purement & simplement ; & les signatures étoient même légalisées pardevant notaire. Elle contenoit sept articles, dont voici la substance : Que la grace efficace ne soit donnée, ni toujours, ni à tous les hommes, c'est ce qu'on prouve tant par le consentement de tous les théologiens, que par l'expérience de tous les pécheurs ; & que cette grace soit nécessaire, afin

que l'homme ait un pouvoir vraiment & proprement dit de faire le bien, c'eſt de quoi tombent d'accord tous ceux qui ſont inſtruits de la tradition & de la doctrine des peres. Ceux qui admettent la grace ſuffiſante pour l'état où nous ſommes, s'éloignent infiniment de la penſée de S. Auguſtin, qui ne reconnoît point d'autre grace que celle qui eſt efficace. La grace ſuffiſante au ſens des Thomiſtes, paroît moins mauvaiſe, parce qu'elle renferme une expreſſion qui en exclud la ſuffiſance, & que dans ces temps orageux, elle eſt fort propre à cacher les myſteres de la grace évangélique. De ce que le péché philoſophique eſt condamnable, l'ignorance, au moins du droit naturel, n'excuſe pas de péché. Il eſt conforme aux principes de S. Auguſtin, de nier abſolument, que depuis le péché du premier homme, on ait eu cette ſorte de liberté, qui conſiſte dans l'indifférence de la volonté à ſe déterminer pour ou contre, ſelon qu'il lui plaît, & dans un pouvoir d'agir, ou de n'agir pas, qui ſoit dégagé de tout empêchement. Lorſqu'il eſt queſtion de l'état préſent, nous rejettons la né-

ceſſité qui s'appelle de nature, & qui emporte l'immutabilité : pour ce qui eſt de toute autre néceſſité, rien ne doit empêcher de l'admettre avec S. Auguſtin.

Si la doctrine de cette theſe eſt, comme on le voit clairement, le pur Janſéniſme, il étoit clair auſſi que le janſéniſme n'étoit pas un fantôme ; puiſque les dupes de Douai atteſterent eux-mêmes en mille manieres, que telle étoit la croyance de leur parti. Outre la ſignature de la theſe, ils confirmerent par des lettres multipliées la confeſſion qu'ils y avoient faite. Je ſuis perſuadé, dit Ligny, que les papes ont manqué, en condamnant Janſénius. M. l'évêque d'Ypres, ajoute-t-il par une autre lettre, a été condamné par une faction de bande Molinienne, & il n'a jamais tenu d'autre doctrine ſur la grace, que celle de S. Auguſtin..... Les Papes n'ont jamais donné de marque plus évidente de leur faillibilité ; que dans la condamnation des cinq propoſitions au ſens de Janſénius. Vous avez démêlé, écrivit le docteur Gilbert, la doctrine évangélique ſur la grace de J. C. de la bleſſure que lui a faite

Lettres du 18 & du 23 nov. 1690.

faite Alexandre VIII par ſa conſtitution, dont la plaie n'eſt pas encore bien fermée.

Il y avoit un an que duroit cette piece, quand le faux Arnaud, muni de toutes les preuves qu'il avoit déſirées, en vint au dénouement par la ſcene de toutes la plus comique. Depuis quelque temps, il flattoit ſon cher fils de l'eſpoir d'un établiſſement très-avantageux en France, auprès d'un ſaint évêque; qui ne penſoit, lui diſoit-il, qui ne parloit, qui n'écrivoit que par S. Auguſtin. Enfin il lui manda qu'il étoit temps de partir, qu'il pouvoit en toute confiance envoyer ce qu'il avoit de livres, de lettres, & de papiers plus précieux, à une auberge qu'il lui indiquoit à Valenciennes, & qu'on les lui feroit tenir par une voie très-ſûre chez le ſaint évêque. Jamais il n'y eut d'enfant plus docile, ni plus ſimple aſſurément que Ligny. Il fait ſon paquet, l'envoie au lieu indiqué, d'où l'on eut ſoin de le retirer bien vîte, & il diſpoſe tout pour ſon voyage. On lui mande enſuite qu'il faut partir ſans délai, on lui marque ſa route, & on lui recommande ſur-tout de voyager commodé-

ment ; puiſqu'on doit le rembourſer de ſes frais. Comme rien ne pouvoit faire plus de plaiſir à ce tendre fils, que d'embraſſer enfin ſon cher pere ; on l'aſſura qu'il le trouveroit à Carcaſſone, ville voiſine de la terre heureuſe qu'on lui promettoit, & dont le nom étoit toujours un myſtere. Le voyage étoit long, & le myſtere encore plus ſuſpect : mais Ligny étoit armé d'un courage & d'une docilité à toute épreuve. D'ailleurs le terme du voyage lui préſentoit des douceurs, qui faiſoient diſparoître toutes les fatigues & les inquiétudes.

Il devoit deſcendre à Carcaſſone, chez le doyen de la cathédrale, pour qui on lui avoit donné une lettre ; & l'abbé de Valle-Dieu, c'eſt ainſi que ſon pere lui avoit appris qu'on le nommoit dans ce pays-là, au lieu qu'il s'appelloit Sainte-Croix en Flandres & Puis-Laurent à Paris ; & ſon cher pere, ſous le nom de Valle-Dieu, devoit le venir prendre chez le doyen, pour le conduire au ſaint évêque du voiſinage, qui l'attendoit avec impatience. Le bachelier fait argent de ſes meubles, comme déſormais inutiles, fait

ſes tendres adieux à ſes amis, ſans toutefois leur faire part de ſon ſecret, ſoutient avec une confiance inébranlable la longueur du voyage de Douai à Carcaſſone, & va débarquer, avec la même ſécurité, chez le doyen de cette cathédrale. Il préſenta auſſi tôt ſa lettre de créance, qui étoit conçue en ces termes : Monſieur, voici l'eccléſiaſtique qui vient de ſi loin au ſervice de notre ſaint évêque. Pour trouver un homme de ſon mérite, de ſa vertu & de ſon érudition, ce ne ſeroit pas trop faire que de l'aller chercher au bout du monde. Il eſt capitalement ennemi des Jéſuites, il eſt réformé autant qu'on puiſſe l'être, les cinq propoſitions de Janſénius le gênent peu ; il ſait que ce ſaint prélat a été condamné par une cabale, en un mot c'eſt un homme capable de mettre tout un dioceſe dans les ſentimens de M. Pavillon, de ſainte mémoire. Donnez-lui, je vous prie, logement chez vous, & tout l'argent dont il aura beſoin, juſqu'à ce que je vienne le prendre en caroſſe, pour le rendre à ſon terme. Je ſuis parfaitement, &c. Sainte-Croix.

On peut imaginer quelle fut la ſur-

prise du doyen, qui n'entroit pour rien dans ces jeux. Celle du pélerin fut encore plus grande. L'accueil qu'on lui fit ne fut pas moins fâcheux. Il reconnut enfin, mais un peu tard, qu'il étoit joué. Malgré toute sa douleur, il fallut suspendre ses larmes, & penser incessamment au retour. Cependant l'Arnaud supposé donnoit l'alerte à ses autres dupes. Il leur manda qu'un domestique perfide venoit de lui voler ses lettres, tous ses papiers & une partie de ses livres; qu'il ne doutoit point que ce misérable, le plus indigne des hommes, ne trahît son secret, & ne cherchât à faire fortune aux dépens de son maître; qu'il leur conseilloit de se cacher quelque temps, jusqu'à ce qu'on vît quel tour prendroit cette aventure; qu'on fait toujours mieux ses affaires en champ libre, que dans une Bastille, où l'on pourrit des années entieres sans être écouté. Comme ils ne prenoient pas l'alarme assez vîte; il leur manda par une seconde lettre, que ses premieres appréhensions n'étoient que trop fondées, que son valet s'étoit rendu à la cour avec ses papiers; qu'on les avoit examinés, & qu'on y trouvoit des choses horribles contre la religion.

Peu après cet éveil, parut un écrit qui avoit pour titre : *Lettre à un docteur de Douai, sur les affaires de son université.* Il contenoit la thèse fameuse, ses approbations & les noms de ses approbateurs, avec des fragmens de leurs lettres, qu'on réimprima dans la suite, sous le titre de *Secrets du parti de M. Arnaud, découverts depuis peu.* Le voile ne tomba point encore de leurs yeux, tant leur aveuglement étoit pitoyable ! Il fallut que celui qui l'avoit tendu le levât lui-même. Quand le véritable Arnaud fut la chose, il en porta ses plaintes, avec des cris épouvantables, à l'évêque d'Arras & au prince de Liége, & par deux lettres d'injures contre les Jésuites, qu'il accusoit d'avoir au moins conduit la trame, s'ils ne l'avoient pas ourdie. Quant à son auteur, quel qu'il pût être, il le qualifioit d'imposteur, de menteur, de fourbe, de faussaire, de filou, de fripon, d'ange de satan, d'organe du démon. Il représentoit au contraire les novateurs démasqués, comme autant de brebis innocentes, & victimes de leur innocence même. Il appuyoit en vain sur leur simplicité : elle étoit palpable;

mais il n'étoit pas moins clair, que ces théologiens, si débonnaires & si simples, se moquoient de toutes les décisions de l'Eglise, & tenoient dans le cœur la doctrine qu'ils s'efforçoient au dehors de faire passer pour une chimere.

Le but que s'étoit proposé l'auteur de cette piece, n'étoit pas simplement d'apprêter à rire, & moins encore de donner lieu aux clameurs & aux libelles. Dès que la lettre à un docteur de Douai eut été mise au jour, cette université cita ceux de ses membres dont il y étoit fait mention, pour savoir s'ils tomboient d'accord sur les faits qui s'y trouvoient énoncés. Ils n'eurent rien de mieux à dire, sinon que les morceaux produits de leurs lettres auroient un sens plus supportable, s'ils n'étoient pas détachés du corps du discours. Ce fut pour leur ôter ce retranchement, que le faux Arnaud remit toutes les pieces en original dans les mains d'un homme sûr, qui les montra à qui les voulut voir. L'évêque d'Arras fut du nombre des curieux; & en qualité de juge de la doctrine dans son diocese, il parut vouloir user des moyens de

droit, pour ſe ſaiſir de ces pieces; ce qui engagea l'Arnaud ſuppoſé à les envoyer à Paris. Il y alla peu après lui-même, & il fut préſenté au Roi, qu'on avoit inſtruit de toute l'intrigue, & qui la regardoit comme un heureux ſtratagême de guerre. En toute autre matiere que celles de religion, il n'y auroit véritablement qu'à rire des fourbes fourbés enfin, & ſi étourdiment tombés dans le paneau. Blâmeroit-on bien fort l'homme adroit qui, par le ſtratagême en queſtion, tireroit le ſecret d'un ennemi ſuſpect de le vouloir aſſaſſiner? La conſervation de la foi, pourroit-on dire encore, vaut bien celle de la vie d'un particulier. La choſe eſt hors de doute; mais il n'eſt pas moins indubitable que la foi ne doit ſe conſerver que par les voies qui l'ont établie, ſans jamais bleſſer l'apparence même des loix de la candeur; ſans que la prudence du ſerpent faſſe oublier jamais la ſimplicité de la colombe, ou prenne ſeulement un faux air de duplicité. Au reſte, le ſieur de Ligny fut rembourſé des frais de ſon voyage & du prix de ſes livres: mais quel dédommagement pour une pareille avanie!

Le Roi donna ordre que tous les papiers surpris à Douai fussent communiqués aux professeurs de théologie des maisons de Sorbonne & de Navarre, afin d'examiner s'ils contenoient quelque chose qui renouvellât les erreurs condamnées par les Papes Innocent X & Alexandre VII. Les dix professeurs, après une discussion d'environ deux mois, déclarerent que ces écrits contenoient formellement la doctrine des trois premieres propositions de Jansénius, & combattoient les constitutions des Papes, même en terme de méchante plaisanterie, & très-injurieux. La peine suivit de près le jugement. Gilbert étoit déjà exilé à Saint-Quentin. Laleu fut envoyé au Mans, Rivette à Coutances, Ligny à Tours, & le chanoine Malpaix à Xaintes. Deux freres de Rivette & le curé Malpaix, frere du chanoine, furent chassés du royaume. Ainsi finit cette farce ambigue, en réjouissant tout le monde, excepté ceux qui prêtoient à rire.

Avis doctrinal des Professeurs, du 26 décembre 1691.

On entreprit dans le même temps une négociation plus sérieuse, qui eut toutefois moins d'effet. On avoit tenté bien souvent, & toujours en vain,

de concilier les différends de religion, & de pacifier les troubles qu'ils causoient en Allemagne. L'évêque de Neustad, en conséquence des nouvelles délibérations des dietes à ce sujet, ayant fait plusieurs démarches auprès des ministres protestans, l'empereur Léopold entra dans ce projet avec beaucoup de chaleur, & appuya de son autorité le prélat médiateur. Il lui fit expédier, dans le cours de cette année 1691, un rescrit qui lui donnoit plein pouvoir de traiter des affaires de religion, avec tous les états, communautés, & particuliers de sa dépendance. Muni de cette autorisation, l'évêque travailla pendant sept mois avec Molanus, directeur des consistoires du pays d'Hannovre, qui avoit été choisi parmi les théologiens protestans pour conférer avec lui. Peu après, il engagea le savant évêque de Meaux, dans cette négociation.

On dit qu'elle auroit pu réussir, sans les chicanes de Leibnitz, qui se mêla de cette controverse, avec des vues bien moins pacifiques que celles de Molanus. Il est vrai que celui-ci parut toujours avoir des intentions droites,

& désirer sincérement la réunion : mais quel étoit son plan ? Il vouloit qu'on commençât par se réunir conditionnellement, & qu'ensuite on convînt des dogmes de la foi. Bossuet promettoit bien que, sur les points de discipline, l'Eglise useroit avec les protestans réunis, de toutes les condescendances que des enfans infirmes, & cependant soumis, pouvoient raisonnablement espérer d'une mere tendre : mais ferme sur nos principes, il vouloit qu'ils reconnussent avant toute chose le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise ; qu'ensuite ils examinassent de bonne foi ce qu'elle croit, & ce qu'elle réprouve ; & en conséquence qu'ils eussent à y rappeller les articles de la confession d'Ausbourg, en les modifiant par forme d'explication, pour éviter la honte d'une rétractation formelle. Après quoi ils devoient encore s'assembler, afin de rendre le concile de Trente œcuménique à leur égard, en l'autorisant de leurs suffrages. Quel énorme intervalle deux projets si différens ne laissent-ils pas entre les deux partis ? La foi est immuable de sa nature ; l'hérésie l'est également par son opiniâtreté : com-

ment les rapprocher, sans anéantir l'une ou l'autre : Dans toutes les négociations de ce genre, la moindre perte qu'on ait faite jusqu'ici, a été celle du temps.

On a recueilli dans les œuvres posthumes de Bossuet, toutes les pieces de cette affaire ; dans l'espérance, dit l'auteur, qu'on pourra quelque jour la renouer sur ce plan, & si les moyens de Dieu sont venus, la terminer & la consommer. Si l'éditeur est prophete, ce sera la premiere prophétie de cette espece, qui soit suivie de l'accomplissement.

La providence ménagea un nouveau témoignage, tant de la perpétuité que de la catholicité de la foi Romaine, contre les sectaires qui refusoient de la reprendre. Ce fut dans ces circonstances que Callinique, patriarche de Constantinople, approuva synodiquement la confession de son prédécesseur Parthenius, touchant la présence réelle de J. C. dans l'eucharistie, & condamna les écrits du Logothete, Jean-Cariophile, qui sous prétexte de former quelques difficultés, sur le mot de *transubstantiation*, sembloit établir des

erreurs conformes à celles de l'ancien patriarche Cyrille-Lucar. Ainſi les Grecs, malgré leur averſion pour l'Egliſe Latine, rendoient-ils juſtice au concile de Trente, qui avoit adopté ce terme ſacramental. Callinique, comme on le voit, étoit le ſecond patriarche de C. P. qui s'élevoit contre les nouveautés contraires au dogme de la préſence réelle; ſans compter les évêques des autres grands ſiéges de l'Orient, qui marquerent la même unanimité dans ce point de créance: tant il étoit profondément gravé dans le cœur de toutes les nations chrétiennes.

Hiſt. de l'édit de l'Empereur Cam-hi en faveur du Chriſt. Tom. III des Mém. de la Chine.

Dans le cours de l'année ſuivante 1692, le ciel ménagea un événement plus glorieux encore, & incomparablement plus avantageux à la véritable Egliſe de J. C. dont l'entrée fut rendue libre à la plus nombreuſe nation qui ſoit dans l'univers. Juſque-là, l'empire de la Chine, où l'on compte plus de cent millions d'ames, avoit été fermé, par des loix réputées fondamentales, à toutes les religions étrangeres. La religion chrétienne ſur-tout étoit ſévérement exclue d'un empire, où les puiſſances infernales s'appliquoient à ſe

maintenir, comme dans leur plus florissant apanage. Il y avoit des exceptions tacites pour les mahométans, & pour les sectes les plus extravagantes & les plus pernicieuses : mais quoiqu'on y comptât bien des chrétiens, & même des chrétientés considérables dans plusieurs provinces, on les inquiétoit sans cesse, on les persécutoit tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre ; & chaque jour ils se voyoient au moment d'une proscription universelle.

Ce danger devint plus prochain que jamais, par la malice profonde & le haut crédit de Tcham-tein-yun, Viceroi de la province de Chekiam. C'étoit un fourbe consommé, qui, sous un extérieur modeste & des faux-semblans de vertu, cachoit des passions violentes. Il avoit acquis l'estime de l'Empereur, avec une grande réputation d'intégrité, parce qu'étant gouverneur d'une ville du dernier ordre, il s'étoit comporté avec beaucoup de désintéressement, persuadé que cette conduite l'éleveroit aux premiers emplois, où il pourroit se dédommager avantageusement de ce que lui auroit coûté sa réputation. Un homme de ce carac-

tere ne pouvoit pas aimer le christianisme. Il avoit d'ailleurs un intérêt d'orgueil à se déclarer contre cette religion. Le trésorier général de la province ayant fait faire une idole, afin d'en obtenir de la pluie, invita le Viceroi à l'inauguration de la nouvelle divinité, & à lui offrir le premier encens. Comme le Viceroi se piquoit d'être de la secte des savans & des philosophes, qui est une espece de déisme dont l'Empereur & les Mandarins font profession, au lieu que l'idolatrie est reléguée dans l'ordre populaire; il répondit d'un ton fier & railleur, qu'il ne savoit point prier les Dieux qui ne savoient rien donner. Je vous entends, reprit le trésorier piqué, c'est-à-dire que vous êtes chrétien. Le Viceroi eut beau s'en défendre, on feignit de ne pas l'en croire, & on l'en railla souvent: ce qui le mit en si mauvaise humeur contre les chrétiens, qu'il résolut de les perdre.

Quand il crut son autorité bien établie, il leur suscita une persécution qui parut un effet soudain du hasard, mais qui étoit l'ouvrage d'une méditation profonde, & l'exécution d'un dessein

concerté depuis long-temps. Les mesures en étoient d'autant plus sûres, qu'elles avoient été plus sourdes & plus détournées. Il avoit de puissans appuis à la cour ; & dans les provinces, les partisans du déisme & de l'athéisme, du mahométisme, de l'idolatrie même, le devoient soutenir de leur crédit, & de leur argent, s'il en étoit besoin. Voici comment la manœuvre s'engagea, sous les apparences du hasard.

Un chrétien de la petite ville de Lingan prit malheureusement querelle avec un de ses parens, qui étoit idolâtre. Celui-ci porta sur le champ sa plainte au gouverneur de la ville, & ne manqua point de faire à son parent un crime de sa religion. Le gouverneur animé, selon toute apparence, par les émissaires du Viceroi, rendit la cause de l'accusé commune à tous les chrétiens, traita le christianisme de secte pernicieuse par des placards imprimés, & défendit à toutes les personnes de son ressort d'en faire profession. Le pere Intorcetta, Jésuite Sicilien, l'un des plus expérimentés missionaires de la Chine, prévit d'abord

que cette étincelle tendoit à causer un embrasement général. Comme il demeuroit à Ham-chéou, capitale du Chekiam, où il gouvernoit l'une des plus florissantes Eglises de la mission ; il en alla trouver le gouverneur de qui dépendoit celui de Lingan qui se montroit intraitable, & n'omit rien de ce qui lui parut propre à étouffer cette affaire dans son principe. La partie étoit liée entre tous les officiers de la province, voués au Viceroi : ainsi tous les soins & les efforts du pere Intorcetta ne furent pas seulement inutiles ; mais on l'enveloppa lui-même dans la chicane, qu'on fit en même temps au pere d'Alcala, religieux de Saint-Dominique, sous prétexte qu'il étoit venu de la province de Canton, s'établir sans ordre dans celle de Chekiam. Le missionaire Jésuite se trouvoit dans le même cas que le Dominicain, à prendre les choses à la lettre ; sur quoi les Chinois, en mauvaise humeur, sont les plus rigoureux de tous les hommes. Cette nation, tout implacable qu'est sa haine, n'a point recours, pour l'assouvir, à la cruauté qui lui fait peur, & qui est peu de son goût : mais la chi-

cane seule fournit abondamment à un Chinois de quoi satisfaire sa passion. Nul autre peuple ne les égale dans cet art, & ils en pourroient faire des leçons à nos provinces les plus renommées pour ce genre de savoir.

Sans donc nous engager dans le dédale d'une procédure, dont les raffinemens sont encore inconnus en Europe; nous n'en toucherons que ce qui servit à faire éclater la foi & la constance des confesseurs. Les peres d'Alcala & Intorcetta furent obligés de comparoître devant tous les tribunaux infideles; & ils s'y présenterent dans le même esprit qu'avoient autrefois comparu les apôtres devant la synagogue, c'est-à-dire comblés de joie d'avoir à souffrir des opprobres pour le nom de J. C. Le premier dessein du Viceroi étoit de faire abattre l'église de sa capitale, qu'il regardoit comme le triomphe & le plus beau trophée du christianisme en Chine. C'étoit en effet la plus belle & la mieux entendue de tout l'empire. Quoique l'édifice n'en fût pas aussi grand que la mosquée principale que les mahométans avoient dans la même ville; elle étoit plus réguliere, & beaucoup mieux ornée.

Elle avoit une nef, deux bas côtés, & trois autels, avec un riche lambris dans toute son étendue. L'or & l'azur y étincelloient de toute part, sur un vernis qui avoit le brillant de la glace. Mais ce qu'elle avoit de plus précieux pour les néophytes, & de plus irritant pour le Viceroi, c'étoit une suite continue de tableaux instructifs, copiés sur les bons modeles d'Europe. Ils représentoient la vie de J. C. depuis sa naissance jusqu'à son ascension, les mysteres de la Vierge, les douze apôtres, les quatre évangélistes & les autres saints les plus célebres, les quatre fins de l'homme, & les faits les plus remarquables, tant de l'histoire sacrée que de l'histoire ecclésiastique.

Le pere Intorcetta, par la force de ses raisons & par toutes les ressources d'une habileté peu commune, défendit si bien cet auguste monument, qu'il le préserva de tous les attentats du persécuteur. Quelque dévoués que fussent au Viceroi les officiers des tribunaux subalternes & nombreux, par où l'affaire devoit successivement passer, il y rencontra des répugnances, ou des craintes, qu'il ne put jamais vaincre.

Ils trouverent ſon procédé contraire au terme des loix, & aux coutumes du pays; & ne voulurent pas riſquer leur fortune, pour ſatisfaire la paſſion d'un politique, qui ne manqueroit pas, ſi la cour venoit à improuver cette entrepriſe, de ſe juſtifier perſonnellement en produiſant leurs ſentences. C'eût été en effet une audace extrême, une témérité viſible, que de faire une injure de cet éclat, à une religion protégée en toute rencontre par l'Empereur; & ſpécialement de renverſer, ſans l'ordre exprès du tribunal des rites, une Egliſe que ce tribunal avoit reſpectée lui-même, dans les perſécutions précédentes les plus animées.

Parmi les chrétiens de cette province, il y avoit un médecin, nommé Tchin-taſen, qui étoit regardé avec raiſon par les infideles, comme une des colonnes de cette Egliſe. Sous prétexte de viſiter les malades, il alloit de maiſon en maiſon exhorter les fideles à la conſtance, & diſtribuoit aux uns des livres de dévotion, aux autres des chapelets ou des images, afin de ſoutenir & d'animer leur ferveur. Il fut condamné à recevoir une rude baſto-

nade, & à être mis enſuite à la cangue, c'eſt-à-dire à être expoſé en public, le cou ſerré entre deux ais, de trois pieds en carré, & du poids de ſoixante à quatre-vingt livres. Quoique cette torture ſoit auſſi douloureuſe qu'elle eſt infamante, un jeune homme qu'il avoit tenu ſur les fonts de baptême, vint ſe jetter à ſes pieds, & le conjurer, les larmes aux yeux, de lui céder ſa place. Quoi ! mon fils, lui répliqua le vertueux médecin, voudriez-vous me ravir la couronne que le ſeigneur me préſente ? à Dieu ne plaiſe que je vous l'abandonne ! Cette faveur eſt trop précieuſe pour moi ; je ſens tout le bonheur d'être jugé digne de ſouffrir quelque choſe pour un Dieu, qui a ſouffert infiniment davantage pour nous. Un refus ſi bien motivé ne fit qu'animer le jeune homme. Il alla trouver les juges, pour les prier de le faire mettre à la cangue deſtinée au médecin. On ne voulut pas l'entendre : il ne ſe rebuta point. Il courut au lieu de l'exécution, comptant gagner les exécuteurs plus facilement que les juges : mais il arriva trop tard, & en marqua une inconſolable douleur. Il ren-

contra le confeſſeur de J. C. qui, le corps tout meurtri & baigné de ſon ſang, ſe faiſoit conduire à l'égliſe, pour y rendre ſes actions de graces au ſeigneur. La joie étoit peinte ſur ſon viſage; & il diſoit à ceux qui venoient pour le conſoler: Ne me plaignez pas de ce que j'ai ſouffert, mais bien, plaignez-moi de ce que je n'ai pas eu le bonheur de donner ma vie pour notre bon maître.

L'exemple d'une foi ſi héroïque, fortifia les fideles, & fut d'une édification merveilleuſe pour les païens, dont pluſieurs, & quelques-uns même d'un rang diſtingué demanderent le baptême, malgré le danger prochain d'être immolés au dépit du perſécuteur.

Cependant le pere Intorcetta, qui voyoit la grandeur du péril que couroit la religion, en informa les Jéſuites qui étoient à la cour; & les preſſa d'uſer de la faveur où ils étoient auprès de l'Empereur, afin d'arrêter les entrepriſes d'un tyran, qui ne ſe propoſoit rien de moins que d'anéantir le chriſtianiſme dans la Chine. Le pere Gerbillon, un des plus renommés d'entre eux, communiqua d'abord ces triſtes

nouvelles au ſeigneur le plus conſidérable de la cour, qui, tout infidele qu'il étoit, l'honoroit d'une amitié qui alloit juſqu'à la familiarité. C'étoit le prince Soſan, allié de l'Empereur, oncle propre de l'Impératrice mere de l'héritier préſomptif de la couronne, illuſtré d'ailleurs par les plus grands emplois; & par une exception ſans exemple avant lui, il avoit exercé dix années entieres la charge de Colao, ou de chef des conſeils, la premiere de l'Empire. Son eſprit vif & brillant, ſon jugement ſolide, ſa pénétration, ſa prudence & ſon expérience lui avoient acquis toute la confiance de l'Empereur, qui le regardoit comme la meilleure tête incomparablement de ſes conſeils, & ne faiſoit rien ſans le conſulter. Plus eſtimable encore par les qualités du cœur, que par celles de l'eſprit, il étoit naturellement droit, équitable, généreux & ami parfait.

Ce qui avoit le plus ſervi à lier le pere Gerbillon avec ce prince, c'étoit la paix qu'ils avoient négociée enſemble entre les Chinois & les Moſcovites, & dont le prince, par un procédé qui marque toute la franchiſe & la nobleſſe

de ſon ame, attribuoit entiérement le ſuccès, tant au pere Gerbillon qu'au pere Pereïra, qui lui étoit aſſocié. Rien n'étonna plus la France que ce qu'y écrivirent alors de Chine les miſſionaires François, que cet empire & celui de Ruſſie étoient limitrophes, & actuellement en guerre. Auſſi rien ne fut-il plus extraordinaire, que les conquêtes des Moſcovites aux extrémités de l'Aſie, dans le cours du ſiecle dernier. Voici comment les choſes ſe paſſerent.

Quelques Sibériens s'avancerent juſqu'en Moſcovie, ſous le regne de Théodore, le ſecond des grands Ducs qualifiés de Czars, pour y vendre des peaux de martres, appellées Zibelines du nom de leur pays. Comme ces pelleteries, plus belles que tout ce qu'on avoit encore vu dans cette eſpece, & communes dans ces vaſtes déſerts, offroient une branche précieuſe de commerce; Boris, premier miniſtre, qui avoit de grandes vues, & qui penſoit dès-lors à monter ſur le trône, comme il y réuſſit par la ſuite, envoya des ambaſſadeurs aux Sibériens, pour les inviter à faire alliance avec les Moſco-

vites. Ces ambaſſadeurs ramenerent avec eux quelques-uns des principaux de la nation, qui n'avoient jamais eu d'habitation fixe, ni preſque d'autre ſociété qu'avec les animaux de leurs déſerts. Enchantés de la grandeur de Moſcou, de la magnificence de la cour, & du bon accueil qu'on eut ſoin de leur faire, ils reçurent avec actions de graces la propoſition qu'on leur fit de ne plus former qu'un ſeul & même peuple avec les Moſcovites, & de reconnoître l'empereur de Moſcovie pour leur empereur & leur défenſeur commun. Les récits pompeux qu'ils firent enſuite à leurs compatriotes, les préſens qu'ils leur rapportoient & les aſſurances qu'on leur donnoit d'une puiſſante protection, les déterminerent ſans peine à ratifier le traité.

Unis de la ſorte avec les Sibériens, les Moſcovites parcoururent les terres immenſes qui ſont compriſes ſous le nom de Grande Tartarie, avancerent toujours ſur la même ligne d'occident en orient, déclinant un peu vers le midi; bâtirent de diſtance en diſtance des villes, ou des forts, ſur les principales rivieres, & dans les gorges des montagnes,

montagnes, afin de s'assurer des passages, & parvinrent jusqu'aux frontieres des Tartares Orientaux, c'est-à-dire des Mandchéous, qui s'étoient rendus maîtres de la Chine. Ils n'avoient trouvé aucune opposition de la part des Tartares Occidentaux, peu jaloux de quelques places éparses dans les vagues espaces où ils sont toujours errans : ils étoient charmés au contraire des caresses qu'on ne cessoit de leur faire, & de mille commodités nouvelles qu'ils trouvoient pour la vie. Mais les Orientaux autrement disciplinés, & sujets des empereurs qu'ils avoient donnés à la Chine, trouverent fort étrange que des inconnus vinssent bâtir des forts sur leurs terres ; & ils s'opposerent de vive force à ces entrepriſes. Ils raserent jusqu'à deux fois l'une de ces forteresses, que les Moscovites rétablirent pour la troisieme fois ; & munirent si bien enfin, qu'ils la crurent hors d'insulte. Les Mandchéous & les Chinois réunis l'assiégerent de nouveau : mais l'artillerie Européenne, tout autrement servie que la leur, rendit long-temps leurs efforts inutiles, & fit douter même que toute leur persévérance eût un meil-

leur succès. Leur souverain craignoit d'ailleurs, que les Russes ne vinssent à soulever contre lui les Tartares occidentaux, ses plus redoutables ennemis; & que joignant leurs forces, ils ne fissent une irruption, & peut-être une seconde révolution dans la Chine. D'ailleurs, ils furent bientôt las d'une guerre, qui les tiroit de la vie molle que le Chinois a aimée de tout temps, & que le Manchéou lui-même commençoit à goûter. D'un autre côté, cette guerre étoit fort à charge aux Moscovites, qu'elle obligeoit d'entretenir une armée dans les déserts, à plus de mille lieues de l'Europe. Il fut donc question de la paix; & l'on fit savoir à l'empereur de la Chine, que le Czar envoyoit pour cela ses plénipotentiaires à Selingue, ville appartenante aux Russes, à quatre cent cinquante lieues de Pékin. Le lieu des conférences fut ensuite assigné, de concert entre les deux couronnes, à Nipchou, autre place Russe, qui abrégeoit de cent cinquante lieues la route des plénipotentiaires Chinois. L'ambassade de cette nation fut d'une magnificence inouie pour l'Europe. Outre les cinq plé-

potentiaires, dont l'oncle propre de l'Empereur, & le prince Sofan, oncle de l'Impératrice, étoient les chefs, il y avoit cent cinquante Mandarins des plus considérables, avec une suite de plus de dix mille personnes. Comme les Moscovites avoient mis en latin leurs lettres à l'Empereur, il voulut que les peres Gerbillon & Pereïra, habiles en cette langue, & d'ailleurs façonnés aux mœurs Européennes, fussent encore de l'ambassade; & il les revêtit de la qualité de Mandarins, afin de les rendre plus respectables aux Russes.

Ce prince en effet ne pouvoit mieux s'y prendre, pour conclure la paix qu'il vouloit absolument, qu'en députant ces peres pour la ménager. Les deux nations de mœurs toutes différentes, entêtées chacune de sa prééminence, s'aigrirent d'abord, au lieu de se concilier; & l'emportement alla si loin, qu'on se canona. On étoit près de rompre sans retour, quand le pere Gerbillon se fit fort de regagner les Moscovites, si on lui permettoit de passer dans leur camp. On y consentit: il demeura quelques jours parmi

eux, & leur fit connoître leur véritable intérêt; que le point capital pour eux, au lieu de s'amuser à quelques fortins bâtis dans un désert, c'étoit le précieux commerce de la Chine, qui apporteroit dans leur patrie l'abondance & les richesses de tout l'Orient; que la paix d'ailleurs leur étoit nécessaire, afin de consolider leurs établissemens dans la Tartarie, où ils voyoient bien qu'il ne leur seroit pas facile de se maintenir, si l'empereur de la Chine tomboit auparavant sur eux avec toutes ses forces. Ces raisons étoient sensibles: les Moscovites les goûterent, signerent le traité; & les deux nations se trouverent également satisfaites. La droiture, vraiment magnanime, du prince Sosan, fit tout l'honneur du succès aux missionaires. Il devint le protecteur déclaré de la religion qu'ils prêchoient, & l'ami tout particulier du pere Gerbillon.

Aussi rassura-t-il d'abord ce missionaire contre les entreprises du Viceroi de Chekiam, avec d'autant plus de fondement, que cet officier lui devoit sa fortune. Cet homme, dit-il, m'a des obligations trop essentielles pour me

rien refuser de ce que je lui demanderai. Ne doutez pas qu'il ne répare ce qu'il a fait contre la loi de Dieu ; c'eſt ainſi que les Chinois nomment le chriſtianiſme. Je vous réponds, ajouta-t-il, du ſuccès de cette affaire, & je vous en donne ma parole. Il écrivit auſſi-tôt une lettre fort preſſante au Viceroi, pour l'engager à ſe réconcilier avec le pere Intorcetta, & à réparer ce qu'il avoit fait contre la religion chrétienne. Cette lettre n'opéra cependant rien. Le Viceroi avoit pouſſé les choſes trop loin, pour les remettre dans leur premier état, ſans que ſon orgueil en ſouffrît. Il ſentoit d'ailleurs toute la délicateſſe de cette affaire, pour l'Empereur lui-même ; & déjà il s'en étoit expliqué avec ſes amis. Car enfin, leur diſoit-il, ſi l'Empereur ſe déclaroit ouvertement le protecteur de cette religion étrangere, il exciteroit parmi les Chinois les plus dangereux murmures, en violant les loix fondamentales de l'Etat, pour approuver une religion contraire à celle des ſavans & des philoſophes, la ſeule qui ſoit autoriſée dans l'Empire, depuis ſa fondation ; ſans compter les excès où peu-

vent se porter les Lamas, les Bonzes, les Derviches, qui regarderoient cette distinction, comme infiniment honteuse à leurs sectes, qui ne sont que tolérées. Il aliéneroit même les Tartares, ses plus fideles sujets, qui ne pourroient que le blâmer, eux qui adorent tous les Dieux, sans en croire aucun, s'ils voyoient que sans nécessité, sans aucun intérêt d'état, il se fît l'objet de la haine publique pour une affaire de religion.

Le Prince revint toutefois à la charge, & adressa une seconde lettre, plus pressante que la premiere, à l'obstiné Viceroi. Elle n'eut point d'autre effet, que de le porter à épargner le pere Intorcetta personnellement, & à le laisser dans son Eglise. Mais afin de couper court aux nouveaux obstacles qu'on pourroit susciter contre son entreprise, il la poussa avec la plus grande activité, & s'appliqua malignement à la compliquer de telle maniere, par les formalités de la procédure, qu'il devînt comme impossible de la débrouiller.

Il ne restoit plus qu'une voie pour sauver le christianisme, savoir le

recours immédiat à l'Empereur, qui à la vérité ne parloit de l'évangile qu'avec la plus haute estime, mais qui avoit lui-même bien des ménagemens politiques à observer. Souvent les Jésuites de Pékin avoient réclamé sa protection, contre les avanies soudaines que les chrétiens avoient de temps en temps à souffrir dans les provinces éloignées. Il les avoit toujours écoutés favorablement; mais par cette raison là même, ils craignoient qu'il ne se rebutât enfin de leurs importunités, sur-tout dans une affaire entreprise & conduite avec art & méthode, sous les auspices de la loi, & dans toutes les formes légales. Comme il s'agissoit néanmoins du sort entier de l'évangile dans l'Empire, ils crurent devoir tout risquer, après avoir imploré le secours du ciel, & pris d'ailleurs toutes les précautions que demandoit une démarche si critique. La premiere fut de communiquer leur dessein au prince Sofan, qui, sans consulter autre chose que sa générosité, & sans craindre de se compromettre, approuva leur résolution, en les assurant qu'il les serviroit de tout son crédit, qu'ils pouvoient compter

sur lui, comme sur un ami à toute épreuve.

Les Jésuites qui se trouvoient à Pékin, & que l'Empereur honoroit en toute rencontre des témoignages de sa bienveillance, allerent tous ensemble au palais, firent un récit fidele de tout ce qui s'étoit passé dans la province de Chekiam, & se jetterent aux genoux de l'Empereur, en le conjurant, les larmes aux yeux, de les soustraire enfin aux vexations continuelles que leur attiroient les anciennes défenses d'exercer la religion chrétienne. Si l'on fait toujours un crime à vos sujets, lui dirent-ils, d'embrasser le christianisme, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer de votre Empire. Votre Majesté sait parfaitement que nous n'avons quitté l'Europe, abandonné nos proches & nos amis, renoncé à nos biens & à toute espérance de fortune, que dans la vûe de faire connoître J. C. jusqu'aux extrémités du monde. Il est vrai que les faveurs éclatantes dont un si grand prince nous comble sans cesse, surpassent infiniment les foibles services que nous pouvons lui rendre : mais engagés, comme nous le sommes par

notre profession, à ne rechercher, ni les biens, ni les honneurs de ce monde; le seul avantage qui puisse nous flatter, & que nous demandons uniquement, c'est que votre Majesté révoque les édits contraires à la loi du vrai Dieu, qu'elle permette aux prédicateurs de l'évangile de l'annoncer dans tout son Empire, & à ses sujets de l'embrasser en toute liberté.

L'Empereur leur offrit d'abord d'appaiser, par des ordres secrets, la persécution de Chekiam. Les peres, après avoir témoigné leur vive reconnoissance, ajouterent néanmoins que cette persécution avoit eu trop d'éclat, & causé trop de préjudice à la loi de Dieu, pour qu'il se puisse réparer autrement que par des ordres publics. Soit que le Prince fût choqué de la liberté de ces propos, soit qu'il fût gêné par des considérations politiques, il parut mécontent, & les laissa sans réponse; mais il aimoit véritablement ces peres, qui l'avoient servi essentiellement contre les rebelles pendant sa minorité, qui lui donnoient journellement des leçons de mathématiques, qu'il menoit dans tous ses voyages, & qu'i

traitoit avec une affabilité sans exemple parmi les souverains de l'Asie, & principalement de la Chine. Il les fit rappeller dès le lendemain, & leur dit de se bien consulter, de voir ce qui leur étoit le plus avantageux, ou de s'en tenir à ce qui leur avoit été proposé la veille, ou de lui présenter une requête en forme, afin d'obtenir ce qu'ils prétendoient eux-mêmes. Le pas étoit glissant; & si la démarche ne réussissoit point, les suites en devoient être terribles. Mais l'Empereur étoit bien disposé; & ce jour-là même il leur envoya différens mets de sa table: ce qui est une des plus grandes faveurs que puissent faire ces princes, aux personnes même de la premiere distinction.

Ils se rappellerent aussi toute l'estime qu'il avoit foncierement pour la religion chrétienne; & que s'étant doutés avant ceci, qu'il ne refusoit de la protéger ouvertement que parce qu'il la croyoit absolument étrangere à la Chine, & n'imaginoit pas qu'elle y eût été jamais établie, il leur avoit paru singuliérement frappé, quand ils lui avoient parlé du monument trouvé

en 1625 dans la province de Chensi. Il apparoissoit par-là, que l'évangile avoit été porté à la Chine depuis plus de mille ans ; que plusieurs Empereurs s'étoient appliqués autrefois à l'y faire fleurir, & qu'ils avoient élevé des temples au vrai Dieu dans la plupart des provinces. Or il s'étoit assuré de ces faits par l'inspection même du monument où ils étoient consignés, & que l'on conservoit dans un temple de Signafou, capitale du Chensi.

C'est pourquoi ils prirent le parti de présenter une requête en forme ; & par la grandeur même de leur confiance aiguillonnant habilement la bienfaisance de l'Empereur, ils le supplierent d'appuyer leur demande lui-même auprès du tribunal des rites, qui leur étoit peu favorable. Sans accuser le Vicerοi de Chekiam, ni se plaindre de personne, ils demandoient que la qualité de chrétien ne fût pas un titre pour être persécuté, ni maltraité ; que la religion chrétienne n'enseignant rien qui fût contraire à la saine raison, ni aux loix politiques ; qu'apprenant au contraire les maximes de la plus pure morale, & la pratique des plus

sublimes vertus, il n'étoit pas juste que parmi le grand nombre des sectes tolérées dans l'Empire, il n'y eût que la seule loi du vrai Dieu qui en fût proscrite ; que si l'on trouvoit quelque chose à reprendre dans leur doctrine, ils s'offroient à répondre sur chaque article, d'une maniere à dissiper tous les doutes.

Ils porterent d'abord cette requête à l'Empereur, dans l'une de ses maisons de campagne ; afin qu'il eût la bonté de l'examiner en particulier, avant qu'on la lui présentât en public. Après l'avoir lue, il leur dit avec autant de bonté que d'ingénuité, qu'elle n'étoit pas propre à faire impression sur les mandarins, que toutes les raisons tirées de l'excellence du christianisme les toucheroient peu, & qu'il falloit quelque chose de plus interessant pour des Chinois, qui ne se mettent guere en peine de ce qui ne tient pas à leur propre avantage. Enfin ce Prince, par une faveur incroyable, prit la peine de corriger lui-même la requête, ou plutôt de la changer entierement, & d'y substituer ce qu'il jugea de plus propre à la faire goûter au tribunal des rites.

où, suivant l'ancien usage, elle devoit être renvoyée. Les services rendus à l'Etat par les missionaires, en particulier par les peres Schal & Verbiest; leurs travaux assidus pour l'avancement des sciences, & principalement des mathématiques si prisées à la Chine; la nouvelle artillerie employée avec tant de succès pour la réduction des rebelles, & l'extinction de la guerre civile; la paix heureusement conclue à Nipchou entre la Chine & la Moscovie; en un mot tous les services rendus à l'Empire Chinois par ses missionaires, étoient présentés dans un détail & avec une force qu'ils n'eussent jamais osé se permettre, & qui toutefois étoit nécessaire, comme prenant le Chinois, tant par l'intérêt qui le régit, que par la reconnoissance dont il se pique.

L'affaire, si bien concertée, n'en eut pas une issue meilleure. Toujours asservie aux préjugés de son patriotisme, & toujours contraire à l'établissement de l'évangile, la cour des rites répondit qu'il falloit s'en tenir aux loix anciennes, & défendre aux Chinois l'exercice de la religion des Euro-

péens. Mais ce qu'il y eut de plus accablant pour les missionaires, c'est que l'Empereur, à qui leur air consterné apprit bientôt leur mauvais succès, leur dit que le mal étoit sans remede, qu'il n'y avoit plus rien autre chose à faire que de prendre patience. A la Chine, le pouvoir du Prince est presque sans bornes; mais c'est un devoir capital pour lui, que de le régler sur les loix. Ainsi, contre son inclination & toutes ses démarches précédentes, il confirma la défense du tribunal, qui n'auroit point eu d'effet sans cela. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour les missionaires. Leur douleur fut si vive, qu'elle les jetta dans un abattement & dans une désolation, qui parut aux yeux de tout le monde. L'Empereur l'avoit bien prévu, & n'y étoit rien moins qu'indifférent. Il apperçut un ministre qui étoit de leurs amis, & lui demanda ce que disoient les peres de ce qui s'étoit passé. Hélas! Seigneur, répondit le ministre, les uns sont malades & demi-morts, les autres ont perdu la parole, tous sont si abîmés dans la douleur, qu'ils font pitié à tout le monde. Je ne sais, reprit l'Em-

pereur, ce que les mandarins Chinois ont contre les Européens. Je leur avois marqué assez clairement l'envie que j'avois de favoriser la loi de Dieu : malgré cela ils ne veulent point qu'elle ait cours dans l'Empire. Il ne faut pas cependant que ces bons Européens se désespèrent. Allez leur dire qu'ils prennent un peu de patience, & qu'ils ne s'abandonnent pas, comme ils font, à la douleur. J'aurai soin de leur affaire, & je tâcherai de les contenter.

Il fit part de ses dispositions au prince Sofan, qu'il savoit être leur grand ami, & qui le prouva bien en cette rencontre. Comme l'Empereur se plaignoit à lui des mandarins Chinois, plus obstinés que les Tartares à ne vouloir pas donner cours dans l'Empire à la religion chrétienne ; comment souffrez-vous, Seigneur, repartit Sofan, une si haute injustice ? Les Chinois sont-ils donc les maîtres ? & de quel droit s'opposent-ils à votre volonté ? Vous honorez ces Européens de votre bienveillance ; ils vous servent depuis long-temps avec un attachement parfait, & une inviolable fidélité. Qu'est-ce que ces Chinois entêtés trouvent à

redire à la religion de l'Europe ? Ceux qui la condamnent, ne la connoissent point. Pour moi, je l'ai examinée avec le plus grand soin ; & rien ne m'a jamais paru aussi conforme à la droite raison & aux premieres loix de la nature. Il seroit à souhaiter que tout votre Empire la professât & la pratiquât exactement : nous ne verrions plus, ni voleurs, ni adulteres, ni brigands, ni rebelles ; & nous n'aurions plus besoin d'entretenir tant de troupes, pour nous garantir de la violence & du désordre. Il y a trente ans que Votre Majesté regne, avec tant de sagesse & de vigilance : lui est-il jamais parvenu aucune plainte fondée contre les missionaires, ou contre les Chinois leurs disciples ? Au moins puis-je protester, que durant les dix années que j'ai exercé la charge de Colao, on ne s'est jamais plaint à moi des uns, ni des autres. Pourquoi donc les Chinois veulent-ils qu'on proscrive une religion si salutaire & si raisonnable ; tandis qu'on souffre à la Chine les sectes des Lamas, des Hochans, des Mahométans, & cent autres semblables, dont l'imposture & les extravagances excitent le mépris de

tous les gens sensés ? De plus, Votre Majesté n'ignore pas que le seul motif de la religion engage ces vertueux étrangers à venir de si loin dans vos Etats. Ils ne cherchent, ni les richesses, ni les honneurs, ni les dignités : ce qui charme les autres hommes, ne touche point ceux-ci. Comme ils n'ont d'ailleurs, ni famille, ni personne qui puisse tirer avantage des services qu'ils rendent à cet Empire ; si on leur refuse la seule chose qu'ils désirent avec passion, ce n'est pas le moyen de les engager à venir de si loin nous servir.

Vous avez raison, répondit l'Empereur, mais l'arrêt est rendu, & je l'ai confirmé ; que puis-je faire ? Vous êtes toujours le maître, reprit le Prince. Quant à la manière d'user de votre pouvoir, il ne m'appartient pas de vous la prescrire. L'Empereur réfléchit quelques momens, puis se retournant avec un air décidé ; hé bien, dit-il, je vais ordonner à la cour des rites de reprendre la sentence qu'elle a portée, & de procéder à un nouveau jugement : mais il faut que vous alliez parler aux mandarins, & que vous leur fassiez bien sentir, comme vous venez de

m'en convaincre, l'injuſtice de leur premiere ſentence. Le Prince promit de le faire, & remplit ſi bien ſa promeſſe, que tous les membres du tribunal revinrent, ou parurent revenus de leurs préventions. L'Empereur avoit d'abord ordonné que les ſeuls mandarins Tartares, comme les plus diſpoſés à le ſatisfaire, procéderoient à ce nouveau jugement : mais les Chinois marquant les mêmes diſpoſitions, proteſterent de plus qu'ils n'en vouloient, ni aux Européens, ni à leur religion; que ſi juſque-là ils avoient été d'avis de ne la pas permettre hautement, c'eſt qu'après tout elle étoit étrangere à la Chine; & que ſi une fois on la permettoit légalement, il étoit à craindre qu'en peu de temps on ne la vît embraſſée par tous les ſujets de l'Empire. A quoi le prince Soſan ne manqua point de répartir, que c'étoit-là tout ce qui pourroit arriver de plus avantageux pour la Chine; puiſque tous les crimes & les troubles en ſeroient bannis dès-lors, & que la nation deviendroit la plus vertueuſe & la plus heureuſe de l'univers, comme elle en étoit déjà la plus ſage & la plus puiſſante.

Ainsi tout sujet de murmurer fut-il ôté aux Chinois, en même temps qu'on donnoit la forme la plus légale & la plus grande authenticité à l'édit, dont voici la teneur. Nous avons délibéré sur l'affaire des Européens, & nous avons trouvé qu'ils ont traversé les mers immenses, pour venir des extrémités de la terre dans cet Empire. Ils y ont présentement l'intendance de l'astronomie, & du tribunal des mathématiques. Ils se sont appliqués avec beaucoup de soin à construire des machines de guerre, & à faire fondre des canons, dont on a tiré grand service dans les dernieres guerres civiles. Quand ils ont accompagné nos ambassadeurs à Nipchou, pour y traiter de la paix avec les Moscovites, ils ont trouvé le moyen de faire réussir cette négociation. En un mot, ils ont rendu à l'Empire des services importans. On ne les a jamais accusés dans nos provinces d'avoir fait aucun mal, ni commis aucun désordre. La doctrine qu'ils enseignent n'est pas mauvaise; elle est incapable de séduire les peuples, & de causer des troubles. On permet à tout le monde de fréquenter les temples des

Lamas, des Hochans, des Taſſoès; & l'on défend d'aller aux égliſes des Européens : cela paroît déraiſonnable. Il faut donc laiſſer toutes les égliſes de l'Empire dans l'état où elles étoient ci-devant, & permettre à tout le monde d'y aller adorer Dieu, ſans inquiéter déſormais perſonne à ce ſujet. Fait par les officiers du tribunal en corps, le troiſieme jour de la ſeconde lune de la trente-unieme année du regne de Cam-hi, c'eſt-à-dire le vingt mars 1692. Dès le lendemain, l'Empereur confirma ce jugement, qui prit dès lors force de loi dans tout l'Empire.

Les miſſionaires, après avoir remercié Dieu du triomphe de ſon évangile, allerent tous enſemble au palais, pour témoigner à l'Empereur la reconnoiſſance dont ils étoient pénétrés. Leur air & leurs tranſports, beaucoup mieux que leurs paroles, lui marquerent qu'ils avoient obtenu la plus grande faveur qu'il leur pût accorder. Rien en effet n'importoit davantage au ſolide progrès du chriſtianiſme dans la Chine. Les ſucceſſeurs de Cam-hi pouvoient bien changer de diſpoſitions, & quelques-uns en ont effectivement changé; mais

il reste à jamais dans cet Empire un titre authentique à la vraie religion ; & la qualification de nouvelle, d'étrangere, de barbare, espece d'anathême la plus repoussante pour cette nation, étant abolie d'une maniere légale, le plus grand obstacle à sa conversion est levé à jamais. Que de progrès aussi l'évangile, depuis cette heureuse époque, n'a-t-il pas fait en Chine ? Aussi-tôt après la premiere publication de l'édit, qui fut ensuite publié dans tous les départemens des provinces, c'est-à-dire dans près de deux mille tribunaux ; quantité de païens que les loix avoient arrêtés jusqu'alors, se firent instruire, & reçurent le baptême. Des mandarins, aussi considérables par leurs talens que par leurs emplois, suivirent ces exemples. On vit dans toutes les provinces, des conversions extraordinaires ; & le nombre des personnes qui se présentoient pour embrasser le christianisme devint si grand, que les missionaires du pays n'y pouvant suffire, il en fallut envoyer de toute part à leur secours.

Le bruit de ce qui se passoit à la Chine, nation réputée la plus sage de l'Orient, produisit des effets merveil-

leux dans les royaumes de Cochinchine, de Tunquin, de Siam, & jusque dans l'Inde proprement dite. L'évangile se trouvoit établi depuis long-temps sur les côtes de Malabar & de Coromandel, sans presque avoir pénétré dans l'intérieur des vastes contrées qu'elles renferment. Le pere de Nobilibus, neveu du cardinal Bellarmin, & petit-neveu du pape Marcel second, avoit à la vérité porté la foi jusqu'au centre de cette vaste presqu'île, dans le royaume de Maduré; ouvrant le premier cette pénible carriere aux prédicateurs enflammés du même courage : mais il avoit trouvé des obstacles presque invincibles à l'établissement de la vraie religion, dans la suffisance imaginaire des Brames ou Brachmanes, qui sont tout à la fois les nobles & les docteurs du pays, entêtés au delà de tout ce qu'on peut dire, de leur prétendu savoir. Il en convertit néanmoins plusieurs, en s'insinuant auprès d'eux, sous les vêtemens & la forme de vie des Sanias, ou Brames pénitens, que la rigueur de leurs austérités fait écouter comme des saints, & comme les maîtres de la loi. Leur nourriture n'est qu'une poi-

Vie du P. de Britto, p. 48 & suiv.

gnée de ris, cuit à l'eau seule ; & ils n'en prennent qu'une fois par jour, au coucher du soleil.

Cependant le fondateur de cette mission ne fit proprement que défricher & ensemencer, laissant à ses successeurs la satisfaction de faire la récolte, qui fut très-abondante, lorsque la foi chrétienne, rendue vénérable à tout l'Orient par l'édit qui l'autorisoit dans le plus puissant & le plus sage de ses empires, prévint les Indes en sa faveur, ou du moins en déconcerta les faux sages. Ces nouveaux missionaires, suivant la méthode de celui qui leur avoit tracé la route, continuerent à pratiquer, avec toute la bonne foi que prescrit l'évangile, l'austérité qui n'étoit le plus souvent qu'apparente dans les zélateurs de l'idolâtrie. C'est ce qui a rendu cette mission, la plus dure, peut-être de toutes. Les ennemis les plus déclarés de ces œuvres de Dieu, font eux-mêmes une exception en faveur de celle-ci, dans les calomnies qu'ils vomissent contre la plupart des autres.

Les missionaires n'ont pour vêtement qu'une grande piece de toile jaune, dont une extrémité couvre la tête, & Lettre Edif. Tom. XIII, pag. 6, &c.

le reste enveloppe le corps. Ils ont pour chaussure des soques ou semelles de bois, sans couvertures, sans liens, ni courroies, afin que le sable brûlant du pays n'y puisse pas séjourner. Elles ne tiennent que par une cheville à tête, qui passe entre les deux premiers doigts du pied : ce qui fait, au moins dans les commencemens, une des plus rudes macérations des missionaires. Ils en ont les pieds enflés & ensanglantés pendant des cinq & six mois, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'à force de souffrir & de braver la souffrance, il se soit formé un calus. Pour ce qui est de la nourriture, ils s'abstiennent absolument de viande, de poisson, de tout ce qui a eu vie, du pain même & du vin, qui sont inconnus dans l'Inde : ce n'est pas une petite peine, que d'en avoir ce qu'il en faut pour la messe. Ils ne peuvent se nourrir que de riz cuit à l'eau, de légumes sans assaisonnement, d'herbages, ou fades, ou amers, & de fruits qui n'ont la plupart aucune saveur. Leur plus grand régal est un peu de lait crud. L'eau même, qui fait toute leur boisson, est dégoûtante, quand on est éloigné

des

des rivieres, peu communes dans ces terres arides. Si l'on creuse des puits, on n'y trouve que de l'eau salée : il faut recourir à celle des étangs, & des mares bourbeuses. Les missionaires sont d'ailleurs obligés, comme les Sanias, à un jeûne perpétuel, qui consiste en un repas unique. Ils peuvent tout au plus prendre le soir quelque fruit, ou des confitures du pays, c'est-à-dire un mêlange de farine de ris, de poivre & de sucre noir, ou de sucre brut & terreux. Trois ou quatre vases de terre font tout leur ameublement. Dans l'un, on met ce qui sert à l'autel : les autres servent à mettre le ris, & le reste des provisions. Les feuilles de certains arbres tiennent lieu de table, de napes, de serviettes & d'assiettes. C'est sur ces feuilles qu'on pétrit le ris avec les herbes, sans qu'il soit question de cuillieres, ni de fourchettes. Les missionaires couchoient autrefois sur la terre nue, dans une cabane de boue desséchée, couverte de paille, ou de joncs. Les maladies fréquentes, causées par l'humidité, les ont contraints d'étendre une peau de tigre sur quelques planches, pour obvier à cet inconvénient,

& à des dangers encore plus prochains. Mais il s'en faut bien que cette précaution ſe ſoit toujours trouvée ſuffiſante.

Les ſerpens & les reptiles venimeux de toute eſpece fourmillent dans les Indes, & s'inſinuent de préférence dans les cabanes, où ils trouvent un abri contre les ardeurs du ſoleil. Le pere Bouchet, non moins célebre pour les talens dont ſes lettres ſavantes font foi, que pour ſes travaux & ſes ſuccès apoſtoliques, rentroit dans ſa cabane, après avoir paſſé la moitié de la nuit à confeſſer une troupe de néophytes, venus de fort loin. Heureuſement, il avoit laiſſé par inadvertance, & contre ſa coutume, ſa lampe allumée. Il apperçut ſur les planches où il alloit ſe coucher, un gros ſerpent, noir comme du jais; ce ſont les plus dangereux. La morſure en eſt ſi mauvaiſe, qu'elle fait quelquefois périr un homme en moins d'un quart d'heure. Il appella ſes catéchiſtes, qui le tuerent: mais il étoit perdu, s'il n'y avoit pas eu de lumiere dans ſa chambre. Les Indiens ont à la vérité d'excellens remedes contre ces morſures: mais il eſt bien difficile

d'y remédier assez promptement, au moins pour en prévenir toutes les suites.

Une autre fois, le même missionaire étant déjà couché, entendit du bruit dans le chaume, qui formoit tout à la fois le toit & le plancher de sa cabane. Il s'endormit néanmoins, dans la pensée que c'étoit des rats, aussi communs dans les Indes que les autres insectes. Mais il fut terriblement surpris, lorsque le jour commençant à luire, il apperçut un de ces serpens les plus redoutés, suspendu à mi-corps sur l'endroit où il avoit passé la nuit. Une autre fois encore, l'un de ses catéchistes lisant à ses côtés, un serpent tomba sur le livre, & ne leur fit aucun mal. On citeroit bien d'autres exemples semblables, s'il ne suffisoit pas de ceux-là, pour reconnoître l'accomplissement de la promesse faite par le seigneur aux ministres de son évangile, que les serpens & les poisons ne leur nuiroient point. En effet, depuis tant d'années que les ouvriers évangéliques parcourent les Indes, où ces reptiles sont en si grand nombre, il est inoui qu'un seul en ait été mordu.

Les tigres également nombreux, &

si carnaciers dans ces contrées, qu'ils y viennent dévorer les hommes jusque dans les habitations champêtres, jusqu'aux portes des villes; les léopards, les éléphans sauvages, les monstres de toute espece paroissent de même respecter les hommes apostoliques, toujours en course pour gagner de nouvelles ames à Dieu, ou du moins pour soutenir la foi & nourrir la piété de dix mille, de vingt & trente mille fideles, répandus au loin & qui n'ont souvent que le même pasteur. Il lui faut parcourir à pied des sables brûlans, sous un ciel si enflammé, qu'il est tel missionaire, dont le visage surtout a changé quinze & vingt fois d'épiderme; ou dans la saison des pluies, marcher dans la boue jusqu'à mi-jambe, traverser, dans l'eau jusqu'aux aisselles, des mares & des torrens; & s'il se rencontre des rivieres, dans un pays où il n'est pas question de ponts, & rarement de batteaux, il les faut passer, ou sur quelques morceaux d'un bois semblable au liége, ou en embrassant un grand vase de terre vide & sans ouverture, avec un danger continuel de briser & de périr. Bien souvent en-

core on ne peut voyager que de nuit, de peur de tomber entre les mains des persécuteurs du christianisme, ou dans celles des voleurs, dont il y a des tribus tout entieres, ou parmi les troupes & les partis des gouverneurs & des petits princes, qui dans un pays sans police & sans politique, se font perpétuellement des guerres inhumaines, sans que le souverain prenne aucune part à leurs querelles. Il ne se passe point de mois où il n'y ait de ces guerres, dans quelques endroits des missions. Alors on est obligé de quitter les routes, de se jetter dans les forêts, ou halliers si fourés & si embarrassés d'épines, qu'ils semblent impénétrables même aux bêtes sauvages. Et parmi tant de fatigues, on n'a pour se soutenir que quelques boules d'une pâte de ris desséchée, & le plus souvent aigrie. Le terme de la course n'est encore bien souvent qu'une prison, dont la description seule feroit horreur : si le missionaire n'y laisse pas la vie, il en sort si défiguré, quelle que soit la force de sa complexion, qu'il ressemble moins à un homme vivant, qu'à un mort déterré. Et rien de plus commun que

ces emprisonnemens. Il se trouve à peine un missionaire, qui ait eu le bonheur d'y échapper. On en cite, qui ont été emprisonnés deux fois dans un an.

Ces périls & ces travaux considérés seuls, effraieroient sans doute le plus ferme courage : mais les fruits qu'on en recueille sont si consolans, que la peine même en paroît douce. Le moins qu'un missionaire gagne d'ames à J. C. dans cette pénible mission, est un millier par année. Le pere Bouchet, dans le cours de l'année 1699, en baptisa deux mille pour sa part, & trois cents en un seul jour; en sorte que les bras lui tomboient de lassitude, il fallut les lui soutenir. Dans les cinq dernieres années du même siecle, il en baptisa plus de onze mille ; & près de vingt mille, depuis environ douze ans qu'il étoit dans cette mission. On ne sauroit dire le nombre des confessions qu'il y a entendues ; il passe vraisemblablement cent mille. Il prenoit soin de trente petites Eglises, qui comprenoient environ mille chrétiens chacune ; & l'Eglise entiere du Madure en comprenoit dès-lors plus de cent cinquante mille.

Lettr. Edif. du P. Martin, T. X, pag. 42, &c. du P. Bouchet, *ibid.* page 151.

Au reste, ces conversions ne se font pas à la légere : au moins ces chrétiens nouveaux sont-ils bien différens de ceux qu'on retrouve dans les villes Européennes des Indes. On n'accorde le baptême aux Indiens qu'après trois ou quatre mois d'instructions, accompagnées des plus grandes épreuves. Quand une fois ils sont chrétiens, ils vivent comme des anges ; & l'Eglise de Maduré est une image à peu près aussi fidele de la primitive Eglise, que celle du Paraguai. On y entend quelquefois les confessions de plusieurs villages, sans trouver une ame coupable d'un péché mortel. Et l'on imagineroit bien faussement que l'ignorance, ou la honte fait cette innocence apparente : ils s'accusent avec le scrupule d'une religieuse timorée, & avec toute la candeur de l'enfance.

Il y a d'abord beaucoup de difficulté à faire goûter l'évangile aux Indiens des castes nobles, fort entêtés de leur savoir superstitieux ; mais quand une fois ils ont bien conçu le crime & l'extravagance de l'idolâtrie, ce sont les fideles les plus fermes & les plus fervens. Quand aussi la foi a pris dans une caste, & qu'un certain nombre

en fait profession, le reste est facile à gagner. Il est des tribus entieres, les Rettis, par exemple, & les Ambalagarrens, qui sont généralement d'un naturel admirable, d'une douceur & d'une docilité, qu'il ne faut qu'instruire pour en faire de parfaits chrétiens.

En général, les Indiens du milieu des terres n'ont presque aucun des obstacles qu'on trouve à la conversion des autres peuples. Ils n'ont point de communication avec les Européens, dont les violences & la débauche ont diffamé le christianisme dans les Indes. Leur vie est extrêmement frugale; ils ne font point de commerce, contens de ce qu'ils tirent de leurs terres pour se nourrir & se vêtir. Ils ont l'ivrognerie en horreur, & s'abstiennent de toute boisson qui peut enivrer. Ils n'ont aucun penchant pour le jeu: s'ils s'amusent quelquefois avec une espece d'échiquier, c'est uniquement pour montrer de l'adresse, & jamais pour le gain. Les Indiens, même du commun, abhorent le jurement, les emportemens de fureur, au moins quand les coups sont de la partie; & à

forte raiſon, l'homicide, qui fait frémir leur timidité naturelle. Ils ſont naturellement tendres, compatiſſans, officieux, aumôniers & libéraux, beaucoup plus qu'on ne l'eſt en Europe, ſi l'on a égard aux minces facultés de ce peuple, réduit par le vice du gouvernement à la plus grande indigence, dans la plus riche des terres. Enfin, ce qui par-tout ailleurs eſt le plus grand obſtacle à la converſion des infideles, la polygamie même eſt rare parmi ces Indiens. Il n'y a que les grands qui entretiennent pluſieurs femmes : dans les conditions ordinaires, on n'en a communément qu'une.

Quand la grace du baptême eſt jointe à ces heureuſes diſpoſitions, c'eſt un vrai ſujet d'admiration que l'innocence de la vie que menent ces néophytes, & l'horreur extrême qu'ils ont du péché. Quoiqu'ils ne portent pour la plupart que des fautes légeres à confeſſe ; on ne peut s'empêcher de verſer des larmes, en voyant celles que la componction leur fait répandre. Ils ſont fortement perſuadés, en ſe convertiſſant, que la vie chrétienne doit être une vie ſainte ; & le chrétien qui

Lettr. Édif. T. XIII, pag. 56.

s'abandonne au péché, leur paroît un monstre. Le pere Boucher préparant un nouveau converti à se confesser quelques mois après son baptême, lui expliqua la maniere dont il devoit s'accuser. Le néophyte crut d'abord qu'on lui parloit des péchés qu'il avoit pu commettre avant son baptême, afin qu'il en conçût plus d'horreur : mais quand il eut compris qu'il s'agissoit de rechute ; hé quoi ! mon pere, dit-il fort surpris, & presque scandalisé, est-il donc possible qu'un homme soit assez malheureux, pour violer la loi de Dieu, après avoir été comblé de ses graces ? qu'il soit assez ingrat, pour outrager celui dont il les a reçues ? Malgré la pusillanimité qui leur est naturelle, ils sont inébranlables dans la foi. A peine sont-ils susceptibles de doute, sur cet article ; & si on les interroge à ce sujet, il faut user de la plus grande circonspection. Il s'en est trouvé, qui se formalisoient étrangement qu'on leur demandât, s'ils avoient douté de quelque vérité du salut ; trouvant qu'il étoit affreux d'avoir le moindre doute sur la parole de Dieu & le témoignage de son Eglise. S'il arrive

Ibid. p. 61.

que quelques-uns d'eux chancellent dans les perfécutions, c'eſt l'unique effet de la crainte ; leur infidélité, toujours coupable ſans doute, n'eſt jamais qu'extérieure. Mais combien d'autres, malgré la peur qui peut tant ſur eux, tiennent contre toutes les tortures & tous les ſupplices !

Ce qui rend leur foi ſi vive, & leur vie ſi pure, c'eſt leur aſſiduité à la priere, & leur fidélité à pratiquer juſque dans leurs habitations écartées les pieux & fréquens exercices, qui ſont d'uſage dans les chef-lieux des miſſions. Pour ceux qui ſont à la portée du lieu où réſide le miſſionaire, ils ne manquent jamais de s'y rendre. Et à quel point leur ſainte avidité pour la parole du ſalut, & pour le pain des anges, n'en fait-elle pas décroître la diſtance à leurs yeux ? Un vieillard, entre autres, un homme âgé de plus de ſoixante ans, terme de la décrépitude pour les Indiens, ne manquoit ni fête, ni dimanche, quelles que fuſſent les pluies ou les chaleurs, de venir de cinq lieues à l'égliſe. Tous les jours de la ſemaine, le miſſionaire y raſſemble ſoir & matin les fideles de tout

âge, pour la priere, & pour des instructions qui durent long-temps. Le reste du jour, depuis la messe jusqu'au soir, où il fait le catéchisme aux enfans, ou il instruit les catéchumenes, durant les heures où il n'est pas employé aux confessions, qui sont très-fréquentes. Le pere Martin rapporte, qu'en cinq mois qu'il avoit passés dans la mission d'Aour, il n'y avoit eu que quatre jours où les missionaires n'eussent point eu de confessions à entendre. Aussi le pere Bouchet, fondateur de cette floriſſante mission, a-t-il eu la même consolation que S. Grégoire de Nocésarée, qui n'avoit trouvé que dix-sept chrétiens dans cette ville, & qui n'y laissa que dix-sept infideles. Dans la grosse bourgade d'Aour, tout idolâtre quand y vint le pere Bouchet, il n'a laissé que deux ou trois familles de gentils. Quand les missionaires sont le plus occupés des confessions, les catéchistes, ou d'anciens fideles présidents aux saints exercices, & font au moins quelques pieuses lectures.

Ces pratiques journalieres ne sont presque rien, en comparaison de celles des fêtes & dimanches, & principale-

ment des fêtes ſolennelles. Les exercices du dimanche ſont à peu près les mêmes qu'aux jours ordinaires : mais ils ſe répetent pluſieurs fois, à cauſe de la multitude, venue de fort loin, qui ne ſauroit toute enſemble trouver place dans l'Egliſe. Quoiqu'ils commencent dès la pointe du jour, ce n'eſt qu'aux approches du midi qu'on peut dire la meſſe ; & ſouvent ſans avoir entendu le grand nombre des confeſſions, qu'il faut renvoyer à d'autres heures. Quand le prêtre eſt près de monter à l'autel, on lit une courte méthode pour aſſiſter dignement au ſaint ſacrifice ; on chante enſuite des hymnes & des cantiques, juſqu'aux temps de la communion, où l'on récite à voix haute les actes qui doivent la précéder & la ſuivre. Après quoi vient la prédication, qui ne manque jamais ces jours-là, & qui ſe fait à la porte de l'Egliſe, afin qu'elle ſoit entendue de ceux qui n'ont pu trouver place en dedans. Ainſi, avant qu'on ſe retire, il eſt toujours deux à trois heures après midi ; & tout n'eſt pas fini. Il faut enſuite terminer, ou plutôt prévenir les querelles, accorder les différends, conſoler les affligés,

soulager les infirmes & les nécessiteux; examiner les empêchemens de mariage, répondre aux doutes, ou aux scrupules de ce bon peuple, à qui la seule ombre du péché fait peur.

C'est un tout autre travail, aux grandes fêtes. Il en est pour lesquelles il faut se préparer huit jours d'avance; sans quoi l'on ne pourroit contenter qu'une très-petite partie de ceux qui veulent faire leurs dévotions. Quelque éloignés que ces fervens néophytes soient de leurs églises, ils abandonnent tout pour s'y rendre ces jours-là: ils laissent à leurs voisins la garde de leur maison, & partent avec toute leur famille. Il y en a qui demeurent les huit jours entiers, & quelquefois davantage. Ils ne se retirent jamais, qu'ils ne soient au bout de leurs petites provisions. Les plus aisés fournissent aux besoins des pauvres: il y a des endroits, où on les nourrit à frais communs. Chaque jour, on fait sur le mystere du jour un sermon, qui est suivi de prieres & de différens exercices de piété. On chante des cantiques, on fait de saintes lectures, on dispose les catéchumenes au baptê-

me. Les confessions sont en si grand nombre, que les missionaires, après y avoir donné tout le jour & une bonne partie de la nuit, ont souvent peine à s'en réserver une heure, où dans l'accablement de la fatigue & du sommeil, ils puissent réciter leur bréviaire. Lorsqu'ils se rencontrent deux ou trois ensemble, ils célebrent solennellement le saint sacrifice. Il n'est pas possible d'exprimer, quelle est la joie & la dévotion qu'ont alors ces bons peuples. Les gentils même y accourent en foule; ils y marquent le même respect que les fideles. La majesté de nos cérémonies les ravit d'admiration; & l'on ne célebre aucune fête avec cet appareil, qu'elle ne soit suivie de la conversion de plusieurs idolâtres. C'est aussi dans ces jours de solennité que s'administre le baptême, au moins principalement; car il est peu de jours, où il ne s'en fasse quelques-uns: mais dans ces grandes fêtes, il y a d'ordinaire à Aour deux ou trois cents catéchumenes, qui le reçoivent avec la plus grande solennité. Dans le Marava, le nombre en a monté jusqu'à cinq cents dans un jour, & quelquefois davantage.

Lettr. Edif. du P. Bouchet. T. XIII, page 60.

Vie du P. de Britto.

Le vénérable pere Jean de Britto, Portugais de nation, fils d'un viceroi du Bréſil, & moins diſtingué par ſa naiſſance que par ſes travaux & ſes vertus apoſtoliques, fut l'un des plus célebres miſſionaires du Maduré, auquel il ſe conſacra de préférence, comme à la partie la plus laborieuſe de la vigne du ſeigneur. Toute la ſuite de ſa vie répondit à ces prémices, & fut enfin couronnée de la palme du martyre. Benoît XIV a ordonné expreſſément qu'on travaillât à ſa canoniſation; ce qui peut ſuffire, ſans autre apologie, pour faire apprécier le libelle ſcandaleux qu'on avoit répandu à deſſein de l'empêcher. Toutes les vertus qui font les ſaints & les apôtres, brillerent ſans interruption dans la vie de cet illuſtre miſſionaire; un courage invincible, une patience victorieuſe de tous les obſtacles, une ſévérité pour lui-même, qui lui faiſoit ajouter les macérations de toute eſpece à la dureté d'une miſſion où la nature eſt déjà ſacrifiée tout entiere; une charité pour Dieu & pour le prochain, une ſoif du ſalut des ames, qui lui fit affronter la mort preſque tous les jours de ſa

vie, & ne fut satisfaite que par l'entiere effusion de son sang, qu'il regarda comme sa plus précieuse récompense.

Avec ces vertus & des talens tout divins, l'esprit de conseil, un discernement exquis, l'onction de la parole, & tout l'ascendant de la persuasion; il n'est pas étonnant qu'il ait converti plus de vingt mille idolâtres, dans la mission de Maduré proprement dite. Et dans le Marava, compris d'ordinaire sous le même nom, aussi bien que les royaumes de Tanjaour, de Gingi & de Maissour, il donna le baptême à huit mille catéchumenes, dans l'espace de quinze mois. Le détail de ses autres succès seroit infini, surtout à l'égard de la mission de Maissour, dont il fut le créateur, qui fut dans toute son intégrité son œuvre propre; & qui fit constamment ses plus cheres délices: il n'y recueillit pas moins de croix que de fruits; & c'est par-là qu'elle lui devint la plus chere.

Il y fut arrêté une premiere fois plusieurs années avant sa mort, & enchaîné dans un cachot à une grosse poutre. On le battit à plusieurs reprises de verges & de chaînes de fer; on lui

fit subir le tourment de l'eau, c'est-à-dire qu'attaché au bout d'une corde, on le précipita plusieurs fois de suite au fond d'un étang, où on le retenoit chaque fois jusqu'à l'instant où il auroit été suffoqué. Sa constance, on le croira sans peine de sa mâle vertu, fut inébranlable; quoiqu'on le tentât sans cesse par les promesses les plus séduisantes & par la menace du dernier supplice, à quoi il ne répondoit que par ces mots: Hé! quand donc aurai-je le bonheur de m'immoler entiérement pour mon Dieu! Mais ce qu'il y a d'incroyable, & qui n'est pas moins constant, c'est que six néophytes qui l'accompagnoient & partageoient ses tourmens, par une force contre nature dans le caractere mou de l'Inde, marquerent un courage si extraordinaire, que leurs compatriotes idolâtres ne cessoient de crier, dans les transports de leur admiration, que des hommes si généreusement attachés à leur religion ne méritoient pas la mort. En effet, le tyran céda aux cris de la multitude; & ces confesseurs furent mis en liberté, aux acclamations générales: il n'y eut d'affligés,

que ceux qu'on déroboit à la mort.

Quelques années après, un prince, nommé Teriadeven, héritier légitime des anciens souverains de Marava, & par une de ces révolutions qui sont si communes dans l'Inde, Teriadeven réduit au gouvernement d'une province de ce royaume, fit inviter avec instance le pere de Britto à le venir trouver. Ce prince venoit d'être guéri subitement d'une maladie mortelle, par le moyen d'un catéchiste qui avoit récité un évangile sur lui; & il vouloit entendre le prédicateur d'une religion si merveilleuse. L'homme apostolique sentit toute l'importance d'une pareille entrevue, & se rendit aux empressemens du prince. Il célébra sous ses yeux la fête de l'épiphanie, dans une assemblée nombreuse de fideles, accourus de tous ces cantons; & il conféra le baptême à deux cents catéchumenes. Le prince frappé de la majesté des cérémonies, des exhortations touchantes du pasteur, & de la dévotion des néophytes, demanda sur le champ à être de leur nombre. Mais Teriadeven avoit cinq femmes, sans compter les concubines. Vous

ignorez, Prince, lui dit le missionaire, quelle est la pureté de vie que demande la sainteté du christianisme. Il est ordonné aux chrétiens de n'avoir qu'une femme; & vous en avez un grand nombre. Est-ce là tout ce qui vous arrête, reprit le Prince? L'obstacle sera bientôt levé. Il fait à l'instant venir toutes ses femmes, en choisit une pour unique épouse, déclare aux autres qu'il doit la vie au Dieu des chrétiens; qu'en reconnoissance il lui a consacré le reste de ses jours, veut obéir à toutes ses loix, & n'avoir plus qu'une seule femme; qu'au reste il aura le plus grand soin d'elles toutes, & qu'il les traitera comme ses propres sœurs. Après un sacrifice de cette nature, il n'y avoit plus à douter de ses dispositions pour le baptême, qu'il reçut en effet, dès qu'il fut suffisamment instruit. Il l'honora constamment par les œuvres dignes d'un chrétien, & par une magnanimité à confesser la foi, digne de la maniere dont il l'avoit embrassée. Mais la plus jeune de ses femmes, & la plus piquée du divorce, après avoir inutilement épuisé, pour le fléchir, ses larmes & ses artifices,

ne garda plus de mesure contre l'homme apostolique, à qui elle attribuoit sa répudiation. Elle étoit niece de l'usurpateur qui occupoit le trône de Marava, & lui communiqua toute sa fureur contre le saint missionaire, qu'elle lui représenta comme le plus détestable magicien qui pût infecter l'Orient. Il fut arrêté avec un brame converti, nommé Jean, le catéchiste Moutapen, & deux jeunes chrétiens, dont le plus âgé n'avoit pas quatorze ans. Loin de prendre la fuite à la vue des brutalités qu'on exerçoit sur le pasteur, ces héroïques enfans coururent embrasser le Saint dans les chaînes; & il fut impossible de les en séparer. Les satellites voyant toutes leurs menaces & leurs coups inutiles, garotterent enfin ces victimes innocentes, & les associerent ainsi au martyre de leur maître.

Nous passerons sous silence la longue suite des outrages & des barbaries qui préluderent au coup de la mort, & qui furent incomparablement plus difficiles à supporter : mais on ne doit pas laisser ignorer le zele généreux que fit éclater à cette occasion le prince

Teriadeven. Dès qu'il eut appris le traitement cruel du pere de Britto, il se rendit à la cour, afin de lui sauver la vie. Le prince régnant ne se montra pas seulement inexorable; mais irrité contre l'illustre solliciteur, il lui reprocha qu'il soutenoit la secte abominable d'un infame étranger, & lui ordonna d'adorer sur le champ quelques idoles qui se trouvoient là. A Dieu ne plaise, répliqua Teriadeven, que je me rende coupable d'une impiété & d'une ingratitude si monstrueuse! Non, je ne trahirai jamais, pour de vaines idoles, le Dieu qui m'a tiré des portes de la mort. Le tyran frémit de fureur: mais il n'étoit pas sûr pour lui d'attenter à la personne de Teriadeven: c'étoit à lui qu'appartenoit véritablement la couronne; & bien des seigneurs, ainsi que la meilleure partie du peuple, lui étoient extrêmement attachés.

L'usurpateur tourna tout son ressentiment contre le saint missionaire; & pour ne pas courir plus long-temps les risques de voir échapper sa proie, il ordonna de le tuer sur le champ à coups de mousquets: mais Teriadeven, comme déjà les soldats étoient

prêts à faire leur décharge, se jetta parmi eux en se récriant contre un procédé si manifestement tyrannique, & protesta qu'il mourroit plutôt lui-même, que de survivre à son saint maître. L'usurpateur apperçut quelque émotion parmi les troupes, & craignit une révolte ouverte. Il lui fallut encore dévorer cet affront, & révoquer en apparence l'ordre qu'il avoit donné: mais ce jour-là même, il fit partir secrétement le pere, sous une garde sûre, avec ordre de le mener à deux journées de là, sur les confins du royaume de Tanjaour, & de l'y faire mourir sans délai. Le frere du tyran, encore plus inhumain que lui, commandoit sur cette frontiere, & montra qu'il étoit digne de cette commission. Le confesseur, avant son martyre, eut à souffrir mille indignités plus insupportables que la mort.

Enfin, le 4 février de l'année 1693, la quarante-cinquieme de son âge, il fut traîné dans une plaine découverte, & attaché à un poteau, sur une petite éminence qui tenoit lieu d'échafaud. Les bourreaux, avec une précipitation brutale, lui déchirerent sa robe; mais ayant apperçu un reliquaire qu'il avoit

au cou, ils reculerent d'effroi, dans la prévention que c'étoit la boîte où il portoit les charmes qui fascinoient ses disciples; ce qui ne fit qu'ajouter à son supplice. L'un d'entre eux porta un coup de sabre, pour couper le cordon du reliquaire, & fit une large plaie au confesseur. Après quoi, tous en désordre & toujours tremblans, lui déchargent coup sur coup sur les épaules, sans pouvoir lui abattre la tête. Confus & désespérés, ils lui attachent une corde à la barbe, & la tirant par le bas, lui tiennent la tête penchée sur la poitrine; tandis que l'un d'eux, pour la lui couper, court chercher une grosse hache, qui servoit à terrasser les bœufs immolés aux idoles. Cependant les spectateurs, même infideles, témoignoient hautement leur indignation contre les exécuteurs; & deux chrétiens fendant la presse, allerent se jetter aux pieds du martyr, protestant qu'ils vouloient mourir avec leur pere. Quelque irrités que fussent les bourreaux, ils n'oserent les faire mourir, & se contenterent de les garotter. On revint avec la hache sur le pere, on lui en déchargea un coup terrible,

& il tomba, la tête preſque entiérement ſéparée des épaules. Ils acheverent précipitamment de la détacher, puis lui couperent encore les pieds & les mains. Les deux chrétiens arrêtés furent conduits [illegible]ire au commandant impie, qui regard[illegible] martyre comme une faveur tro[illegible]e pour eux, leur fit couper le nez [illegible] oreilles, & les renvoya inconſolables de n'avoir ſigné leur foi que d'une partie de leur ſang. Tels étoient, à la honte des nations anciennement chrétiennes les plus civiliſées, les fruits que la foi naiſſante produiſoit au ſein des perſécutions, parmi les peuples énervés & ſi mal policés de l'Inde.

On a vu le royaume très-chrétien à deux doigts du ſchiſme, pour de légers différends, pour la ſupériorité d'un couvent de filles, pour quelque extenſion de la régale, pour les franchiſes du quartier d'un ambaſſadeur à Rome; tellement que la rupture entre ce royaume & le centre de l'unité catholique, ſe fût vraiſemblablement conſommé, ſi le Monarque n'eût été mieux fondé dans la foi, que pluſieurs de ceux même qui lui en devoient l'exemple.

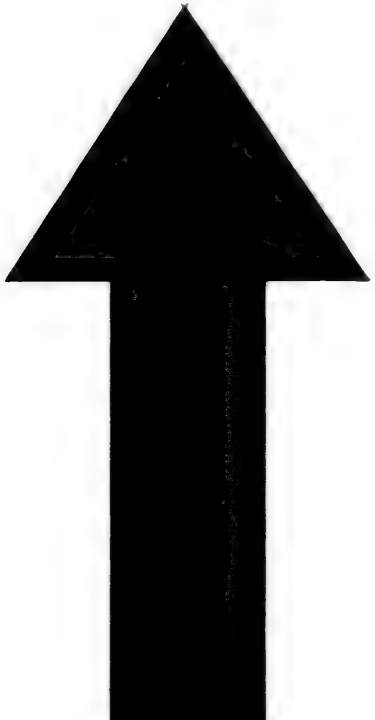

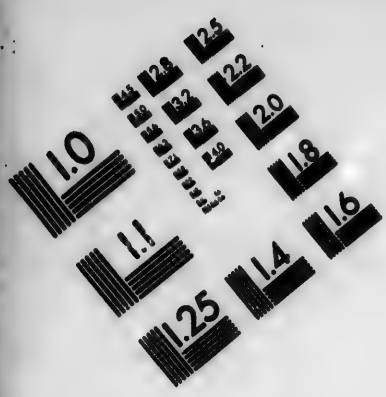

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

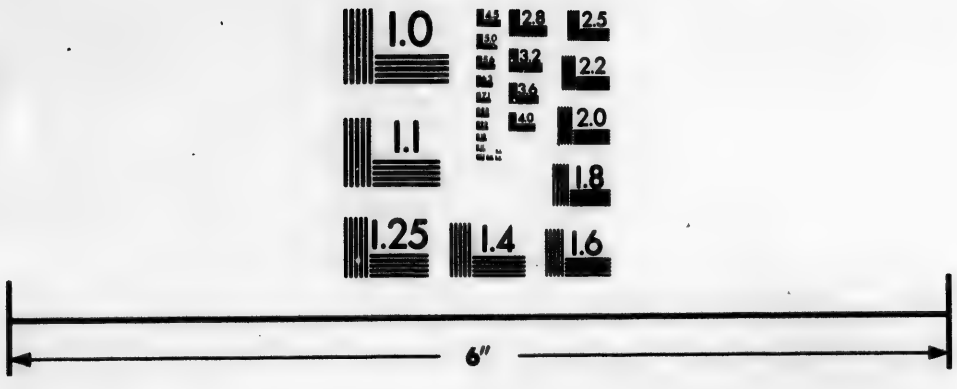

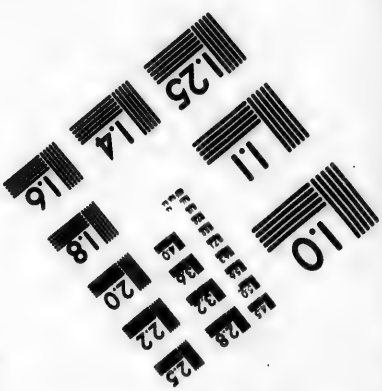

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Mais Louis, plus grand par ſes victoires ſur lui-même, que par tous ſes triomphes ſur les ennemis du dehors, avoit diſſimulé juſqu'aux dédains injurieux d'Innocent XI, après des avances que le motif ſeul pouvoit ennoblir. Moins intraitable qu'Innocent, Alexandre VIII témoigna voir avec plaiſir le Monarque ſe relâcher ſur l'article des franchiſes; & ſe défendit cependant d'accorder les bulles pour les évêchés vacans, ſur ce que l'injure qu'il prétendoit faite au S. Siége par l'aſſemblée de 1682, n'étoit pas réparée. C'étoit encore là, ſous le pieux Innocent XII, la pierre de ſcandale. On ſentit enfin combien il importoit de la lever; & voici comment on y procéda. Les ſujets nommés aux évêchés vacans depuis le commencement du démêlé, écrivirent à ce dernier Pape, pour lui témoigner leur repentir de ce qui s'étoit paſſé; & ce vertueux pontife, ſans approfondir davantage, leur envoya les bulles.

On a parlé du dénouement de cette affaire, avec autant de diverſité qu'il y en avoit dans les intérêts, ou les préjugés de ceux qui en ont fait mention.

Le ministre Jurieu fait confesser à nos prélats, qu'ils avoient prononcé des décisions contre l'Eglise, *contra Ecclesiam* : expression capitale, pour ainsi parler, mais qui ne se trouve point dans la lettre des prélats. On ne la voit que dans le fragment altéré, qu'en cite le ministre Huguenot. C'est qu'il vouloit avoir occasion de leur reprocher, comme il le fait, de confondre le Pape avec l'Eglise. Il suppose aussi que tous les prélats qui avoient été de l'assemblée écrivirent au Pape ; & il n'y eut que ceux qui n'avoient pas leurs bulles : encore le firent-ils séparément. Enfin, ce ministre est si mal instruit, ou si égaré par sa passion, qu'il place l'accommodement sous le pontificat d'Alexandre VIII. Le docteur du Pin, d'avis bien différent, assure qu'il n'y a pas même l'ombre de rétractation dans la lettre des prélats : il traduit cette lettre latine, d'une maniere très-propre en effet à le persuader ; puisqu'il en rend l'énoncé purement conditionel, c'est-à-dire que les prélats, selon sa traduction, n'ont déclaré tenir pour nul & non avenu le décret de 1682, que supposé qu'il pût justement être

Traité Hist. sur la Théol. Myst. part. IV.

Hist. Eccléf. du XVII. siecle, T. III, p. 724.

interprété, comme fait au préjudice de l'autorité légitime du S. Siége.

C'eſt aux lecteurs ſans doute, que le droit de juger appartient dans ces rencontres. Voici donc cette traduction, de mot à mot : qu'ils prononcent. Proſternés aux pieds de votre béatitude, nous profeſſons & nous déclarons, que nous ſommes extrêmement fâchés, & au delà de tout ce qu'on peut dire, de ce qui s'eſt fait dans l'aſſemblée ſuſdite, qui a ſouverainement déplu à Votre Sainteté & à ſes prédéceſſeurs. Ainſi tout ce qui a pu être cenſé ordonné dans cette aſſemblée, concernant la puiſſance eccléſiaſtique & l'autorité pontificale, nous le tenons & déclarons qu'on doit le tenir pour non ordonné : *Quidquid in iiſdem conciliis circa eccleſiaſticam poteſtatem & pontificiam autoritatem decretum cenſeri potuit, pro non decreto habemus & habendum eſſe declaramus.* C'eſt dans les points de l'importance, ou de la nature de celui-ci, que la loi de l'hiſtoire oblige ſur-tout à une exactitude ſcrupuleuſe, & ne permet pas plus la diſſimulation que l'indiſcrétion.

Il eſt néanmoins inconteſtable, que l'Egliſe de France n'a point prétendu par-là renoncer à ce qu'elle avoit arrêté dans l'aſſemblée de 1682. Louis XIV lui-même n'a voulu que donner au Pape, pour le bien de la paix, une ſatisfaction propre à tarir inſenſiblement la ſource des aigreurs paſſées. Le clergé en corps n'a fait aucune rétractation, même apparente; il n'a pas fait la moindre démarche. Les parlemens ont toujours agi ſur le principe, que les quatre articles étoient eſſentiels à la diſcipline Gallicane, & qu'on ne pouvoit pas s'en écarter. Enfin depuis ce temps-là, depuis l'année 1693 où ſe fit la réconciliation, les quatre articles ont été ſoutenus ouvertement, du vivant même de Louis XIV, dans les theſes, dans les livres, & appuyés dans tous les tribunaux.

Louis inſtitua dans la même année l'ordre militaire de S. Louis, qui, ſelon les vues également heureuſes & grandes de ce monarque, a ravi ſans violence au Huguenotiſme une infinité de gentilshommes François; & au prix d'une médaille, ou d'un ruban rouge, on a rempli nos légions de héros. L'année

précédente, on avoit institué, ou plutôt adopté à Paris, sous le titre du Bon Pasteur, l'institut des filles pénitentes, déjà établi en Lorraine, sous le nom de Réfuge. On sentit bientôt qu'un seul asyle des mœurs en péril n'étoit pas suffisant pour une ville telle que Paris; & l'on y en fonda quatre autres, appellés Sainte Pélagie, la Madeleine, vulgairement les Madelonetes, Sainte Valere & le Sauveur. C'est de Paris principalement que cette institution s'est répandue dans les autres villes du royaume, où la nécessité ne s'en faisoit que trop généralement sentir.

Le 28 janvier 1694, le pape Innocent XII donna pour la Flandre, un décret accompagné de deux brefs; sur quoi les censeurs éternels de la chaire apostolique tinrent deux langages bien différens; l'un d'apprêt pour le public, l'autre dans leurs cercles dévots & leurs correspondances affidées. Les évêques des Pays-bas, voyant qu'entre les derniers novateurs, les plus affichés rigoristes ne faisoient pas scrupule de signer le formulaire, tout en soutenant la doctrine condamnée dans

le livre de Janſénius, avoient ajouté à ce formulaire quelques mots d'explication, qui leur ſembloient néceſſaires pour couper court à tous les ſubterfuges. Les agens que le parti avoit à Rome, ſe plaignirent apparemment qu'on ajoutoit, en Flandres, aux déciſions apoſtoliques; puiſque les brefs que le Pape adreſſa aux évêques & aux docteurs de ces provinces, ne tendoient qu'à retenir leur zele dans les juſtes bornes. Le bref adreſſé aux docteurs porte, entre autres choſes qui tendent aux mêmes fins, que pour confeſſer la grace de J. C. il ſuffit de tenir ce qui eſt enſeigné par les décrets du S. Siége. Dans le bref aux Prélats, le Saint Pere marquoit d'abord, qu'inviolablement attaché aux conſtitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII, il vouloit qu'elles demeuraſſent dans toute leur force; puis venant au formulaire, il diſoit que, comme ceux qui prêtent le ſerment ſur cette confeſſion, ſont obligés de la faire ſincérement, ſans aucune diſtinction, reſtriction, ni explication, condamnant les propoſitions *extraites de Janſénius*, dans le ſens qui ſe préſente d'abord à l'eſprit,

eu égard aux termes dont elles ſont compoſées ; auſſi ne faut-il rien exiger au delà du formulaire qui eſt propoſé, & des paroles qui ſont preſcrites par la conſtitution apoſtolique. Le décret qui accompagnoit ces deux brefs, ſe réduit en ſubſtance à une défenſe très-expreſſe de donner au formulaire aucun autre ſens que celui qui vient à tout le monde, & que les termes préſentent d'eux-mêmes à l'eſprit.

Il n'étoit guere à préſumer que ces pieces puſſent devenir un ſujet de triomphe pour les champions de Janſénius : mais c'eſt au défaut de la force & du droit, que la bonne contenance eſt principalement d'uſage. Si-tôt que le décret & les brefs parurent en Flandres, les héraults du parti publierent que le chef de l'Egliſe étoit content, qu'en ſignant le formulaire ; on condamnât dans les cinq propoſitions le ſens qui ſe préſente à l'eſprit, ſans toucher au livre dont on les prétendoit extraites : ſur ce tour de force, il eſt incroyable combien ils triompherent. Ils s'en prévalurent preſque autant que de la paix de Clément IX ; & ſi Innocent XII n'eût ſurvécu à la publi-

cation de ſes décrets, plus long-temps que Clément IX aux calomniateurs de ſa condeſcendance, le triomphe eût été auſſi complet pour l'une que pour l'autre. Mais Innocent informé du ſcandale par les évêques de Flandres, leur fit expédier un ſecond bref, où il s'expliqua, contre ſes interpretes menteurs, d'une maniere à confondre toute leur effronterie. On peut juger de ce qu'il contenoit, ſans que nous le rapportions, par l'humeur & le ton de carrefour qu'il fit prendre à Valloni, ou Vaucel. On y parle encore, écrivit-il au pere Queſnel, *du benais de formulaire*, comme ſubſiſtant dans toute ſa force, & comme devant être ſigné ſans diſtinction, explication, &c. Voilà comment ceux qui ſe couvroient de l'autorité du Pontife, parloient de ſes ordonnances pontificales. Lettre du 8 décembre 1696.

Il en étoit de même dans le parti, tant pour les deux premiers brefs, que pour le décret; c'eſt-à-dire qu'on y chantoit victoire, tandis qu'au fond on étoit dans un chagrin, qui ne connoiſſoit point de retenue. Toute cette conduite de la cour de Rome, écrivoit encore Valloni, fait pitié. . . . Les Lettres du 6, du 11, du 21 février & du 20 mars 1694.

brefs ne valent pas mieux que le décret. Ce qu'il y a de plus mauvais, est qu'on autorise l'introduction du formulaire en Flandres, en obligeant de le signer sans exception, ni explication, *in sensu obvio quem ipsius verba exhibent*... Plus je relis ces pieces, plus je suis mal satisfait, sur-tout par rapport au formulaire. Au reste, Valloni n'étoit pas le seul alarmé; comme il est clair, par ce qu'il écrivit encore peu après sur le même chapitre à l'arc-boutant du parti. Je ne suis pas surpris, disoit-il à l'intrépide Arnaud, de la consternation où vous êtes, à l'occasion du décret touchant la signature du formulaire *in sensu obvio*. C'est ainsi que ces faux braves marquoient leurs alarmes dans leurs lettres particulieres, qu'ils n'imaginoient guere alors devoir un jour tomber entre les mains de l'archevêque de Malines. Et cependant ils insultoient en public au parti orthodoxe, comme s'ils avoient eu cause gagnée, & qu'Innocent XII eût rétracté les constitutions de ses prédécesseurs. Qu'on apprenne donc une bonne fois, quel fond l'on doit faire sur tous les airs & les tons de sécurité des sectaires, quand

leur effronterie peut couvrir leur défaite.

Arnaud survécut très-peu de temps à cet affligeant triomphe. Il mourut dans le diocese de Malines, le 8 août de l'année suivante 1694, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, entre les bras de son plus cher disciple, le pere Quesnel, qui, sans approbation & sans qu'on manquât de prêtres approuvés, lui administra le saint viatique & l'extrême-onction. Qu'eût dit le docteur sévere, d'une pareille conduite en tout autre docteur? Voici comment s'exprime sur une fin si triste le fameux abbé de la Trappe, que les partisans du docteur avoient cru s'attacher par la profusion de leurs éloges : Enfin voilà M. Arnaud mort; après avoir poussé sa carriere aussi loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se terminât. Quoi qu'on en dise, voilà bien des questions finies. Son érudition & son autorité étoient d'un grand poids pour le parti. Heureux qui n'en a point d'autre, que celui de Jésus-Christ! Quelque mesurées que soient ces expressions, les partisans du docteur en furent irrités à outrance. Et dans le fond, que ne donnent-elles point à penser, vu sur-tout la réserve accoutumée de l'auteur?

Mém. Chron. & Dogmat. Tom. III, p. 422, &c.

Lettre à l'ab. Nicaise, chanoine de Dijon.

Pendant que le reſtaurateur de l'ancienne diſcipline de Cîteaux le traduiſoit ainſi, les zélateurs de la nouvelle doctrine lui prodiguoient les plus pompeux éloges, le faiſoient aller de pair avec ce que l'Egliſe a eu de plus grands & de plus ſaints perſonnages. Pluſieurs l'ont comparé à Origene & à Tertullien : on ne peut diſconvenir que la comparaiſon, au moins avec le dernier, ne ſoit juſte. L'érudition, l'éloquence, l'imagination, la chaleur & l'opiniâtreté ſur-tout, furent égales dans l'un & dans l'autre. Tous deux défendirent des points capitaux de la foi, tous deux eurent auſſi le malheur de s'en écarter en des points eſſentiels ; & tout ce que Tertullien fut pour Montan, ou pour l'héréſie des Montaniſtes, Arnaud le fut pour Janſénius, & pour le calviniſme renouvelé, du moins en partie, ſous le nom de janſéniſme. La main dont il a reçu les derniers ſacremens, & ſon *Teſtament ſpirituel*, où il fait profeſſion de vouloir mourir dans la foi du parti, font croire ſans témérité, qu'il y perſévéra, au moins tout le temps qu'il conſerva l'uſage de la parole.

Qu'on nous vante après cela l'ardeur de sa charité pour Dieu & pour le prochain, son zele contre les blasphémateurs de nos sacremens & contre les corrupteurs de la morale, l'austérité de sa vie, son désintéressement, sa modestie même, sa douceur & sa patience; à tout cela, il ne faut qu'une réponse: C'est qu'il n'est point de vertus chrétiennes sans la foi, & point de foi sans soumission à la voix de l'Eglise, qui n'avoue point d'autres organes que les premiers pasteurs; c'est que quiconque n'écoute pas cette Eglise, parût-il un ange du ciel, doit être regardé comme un publicain & comme un païen. A Dieu ne plaise que nous cherchions à troubler la cendre des morts, ni la jouissance même d'une réputation mal acquise, tandis qu'elle ne sera point une pierre d'achoppement pour la simplicité du fidele! Mais comme l'œuvre de Dieu doit nous être infiniment plus chere que la fausse gloire de l'homme, & que la réputation de sainteté dans les sectaires est une tentation trop forte pour les simples; & combien de simples en ce genre? il faut au moins ne pas s'a-

veugler jusqu'à leur trouver des vertus, dont il n'est pas la moindre trace dans leur vie.

C'est se jouer manifestement du public, que d'attribuer la modestie, par exemple, la modération & la douceur à l'aigre chef des Jansénistes François. Quand la charité aveugleroit certains catholiques jusqu'à donner dans une crédulité aussi risible que défavorable à leur religion, les hérétiques eux-mêmes pourroient leur en faire sentir le ridicule. Il s'en faut bien que le ministre Jurieu, entre autres, fasse honneur à ce personnage pour sa douceur & sa modestie. Son caractere, dit-il, se produit dans tout ce qui sort de sa plume. On voit qu'il est janséniste, remarquons en passant que le jansénisme d'Arnaud n'étoit pas un fantôme pour les Protestans; on voit qu'il est janséniste, qu'il est violent jusqu'à la fureur, plein d'amour propre, d'une fierté qui n'a pas d'exemple, & qu'il a d'ailleurs de l'habileté. Il ajoute qu'il n'a pas moins de célébrité; qu'il est connu de tout le monde, par les démêlés qu'il a eus avec toute la terre, & que toute la terre a eus avec lui; qu'on

Esprit de M Arnaud, tom. 1, p. 6.

peut dire enfin que son orgueil, sa violence & sa mauvaise humeur lui ont mis sur les bras, des gens de tout ordre & de toute religion. Jurieu, il est vrai, étoit d'une secte qu'Arnaud avoit poussée vivement : mais il n'est pas moins vrai qu'il a parlé sur cet article, comme tout ce qui n'avoit pas intérêt à parler autrement.

Tout le monde sait que jamais homme, il ne faut pour cela qu'ouvrir ses écrits, ne s'est répandu en plus d'invectives ; & qu'il suffisoit de combattre ses sentimens, pour être accablé d'injures. On y trouve à toute page, comme dans ceux de Luther & de Calvin, les épithetes d'ignorans, d'étourdis, d'insensés, d'impertinens, d'hommes perdus, d'hommes sans honneur, sans pudeur & sans conscience : épithetes prodiguées aux prêtres & aux prélats, aux docteurs séculiers & réguliers, d'une doctrine & d'une piété reconnue. L'auteur de sa vie, le plus zélé de ses disciples, le pere Quesnel n'a pu en disconvenir : mais il ajoute que c'étoit un effet de sa simplicité, incapable de fiel & d'amertume, qui le rendoit peu attentif à ces petits ménagemens de pa-

roles si étudiées pour la plupart des autres. On trouvera, sans doute, que la simplicité de l'apologiste passe encore celle de l'accusé. Tenons-nous en donc à son premier aveu, qui établit si bien ce qui nous importe, que tout ce qu'il ajoute pour l'affoiblir, ne sert qu'à le confirmer.

Bayle, Dictionnaire historique & critiq. au mot Arnaud.

On pourroit encore disputer au pape des jansénistes son désintéressement, assez méconnoissable dans sa persévérance à soutenir contre un pere & une mere, Perette des Lyons, disposée à faire du bien à Port-royal : désintéressement méconnoissable encore dans ses ménagemens pour les productions de ses amis, ou de ses prôneurs ; pour le système de Bourdaille, qui, de son aveu, ouvroit la porte à tous les déréglemens ; pour celui de Cailly, qui détruisoit la transubstantiation ; pour les plus piquantes satyres de son siecle, dont il fit une apologie en forme. Sans nous appesantir sur ces faits, il suffit de ce que nous en touchons, pour tenir les simples en garde ; c'est-là ce qui nous intéresse uniquement. Nous ne prétendons même toucher qu'aux apparences que voit l'homme, sans pé-

Lettres d'Arnaud à M. le Feron, du 8 nov. 1686.

nétrer dans les intentions, dont la connoissance est réservée à celui qui sonde les cœurs. Mais pour cette douceur & cette humilité qu'on ne puise, avec la foi, que dans l'école véritable de J. C. que dans la véritable Eglise, on n'en peut rien accorder, sans trahir cette Eglise, à un homme qui s'est cru plus éclairé qu'elle, qui s'est montré jusqu'à la mort plus attaché à son propre sens qu'aux constitutions des papes, aux décisions du chef & des membres du corps apostolique, à l'enseignement de toutes les Eglises.

Il est assez inutile de parler des ouvrages qu'a composés ce docteur, au nombre de cent trente-cinq, grands ou petits, presque tous anonymes, & presque tous condamnés. Malheureuse fécondité, malgré les talens qu'ils marquent en tout genre! puisqu'ils ne tendent qu'à favoriser le jansénisme. Temps au moins perdu, si la secte est conséquente; puisqu'ils ne militeroient que pour un fantôme.

Le pere Quesnel succéda au docteur Arnaud, dans la papauté janfénienne; & qu'on n'imagine pas que ce titre soit une invention de ses adversaires: c'étoit

le nom que donnoient réellement au grand Arnaud, au moins les directeurs des monaſteres de Port-royal, comme on peut le voir dans le relevé des raiſons alléguées par les religieuſes de ces communautés, pour ſe défendre de ſigner le formulaire. Par modeſtie, ſans doute, il ſe reſtreignit au nom de *Pere Abbé*, qu'on lui donnoit communément dans le parti; & par reſpect pour ſa mémoire, ſon ſucceſſeur s'en tint au nom de *Pere Prieur*, qu'il avoit déjà, lorſqu'il n'étoit qu'en ſecond.

Mais ceſſons de peiner les ames pieuſes & catholiques, par le récit continu de tant de ſcandales: au moins donnons-leur quelque relâche, & tâchons de leur faire trouver quelque ſujet d'édification, juſque dans les égaremens de l'eſprit humain. C'eſt l'opiniâtreté, & non pas préciſément l'erreur, qui fait les héréſies. Rien donc de plus propre à lever, ou du moins à diminuer le ſcandale de l'opiniâtreté janſénienne, que la docilité des ames droites, dont la myſticité, ou l'imagination trop vive, reproduiſit alors une ſorte de Quiétiſme.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIEME.

Depuis le renouvellement du Quiétisme en 1694, jusqu'au pontificat de Clément XI en 1700.

La révolte contre les décisions de l'Eglise scandalisoit depuis trop longtemps, pour que la providence ne suspendît pas le torrent de la séduction, ou du moins ne confondît pas les séducteurs & les rebelles, par quelque exemple frappant & respectable d'une conduite opposée à la leur. Les nouveaux disciples de Molinos, qui sans l'avouer pour maître, s'éleverent en France sur la fin du siecle dernier, se

trouvoient, par rapport à la note d'héréſie, dans les mêmes circonſtances que ceux de Janſénius. Les deux ſectes avoient été pareillement condamnées par le Pape & les évêques; & s'il y avoit quelque différence, c'eſt que la condamnation du prélat Flamand s'étoit faite avec beaucoup plus de ſolennité que celle du docteur Arragonois; qu'elle avoit été réitérée, réagravée, confirmée en toutes les manieres. Voyons à préſent quelle fut la conduite de leurs partiſans reſpectifs; ſans toutefois revenir ſur le chapitre faſtidieux du parti qui n'eſt que trop connu.

Les premiers veſtiges du Quiétiſme François furent découverts dans un livre du pere la Combe Barnabite, intitulé Analyſe de l'oraiſon mentale, où l'on ne put méconnoître le caractere du Moliniſme; quoique l'auteur n'y allât point juſqu'aux abominations de Molinos. Ce myſtique outré eut une éleve, qui paſſa bientôt ſon maître, qui de ſa fille en Dieu, devint en peu de temps ſa mere & ſon oracle. C'étoit, s'il eſt beſoin de la nommer, la fameuſe dame Guyon, qui fit des livres à ſon tour, donna le Moyen court & très-facile

de faire oraiſon, & l'Explication du cantique des cantiques. Les ouvrages du directeur & de la pénitente, dès qu'ils eurent vu le grand jour, furent condamnés par l'archevêque de Paris, tant pour le ridicule qu'ils donnoient à la piété, en rendant la contemplation commune aux enfans même de quatre ans, que pour l'atteinte qu'ils portoient à des vérités eſſentielles de la religion, & à l'intégrité des mœurs dont elles ſont la baſe. Ces contemplatifs abuſés ſe prétendoient affranchis de toute pénitence extérieure, de tout exercice de piété, de toutes les regles, de tous les moyens même les plus capables de contribuer au ſalut.

Quels que ſoient ces écarts, c'eſt peu de choſe en comparaiſon de ce que renfermoient les manuſcrits de la nouvelle illuminée, & ſur-tout celui qui eſt intitulé *les Torrens*. Elle y enſeigne que la clef de tout l'intérieur eſt l'abandon parfait, qui ne réſerve rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni ſalut, ni paradis, ni enfer; que l'ame vaut ſi peu, que ce n'eſt pas la peine qu'elle s'inquiete ſi elle ſe perdra, ou ne ſe perdra point; que Dieu ôte quelquefois

à l'ame parfaite toute grace, tout don, toute vertu, & pour toujours, en sorte qu'elle devient un objet d'horreur pour tout le monde; que la fidélité de cette ame consiste pour lors à se laisser écraser & pourrir, sans chercher à éviter la corruption; que dès qu'elle commence ainsi à ne plus sentir son infection, & à y demeurer contente, sans espérance, ni pouvoir d'en jamais sortir, dès-là aussi commence l'anéantissement, en quoi consiste la vraie perfection; qu'au lieu d'avoir encore horreur de sa misere extrême, & de craindre, comme autrefois, de la porter à la sainte communion, elle y va comme à une table ordinaire; qu'elle n'a point de peine, qu'elle est même ravie que Dieu ne la regarde plus, & qu'il donne toutes ses graces à d'autres; en un mot, qu'elle est tellement perdue en Dieu, qu'il n'y a plus en elle, ni remords, ni conscience. Ce n'est-là qu'une petite partie de ce qui est contenu dans le livre des *Torrens*, dont un extrait plus long ne seroit pas supportable. Voilà néanmoins l'état visible d'une ame abandonnée de Dieu, livrée au désordre, & absolument endurcie

dans le crime ; & voilà ce qu'on donnoit pour l'état le plus sublime, où la grace pût élever une ame. Les autres manuscrits de Madame Guyon sont au moins remplis d'extravagances.

Quant à l'Explication de l'Apocalypse, écueil fameux par tant de naufrages, dont elle ne fut point effrayée ; son moindre égarement c'est d'y faire la prophétesse. Elle y conte des visions, de telle nature, qu'on ne pourroit les rapporter sans salir l'imagination. Cependant elle proteste, sans que sa conduite l'ait jamais démentie, qu'il ne lui restoit après cela que des pensées aussi pures, que le ciel qui les lui inspiroit. A l'exemple de sainte Thérese, à qui son directeur la comparoit, elle écrivit encore par obéissance l'histoire de sa propre vie : là, nouvelles révélations, & nouvelles impiétés, ou plutôt nouvelles extravagances. Elle voyoit clair dans le fond des ames, elle avoit sur elles, aussi bien que sur les corps, une autorité miraculeuse. Ce que je lierai, disoit-elle, sera lié, & ce que je délierai sera délié : je suis cette pierre fichée par la croix sainte, & rejettée par les architectes. Elle étoit parvenue à

un tel point de perfection, qu'elle ne pouvoit plus prier les Saints, pas même la Sainte Vierge. Elle étoit si remplie de graces pour elle & pour les autres, qu'elle couroit à tout moment un danger prochain d'étouffer. Il falloit promptement la délacer; & si on ne l'eût fait un jour, elle en seroit morte sur le champ. Cependant le remede le plus efficace étoit de s'asseoir en silence à ses côtés. Alors du réservoir divin de son cœur, il se faisoit un dégorgement qui la dégageoit avec suavité; & ses acolytes, enfans de sagesse, recevoient de leur mere la mesure d'aliment qui convenoit à chacun d'eux.

Ce qu'il y a de plus étrange, ce qui doit paroître dans l'ordre moral un phénomene égal aux plus grands prodiges de l'ordre physique, c'est que cette femme inconcevable, malgré des écrits dictés en apparence par un libertinage outré, n'a jamais donné le moindre sujet de soupçonner ses mœurs; c'est que par un prodige encore moins concevable, & non moins inconteſtable, elle ait conçu & mis au jour tant d'extravagances, douée d'autant d'esprit que jamais femme en ait montré.

montré. Tous ceux qui l'ont connue, assurent qu'il est difficile d'en avoir davantage, & que personne ne parloit mieux des choses de piété. Un trait unique, savoir la haute estime où elle fut auprès de l'un des plus beaux génies du plus beau de nos siecles, forme ici une preuve, qui n'en laisse point d'autres à désirer. Aussi gens de bien qu'éclairés, ceux qui la préconisoient, & qui ne revinrent de leurs préventions qu'avec beaucoup de peine, la mettoient au nombre de ces mystiques vraiment habiles, mais incapables d'instruire les autres, & qui ont plus péché dans les termes que dans les sentimens. En effet tout le monde se convainquit avec le temps qu'elle étoit trompée la premiere, & qu'elle n'avoit jamais songé à tromper personne.

Quel que fût le mérite de ceux à qui les charmes de son esprit imposoient, elle ne laissoit pas d'être suspecte à des personnages d'une grande célébrité. Le bruit de ces soupçons lui étant parvenu, elle communiqua sa peine à l'abbé de Fénélon, en qui elle avoit une confiance particuliere. Ce n'étoit pas la seule personne d'un rang & d'un

Mém. Hist. & Dogm. T. IV, pag. 25 & suiv.

mérite distingués, avec qui elle eût des rapports intéressans. Elle inspira le même intérêt aux personnes les plus illustres de son temps, & jouit d'une vraie considération parmi tout ce qu'il y avoit de plus grand & de plus estimable à la cour de Louis XIV.

Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe, c'est son premier nom, fille d'un gentil-homme du Gâtinois, & femme de M. Guyon, né aussi de parens nobles, étant restée veuve à l'âge de vingt-deux ans, avec de la fortune, de la figure, beaucoup d'esprit & un caractere aimable, ne voulut jamais entendre à un second mariage, & tourna vers Dieu tous les sentimens de son cœur naturellement tendre. Peu après la mort de son époux, elle fit un voyage à Paris pour ses affaires. Elle y fit des connoissances, & particuliérement celle de M. d'Aranton, évêque de Geneve, le quatrieme successeur & l'imitateur fidele de S. François de Sales. Ce prélat lui proposa de se retirer dans son diocese, pour y travailler, avec quelques autres dames pieuses, à l'instruction des nouvelles catholiques. Elle prit en effet ce parti, après s'être dépouillée

de ses biens en faveur de ses enfans, à la réserve d'une modique pension. Mais les distractions attachées à la charge de supérieure dont on voulut la revêtir, l'en détournerent bientôt; trop tard néanmoins, puisqu'elle avoit déjà goûté les leçons du pere la Combe, qui étoit le directeur de cette communauté. Elle se retira chez les Ursulines de Tonon: après les avoir édifiées quelque temps, par son goût pour l'oraison & pour la retraite, elle alla chez une de ses amies à Grenoble, puis à Verceil, dont l'évêque prévenu pour elle d'une estime singuliere, l'avoit souvent invitée à s'y rendre. Pendant les six années qu'emporterent ces différens séjours, où elle fut presque toujours accompagnée du pere la Combe, elle composa ses ouvrages divers sur la spiritualité. Enfin l'air épais de Verceil ne convenant point à sa complexion, & moins encore à sa constitution morale, les médecins lui conseillerent de retourner en France; & elle revint à Paris.

Le bruit de ses ouvrages l'y avoit précédée, & l'on y avoit conçu des préventions si fâcheuses contre elle, qu'elle

y fut arrêtée presque en arrivant, & mise dans un monastere. L'archevêque l'interrogea, & la fit interroger plusieurs fois par des gens habiles. On découvrit en elle autant de docilité que d'innocence. Les religieuses, d'un autre côté, rendant avec admiration témoignage à toutes ses vertus; Madame de Maintenon s'intéressa pour elle auprès du Roi, & lui fit rendre une entiere liberté. Ainsi l'humiliation même la mit dans une considération plus haute, & lui procura la plus puissante protection. Dès son premier séjour à Paris, elle avoit eu la connoissance de la duchesse de Béthune, femme de beaucoup d'esprit & de grande piété, chez qui se rassembloit tout ce qu'il y avoit de personnes recommandables par ces deux endroits, tant à la ville qu'à la cour: ce fut là qu'elle se lia d'une maniere étroite avec les ducs de Chevreuse & de Beauvilliers, & sur-tout avec l'abbé de Fénélon, alors précepteur des enfans de France. Fénélon, cette ame si pure & si noble, applaudissoit aux idées grandes que Madame Guyon s'étoit formées de Dieu, & plus encore à son amour sans partage pour l'être infiniment aimable,

On continua néanmoins à décrier sa doctrine, & l'on peignit sa personne même des couleurs les plus affreuses. On menaçoit le Royaume & l'Eglise d'une secte nouvelle, égale en abominations & en infamies aux anciens Gnostiques ; & ceux qui répandoient principalement ces bruits, le faisoient avec toute la chaleur que pouvoit donner l'espoir de tourner de ce côté-là, la vigilance & l'activité des deux puissances, dont ils étoient l'objet.

Madame Guyon, pour faire tomber, s'il étoit possible, ces clameurs scandaleuses, prit le parti, avec le conseil de M. de Fénélon, de soumettre sa maniere d'oraison & tous ses écrits à l'oracle de l'Eglise de France, le grand évêque de Meaux. Ce prélat accepta la commission, & la dame lui remit tous ses ouvrages, imprimés & manuscrits. On peut juger quel fut l'étonnement de Bossuet, quand sur-tout en lisant la vie de cette femme, composée par elle-même, il y trouva les rêveries que nous avons citées. Il ne douta pas un moment qu'elle ne fût dans l'illusion la plus pitoyable. Dans les conférences qu'elle eut ensuite avec lui, elle con-

feſſa qu'il étoit contraire à ſa maniere d'oraiſon, de rien demander à Dieu. Sur quoi il lui défendit de s'approcher des ſacremens : mais elle marqua tant d'humilité & de ſoumiſſion, que cette défenſe n'eut pas ſon effet.

Cependant elle demanda que M. de Noailles, alors évêque de Châlons, en grande réputation de piété, & M. Tronſon, ſupérieur général de S. Sulpice, fuſſent aſſociés à M. de Meaux, pour la déciſion des points ſur leſquels on l'accuſoit d'erreur. Madame de Maintenon leur fit encore joindre M. de Fénélon. Les amis de Madame Guyon lui avoient apparemment fait entendre, depuis qu'elle avoit choiſi M. de Meaux pour juge, qu'il étoit de la prudence de ne pas s'en rapporter uniquement en cette matiere à un prélat, qui s'étoit déclaré plus d'une fois en pleine Sorbonne contre le pur amour, qu'il traitoit de chimere, perſuadé qu'il entre de l'intérêt propre dans tous les actes du cœur humain. M. de Meaux lui-même, dès les premieres conférences, qui, pour ce nouvel examen, ſe tinrent à Iſſi près de Paris, avoua qu'il connoiſſoit peu les

ouvrages des myſtiques ; les circonſtances l'ayant toujours tourné vers le dogme & la controverſe. C'eſt pourquoi il pria M. de Fénélon, très-verſé dans ce genre d'étude, d'en faire des extraits, & de les communiquer à la Commiſſion. Le pieux abbé le fit volontiers, non pour défendre les écrits de Madame Guyon, dont il ne priſoit que la piété perſonnelle, mais par zele pour la vraie ſpiritualité, à laquelle il craignoit que l'on ne donnât atteinte.

Les examinateurs poſerent d'abord les principes propres à éclaircir la matiere, à faire diſcerner la vraie ſpiritualité de la fauſſe, & à préſerver des illuſions qui ſont à craindre dans la pratique de la vie contemplative. Ils examinerent enſuite les écrits de l'accuſée, où ils trouverent ſans doute bien des choſes à reprendre : mais elle ſatisfit à toutes les plaintes, par des explications catholiques des paſſages même les plus répréhenſibles, & ſur-tout par une candeur & une ſoumiſſion qui ne laiſſoit pas douter de ſa foi ſincere. Ils prononcerent donc que, ſi elle avoit péché dans les termes, elle étoit irré-

prochable dans sa croyance, & bien éloignée sur-tout des abominations reprochées à Molinos & à ses disciples. Ils voulurent ensuite réduire toutes ces matieres abstraites & difficiles à quelques articles précis, qui pussent confondre l'erreur, sans porter préjudice aux vrais principes de la vie contemplative. Mais ce ne fut pas sans beaucoup de peine & de contestation, tant sur le fond des choses que sur la maniere de les énoncer, qu'ils parvinrent enfin à les dresser au nombre de trente-quatre.

Ils portent en substance, que tout fidele en tout état est obligé de retenir l'exercice des vertus théologales, & d'en produire des actes; d'avoir la foi explicite des vérités principales du christianisme; de vouloir & de demander expressément son salut éternel, la rémission de ses péchés, la grace de n'en plus commettre, la force contre les tentations, la persévérance dans le bien, & l'avancement dans les voies de la perfection, qui peut toujours croître; qu'il n'est jamais permis d'être indifférent pour le salut, ni pour ce qui y a rapport; que les actes ci-dessus

mentionnés ne dérogent point à la plus haute perfection, & que pour les produire, il n'eſt pas beſoin d'attendre une inſpiration particuliere, la foi jointe au ſecours ordinaire de la grace ſuffiſant pour cela; que dans l'oraiſon la plus ſublime, ces actes ſont à la vérité compris dans la charité, mais en tant qu'elle anime toutes les vertus, qu'elle en facilite l'exercice, & non qu'elle les rende inutiles; que les réflexions ſur ſoi-même, ſur les opérations intérieures, ſur les dons du ciel & ſur l'uſage qu'on en fait, ayant été pratiquées par les apôtres & les plus grands ſaints, doivent l'être par tous les chrétiens même les plus parfaits; que les mortifications extérieures conviennent de même aux fideles, à quelque état de perfection qu'ils ſoient parvenus, & que ſouvent encore elles ſont néceſſaires; que l'oraiſon perpétuelle ne conſiſte pas dans un acte unique & perſévérant ſans interruption, mais dans une diſpoſition habituelle à faire tout ce qui plaît à Dieu, & à ne rien faire qui lui déplaiſe; qu'il n'y a point d'autres traditions d'une autorité certaine, que celles qui ſont reconnues par toute

l'Egliſe ; qu'il ne faut pas rejetter l'oraiſon de ſimple préſence de Dieu, de quiétude ou repos en Dieu, ni les autres oraiſons extraordinaires, même paſſives, qui ſont approuvées par les meilleurs maîtres de la vie intérieure ; mais que ſans elles on peut devenir un très-grand ſaint, & qu'on ne doit pas attacher l'état de perfection à un tel genre d'oraiſon plutôt qu'à un autre ; bien moins encore le don de prophétie, ou le privilége de l'apoſtolat, à un certain degré d'oraiſon & de perfection ; que c'eſt un égarement dangereux, d'exclure de la contemplation les myſteres de J. C. & les vérités communes de la foi ; enfin que les voies extraordinaires ſont très-rares, & toujours ſujettes à l'examen des ſupérieurs eccléſiaſtiques, avec d'autant plus de raiſon, que les illuſions y ſont fort à craindre.

Il y avoit près de huit mois que duroit cette diſcuſſion, & tout le monde en attendoit l'iſſue, avec autant d'impatience que de curioſité. Enfin le jugement & les trente-quatre articles furent ſignés par les commiſſaires, ſans excepter M. de Fénélon, le dixieme de

mars 1695. Il avoit été nommé à l'archevêché de Cambrai, au mois de février précédent ; & M. Boſſuet le voulut ſacrer, pour marquer au public, que la diverſité d'opinions qui s'étoit rencontrée entre eux, n'avoit point altéré leur union.

Durant le cours des conférences, Madame Guyon s'étoit retirée volontairement pour ſix mois à Meaux, dans le couvent de la Viſitation, où elle n'avoit commerce qu'avec deux religieuſes d'une ſageſſe éprouvée, & avec le confeſſeur que l'évêque lui-même lui avoit donné. Le prélat d'ailleurs la viſitoit ſouvent dans l'intervalle des conférences, lui écrivoit quand il étoit abſent, & recevoit aſſidument ſes réponſes : dans tous ces rapports, elle ne ceſſa de lui donner des témoignages convaincans de la droiture de ſon cœur, d'une modeſtie incapable de préſomption, de confiance même & d'un déſir ſincere d'être éclairée par un ſi grand maître. Si-tôt qu'on lui eut préſenté le jugement des commiſſaires, elle le ſigna ſans faire la moindre objection. Elle ſigna, ſans plus de difficultés, les cenſures que M. de Châlons & M.

de Meaux firent de ſes livres. Elle fit même ſon acte de ſoumiſſion, ſous la dictée de celui-ci : tout ce qu'elle ſe permit d'y ajouter, fut qu'elle n'avoit jamais eu intention de rien avancer de contraire à l'eſprit de l'Egliſe Catholique, proteſtant qu'elle lui avoit toujours été, & qu'elle lui ſeroit toujours ſoumiſe.

Sur des diſpoſitions auſſi édifiantes, M. de Meaux lui donna une atteſtation par laquelle il aſſuroit, qu'elle n'étoit impliquée en aucune maniere dans les abominations du Molinoſiſme, & qu'il étoit pleinement ſatisfait de ſa conduite. La ſupérieure & les religieuſes de la Viſitation de Meaux lui donnerent encore un certificat, portant que, loin d'avoir cauſé aucun trouble dans leur maiſon, elle les avoit extrêmement édifiées par ſa conduite & ſes entretiens, où l'on avoit remarqué beaucoup de patience & de mortification, de douceur & d'humilité, de ſimplicité même, & la plus haute eſtime pour tout ce qui eſt de la foi.

Munie de pareils témoignages, après de pareilles épreuves, Madame Guyon ne prévoyoit pas qu'elle dût eſſuyer de

nouveaux orages. Mais sa soumission à la voix des pasteurs ne lui avoit rien moins que concilié bien des gens de secte & de cabale, qui désiroient & avoient peut-être espéré d'elle tout autre chose. Une docilité si exemplaire confondoit trop leur opiniâtreté, pour ne pas leur déplaire; & les alarmes de la cour au sujet du nouveau Quiétisme, faisoient une diversion qui leur étoit trop favorable, pour ne pas chercher à la perpétuer. Quoi qu'il en soit, à peine Madame Guyon eut-elle quitté sa retraite de Meaux, dans la résolution de vivre également retirée partout ailleurs, qu'on l'accusa de recommencer à dogmatiser; & sur cette accusation, on se saisit encore de sa personne. Cette nouvelle détention n'eut pas plus de suite que les autres. On lui permit de se retirer à Blois; mais avant son départ, M. de Noailles, qui venoit de passer de l'évêché de Châlons à l'archevêché de Paris, exigea d'elle un nouvel acte de soumission. Elle le donna sans difficulté, & y protesta qu'elle n'avoit jamais prétendu insinuer aucune des erreurs que ses écrits contenoient; qu'elle n'avoit pas même conçu, que

perſonne ſe mît jamais ce mauvais ſens dans l'eſprit.

On ne ſauroit donc révoquer en doute l'innocence de cette femme ſinguliere, ni plus ſoupçonner l'intégrité de ſa foi, que la droiture & la pureté de ſon cœur. Telle fut en effet l'idée que s'en formerent Meſſieurs de Paris & de Meaux. Ces prélats qui avoient lu & relu les manuſcrits, où elle ſe dit la femme enceinte de l'apocalypſe, l'épouſe préférée à la mere, la fondatrice d'une Egliſe nouvelle, n'ont vu en tout cela qu'un fanatiſme d'imagination & un flux de galimathias, ſans nulle intention d'enſeigner l'erreur. Eſt-il donc ſurprenant qu'elle ait gagné l'eſtime de ceux qui lui connoiſſoient bien d'autres qualités, véritablement eſtimables? On verra néanmoins par la ſuite faire un crime à M. de Cambrai, d'un ſentiment auſſi digne de ſa généroſité que de ſa candeur.

Madame Guyon, touchant laquelle il eſt temps de finir, ne ſe contenta point d'avoir rendu témoignage à ſa foi, dans le cours de ſes tribulations. Pluſieurs années après, elle le renouvella, dans un temps où il n'impor-

toit plus à la tranquillité de ses jours, où elle n'envisageoit que le juste juge, devant qui elle alloit paroître. Sur le point de mourir, elle mit à la tête de son testament sa profession de foi, conçue dans les termes suivans.

Je proteste que je meurs fille de l'Eglise catholique, apostolique & Romaine; que je n'ai jamais voulu m'écarter de ses sentimens; que depuis que j'ai eu l'usage parfait de la raison, je n'ai pas été un moment sans être prête, au moins de volonté, à répandre pour elle jusqu'à la derniere goutte de mon sang, comme je l'ai constamment protesté en toute rencontre, comme je l'ai déclaré & signé autant de fois que j'en ai eu occasion; ayant toujours & en tout temps, soumis mes écrits & mes livres à la sainte Eglise ma mere, pour laquelle j'ai, & toujours j'ai eu & aurai, avec la grace de Dieu, un attachement inviolable & une obéissance aveugle; n'ayant & ne voulant admettre aucun sentiment que les siens, & condamnant sans restriction tout ce qu'elle condamne, ainsi que je l'ai toujours fait. Je dois à la vérité, & pour ma justification, de proteſter

avec ſerment, qu'on a rendu de faux témoignages contre moi, ajoutant à mes écrits, me faiſant dire & penſer ce à quoi je n'avois jamais penſé, & dont j'étois infiniment éloignée; qu'on a joint la fauſſeté à la calomnie, me faiſant des interrogatoires captieux, ne voulant point croire ce qui me juſtifioit, & ajoutant à mes réponſes, mettant ce que je ne diſois pas, & ſupprimant les faits véritables. Je ne dis rien des autres choſes, parce que je pardonne tout & de tout mon cœur; ne voulant pas même en conſerver le ſouvenir. Quelle énigme nouvelle, que ce monument! Nous ne nous hazarderons point en à faire l'explication, & moins encore l'application: mais nous en conclurons à uſer de la même réſerve, à l'égard de l'accuſée, qu'à l'égard des accuſateurs.

Madame Guyon n'eſt pas la ſeule perſonne de ſon temps, qui, au point le plus lumineux d'un ſiecle ſi juſtement vanté, montra que l'eſprit humain n'étoit pas à l'abri de l'égarement, & des écarts même les plus pitoyables. Il s'éleva dans ce même temps, au milieu de Rome, une ſociété entiere de

fanatiques, dont les membres se nommerent les Chevaliers de l'apocalypse. Augustin Gabrino de Brescia, leur chef, se faisoit appeller tantôt le monarque de la trinité, tantôt le prince du nombre septenaire. Un jour des rameaux qu'il se trouvoit à l'église comme on chantoit l'antienne, *Qui est ce Roi de gloire*, il courut, l'épée à la main, vers les chantres, en criant que c'étoit lui. On le prit avec raison pour un fou; & sans faire d'éclat, sans crier à l'erreur, ni à l'hérésie, on le renferma. Cependant les chevaliers de l'apocalypse étoient déjà au nombre de quatre-vingts, portant sur leurs habits & sur leurs manteaux les armes de leur ordre, savoir un bâton de commandement & un sabre en sautoir, avec une étoile & les noms rayonnans des anges Michel, Gabriel & Raphael. Ils se disoient suscités pour défendre l'Eglise contre l'Antechrist, qui étoit prêt à se faire adorer. Ils avançoient bien d'autres principes de subversion, d'autant plus dangereux, qu'ils les accréditoient par leur empressement à soulager tous ceux qui étoient dans quelque nécessité. Après l'empison-

nement de leur chef, un pauvre bucheron qui s'étoit laissé engager dans cette secte, révéla tout ce qu'il savoit de ses mysteres : on arrêta une trentaine de ces illuminés, & tout le reste se dissipa.

Rome laissa tomber de lui-même ce fanatisme ; & pendant que des rêveries à peu près semblables absorboient en France les momens précieux des premiers prélats, elle porta son attention sur deux ouvrages françois, qui avoient pour titres, la Dévotion à la Sainte Vierge, & l'Année Chrétienne : il faut cependant convenir que la séduction n'y étoit pas fort à craindre, au moins à raison du style. Le traité de la dévotion à la Sainte Vierge, composé par le sieur Baillet, étoit marqué au coin des autres ouvrages du même auteur, dont l'on peut juger par la vie des Saints, le plus passable de tous, & qui n'a guere pour relief que sa hardiesse à rayer & à biffer, à dénicher & à réprouver ; en un mot, qu'une témérité confiante, dont la sotte ignorance peut seule prendre les productions pour des chef-d'œuvres de sagacité & de critique. Mais s'il ne

raisonnoit point, & pensoit très-peu; il lisoit beaucoup, il furetoit sans fin, il compiloit, il déchiquetoit, il entassoit & puisoit de préférence dans les répertoires de la nouveauté, autant néanmoins qu'il le pouvoit, sans trop s'exposer; & il s'en attachoit les auteurs, par les louanges qu'il leur prodiguoit. Cette habileté à se faire valoir suppléoit au mérite, & procuroit à ses livres des approbations pompeuses, que le suffrage des connoisseurs, il est vrai, justifioit rarement, mais qui imposoient toujours au troupeau des simples.

Le docteur Hideux, connu par la quantité d'approbations qu'il a données à de méchans ouvrages, dit entre autres choses, que celui-ci peut être d'un grand usage pour défendre l'Eglise catholique contre les faux reproches des prétendus réformés. Ils auroient été bien difficiles, sans contredit, s'ils n'en avoient pas été contens. Aussi Bayle témoigne-t-il que cet auteur traite la dévotion à la Vierge, aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire, c'est-à-dire autant qu'un prêtre de la communion Romaine, sans trahir en termes

Diction. art. Nestorius.

exprès la foi qu'il professe, peut se rapprocher des plus grands ennemis de Marie. Quoi de plus agréable en effet pour des protestans, que d'entendre dire à un prêtre, que l'ange de l'apocalypse empêcha S. Jean de se prosterner devant lui, parce que *se prosterner est une sorte de respect & de soumission, qui n'est due qu'à Dieu?* N'est-ce pas là condamner véritablement la pratique universelle des catholiques, qui tous les jours se mettent à genoux devant les images des Saints, & particuliérement devant celle de la Sainte Vierge? L'auteur avance aussi, que le culte rendu à la mere de Dieu est inutile, & à elle, parce qu'elle n'en retire aucune gloire, & à la plupart des hommes, parce qu'elle abhorre les prieres des pécheurs, & qu'elle n'intercede que pour les élus. Ce dernier trait ne dut pas moins plaire aux semi-calvinistes, qu'aux calvinistes rigoureux.

Baill. Dév. à la S. Vierge, page 93.

Ce frondeur audacieux attaque de même les prérogatives & tous les titres d'honneur que l'Eglise attribue à Marie. Si on l'appelle mere de miséricorde, c'est uniquement, selon lui, parce qu'elle est mere du Dieu de miséricorde;

& non pas que touchée de nos miſeres, elle emploie ſon crédit en notre faveur. Si nous la nommons Notre-Dame, c'eſt, dans ſon ſtyle ironique, peu différent ici du blaſphême, c'eſt par la même raiſon, que les bonnes gens appellent un Saint, Monſieur, & une Sainte, Madame; & nous la nommons Reine des anges, oſe-t-il ajouter, comme on dit la reine des fleurs, ou le roi des aſtres. A quoi il ajoute encore, que la plupart des titres d'honneur qu'on donne à la Vierge, ſont nouveaux, ſont outrés, ſont de pures hyperboles; que l'Egliſe ne fait que les tolérer, & qu'il vaudroit beaucoup mieux s'en abſtenir. Après les titres de Marie, viennent ſes fêtes, qui ne ſont pas mieux traitées par le faux prôneur de ſa dévotion. Elles furent établies, dit-il, en partie par les princes ſéculiers, qui ſe ſont ingérés à les preſcrire; & en partie, par différens particuliers, qui ont entraîné l'Egliſe. Il parle de l'immaculée conception, en homme également aguerri contre les foudres du ſiége apoſtolique, & contre le torrent des docteurs. Pour l'aſſomption en corps & en ame, que l'abbé de S. Cyran

Petr. Aurel. T. II, in-4°. page 176.

néanmoins avoit tenue pour tellement indubitable, qu'on ne pouvoit la nier ſans ſe rendre coupable d'erreur; ce n'eſt pour lui qu'une conjecture, appuyée ſur des révélations, au défaut de preuves régulieres. L'Egliſe, ajoute-t-il en termes exprès, n'a pas jugé à propos d'arrêter le zele & l'induſtrie de ceux qui introduiſoient des opinions nouvelles, pourvu qu'elles fuſſent édifiantes & pieuſes. N'eſt-ce pas là, ſous le faux air d'une apologie de l'Egliſe, la juſtification des plus ſanglans reproches que lui font les proteſtans?

Il n'en falloit pas tant ſans doute, pour autoriſer Rome à flétrir un ouvrage, infiniment plus propre à éteindre qu'à établir la dévotion qui lui ſervoit de titre. La flétriſſure ne fut aſſurément pas exceſſive, puiſqu'on ſe contenta de le mettre à l'*Index*; apparemment pour ne pas lui donner plus de célébrité, qu'il ne pouvoit s'en acquérir par ſa mince valeur.

L'Année Chrétienne du ſieur le Tourneux ne fut pas traitée avec plus de rigueur; & ſi elle n'eût pas été comme une publication nouvelle du miſſel & du bréviaire françois du ſieur Voiſin,

déjà condamnés, peut-être l'eût-on laissée, sans nulle atteinte, entre les mains de ces dévotes qui ne regorgent pas d'esprit, & qui en trouvent d'autant plus dans un livre, qu'elles l'entendent moins. Ce décret fit toutefois jetter feu & flamme au pere Quesnel, suivant les paroles expresses de son affidé Valloni. Le parti en conclut, avec sa docilité ordinaire, à faire une nouvelle édition du livre proscrit; & de toute part on en préconisa l'auteur, qu'on mettoit de niveau avec les Thomassin, les le Cointe, les le Vallois & les Arnaud même. Telle est la charité dans les sectes, capable d'opérer jusqu'aux plus étonnantes métamorphoses; & les succès en sont d'autant plus rapides, que tous s'y rendent solidaires pour fabriquer la réputation d'un seul. Quelle est après tout la dose de génie, dans l'Année Chrétienne? Quelques réflexions traînantes, quelques lieux communs dévotieux, qui coutent peu à l'esprit, & qui ne vont point au cœur; voilà tout ce qui en a fait placer l'auteur dans le catalogue des premiers génies de son temps.

Voici un décret bien différent de ceux qu'on vient de rapporter, & de la plupart des choſes de même ordre. Auſſi la cauſe en fut-elle des plus ſingulieres, & tout-à-fait originale. Les ſavans auteurs des Actes des Saints, connus ſous le nom de Bollandiſtes, avoient établi ſous le 6 & le 19 de mars, que le B. Berthold avoit été le premier général des Carmes : par-là, ils fixoient au douzieme ſiecle l'origine de cet ordre. Il s'en falloit bien que les vieux nourriſſons du Carmel ſe bornaſſent à une antiquité de ſix cents ans. Quelques-uns d'eux avoient autrefois prétendu que leur origine remontoit juſqu'au patriarche Enoc, qui vivoit avant le déluge. Mais on les avoit un peu embaraſſés, en leur rappellant que Noé & ſes trois fils, reſtés ſeuls du genre humain, avoient chacun ſa femme, ce qui n'étoit pas conforme à la regle du Carmel ; du reſte, que parmi les animaux, tant mondes qu'immondes, admis dans l'arche, on ne voyoit, par aucun texte des livres ſaints, qu'il ſe fût mêlé aucun Carme. L'objection fut aſſez forte, ou du moins aſſez plaiſante, pour faire diſparoître cette

cette prétention : mais on n'en fut que plus ardent à soutenir, qu'au moins on descendoit en droite ligne du prophete Elie. Et depuis le temps de ce prophete, selon la these fameuse qui fut soutenue en 1682, par un Carme de Beziers, devant le chapitre provincial, & censurée à Rome en 1684, tout ce qu'il y a eu de patriarches & de prophetes en Judée, la plupart des sages & des philosophes sous les climats divers, Pythagore indubitablement païen, & les Druïdes mêmes furent autant de Carmes. Les savans qui travailloient avec tant d'applaudissement à purger la légende des mélanges fabuleux qui la déshonoroient, ne crurent pas devoir épouser des opinions, qui les eussent rendus la risée de tout ce qui joignoit le bon sens avec l'érudition. Cependant ils ne les combattirent pas de front ; connoissant la délicatesse de l'ordre en général, sur l'article de la généalogie.

Elle étoit infinement plus grande encore qu'ils ne se l'étoient figurée, au moins parmi les Carmes des Pays-bas. Ces bons peres oubliant qu'il n'en est

pas de la noblesse religieuse, comme de la noblesse mondaine, d'autant plus estimée qu'elle est plus éloignée de sa source; que les ordres monastiques, au contraire, ne sont jamais plus estimables que quand ils touchent à leur origine, parce qu'ils ne sont jamais plus fervens; ils se crurent lésés dans leur honneur, ils poussèrent des plaintes & des cris menaçans, ils écrivirent de toute part, ils inonderent la Flandre de libelles, & bientôt tous les Etats d'Espagne. Le pere Sébastien de S. Paul, très-distingué par les emplois qu'il avoit remplis dans son ordre, & bien médiocrement par sa doctrine, ou sa critique, fit un crime & presque une hérésie aux Bollandistes, d'avoir accusé de supposition les décrétales antérieures à celles du pape Sirice, aussi bien que la donation de Constantin à l'Eglise Romaine, & d'avoir douté du miracle de la Véronique. On sent qu'il ne fut pas difficile de répondre à ces objections, & à toutes les pauvretés qu'elles entraînerent.

Durant cette lutte, fort sérieuse d'une part, quoique très-badine de l'autre, parut tout à coup dans la lice un nouvel athlete, qui avoit moins l'air d'un

concurrent véritable, que d'un acteur chargé de parodier les prétentions dont il se montroit jaloux. Rien toutefois ne fut moins supposé que le chagrin, non plus de Sébastien de S. Paul, mais de Paul de S. Sébastien, religieux de la Charité, quand il apprit que les Carmes se donnoient pour les plus anciens religieux du monde. Il quitta la lancette & la seringue, il prit la plume, il soutint avec chaleur, que son ordre avoit neuf cents ans d'antiquité sur celui des Carmes; que l'ordre des Carmes datoit tout au plus du temps où vivoit le prophete Élie, & que celui de la Charité remontoit incontestablement jusqu'au temps d'Abraham, que ce premier patriarche avoit fondé l'ordre de la Charité dans la vallée de Mambré, en faisant un hôpital de sa maison; bien plus, qu'après ce premier hôpital, il en alla faire un autre dans les Limbes, pour y loger les enfans morts sans baptême. On douteroit avec raison d'une émulation pareille, si l'on n'avoit pas consigné dans un monument, au dessus de tout soupçon, la lettre de ce frere Paul de S. Sébastien. Lui-même écrivit à

Réponse de Papebr. au F. Sébast. de S. Paul, art. 16, n°. 10.

ce sujet, de l'hôpital d'Antiquera en Espagne, au général de son ordre. Une piece de ce caractere méritoit assurément de passer à la postérité.

La vérité qui perçoit par tant d'endroits, ou fut étouffée par l'intrigue, ou ne fut pas apperçue par les Inquisiteurs d'Espagne, qui, au grand étonnement de toute l'Europe savante, condamna quatorze volumes des Actes des Saints, qui comprenoient les mois de mars, d'avril & de mai. Les moins affectionnés à l'institut des auteurs, regarderent cette censure comme une plaie faite à la république des lettres, & firent éclater de toute part leur indignation. Ce qui engagea l'empereur Léopold, à prier le roi d'Espagne d'interposer son autorité, afin que ses Etats ne fussent pas privés du fruit d'un travail utile à l'Eglise, & applaudi par tous les vrais savans. Ces remontrances firent sans doute impression, puisque l'inquisition d'Espagne rendit un décret nouveau, qui permettoit aux Bollandistes de fournir leurs défenses. Les Carmes, dans cette crise, jugerent qu'il falloit tout risquer: ils dénoncerent à l'inquisition la lettre même de l'Empereur, qu'ils oserent qualifier de

piece hérétique & schismatique ; toutefois en voulant bien feindre, qu'ils ne la croyoient pas de ce prince. Là-dessus, Rome prit connoissance de l'affaire ; & les volumes notés eurent d'abord la liberté de se produire au jour. L'inquisition d'Espagne défendit ensuite toutes les pieces qui concernoient ce différend. Rome défendit encore, sous les peines les plus rigoureuses, de traiter à l'avenir de l'institution prophétique de l'ordre des Carmes. Enfin l'inquisition d'Espagne, instruite, ou calmée par le temps, révoqua le décret qui avoit défendu la lecture des Actes des Saints. Que de mouvemens pour une chimere ! & combien de chimeres ont causé de pareils mouvemens !

En France, Louis le Grand, par une marche plus égale, comme aussi mieux méditée, confirma la révocation de l'édit de Nantes, treize ans après qu'elle avoit été ordonnée : délai bien suffisant pour en avoir contrebalancé les inconvéniens & les avantages, dans un conseil dont peu d'autres purent se flatter depuis d'égaler la sagesse. Ce religieux monarque s'étoit

rendu sourd à toutes les sollicitations que les plénipotentiaires des princes protestans avoient faites en faveur des religionnaires de France, au congrès de Riswick; tandis qu'il avoit encore sur les bras la plus grande partie des puissances de l'Europe. Ainsi s'évanouirent toutes les espérances que ces François équivoques avoient conçues à l'occasion d'une guerre si embarassante pour leur Souverain, & qui en avoient induit plusieurs à se relâcher des bonnes dispositions qu'ils marquoient auparavant. Ils allerent en foule chercher la liberté de professer l'erreur dans la principauté d'Orange, qui par un article du traité, avoit été rendue au Roi Guillaume d'Angleterre, charmé de les recevoir dans ce petit Etat presque dépeuplé. Mais le Roi très-chrétien leur fit défense, sous peine de la vie, de s'y aller établir; avec ordre sous la même peine, à ceux qui s'y étoient déjà retirés, de revenir chez eux dans le terme de six mois.

Attentif à tout ce qui regardoit le maintien, l'avancement & la dignité de la religion, Louis avoit donné, deux ans auparavant, l'édit à jamais mémorable de 1695, sur les remon-

trances du clergé, portant que les ordonnances de nos Rois au sujet de la juriſdiction eccléſiaſtique n'étoient pas également obſervées dans toutes les cours de juſtice, & que depuis leur publication il étoit encore ſurvenu bien des difficultés inſolubles. Le Monarque donna, au mois d'avril de cette année, en cinquante articles, une déclaration capable de rétablir à jamais le calme & l'harmonie entre les deux juriſdictions, ſi la jalouſie en pareille matiere pouvoit connoître des bornes. Elle s'étend à la réſidence & à la viſite épiſcopale, aux monitoires & aux décrets eccléſiaſtiques de toute eſpece, à la publication des actes juridiques, aux appels comme d'abus, aux procédures criminelles, aux cas privilégiés, à l'exécution des ſentences, aux prérogatives de la hiérarchie & à la conſervation de ſes biens, à l'adminiſtration des hôpitaux, aux comptes des fabriques, aux revenus des bénéfices incompatibles, à l'honoraire des miniſtres ſacrés, aux prieres publiques, aux prédications & aux confeſſions quant à l'ordre extérieur, & de même à la doctrine, aux officiaux, aux théologaux, aux curés

& aux vicaires, à l'érection des cures, aux écoles des paroisses, aux décimateurs, aux religieux, aux religieuses & à tout ce qui intéresse la discipline réguliere. En un mot, il ne tint pas à la sage prévoyance du Monarque, que la concorde & l'harmonie entre les deux juriſdictions ne fussent rétablies dans toute leur étendue. Si les passions humaines continuerent encore à les troubler, au moins les troubles & les abus diminuerent-ils considérablement.

Pendant que le Monarque s'occupoit ainsi de tout ce qui intéressoit l'ordre ecclésiastique & civil de ses Etats; cinq prélats des plus distingués du royaume, Messieurs de Paris, de Reims, de Meaux, d'Arras & d'Amiens, portant leur sollicitude jusqu'au centre de la catholicité, sur les productions du sacré college, écrivirent au Pape pour lui déférer un livre posthume du cardinal Sfondrati sur la prédestination; quoiqu'il eût été imprimé à Rome, avec la permission du saint office. Il n'est pas hors de propos d'observer, que ce cardinal avoit écrit contre les quatre articles, statués par le clergé de France dans l'assemblée de

1682. Il faut avertir auſſi, que ſon livre mettoit en avant des propoſitions très-ſingulieres. On y voit, entre autres choſes, que le ſort des enfans morts ſans baptême eſt heureux, comme les ayant préſervés d'offenſer Dieu par eux-mêmes; & que Dieu, en les privant de la félicité ſurnaturelle, ne les a pas privés pour cela de toute ſorte de félicité.

C'étoit-là ſaper par les fondemens tout l'édifice du Janſéniſme, auſſi bien que celui du Calviniſme & du Luthéraniſme par rapport à la grace; puiſque les partiſans de toutes ces héréſies, pour ſauver la divine juſtice, qui dans leurs principes punit de l'Enfer des fautes que nous n'avons pu éviter ſans la grace qui nous manquoit, & qu'ainſi nous avons commiſes néceſſairement, n'ont rien de mieux à répondre, quand ils ſont pouſſés juſqu'à un certain point, ſinon que cette néceſſité où nous ſommes de pécher dans l'état préſent, provient du péché originel, malgré la grace du baptême, dont ils anéantiſſent ainſi la vertu eſſentielle. La néceſſité, pour me ſervir des expreſſions mêmes de Janſénius, répétées vingt

Janſ. de Stat. nat. Lapſ. cap. 24 & 25.

fois, provient de la détermination libre de la volonté de notre premier pere, & n'eſt rien autre choſe que la perpétuité immuable de cette volonté primitive. Voilà pourquoi ſes diſciples s'irritent ſi fort contre quiconque ne fait pas, comme eux, un article de foi, de la peine du feu décernée aux enfans morts ſans baptême; c'eſt-à-dire contre tous les théologiens catholiques, ſans en excepter les ſaints peres, dont la plupart ont tenu l'opinion contraire, & dont aucun n'a regardé cette queſtion comm décidée par l'Egliſe, pas même S. Auguſtin. Si ce pere, comme on a pu le voir dans le lieu où nous avons rendu compte de ſes œuvres, a tenu l'affirmative, en touchant cette matiere en orateur dans un ſermon prêché à Carthage; cependant il la regardoit ſi peu comme un article de la croyance catholique, qu'en y revenant dans un de ſes ouvrages dogmatiques & des plus réfléchis, il reprit le ſentiment oppoſé.

Le livre du cardinal Sfondrat déplaiſoit par bien d'autres endroits aux partiſans des nouvelles doctrines, parmi

lesquels toutefois nous sommes bien éloignés de comprendre plusieurs des prélats qui se rendirent ses dénonciateurs : d'autres motifs habilement présentés les engagerent dans ce faux pas. La doctrine de ce cardinal étoit en toute chose trop opposée à celle des Augustiniens prétendus, pour qu'ils ne soulevassent point tout le clergé contre lui, s'il leur eût été possible. Ils avoient crié bien haut, avant même que les prélats eussent parlé. On voit par leurs lettres, les mouvemens qu'ils se donnoient pour le faire dénoncer, tant aux universités qu'aux évêques & au Souverain Pontife. Toute la faction en conspira la ruine ; & toutes ses cabales furent inutiles. Le sage & pieux pontife Innocent XII vit où le coup portoit. Il fit cependant examiner l'ouvrage avec soin, & avec d'autant plus de liberté, que l'auteur étant mort, il ne pouvoit rien pour sa défense. Malgré tant de circonstances favorables à ses adversaires, le Pontife refusa constamment de prononcer. Il eût été bien étrange en effet, & bien doux pour les Jansénistes, de voir condamner à Rome ce que Rome avoit permis d'im-

primer. Bien loin de remporter ce triomphe, ils eurent encore le chagrin de voir paroître à Rome, sans flétrissure & sans aucun obstacle, une défense publiée en faveur de Sfondrat, par le pere Gabrieli, Feuillant, qui fut depuis cardinal.

Cette conduite soutenue aigrit à l'excès, au moins les principaux du parti. Chacun d'eux varia ses injures, à sa maniere. Le pere Gerberon, entre autres, dit que l'apologiste étoit un très-pitoyable théologien; qu'on ne pouvoit rien lire de plus téméraire, de plus artificieux, de plus pernicieux que cet ouvrage, & qu'il lui paroissoit en beaucoup de choses plus que pélagien. Cependant les injures n'opérant rien du côté de Rome, on se retourna vers le clergé de France, qui devoit s'assembler dans peu. On fit un gros recueil de tout ce qui s'étoit jamais écrit contre l'ouvrage épargné à Rome, & on le présenta au clergé, sous ce titre: La doctrine Augustinienne de l'Eglise Romaine, débarrassée des entraves du cardinal Sfondrat, par plusieurs disciples de S. Augustin, & dédiée à l'assemblée prochaine du clergé

de France. Mais bientôt ils pressentirent que cette entreprise, loin de venger leur affront, ne servitoit qu'à mettre le comble à leur honte. Ce fut pour prévenir, s'il étoit possible, une humiliation si désespérante, que le pere Quesnel publia, en forme de lettre adressée à un député du second ordre, une espece de satyre, où il avançoit que le jansénisme ne se trouvoit que dans les cervelles blessées; qu'on le traitoit de fantôme au milieu de Rome même, par des écrits imprimés avec la permission du maître du Sacré Palais; que le sort de l'inséparabilité chimérique du fait & du droit, à jamais honteuse pour les assemblées précédentes, devoit bien faire craindre à celle-ci de se couvrir d'un opprobre semblable. Il finissoit par avertir charitablement les prélats, d'avoir grand soin de se comporter avec toute la circonspection que demandoit la délicatesse de la matiere; sans quoi l'on ne manqueroit point de relever ce qui se feroit de nouveau contre l'honneur du clergé de France.

L'assemblée n'eut pas besoin de longues délibérations, pour prendre son

Mém. du Clergé, sept. 1697.

parti. La seule préface du recueil marquoit un sectaire, qui n'avoit en vue que de ruiner l'autorité des constitutions apostoliques, publiées contre les cinq propositions. On n'y disoit pas seulement que le jansénisme est une chimere; mais que la constitution d'Innocent X n'avoit servi qu'à aigrir & brouiller; qu'Alexandre VII avoit agi d'une maniere indigne de son siége; qu'Innocent XII s'étoit expliqué en termes ambigus; que s'il avoit paru, dans un premier bref, apporter quelque remede au mal, il avoit renversé, par un autre, le bien dont on s'étoit flatté; que les évêques de France avoient abandonné les libertés de l'Eglise Gallicane, en recevant la bulle d'Innocent X; qu'il faudroit établir des disputes réglées sur l'affaire du jansénisme, en présence de juges nommés par le Pape, ou par le Roi; & qu'on devroit se souvenir que la mort n'avoit pas encore enlevé tous ceux qui savoient, que les regles suivies aujourd'hui par les évêques seront éternellement la honte du clergé de France. Le 4 septembre 1697, l'assemblée condamna ces propositions, comme

fausses, téméraires, scandaleuses, injurieuses au clergé de France, aux souverains pontifes, & à l'Eglise universelle, schismatiques & favorisant les erreurs condamnées. Ce fut là tout le fruit que la cabale retira des mouvemens infinis qu'elle s'étoit donnés, pour flétrir l'ouvrage du cardinal Sfondrat, auquel l'assemblée ne toucha pas plus que n'avoit fait le S. Siége; moins encore par respect pour ce lien de l'unité catholique, que par une juste indignation contre des sectaires, qui n'attaquoient la doctrine de ce cardinal, que pour établir celle de l'évêque d'Ypres.

L'année précédente, le vingtieme d'août 1696, M. de Noailles, archevêque de Paris, avoit publié une instruction pastorale, qui occasionna une longue suite de discussions & de réflexions très-désagréables pour lui. Quoiqu'il eût déjà donné son approbation aux Réflexions morales de Quesnel, il condamnoit par cette ordonnance, ou instruction pastorale, l'Exposition de la foi touchant la grace & la prédestination, digne ouvrage de l'abbé de Barcos, neveu & disciple

du fameux abbé de S. Cyran. Dans l'ordonnance du prélat, on peut distinguer deux parties, entre lesquelles certains adeptes trouverent une diversité singuliere de principes. Dans la premiere, le prélat disoit qu'il y avoit eu lieu de se promettre, que l'erreur qui causoit tant de troubles dans l'Eglise de France, finiroit après le jugement qui l'avoit proscrite; mais qu'il y avoit encore des esprits inquiets & ennemis de la paix qui répandoient dans le public des livres, tels que l'Exposition de la foi touchant la grace & la prédestination, qui pourroient troubler le repos de l'Eglise; que personne n'ignoroit le bruit qu'ont excité les cinq fameuses propositions tirées du livre de Janſénius, & proscrites par les constitutions pontificales, que les évêques de France ont acceptées unanimement avec toute sorte de respect & de soumission, ce qui a été suivi du consentement de toute l'Eglise catholique; que c'en étoit bien assez pour détruire cette doctrine pernicieuse; mais que l'orgueil ne cessant de s'élever, quoiqu'abattu, on voyoit avec douleur renaître l'hérésie dans un livre

nouvellement imprimé, avec d'autant plus de péril, que cet ouvrage composé en langue vulgaire, pouvoit être lu par les ignorans & les simples, aussi bien que par les savans. Le Prélat ajoutoit que l'ayant fait examiner, & longtemps examiné lui-même, il y avoit reconnu sans peine le venin du dogme de Janſénius.

Sur quoi, le saint nom de Dieu invoqué, il condamne ce livre, comme renfermant des propositions respectivement fausses, téméraires, scandaleuses, impies, blasphématoires, injurieuses à Dieu & dérogeantes à sa bonté, frappées d'anathême & hérétiques; enfin comme renouvellant la doctrine des cinq propositions de Janſénius, avec une témérité d'autant plus insupportable, que l'auteur ose donner comme étant de foi, non seulement ce qui n'en est point, mais même ce que la foi déteste, & ce qui est abhorré par toute l'Eglise.

La seconde partie est une instruction sur les matieres de la grace. L'archevêque y établit d'abord, que nous ne pouvons rien pour le salut sans la grace de J. C. mais que Dieu ne com-

mande rien d'impossible ; qu'il nous avertit de faire ce que nous pouvons, de demander ce que nous ne pouvons pas, & qu'il nous aide afin que nous le puissions. Il dit ensuite que dans les prieres qu'on adresse à Dieu, ce n'est pas le seul pouvoir, mais encore l'effet qu'on demande ; que quelque pouvoir que nous sentions en nous de résister à la grace, même la plus efficace ; la foi nous apprend que Dieu est tout puissant, & qu'ainsi il peut faire ce qu'il veut de notre volonté, & par notre volonté. Il finit par un éloge court, mais énergique de S. Augustin, avec défense d'accuser personne de jansénisme, sur des soupçons vagues.

Il falloit que les novateurs condamnés par cette ordonnance eussent des termes, ou des sens de convention bien particuliers, pour trouver, comme le firent plusieurs d'entre eux, que la seconde partie étoit un préservatif contre la premiere ; & que si l'archevêque sembloit d'un côté ne se point déclarer pour Jansénius, il laissoit de l'autre de quoi le justifier. Accuser ainsi de jansénisme un prélat qui déclaroit les opinions de Jansénius hérétiques & pernicieuses, c'étoit assurément contrevenir avec bien

Entret. sur le décret de Rome contre le Nouv. Test. de Châl. pag. 17 & suiv. Réflex sur les const & les brefs, &c. p. 214 & suiv.

du front à l'ordonnance par laquelle il défendoit de former des accusations pareilles sur de légers soupçons. D'autres Jansénistes, pour excuser ce prélat, ont avancé qu'il avoit simplement feint d'abandonner Jansénius, afin d'adoucir un peu les esprits aigris à l'excès, faisant d'ailleurs tout son possible pour le justifier, c'est-à-dire que, pour excuser M. de Noailles, ils lui attribuoient la duplicité la plus indigne de son caractere, de son rang, & de la réputation même de candeur dont il jouissoit.

D'autres encore, & sur un tout autre ton, parlerent de l'Instruction Pastorale. Le pere Gerberon sur-tout, lui qui avoit tiré des ténebres le livre flétri par l'instruction pastorale, ne fut pas d'avis de se taire, ni d'humeur à prendre le ton du patelinage. Il ne tarda point à publier des remarques, où mettant l'archevêque en contradiction avec lui-même, il disoit, que si dans la seconde partie de l'instruction pastorale il avoit entendu la voix d'un pasteur, il n'avoit apperçu dans la premiere que les préventions & les entêtemens d'un mercenaire, qu'on ne

pouvoit ſuivre ſans s'égarer. L'archevêque fut ſi choqué de pluſieurs traits auſſi crus, qui ſe trouvoient dans les Remarques, que tous ceux qui l'obſédoient & conſpiroient à le tromper, crurent devoir tout employer afin de l'adoucir. Le ſieur Couet, bon janſéniſte alors, écrivit au pere Queſnel, qui avoit toute autorité dans le parti, qu'il falloit adreſſer au frere Germain, c'étoit le nom de guerre du docteur Boileau, qui régiſſoit l'archevêque, une lettre qui blâmât nettement la licence de l'auteur des Remarques. Cette commiſſion très-délicate en ſoi, avoit des difficultés toutes particulieres pour le pere Queſnel. Il avoit écrit à l'abbé Couet lui-même, une lettre pleine d'éloges, pour le livre cenſuré par l'archevêque; & tout nouvellement encore, il en avoit écrit une autre au ſieur Willart, où il parloit de la cenſure, comme d'une faute énorme, capable d'arrêter toutes les bénédictions du ciel. Je ſuis ſurpris, lui diſoit-il, que Dom Antoine de S. Bernard, c'eſt un des noms que le parti donnoit à l'archevêque; je ſuis ſurpris que Dom Antoine prenne des réſolutions ſi pré-

judiciables à sa réputation. Cet homme-là gâte tout. Il est important qu'une personne qui a commis cette faute dans une place si sainte & si élevée, la connoisse dans toute son étendue, qu'il en prévienne les suites par la pénitence, qu'il s'en humilie, & qu'il en soit humilié.

Voilà dans quelles circonstances le pere Quesnel reçut la lettre de l'abbé Couet, qui lui demandoit ainsi un mensonge des mieux conditionnés, en faveur de la cause commune. Il l'obtint : l'envie de ménager un prélat puissant, qu'on se flattoit d'avoir engagé dans les intérêts du parti, l'emporta sur la conscience, & sur tout sentiment d'honneur. Quesnel écrivit à Boileau, qui étoit l'ame de cette intrigue, qu'il étoit très-fâché que l'auteur des Remarques, avec lequel, par un second mensonge aussi effronté que le premier, il assuroit n'avoir aucun rapport, & ne pas même le connoître, qu'il étoit très-fâché que cet auteur, quel qu'il pût être, se fût avisé d'une telle entreprise, & l'eût exécutée d'une maniere si contraire à l'autorité épiscopale. Et pour qu'il ne manquât rien de ce qui

caractérise un hypocrite, & un menteur aguerri ; on ne me soupçonnera point, sans doute, ajouta-t-il, d'user d'équivoque, ni de restriction mentale : on sait que ce sont-là des drogues dont je n'ai jamais tâté. Ce n'est pas tout : peu après cette protestation, il écrivit de nouveau à Willart, pour lui témoigner l'estime qu'il continuoit à faire des Remarques. C'est ainsi que se jouoient de la religion, aussi bien que de la vérité, ces ennemis affichés de l'équivoque & de la restriction. Ils abhorroient l'équivoque, & ils se faisoient un jeu du mensonge : ils craignoient d'avaler le moucheron, & ils dévoroient le chameau. Quels maîtres ! & qui peut se faire leur disciple !

Mém. chronol. & crit. Tome IV, p. 91 & suiv.

M. le Tellier, archevêque de Reims, eut, vers le même temps, une aventure à peu près semblable à celle de M. de Paris. A l'occasion de quelques theses soutenues chez les Jésuites, il donna une très-longue ordonnance, qui fut distribuée en pleine assemblée de Sorbonne, envoyée à Rome, en Flandres, à tous les évêques & dans toutes les villes du royaume. Cet ouvrage,

outre la doctrine, demandoit un grand travail : aussi fut-on persuadé que le prélat ne l'avoit pas composé lui-même. On peut encore voir dans le Journal des savans, que le docteur Vitasse y avoit eu bonne part. Mais enfin M. de Reims y avoit mis son nom, & il fut obligé d'en faire les honneurs.

Journ. des Sav. 17 janv. 1698.

L'Ordonnance envoyée à tout le monde, avec une dépense digne de son pere adoptif, n'obtint pas, à beaucoup près, les applaudissemens de tout le monde. On y canonisoit le Thomisme; mais on y mettoit une différence essentielle entre la doctrine de cette école, & celle de Jansénius. L'évêque d'Ypres y étoit maltraité, & ses disciples encore davantage. On représentoit ceux-ci comme des présomptueux, qui se flattoient de mieux entrer dans le sens de S. Augustin, que tous les catholiques ensemble : ces traits mêloient un peu trop d'amertume au plaisir, que l'ordonnance pouvoit donner d'ailleurs. Le pere Quesnel ne put s'empêcher de témoigner avec chagrin, que ceux qui avoient été chargés de la faire, avoient eu peu d'égards à la réputation du prélat dont elle por-

Causa Quesnel, p. 171.

roit le nom ; qu'au moins ce prélat ne devoit pas exiger la créance du fait ; qu'à la bonne heure il croie en ſon particulier, après s'en être déclaré convaincu, que les cinq propoſitions ſont de Janſénius ; mais qu'il étoit ridicule d'exiger que les autres fuſſent de même ſentiment. Toujours incapable de ménagement, le pere Gerberon le prit ſur un ton bien autrement fort. Tout le monde conclura, dit-il, que M. l'archevêque de Reims eſt cet homme bouffi d'orgueil dont parle S. Paul, ce docteur qui ne ſait rien de la ſcience des Saints, ce poſſédé d'une maladie d'eſprit, d'où naiſſent les envies, les médiſances, les mauvais ſoupçons & les diſputes pernicieuſes.

Les Jéſuites ne furent pas plus contents du prélat, que les Janſéniſtes. C'étoit pour eux, ou plutôt contre eux, que l'ordonnance avoit été faite. On n'y parloit de Janſénius, que pour retomber avec plus de poids ſur leur doctrine, que l'on qualifioit de nouvelle, de dangereuſe, de ſuſpecte, & même d'erronée. La ſcience moyenne étoit le monſtre aux ſept têtes pour M. de Reims : il avoit pour elle une antipathie,

thie, qui lui troubloit les sens, & ne lui permettoit plus de mesurer ses paroles. On avoit soutenu dans les theses de Reims, qu'elle étoit sortie saine & sauve des plus fortes épreuves, & qu'elle n'étoit pas plus pélagienne que calviniste. Quoiqu'on eût ajouté, qu'il n'y avoit rien de plus constant dans la doctrine de S. Augustin, que la prédestination tout-à-fait gratuite; l'archevêque en furie contre le défenseur de la science moyenne, perdit la tête, & le censura, pour n'avoir pas soutenu que cette prédestination gratuite à la gloire étoit un dogme de foi.

Cette censure prêtoit trop à la critique, pour que bien des malins, toujours prêts à partager les querelles d'autrui, ne s'égayassent point aux dépens du censeur. Il y en eut même quelques-uns, à ce qu'on publia, qui tenoient un rang fort considérable dans le monde. Le ton brusque & les manieres assez rustres de ce prélat, qui passoit néanmoins sa vie au milieu des personnes les plus propres à lui adoucir les mœurs, n'avoient pas multiplié ses amis, ou du moins ses estimateurs. On répandit quantité de pamflets & de vraies

satyres, parmi lesquelles on donna grands cours sur-tout à celle qui étoit intitulée *Maurolique*, parce que l'auteur faisoit un parallele fort piquant entre un ancien abbé de ce nom, & l'archevêque qui l'avoit peu ménagé dans son ordonnance. Feignant de prendre le parti de M. de Reims, il se fait objecter que l'autorité de ce prélat, quoique très-grande, mise en balance avec le savoir de Maurolique, ne laisseroit pas d'être en danger d'avoir le dessous. Mais Dieu sait, répond-il, comment je fermai la bouche à ces bonnes gens. Maurolique, me disoient-ils, étoit un savant homme, fort considéré de son temps; & M. l'archevêque de Reims, leur répondois-je, est premier pair de France, & fort redouté dans son diocese. Maurolique, reprenoient-ils, étoit un homme d'une grande piété, & d'une conduite très-réguliere; & M. l'archevêque de Reims, repliquois-je, est commandeur de l'ordre du S. Esprit, & maître de la chapelle du Roi. Maurolique, osoient-ils dire encore, étoit un homme de qualité, de l'ancienne maison des Marulles; & M. l'archevêque de Reims,

leur repartois-je, a la qualité de proviseur de Sorbonne, la plus ancienne école du monde. A tout cela, ils n'avoient pas le mot à dire.

A Dieu ne plaise qu'on applaudisse à des libelles, aussi contraires à la charité chrétienne, qu'au respect dû aux personnes constituées sur-tout dans les dignités ecclésiastiques! mais la postérité a des droits imprescriptibles sur les faits notoires; & le meilleur usage qu'on en puisse faire, c'est d'en tirer des avertissemens qui nous mettent en garde contre les écueils fameux par les naufrages d'éclat. Tout homme en dignité, à quelque degré d'élévation qu'il soit parvenu, est à jamais soumis au jugement du public; & à ce tribunal, tout ministre de l'Eglise sur-tout, tout prélat, quelque décoré qu'il soit, qui aura voulu planer, pour ainsi dire, entre la foi & l'erreur, entre l'Eglise & les sectes, ou se ménager en politique avec deux partis si contraires, outre qu'il se les attirera infailliblement l'un & l'autre à dos, il portera éternellement l'opprobre que mérite un homme lâche & faux, qui estime la vertu & révere le vice.

Nous avons fait entendre que les chagrins, ou les importunités causées à M. de Paris, par les circonstances où il avoit condamné le livre de l'Exposition de la foi, ne se bornerent point à l'année où il le condamna. On peut regarder, comme provenant encore de cette source, le fameux problême qui fut proposé deux ans après à l'abbé Boileau, & dont la solution que le parlement, au lieu de l'abbé, donna par un arrêt de condamnation, ne soulagea pas plus le prélat, qu'il ne satisfit l'auteur. Le problême étoit conçu en ces termes : A qui doit-on croire, de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de M. L. A. de Noailles, archevêque de Paris en 1696 ?

Voici la cause & le sujet de cette pièce. M. de Noailles étant évêque de Châlons, avoit donné, le 23 juin 1695, une approbation pompeuse aux Réflexions Morales sur le nouveau testament, que le pere Quesnel lui avoit dédiées ; & de plus un mandement, pour engager ses ecclésiastiques à les lire. Il y disoit que l'auteur avoit recueilli tout ce que les saints peres

ont écrit de plus beau & de plus touchant, & qu'il en a fait un extrait plein d'onction & de lumiere ; que les difficultés y ſont expliquées nettement, & les plus ſublimes vérités de la religion traitées avec cette force & cette douceur du S. Eſprit, qui les fait goûter aux cœurs les plus durs ; qu'on y puiſera de quoi s'édifier & s'inſtruire ; que les eccléſiaſtiques y apprendront à enſeigner les peuples qu'ils ont à conduire ; qu'ils y trouveront le pain de la parole dont ils les doivent nourrir, tout rompu & tout prêt à leur être diſtribué ; que ce livre enfin leur tiendra lieu d'une bibliotheque entiere, les remplira de la ſcience éminente de J. C. & les mettra en état de la communiquer aux autres. Il étoit difficile, comme on le voit, d'ajouter à cet éloge, fait d'ailleurs par un prélat qui avoit une grande réputation de piété. Mais M. de Châlons, devenu archevêque de Paris, condamna, dès l'année ſuivante, l'Expoſition de la foi catholique, la nota d'héréſie, & de toutes les qualifications flétriſſantes qu'on a vues.

Or l'auteur du problême prétend

que la doctrine des Réflexions approuvées à Châlons en 1695, & celle de l'Exposition condamnée à Paris en 1696, sont absolument la même. Pour le prouver, il fait un parallele entre ces deux ouvrages, & montre par la confrontation d'un assez grand nombre de morceaux, qu'il n'y a aucune différence entre eux pour le fond des choses, & presque point d'autre que celle de la marche, ou de la méthode; en ce que l'Exposition de la foi est en forme de catéchisme, par demandes & par réponses, au lieu que les Réflexions Morales sont en forme de considérations. Du reste, il ne prononce point sur le fond de la doctrine: là-dessus, il affecte de ne prendre aucun parti. Mais il s'appesantit, d'une maniere bien mortifiante pour le prélat, sur la contrariété de la censure & de l'approbation: il dit & rebat jusqu'à pousser toute patience à bout, que la censure détruit l'approbation, & que l'approbation détruit la censure; qu'on n'a pu censurer ni approuver l'un des deux ouvrages, sans approuver ou censurer l'autre. Pour conclusion, il veut qu'on lui dise à qui des deux il doit croire,

ou de l'évêque de Châlons approuvant avec des éloges magnifiques les Réflexions Morales, ou du même prélat, archevêque de Paris, qualifiant l'Exposition de la foi, d'ouvrage pernicieux.

L'injure étoit sanglante, puisqu'on faisoit entendre qu'il soufflioit le froid & le chaud en matiere de religion; pratique infame pour un évêque. Le parlement s'empressa d'arrêter le scandale, en proscrivant le problême. M. d'Aguesseau, alors avocat général, & depuis chancelier de France, en parla comme d'un libelle dont le titre seul étoit une injure atroce. Il dit avec autant de force que de justesse, que l'auteur appelloit en jugement, non seulement la religion d'un archevêque, mais sa raison même; qu'il l'accusoit tantôt d'hérésie, & tantôt de contradiction; que d'un côté il le représentoit comme un évêque digne d'être compté au nombre des hérétiques convaincus d'une doctrine pernicieuse, comme un des plus déclarés jansénistes qui ait jamais pu figurer à la tête de cette secte; & de l'autre, comme un prélat de foi chancelante, incertaine, contraire à elle même; comme un juge qui ap-

prouve ce qu'il doit condamner, & condamne ce qu'il doit approuver, hérétique quand il approuve, téméraire quand il condamne, également incapable de constance dans le parti de l'erreur & dans celui de la vérité. Sur quoi le magistrat éloquent demanda que l'on réprimât la licence, avec laquelle on répandoit ainsi depuis quelque temps des libelles injurieux à la dignité épiscopale ; qu'on n'en connoissoit pas les auteurs, mais qu'on pouvoit dire qu'un archevêque du caractere de celui qu'ils injurioient avec tant de noirceur, ne pouvoit avoir d'autres ennemis que ceux de l'Eglise. On fit droit sur le requisitoire : le problême fut lacéré & brûlé, devant la porte principale de Notre-Dame.

Solution de divers problêmes très-importans pour la paix de l'Eglise. Procès du P. Gerberon, chap. 6, p. 9.

Un Janséniste de bas ordre dit qu'un pareil problême ne méritoit point d'autre solution. Mais le pere Gerberon, toujours franc & toujours dur, rendit en ces termes ce qu'il en pensoit : Ce n'est pas sur la déclamation d'un avocat général mal instruit, ni sur un arrêt donné sans autre instruction, qu'on doit juger d'un livre. Le ministre Jurieu, dans son traité de la Théologie Mystique, s'en

exprime dans le même goût. On ne répond pas, dit-il, à ces sortes d'objections, avec un arrêt du parlement, un bourreau & un bucher. Mais, ni le calviniſte, ni le janſéniſte n'ont ici pour eux qu'un faux air de raiſon. Le parlement prétendoit réprimer l'inſolence, & non pas régler la doctrine.

Il étoit naturel de chercher à découvrir l'auteur d'un ouvrage ſi peu ménagé. On le rechercha diligemment en effet, on raiſonna, on conjectura, on fit des imputations; & comme il n'étoit point de mal que l'équité janſénienne ne mît ſur le compte des jéſuites, le janſéniſte en ſous-ordre, dont je viens de parler, publia que le problême ne pouvoit ſortir que d'un atelier molinien. Et la grande raiſon qu'il en apportoit, c'eſt que les jéſuites avoient eu ſeuls intérêt à décrier l'inſtruction paſtorale de Paris. Où eſt la pudeur? où eſt même le bon ſens? En condamnant l'Expoſition de la foi, qui contenoit tout le venin du janſéniſme, l'Inſtruction Paſtorale avoit condamné la doctrine la plus oppoſée à celle des jéſuites; & l'on a la ſotiſe de ſoutenir qu'eux ſeuls avoient intérêt à décrier cette Inſtruction.

La loi suprême de l'histoire, la vérité veut néanmoins qu'on avoue qu'un jésuite, moins distingué par sa finesse que par sa naissance, que le pere de Souastre fit imprimer le Problême à Bruxelles; mais il est plus que vraisemblable, que dans la manœuvre employée pour amener là ce bon pere, on voulut donner le change de la piece du faux Arnaud; & qu'on fit jouer au P. de Souastre le personnage du bachelier Ligny, c'est-à-dire du chat dont le singe de la fable emprunta la patte.

Voyez l'Hist. de la Const.

Quoi qu'il en soit du motif, la manœuvre est certaine. Le plus déterminé, mais en même temps le plus sincere des jansénistes, le P. Gerberon crut devoir sacrifier à l'amour de la vérité, le plaisir que donnoit à ses amis l'embarras des jésuites; & par une merveille que n'attendoient guere ceux-ci, il devint leur défenseur contre ceux qui les accusoient d'avoir composé le Problême ecclésiastique, non toutefois par envie de leur rendre justice, mais bien pour empêcher de leur faire honneur d'une piece digne, à son sens, des Augustiniens les plus renommés. En effet, dans les trois conférences des

Dames Savantes, qu'il composa depuis, la troisieme est employée à prouver que ce Problême étoit l'ouvrage d'un Augustinien. Dans l'apologie qu'il fit de cette piece là même, il soutint encore qu'on avoit tort de l'attribuer aux jésuites. Enfin, dans les interrogatoires qu'il subit quand par la suite il fut arrêté, il confessa nettement qu'il avoit composé l'apologie du problême, afin de faire sentir le ridicule de l'imputation qu'on en faisoit à la société. Bien des gens ont cru pouvoir juger sans témérité, que le problême étoit l'ouvrage de Dom Thierri de Viainne, confrere de Dom Gerberon, & fameux janséniste lui-même. Quand à son tour il fut arrêté, on en trouva dans ses papiers une copie écrite de sa main, qu'il ne put désavouer, & sur laquelle, comme sur le reste du mystere, il se défendit assez mal. Le problême n'eut pas un meilleur sort à Rome qu'à Paris : il y fut proscrit, le deux juillet 1700, par un décret du Saint Office. Mais un décret d'un tout autre éclat, émané du même lieu dès l'année précédente, absorboit l'attention de toute la France, partagée par

l'admiration entre les deux aigles de son clergé, si l'on peut s'exprimer ainsi. Tout le monde ne s'y occupoit encore que de la censure qui avoit été prononcée contre la fameuse Explication des maximes des saints sur la vie intérieure, composée par Fénélon, & poursuivie par Bossuet.

Après la conclusion pacifique des conférences d'Issy, & la soumission sincere de Madame Guyon, il y avoit lieu de présumer que la paix étoit à jamais rétablie. Cette malheureuse discussion ne demandoit plus en effet qu'un profond oubli pour expirer dans les ténebres, d'où la seule importance qu'on lui donna pouvoit la faire sortir. Mais, ni les agresseurs, ni les défenseurs de ce qu'on appelloit pur amour, n'étoient contens de ce qu'on avoit statué jusque-là, pour mettre, d'un côté, la vie intérieure à l'abri de toute illusion, & de l'autre, pour en accréditer les pratiques les plus parfaites. On a vu que M. de Meaux, avouant d'abord qu'il avoit peu lu les livres mystiques, ne fit pas difficulté d'en prendre une premiere connoissance dans l'analyse qu'en fit à cette fin le pieux abbé de

Fénélon. Mais Boſſuet, génie propre à tout, & doué en particulier d'un talent unique pour mettre à portée de tous les hommes les plus hautes matieres de la théologie, ſans leur rien faire perdre de leur élévation, fut bientôt en état de traiter de la vie myſtique, en maître profond & en orateur intéreſſant. Il donna le plan d'un ouvrage, qui embraſſoit cette matiere épineuſe dans toute ſon étendue; poſant les principes de la véritable oraiſon, diſcutant la nature & le mérite des oraiſons extraordinaires, & marquant les épreuves où Dieu met les ames contemplatives, ainſi que les écueils qu'elles y ont à craindre. Cependant, des cinq parties qui devoient former ce traité complet de la Théologie Myſtique, il ne fit, ou du moins il ne mit au jour que la premiere. Là, pour montrer le vrai & le faux par rapport aux divers états d'oraiſon, l'auteur expoſoit les erreurs des nouveaux myſtiques, & faiſoit connoître pourquoi elles avoient été condamnées. C'eſt cette premiere partie, diviſée elle ſeule en dix livres, qui ſe trouve dans les œuvres de Boſſuet, ſous le titre d'Inſtruction ſur les états d'oraiſon.

Pendant qu'il s'occupoit infatigablement de ce grand ouvrage, annoncé par un mandement raisonné sur le même sujet ; Fénélon, de son côté, travailloit à un ouvrage contraire, qu'il ne croyoit pas moins utile. Il s'y proposoit de venger ceux qu'on appelloit nouveaux mystiques, des imputations flétrissantes dont on les chargeoit ; de montrer que leur doctrine n'avoit rien de commun avec celle de Molinos, rien qui dût alarmer, rien même de nouveau. Il prétendoit que les contemplatifs les plus respectés dans tous les siecles, s'étoient servi d'expressions aussi extraordinaires que les modernes qu'on s'efforçoit de décrier ; & qu'il étoit injuste de prendre ces termes à la lettre, dans les écrits des uns plutôt que dans ceux des autres. Il y avoit du vrai dans ces principes : mais à combien d'écueils leur développement n'exposoit-il pas ?

Dès que M. de Meaux eut achevé la premiere partie de son ouvrage, c'est tout ce qui nous en est parvenu ; il pria M. de Fénélon qu'il venoit de sacrer archevêque de Cambrai, de l'honorer de son approbation, comme avoient déjà fait M. l'archevêque de

Paris & M. l'évêque de Chartres. Cette déférence fut d'autant plus ſuſpecte au nouvel archevêque, qu'il lui étoit revenu de divers endroits, que M. de Meaux faiſoit gloire auprès de ſes amis, de l'avoir obligé de renoncer à ſes erreurs, & qu'il en vouloit tirer une rétractation au moins indirecte, & aſſez authentique pour l'engager d'honneur à ne point écrire ſur le même ſujet. Cependant il n'avoit pas le moindre doute qu'il n'obtînt l'approbation. Mais l'archevêque de Cambrai, prêt à partir pour ſon dioceſe, n'eut pas jetté le premier coup d'œil ſur le manuſcrit qu'on lui avoit laiſſé, qu'il regarda l'approbation qu'on lui demandoit comme un piége tendu à ſa bonne foi, comme un inſtrument qu'on vouloit tenir de ſa main, pour le déshonorer, lui & ſes amis.

Il y vit avec ſurpriſe que l'auteur tendoit principalement à réaliſer la ſuppoſition d'une héréſie déguiſée, qui ne différoit en rien de celle que Rome avoit condamnée dans les écrits de Molinos; qu'il rapportoit quantité de paſſages tirés des livres de Madame Guyon, auxquels il donnoit les ſens

les plus horribles du Molinoſiſme ; quoique M. de Meaux lui-même eût juſtifié la foi de cette dame par un certificat authentique, & qu'il eût encore aſſuré que dans ces ſortes de matieres, il ne s'agiſſoit pas des conſéquences éloignées qu'on peut tirer d'un principe, mais qu'on déſavoue, ni de quelques façons de parler qui ſont exagérées, mais qu'on peut ramener à l'exactitude. Il déclara donc avec toute la franchiſe qui lui étoit naturelle, qu'il n'approuveroit point un ouvrage fait exprès pour diffamer une femme qu'il avoit eſtimée, & traitée avec eſtime devant pluſieurs perſonnes de conſidération qui avoient confiance en lui ; que ſon nom à la tête d'un pareil ouvrage ne ſerviroit qu'à rappeller les liaiſons qu'il avoit eues avec elle, & dont il jugeoit beaucoup plus à propos de laiſſer perdre le ſouvenir ; qu'il s'intéreſſoit peu aux écrits de cette perſonne ; mais qu'un évêque devoit à ſa propre réputation, ainſi qu'à la charité & à la juſtice, de ne pas reconnoître authentiquement qu'elle eût enſeigné des erreurs monſtrueuſes & dignes d'un châtiment exemplaire ; convaincu, comme

il en étoit, & comme elle l'avoit déclaré elle-même en tant de rencontres, que jamais ce ne fut là son intention.

Ainsi refusa-t-il invinciblement de rien faire, par où M. de Meaux parût l'avoir attaché à son char, dans son triomphe prétendu sur le Quiétisme. Plus sensible encore à l'injure de ses amis qu'on peignoit des plus noires couleurs, qu'à son intérêt propre, & qu'à tous les risques qu'il alloit courir, il continua son ouvrage, & le tint prêt à paroître en cas de besoin, pour montrer au public combien la doctrine de ces amis étoit différente de celle qu'on leur imputoit. Cependant M. de Meaux se récria étonnamment, sur le refus de l'approbation qu'il avoit demandée : il en fit une affaire, non pas de simple convenance & d'égards, mais de devoir & de conscience. Il prétendoit que l'épiscopat alloit paroître divisé, que le public pénétreroit la cause de cette division, & qu'il en résulteroit un véritable scandale. Mais il eut beau dire & tonner, M. de Cambrai demeura inébranlable dans sa premiere résolution. Il étoit manifeste que le refus de l'approbation, fort

ſecret juſqu'à ce moment, ne laiſſeroit voir de méſintelligence entre les deux prélats, qu'autant qu'on viendroit à le divulguer. Or M. de Meaux étoit maître abſolu du ſecret : il lui étoit donc auſſi facile d'obvier au ſcandale, que de garder le ſilence. Mais il ne fut pas maître de ſon reſſentiment, ou du moins de ſes paroles. Telle fut, dans l'opinion des perſonnes inſtruites & juſtes, la cauſe premiere de ce triſte démêlé.

Beaucoup d'autres cenſeurs la vont chercher dans la jalouſie d'un prélat établi au faîte de la gloire épiſcopale & littéraire, contre un jeune prélat que ſa réputation extraordinaire d'eſprit & de capacité, jointe à ſes vertus aimables autant qu'integres & pures, ſembloit deſtiner aux plus grandes choſes ; vu ſur-tout qu'à la fleur de ſon âge, il avoit rempli avec une diſtinction ſans exemple l'office de précepteur des enfans de France. Déjà ils avoient concouru enſemble pour la charge de premier aumônier de la ducheſſe de Bourgogne ; & quoique le prélat ancien l'eût emportée, on prétend que jamais depuis il n'avoit vu de bon œil ſon

jeune concurrent. On ajoute qu'ayant à se reprocher la pluralité des bénéfices, il ne l'avoit pas vu d'un œil moins chagrin se démettre, en devenant archevêque, tant d'une abbaye, que d'un médiocre prieuré. Le pieux Fénélon n'avoit même accepté son archevêché qu'à condition qu'il résideroit neuf mois de chaque année dans son diocese, c'est-à-dire qu'il ne passeroit auprès de ses augustes éleves que les trois mois de vacance accordés par les canons.

De là, toutes les accusations que les partisans de M. de Cambrai, & bien des indifférens même formerent contre la pureté du zele brûlant que marqua M. de Meaux, dans la poursuite du nouveau Quiétisme. Les partisans de celui-ci, au contraire, ont crié à l'injure & à la calomnie, d'accuser d'envie & de vengeance, des sentimens les plus odieux & les plus abjects, un évêque dont la gloire montée à son comble ne pouvoit plus croître, qui voyoit toutes les renommées au dessous de la sienne, qui occupé toute sa vie à combattre les ennemis de la religion, étoit sorti victorieux de tous ses combats, qui toujours enfin avoit témoigné n'a-

voir d'autres intérêts que ceux de l'Eglise & de la vertu. A ces éloges, trop bien fondés pour y donner atteinte, on ne laissoit pas de répliquer, que la passion de la gloire, plus qu'aucune autre, ne dit jamais, c'est assez; que l'homme parvenu au point suprême de l'élévation, craint autant d'en voir un autre prendre place à ses côtés, qu'il souffriroit impatiemment, dans un degré plus bas, de le voir au dessus de sa tête.

Sans prendre parti dans cette cause, dont l'histoire ne doit qu'exposer l'état, revenons-en au grand principe de la charité & de la prudence évangélique, savoir qu'il n'appartient qu'à Dieu de scruter les cœurs. Observons néanmoins, d'un côté, que les grands hommes ont assez communément de grands foibles; & de l'autre, que les ames sensibles, les plus pieuses même & les plus ingénues, se préservent rarement de l'exagération, dans les plaintes qui leur sont arrachées par la vivacité du chagrin. Ainsi donc, pour ne rien avancer d'injuste, ni d'incertain, tenons-nous-en à ce qu'ont fait & publié les deux parties. Là-dessus même,

si quelqu'un veut juger, qu'il laisse encore les intentions à part, & ne prononce que sur des aveux exprès, ou sur des faits dont la conséquence ne soit pas moins concluante.

Quelles que pussent être les dispositions de M. Bossuet, il est constant qu'il fut excessivement piqué du refus de l'approbation faite à son ouvrage : certes, il ne le dissimula point, dans un autre ouvrage qu'il fit ensuite, & qu'il intitula Relation sur le Quiétisme. Son humeur eût toutefois abouti à fort peu de chose, si M. de Fénélon eût pu se défaire de la prévention où il étoit touchant la nécessité de justifier les mystiques, dont les spéculations, souvent inintelligible aux théologiens même, passent absolument la portée du commun des fideles. Mais fortement persuadé qu'on pouvoit dès cette vie aimer Dieu continuellement & uniquement pour lui-même, sans aucun motif de crainte, ni d'espérance, il se faisoit un devoir de le persuader aux autres ; quoiqu'au fond il fût indubitable qu'il erroit selon tous les principes ; cette perfection consommée n'appartient qu'aux bienheu-

reux qui ſont dans le ciel. Sur quoi l'on peut néanmoins dire, que s'il eſt des erreurs honorables, auſſi bien que des fautes heureuſes, il n'en étoit point qui pût faire plus d'honneur que celle-ci à l'ame pure qu'un excès de piété ſeulement y avoit induite. Mais qu'elle paya cher cet honneur! Ce fut pour elle une ſource intariſſable de chagrins & d'infortunes, ou pour en parler plus juſte, de tribulations & d'épreuves, bien propres à la détromper, en lui faiſant éprouver que l'amour le plus pur ici-bas peut toujours s'épurer davantage.

Le deſſein de ce prélat n'avoit été d'abord que d'expliquer & développer les trente-quatre articles des conférences d'Iſſy, en joignant à chacun d'eux les ſentimens & les expreſſions mêmes des auteurs ſpirituels univerſellement révérés. L'auteur communiqua cette premiere production à M. de Noailles & à M. Tronſon, qui tous deux avoient été commiſſaires dans les conférences, & qui n'y trouvèrent rien à reprendre : mais il ne jugea pas qu'il convînt de la communiquer au troiſieme commiſſaire, c'eſt-à-dire à M. Boſſuet,

après avoir refusé sa propre approbation à un ouvrage de ce prélat. Ce fut-là une source nouvelle de mécontentement & d'aigreur. M. de Cambrai ne s'en disposa pas moins à publier son livre. Déjà il le révisoit [illegible] dessein, & il ne le trouva pas [illegible] pour remplir ses vues. Il lui d[illegible]us d'étendue, & en même te[illegible]lus d'ordre, plus de liaison, plus de nerf & de solidité. Dans cette forme nouvelle, qui ne s'écartoit pas du fond de la premiere, qui du moins en conservoit l'idée principale, toute la doctrine des mystiques étoit réduite à un certain nombre de maximes, dont chacune étoit appuyée de l'autorité des écrivains célebres en ce genre, tant anciens que modernes. Ces passages servoient tout à la fois de preuve & d'explication à la maxime sous laquelle ils étoient rangés. L'ouvrage ainsi rédigé fut communiqué de nouveau à M. de Noailles, qui le trouva trop long, trop chargé de citations, & qui engagea l'auteur à l'abréger, ou plutôt à le mutiler & à l'énerver.

Ainsi la docilité de M. de Cambrai lui fit gâter son ouvrage. Le re-

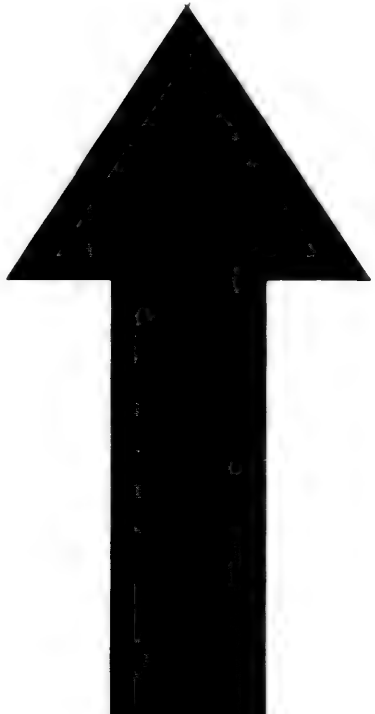

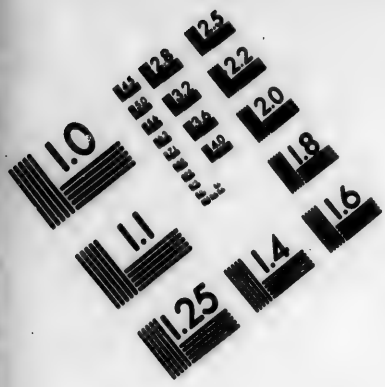

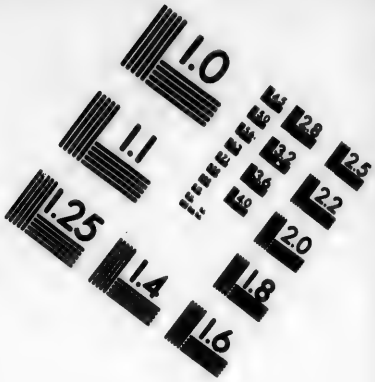

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

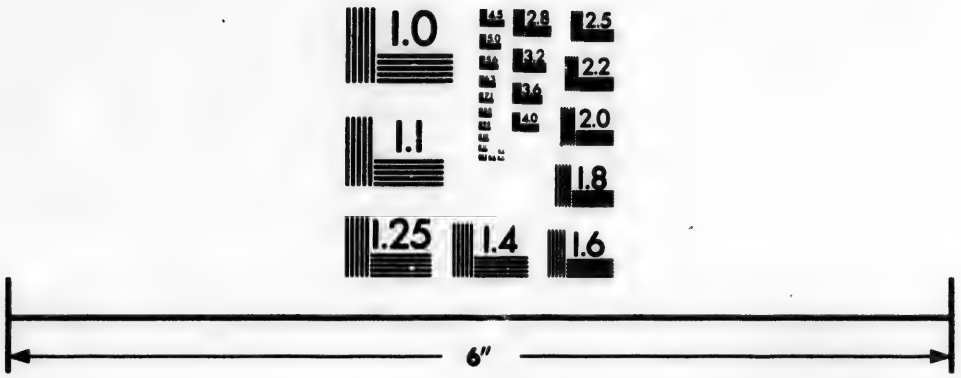

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

tranchement qu'il y fit en particulier des autorités d'une foule d'auteurs respectables, le dépouilla de ce qui en faisoit la force principale, & pour ainsi dire, la sauve-garde. Avant cette suppression, on ne pouvoit l'attaquer, sans attaquer en même temps les plus profonds & les plus saints mystiques de tous les âges; au lieu qu'après le dépouillement où on l'avoit réduit, il prêtoit le flanc à tous les traits, sans plus rien avoir qui lui servît de bouclier. Ce n'est pas que l'Eglise, toujours éclairée par le S. Esprit, n'y eût découvert l'erreur sous toutes ces enveloppes, si les maximes ainsi rempartées, pour ainsi dire, eussent eu le même sens, que présentées à nud: mais comme le sens de l'auteur, ou le sens littéral & naturel d'une proposition, qui est le seul dont juge l'Eglise, dépend sur-tout de ce qui l'accompagne, de ce qui la précede & la suit, en un mot de la contexture générale d'un écrit; ce qu'on jugea erroné dans le livre des Maximes après sa réduction, eût peut-être été jugé tout différemment, avant des suppressions qui lui avoient ôté cette contexture, & toute son enchaînure. Quoi

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage ainsi défiguré fut encore communiqué à M. de Noailles, qui le garda trois semaines, pendant lesquelles il l'examina soigneusement avec deux habiles théologiens, les docteurs Beaufort & Pirot, dont le dernier étoit fort attaché à M. Bossuet. Ils marquerent à l'auteur quelques endroits qu'ils jugeoient devoir être retouchés; & M. de Cambrai poussant la docilité, ou la déférence, aussi loin qu'elle pouvoit aller, fit sur le champ, & sous les yeux de M. de Paris, tous les changemens que l'on désiroit. M. de Noailles exigea de plus que cet ouvrage ne parût point avant celui de M. Bossuet; & la simplicité généreuse de Fénélon le fit encore déférer à cette demande. Il y engagea sa parole; & comme il repartoit pour son diocese, il recommanda fortement à des amis qu'il chargeoit de son manuscrit pour en diriger l'impression, d'observer religieusement sa promesse: mais par un concours de circonstances, qu'il est au moins inutile de rapporter, ces amis se crurent obligés à être plus défians qu'il ne l'étoit lui-même. Ainsi l'ouvrage de M.

de Cambrai, sous le titre d'Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure, fut mis au jour quelques mois avant l'Instruction de M. de Meaux sur les états d'oraison.

Mais à peine il parut quelque exemplaire des Maximes, que ce furent des clameurs épouvantables, & un déchaînement universel contre cet ouvrage. Ce qui suit en présente la preuve, & en fait au moins entrevoir la cause.

Relat. du Quiétisme. La ville & la cour, dit M. Bossuet, la sorbonne, les communautés, les savans, les ignorans, les hommes, les femmes, tous les ordres sans exception furent indignés du raffinement d'expressions, de la nouveauté inouie, de l'entiere inutilité & de l'ambiguité de cette doctrin En effet, mille & mille bouches ...rent à la fois, que le nouvel ouvrage étoit le quiétisme tout pur, masqué néanmoins & insidieusement déguisé; que c'étoit une justification scandaleuse d'une femme & d'une doctrine justement diffamées; qu'il ne faisoit que revêtir de belles couleurs l'exclusion de l'espérance chrétienne, & de l'indifférence pour le salut. Mais si le fracas fut horrible, fut-il

également naturel, ou fortuit ? Est-il raisonnable de croire qu'il n'y eut pas des ressorts cachés, qui firent parler jusqu'aux automates ? que les ignorans, vraies machines dans cette piece, crierent sans qu'on les fît crier ? que la haute & abstruse spiritualité qui régnoit dans cet ouvrage, n'imposât pas plutôt aux simples, qu'elle ne les scandalisât ?

Mais après qu'on eut entendu l'oracle du clergé s'écrier que la nouvelle Priscille avoit trouvé son Montan ; qui put craindre autre chose dans l'expression de ses alarmes, sinon de manquer d'énergie ? Et quand on vit un si grand homme se jetter aux pieds du Roi, en fondant en larmes, & en demandant pardon à Sa Majesté de ne lui avoir pas révélé plutôt les pratiques des nouveaux Molinosistes ; quelle dût être l'horreur & l'indignation d'un Monarque si vif sur les intérêts de la religion, dont on lui montroit l'ennemi capital dans le précepteur des princes ses petits-fils ? La plupart des courtisans partagerent, ou feignirent de partager les alarmes du Monarque. Les prélats les plus assidus à la cour, ou les plus am-

Ibid. Relat. de Bossuet sur le Quiét.

bitieux, parlerent avec toute la véhémence que peut inſpirer la jalouſie de la faveur. Bien des ſeigneurs qui portoient envie à ceux qui étoient connus par leur attachement pour M. de Cambrai, & particuliérement aux ducs de Chevreuſe & de Beauvilliers, manœuvrent pour les faire envelopper dans ſa diſgrace.

Cependant, quoique M. de Meaux ſe ſoit trouvé à la tête d'un parti abandonné à ces odieuſes paſſions, nous nous garderons bien de les lui attribuer. Nous préſumons bien plus volontiers, qu'un évêque ſi ardent pour la foi qu'il avoit défendue toute ſa vie, ne fut emporté que par ſon zele, & qu'il vit les choſes telles qu'il les repréſenta. Mais il eſt clair auſſi, par la dureté de ſes expreſſions, & par l'appareil qu'il mit dans ſes démarches, que ſon zele eut trop de chaleur, & ne fut rien moins qu'exempt d'amertume. Aujourd'hui qu'on enviſage de ſang froid ces miſeres, comment regarde-t-on ſa ſupplique larmoyante aux pieds de Louis XIV, ſinon comme une parade auſſi ridicule par ſon objet, que meſſéante au perſonnage qui ſe

donnoit en spectacle? Scene au reste qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, après qu'elle lui a été reprochée par un écrit public de M. de Cambrai, sans que jamais il se soit mis en devoir de la désavouer. Comment encore l'entendroit-on aujourd'hui comparer les rapports de Madame de Guyon & de M. de Cambrai, avec ceux de Priscille & de Montan; ou seulement rapprocher du nom de Montan celui de Fénélon, c'est-à-dire donner lieu à la malignité d'imputer aux mœurs angéliques de Fénélon les infamies de Montan?

Toute la modération de M. de Cambrai ne put tenir contre des traits si déchirans. Il éclata lui-même, & se plaignit vivement que le soulévement général qui se faisoit tout à coup contre lui, étoit l'effet des ressorts que M. de Meaux avoit mis en jeu. Il savoit que les personnes incapables d'entendre son livre, & qui ne l'avoient pas lu, élevoient la voix encore plus haut que les autres. Il assure que M. de Meaux lui avoit fait dire qu'il lui enverroit ses remarques sur les Maximes, & qu'il s'étoit montré disposé à les écouter

sans prévention ; d'où il conclud, que si au lieu de se lamenter aux pieds du Roi, M. Bossuet avoit averti Sa Majesté qu'il avoit pris des mesures avec l'auteur pour retoucher l'ouvrage, Elle auroit été tranquille, & le soulévement seroit tombé.

Soit par le procédé contraire, soit par l'aigreur réciproque des deux partis, le mal ne fit qu'empirer. Le Roi, qui avoit singuliérement estimé M. de Fénélon avant qu'on l'accusât de quiétisme, en conçut une aversion pour le moins égale à l'estime dont il l'avoit honoré. Ce prince, revenu des égaremens de sa jeunesse, & plus vif que jamais sur l'article de la religion, s'étoit fait une idée effroyable du Quiétisme : il ne se pardonnoit point à lui-même, d'avoir confié l'éducation du prince qui devoit lui succéder, à un hérétique infame, à un sectateur de l'affreux Molinos, à un hypocrite dont les mœurs n'étoient pas moins corrompues que la foi : car c'étoit sous ces couleurs que des courtisans jaloux & affamés de dépouilles ne cessoient de lui représenter, tant M. de Cambrai, que ses proches & ses amis. Il

fut relégué dans son diocese. Ses parens furent dépouillés de leurs emplois. Entre ses amis, les uns furent contraints de quitter la cour ; on en réduisit d'autres à se déclarer contre lui ; & ceux à qui l'on ne put arracher un fond d'estime trop évidemment mérité, ne purent que gémir en secret, & garder au dehors un profond silence. Son auguste & généreux éleve, le Dauphin, auparavant duc de Bourgogne, qui lui demeura inviolablement attaché, fut réduit lui-même à le plaindre en secret, en attendant le temps propre à le justifier aux yeux de l'univers. Personne n'osoit entretenir de commerce avec lui, & il n'osoit se réclamer de personne ; tant le danger étoit imminent pour quiconque eût encore paru son ami. En un mot, il ne manqua rien à son humiliation, ni au triomphe de son adversaire ; si toutefois la ruine d'un rival tel que Fénelon, put jamais être un sujet de triomphe.

Cependant on parla de se mettre en mesure, tant pour arrêter les progrès du nouveau Quiétisme, que pour rétablir la concorde entre les chefs des

deux partis. M. de Noailles, ami de M. Boſſuet & de M. de Fénélon, travailla d'abord à les réconcilier, & garda la neutralité, tandis qu'il eut quelque eſpérance d'y réuſſir. Mais quand il vit l'inutilité de ſes efforts, il ſe déclara pour M. de Meaux, qui n'oublia rien pour s'attacher encore M. des Marais, évêque de Chartres, prélat éclairé, très-pieux, & fort en crédit, à raiſon de la confiance qu'avoit en lui Madame de Maintenon, dont il dirigeoit la conſcience. Ces deux prélats eurent pour M. de Cambrai beaucoup plus d'égards perſonnels que M. Boſſuet : ils ne s'engagerent pas même à ſoutenir tout-à-fait la doctrine de celui-ci en matiere aſcétique. Au moins eſt-il conſtant qu'on n'accuſa point M. de Chartres d'établir l'eſpérance ſur les ruines de la charité, comme on l'avoit reproché à M. de Meaux, qui avoit nié d'abord la poſſibilité, non ſeulement d'un état fixe où l'on aimât Dieu purement pour lui, mais encore des actes paſſagers du pur amour. C'eſt ce qu'on voit encore dans ſon Inſtruction ſur les états d'oraiſon, où il prétend

que la charité n'a point d'autre motif pour ſes actes propres, que celui de l'eſpérance. En quoi il fut abandonné de preſque tous les théologiens, & de M. de Chartres en particulier, qui dans ſa Lettre Paſtorale du 10 juin 1698, ſe montre bien éloigné de traiter *de pieux excès & d'amoureuſes extravagances*, les ſentimens & les expreſſions enflammés de tant d'ames ſaintes, qui ont trouvé Dieu aſſez aimable en ſoi, pour qu'on pût l'aimer, au moins par intervalle, ſans motif d'intérêt.

M. de Meaux lui-même prit enſuite un langage différent du premier : tant il eſt viſible, non ſeulement que la matiere étoit difficile, mais qu'avec tout ſon génie il n'étoit pas maître en toute matiere. Dans ſon ouvrage latin qui a pour titre, *les Myſtiques en ſureté*, ces myſtiques qu'il avoit regardés comme des viſionnaires, il en parle avec autant de reſpect, ou peu s'en faut, que M. de Fénélon. Bien plus, le ſacrifice conditionel du ſalut, qu'il y paſſe aux ames peinées, parut à bien des gens habiles retomber dans le ſacrifice abſolu, qui faiſoit le grand

crime de M. de Cambrai. Que ne pourroit-on pas y relever encore ! Mais laissons un examen, qui nous engageroit en tant de discussions, que l'ennui en seroit le moindre inconvénient.

Que d'ouvrages en effet n'auroit-on point à examiner, si l'on vouloit rendre compte de tout ce que produisit dans ce différend animé la véhémence intarissable de M. de Meaux ? Outre les Etats d'oraison, la Relation sur le Quiétisme, & les Mystiques en sureté, sa plume enfanta l'Ecole en sureté, le Quiétisme ressuscité, le Sommaire de la doctrine de M. de Cambrai; sans compter une foule de mémoires, de lettres, d'écrits divers, & quelques préfaces qui équivalent à autant de traités. Dans toutes ces productions, il est vrai, on retrouve toujours le grand évêque de Meaux; sa maniere grande & sublime, son raisonnement nerveux, la profondeur de ses vues, la justesse & la fagacité de ses réflexions, ces mouvemens rapides qui étonnent & qui entraînent, son style énergique, lumineux & non moins naturel, son éloquence mâle, abondante, soutenue & presque toujours

convenable au ſujet. Dignes en un mot du nom de Boſſuet, tant d'ouvrages divers ne laiſſent rien à déſirer, quant à la forme : mais au fond, & à mille égards, que de juſtes regrets ne font-ils pas naître ? Quelle énorme perte ne firent pas les lettres & la religion, privées pour des productions qu'on ne lit plus, des fruits à jamais intéreſſans qu'euſſent produits, au lieu de ces ſubtilités, les deux talens qui firent jamais le plus d'honneur à la prélature Françoiſe !

M. de Cambrai, ainſi que M. de Meaux qui ne lui donnoit point de relâche, parut ſans fin dans la lice. Les inſtructions, les explications, les lettres ſpirituelles coulerent preſque auſſi rapidement de ſa plume, que de celle de ſon antagoniſte. Il répandit ſur les matieres les plus ſeches, l'aménité, l'onction de la piété, des graces touchantes qui faiſoient aimer l'écrit & l'écrivain tout enſemble. Un ſtyle ingénu, facile, enchanteur, embelliſſoit tout ; & le ton raviſſant de la perſuaſion remplaçoit avec avantage les argumens preſſés & les plus forts moyens de la rigide logique. Il eut à

peine publié quelques lettres, qu'on revint presque généralement des préventions répandues en premier lieu contre lui. On cria de toute part, qu'il n'avoit que suivi les enseignemens des Mystiques les plus estimés, qu'il n'étoit pas même allé aussi loin qu'eux; qu'il avoit rectifié leurs idées, & adouci leurs sentimens en plusieurs articles. Cependant les personnes bien réfléchies & solidement instruites jugeoient toujours qu'il s'étoit trop avancé, dans le livre des Maximes, & souhaitoient qu'il y eût mis les correctifs qui se trouvoient dans ses défenses. Mais après tout, ajoutoient-elles, c'est un excès de charité qui fait tout son crime; & on pouvoit le redresser, sans tout l'opprobre dont l'on a tâché de le couvrir.

Persuadé cependant que l'orage n'étoit pas près de finir, M. de Cambrai s'offrit à retoucher dans son livre des Maximes, ce que l'on croyoit en avoir besoin: mais il ne voulut point que M. de Meaux, qu'il regardoit comme sa partie adverse, & comme l'ennemi de tous les Mystiques, fût du nombre de ses juges. Et comme il n'étoit pas facile de l'en exclure, dans un examen

qui se feroit en France, ou du moins d'empêcher qu'il n'eût la plus grande influence dans le jugement qui s'y rendroit, attendu l'ascendant qu'il avoit sur tous ses collegues dans l'épiscopat; il proposa de s'en rapporter aux théologiens du Pape, & avec l'agrément du Roi, il écrivit au Saint Pere. Il exposa dans sa lettre, qu'en traitant de l'amour contemplatif il en condamnoit l'acte permanent, c'est-à-dire qui n'a jamais besoin d'être réitéré; qu'il reconoit l'indispensable nécessité de l'exercice distinct de chaque vertu, &, rejettoit une contemplation perpétuelle qui excluroit, soit cette distinction, soit les péchés véniels, soit les distractions involontaires; qu'il rejettoit pareillement une oraison passive, qui excluroit la coopération effective du libre arbitre dans les actes méritoires; qu'il n'admettoit aucune autre quiétude que cette paix du S. Esprit, avec laquelle certaines ames font leurs actes divers d'une maniere si uniforme, que la diversité n'en est pas sensible aux personnes sans expérience en ce genre; qu'il prétendoit sur-tout établir, qu'à quelque degré de perfection qu'on soit parvenu, il faut tou-

jours conserver dans son cœur la vertu d'espérance, comme nécessaire pour être sauvé. Cette déclaration doit au moins faire convenir qu'il falloit être excessivement prévenu, pour confondre le Quiétisme de Fénélon avec l'affreuse doctrine de Molinos. Cette lettre explicative fut suivie de près par une traduction latine du livre des Maximes, accompagnée d'un recueil manuscrit des sentimens, tant des peres que des Saints du dernier âge, sur le pur amour des contemplatifs. Tous ces correctifs & ces adoucissemens mettoient hors d'atteinte le fond des sentimens de M. de Cambrai : mais il faut avouer qu'ils venoient un peu tard, & s'accordoient peu avec le texte de son livre. Ce pouvoit être le sens personnel de l'auteur, dont l'Eglise ne juge point ; mais ce n'étoit pas le sens du livre, ou celui qu'on appelle juridiquement sens de l'auteur, & dont l'Eglise avoit à juger. M. de Fénélon demanda au Roi d'aller lui-même se justifier auprès du Pape : n'ayant pu l'obtenir, il y envoya deux ecclésiastiques de confiance.

M. de Bossuet, de son côté, écrivit

à Rome ; & se portant avec éclat pour partie adverse, il y envoya l'abbé Bossuet, son neveu, qu'on a vu depuis sur le siége de Troies, & lui donna pour adjoint le théologien Phélippeaux, qui le seconda sans doute avec le beau zele qui, dans sa Relation sur cette affaire, lui a fait travestir Fénélon en homme artificieux & faux. Le Roi ordonna de plus au cardinal de Bouillon, son ambassadeur à Rome, d'y presser le jugement. La décision tarda néanmoins assez long-temps pour impatienter le Monarque, en qui l'on remarqua une chaleur si extraordinaire, qu'on prétendit, qu'on dit même publiquement à Rome, qu'elle avoit une autre cause que l'appréhension du Quiétisme. Ceux qui faisoient fond sur les anecdotes, se persuaderent que le précepteur des enfans de France étoit persécuté, parce que préférant à la faveur l'honneur de ses éleves & du diadême François, il avoit porté le zele jusqu'à se jetter à son tour aux pieds du Roi, pour le conjurer de ne pas ternir sa gloire dans les races futures, en déclarant le mariage qu'il avoit contracté avec une femme née trop loin du trône,

Volt. Siecle de Louis XIV.

pour y monter sans causer un étonnement dangereux. Si ces particularités sont incertaines, au moins ne doutoit-on pas que Fénélon ne partageât à ce sujet les sentimens très-connus du duc de Bourgogne. On ajoute que les maximes de gouvernement & certains portraits du Télémaque, qui fut mis au jour dans ces entrefaites, étoient regardés comme une censure indirecte du regne de Louis XIV. Mais tout ce qu'on peut sensément inférer de ces allégations, c'est que ce prince habile, outre l'hérésie, craignit peut-être encore la cabale; deux motifs, dont l'un suffisoit pour presser avec chaleur la fin d'une dispute, qui mettoit toute sa cour en fermentation.

Troisieme Lettre de M. de Cambrai à M. de Meaux.

Peu satisfait cependant de ce qu'on faisoit à Rome, M. de Meaux tira douze propositions du livre des Maximes, & les fit censurer à Paris, par un assez grand nombre de docteurs. Si la censure fut juste au fond, elle ne passa pas pour bien réguliere dans les formes. Au moins, M. de Cambrai se crut-il assez instruit, pour se plaindre fort haut, qu'on étoit allé de porte en porte solliciter la signature des

censeurs, en commençant par les plus jeunes théologiens, sans oublier ceux qui n'ayant pas encore fait leur *Resompte*, n'étoient point admis aux délibérations de la faculté; qu'on avoit ensuite gagné quelques anciens; que les autres avoient refusé de souscrire la formule qu'on leur présentoit toute dressée, soit qu'ils se tinssent offensés qu'on leur fît ainsi la leçon, soit qu'ils trouvassent de l'imprudence à prononcer sans examen, sur une matiere dont la délicatesse demandoit la plus sérieuse attention. C'est par-là, dit-on, que la mine fut éventée. On ajoute que le changement déjà opéré dans les sentimens du public, par le spectacle attendrissant des revers du vertueux Fénélon, fit supprimer cette censure.

Celle de Rome n'en fut poursuivie qu'avec plus d'ardeur. Le Roi la demandoit prompte, comme important au calme du royaume. M. de Cambrai la souhaitoit précise, pour connoître la vérité, & promettoit une soumission parfaite. M. de Meaux la vouloit conforme à l'idée qu'il s'efforçoit de donner des Maximes, en Italie

comme en France. Tous les partis preſſoient le jugement : mais la cour de Rome uſoit de ſa lenteur & de ſa prudence accoutumée, examinant tout avec d'autant plus de flegme, que les folliciteurs lui en marquoient moins. Le ſage & pieux pontife Innocent XII ſentit toute l'importance & la difficulté de la queſtion ſur laquelle il avoit à prononcer ; il en avoit commis l'examen préparatoire à dix théologiens renommés, qui après huit mois de travail ſe trouverent partagés de moitié juſte, dans leurs opinions : cinq opinoient pour la condamnation du livre, & cinq en trouvoient la doctrine orthodoxe. Alors, ſentant mieux que jamais combien la matiere étoit épineuſe, il établit une congrégation de cardinaux, pour revoir tout ce qui s'étoit fait dans le premier examen. Elle tint vingt-une conférences, & ne put rien décider. Il en fallut établir une autre, que le vigilant Pontife compoſa de tout ce qu'il connoiſſoit de plus éclairé dans le ſacré college. Celle-ci tint cinquante-deux aſſemblées, au bout deſquelles enfin l'on tomba d'accord ſur les propoſitions qui méritoient quelque cenſure. Il ne s'agiſſoit plus

guere que d'en rédiger la formule ; & pour cela il fallut encore trente-sept congrégations, sans compter presque autant de conférences particulieres. Toutes ces opérations emporterent dix-huit mois ; ce qui donna beaucoup d'humeur à la cour de France.

On y peignoit Fénélon, le plus ingénu des hommes, comme un intrigant, qui retardoit la décision par de sourdes manœuvres ; & l'on n'y vouloit pas voir que cette froide lenteur, tout ordinaire qu'elle est aux Romains, provenoit tout particuliérement en cette rencontre de la nature des questions alambiquées, sur lesquelles on vouloit une décision. Louis XIV, piqué vivement, renouvella ses instances auprès du Pape, par une lettre où il ne prit pas grand soin de cacher son humeur. Enfin, le jugement si instamment demandé, fut rendu le 12 de mars 1699.

Le Pape y condamnoit le livre des Maximes en général, & en particulier vingt-trois propositions, dont seize qu'on peut rapporter à deux chefs, tendent à faire croire la réalité d'un état permanent en cette vie, où l'on

aime Dieu pour lui uniquement, & à autoriser le sacrifice absolu du bonheur éternel, dans le temps des plus rudes épreuves. Pour les sept autres propositions qui ont différens objets, leur condamnation fait bien voir qu'on ne vouloit faire grace à rien même d'ambigu, pour peu qu'il fût susceptible d'un mauvais sens. Il est dit que la lecture de ce livre pourroit engager insensiblement les fideles en des erreurs déjà condamnées; & que les vingt-trois propositions, soit dans le sens des paroles, tel qu'il se présente en les lisant, soit eu égard à leur liaison avec les principes établis dans le corps de l'ouvrage, sont téméraires, scandaleuses, mal sonantes, offensant les oreilles pieuses, dangereuses dans la pratique, & même erronées respectivement. On avoit beaucoup pressé, pour que les qualifications d'hérétiques & d'impies fussent encore insérées dans le décret de condamnation; mais le Pape & les consistoires n'y voulurent jamais entendre: ils refuserent aussi de donner atteinte à plusieurs des propositions qu'on avoit attaquées en France, bien au delà du nombre de vingt-

trois, & à aucune des pieces justificatives publiées par l'auteur, qui les avoit répandues jusqu'à Rome. C'est ce qu'on peut regarder comme une justification des sentimens personels de M. de Cambrai.

Dans toute la conduite de cette affaire, on s'apperçut qu'Innocent XII ne se prêtoit qu'à contre-cœur à condamner l'ouvrage de ce prélat. Il y trouvoit sans doute quelques points de doctrine condamnables, puisqu'il les a condamnés : mais il ne regardoit pas des subtilités presque inintelligibles, comme des erreurs fort contagieuses ; ni comme une entreprise funeste, de porter les fideles à aimer Dieu sur la terre comme il est aimé dans le ciel. Outre les bruits publics, le simple bon sens lui apprenoit que le vacarme qui se faisoit en France ne provenoit pas de l'objet de la dispute ; qu'il n'avoit d'importance que ce qu'on lui en prêtoit ; & qu'il tomberoit de lui-même, dès qu'on ne l'agiteroit plus. En effet, jamais question aussi malheureusement importante que le fut celle-ci sous Louis XIV, ne fut ensuite aussi profondément oubliée, ou du moins regardée

avec autant d'inférence qu'on la regarde aujourd'hui : il n'en reste qu'un air de cabaleurs & de lâches rivaux aux zélateurs amers qui l'ont poussée avec tant de violence.

On doute qu'Innocent XII s'embarrassât beaucoup que la condamnation du livre des Maximes fût reçue en France. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'il fit tout ce qu'il falloit pour qu'elle y fût rejettée. Son décret ne portoit point, que les évêques du royaume avoient de leur plein gré référé cette affaire au S. Siége : il ne parloit pas davantage des sollicitations de Sa Majesté Très-Chrétienne. La décision n'étoit qu'en forme de bref. Elle n'étoit point adressée aux évêques de France. On n'y trouvoit pas les termes usités en pareils jugemens, afin de les rendre plus authentiques ; & la clause fatale, *Motu proprio*, capable seule de tout faire manquer, y étoit employée dans le sens rigoureux, c'est-à-dire qu'elle y signifioit sans la moindre ambiguité, que le Souverain Pontife s'étoit porté de son propre mouvement à condamner l'ouvrage du prélat François. Tout cela rend très-vraisemblable le propos qu'on

attribue à ce pieux Pontife, touchant M. de Cambrai & ses adversaires, savoir que le premier avoit péché par un excès d'amour pour Dieu, & les autres par un défaut de charité pour le prochain. Au reste, que ce propos soit véritablement d'Innocent XII, ou qu'il soit de la façon du public qui le lui attribue; c'est ce qui ne vaut pas la peine d'être discuté: la voix du public en ce point, peut équivaloir à celle d'un Pape.

Nos évêques ne virent pas apparemment sans chagrin le peu d'égard qu'avoit Innocent XII pour les libertés Gallicanes: mais on avoit trop souvent répété au Roi, que la sentence définitive de Rome pouvoit seule étouffer le monstre du Quiétisme, pour élever le moindre obstacle contre l'acceptation du bref. Le Monarque n'en eut pas plutôt reçu l'exemplaire que le nonce avoit été chargé de lui remettre, qu'il écrivit de sa propre main au Pontife, pour le remercier de son affection paternelle envers l'Eglise de France. Quelques jours après, il fit intimer à tous les métropolitains d'assembler sans délai leurs suffragans,

afin d'accepter solennellement cette décision. Ce fut-là pour M. de Cambrai la plus outrageuse de toutes les scenes d'ignominie qu'il eut à essuyer. Quelle idée, en effet, pouvoit donner aux peuples, tant de sa personne que de son livre, le mouvement simultanée, de tous les membres du corps épiscopal dans toutes les provinces! On dut naturellement regarder, au moins son ouvrage, comme un des plus abominables dont il eût été question depuis long-temps.

Jamais Fénélon ne fut plus humilié, & jamais il ne se montra plus grand. Sitôt que la décision du S. Siége lui fut parvenue, il ne connut point d'autre parti que celui d'une obéissance héroïque. Il abandonna pour toujours ses premieres opinions, empêcha ses amis de les défendre, condamna son livre, s'empressa de faire un mandement à ce sujet, & monta lui-même en chaire pour le publier. Voici en quels termes il étoit conçu : Enfin, mes très-chers freres, notre saint pere le Pape a condamné par un bref le livre intitulé, *Explication des Maximes des Saints*, avec vingt-trois propositions

propositions qui en ont été extraites. Nous adhérons à ce bref, tant pour le texte du livre, que pour les vingt-trois propositions, simplement, absolument, & sans ombre de restriction. C'est de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission semblable, & à une docilité sans réserve; de peur qu'on n'altere insensiblement la simplicité de l'obéissance due au S. Siége, dont nous voulons, moyennant la grace de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie. A Dieu ne plaise, ajoute-t-il à ses ouailles attendries, à Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être aussi docile que la derniere brebis du troupeau, & qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission. Les pieux fideles étoient touchés jusqu'aux larmes, de l'humilité du prélat, & ses ennemis cependant triomphoient de sa défaite : mais qui ne regardera point cette défaite, comme plus glorieuse que tous leurs triomphes?

Nonobstant les expressions si peu équivoques de sa soumission sincere, il fut chicané sur ce mandement-là

même, & traité fort durement dans son propre palais. Comme il tenoit, ainsi que les autres métropolitains, son assemblée provinciale pour l'acceptation solennelle du bref; l'évêque de S. Omer, l'un de ses suffragans, osa l'interpeller, & lui reprocher de ne pas marquer par son mandement qu'il y acquiesçât de cœur & d'esprit, & même de s'y être ménagé une porte pour revenir quand il voudroit de son apparente soumission. Bien plus, cet audacieux évêque mit de son chef en délibération, de supprimer tous les écrits que l'archevêque avoit composés pour sa défense, avant la décision du S. Siége. Aucune de ces pieces n'ayant été condamnée à Rome, quelque mouvement qu'on se fût donné pour les y flétrir, & l'assemblée de Cambrai n'ayant point du tout pour objet l'examen du mandement de son métropolitain; l'entreprise de l'évêque de S. Omer ne méritoit que le mépris & l'indignation générale. Cependant l'archevêque, par une humilité qui mit le comble à ce qu'il en avoit déjà fait paroître, conclut en sa qualité de président, qu'on supplieroit le Roi d'or-

donner la suppression de tous les ouvrages produits pour défendre l'Explication des Maximes des Saints. En conséquence de ce synode, ainsi que de ceux des autres provinces, Sa Majesté donna ses lettres patentes, non-seulement pour l'entiere exécution du décret pontifical, mais encore pour la suppression de tout ce qu'on avoit jamais publié en faveur du livre des Maximes.

Si après cet exposé fidele, on prêtoit encore l'oreille à des sectaires, qui jugeant de M. de Cambrai par eux-mêmes, & se persuadant ce qu'ils désiroient, ont tenté de rendre sa soumission suspecte; qu'on entende ce qu'il a répété souvent à l'auteur très-instruit & très-sincere, qui a écrit la vie de ce prélat. Ce n'étoit point un témoignage commandé, ni fait pour la public: c'étoit une ouverture de cœur à cœur, où l'on n'a rien de caché pour un ami sûr. Ma soumission, lui disoit-il, ne fut point un trait de politique, ni un silence respectueux; mais un acte intérieur d'obéissance rendue à Dieu seul, parlant par le chef de l'Eglise. Suivant les principes des catholiques, j'ai regardé le jugement du S. Siége & des

Ramsf. Vie de M. de Fénél.

évêques, comme une expreſſion de la volonté ſuprême, & comme un écho de la voix divine. Je ne me ſuis point arrêté aux paſſions, aux préjugés, aux diſputes qui précéderent ma condamnation. J'entendis me parler, comme à Job, du milieu de ce tourbillon, & me dire : Qui eſt celui qui mêle des ſentences avec des diſcours inconſidérés ? Et je répondis du fond de mon cœur : Puiſque j'ai parlé indiſcrétement, je n'ai qu'à mettre ma main ſur ma bouche & me taire. Depuis ce temps, je ne me ſuis point retranché dans les vains ſubterfuges de la queſtion du fait & du droit ; j'ai accepté ma condamnation dans toute ſon étendue, & je n'ai, ni voulu, ni dû faire autrement.

Procès du P. Gerberon, chap. 6, p. 23.

Jur. Théol. Myſt. part. IV, art. 19.

Auſſi le pere Gerberon, loin d'accuſer la ſincérité de ce prélat, improuva fortement ſa docilité. Le miniſtre Jurieu y trouva de la petiteſſe d'eſprit, & de la baſſeſſe d'ame. Partant l'un & l'autre du même principe, ils devoient porter le même jugement : mais le prélat qui avoit erré, ſans rien avoir de l'obſtination qui fait l'héréſie, n'ouvrit pas un moment l'oreille à ceux qui

le vouloient attirer dans leur secte. Quel brillant personnage cependant n'y eût-il pas fait ? quel puissant parti n'eût-il pas même formé, par la supériorité de ses talens ? Non, non, il ne s'amusa point à incidenter sur le fait & le droit : il n'allégua point que son livre n'avoit d'autre sens que celui des explications qu'il en avoit données, & que ces explications n'ayant reçu aucune atteinte, le livre dès-là devenoit irrépréhensible ; que les questions relevées, subtiles, délicates, dont il s'y agissoit, n'avoient jamais été approfondies par les théologiens, & qu'elles n'étoient pas suffisamment éclaircies ; qu'on avoit proscrit le langage de la piété & les sentimens des Saints ; que cette condamnation vague, fût-elle juste en quelque point, étoit inutile & même dangereuse, en ce qu'elle donnoit lieu de confondre la vérité avec l'erreur ; que sa forme seule étoit la ruine des libertés Gallicanes ; & son acceptation, l'opprobre du clergé de France. D'autres usoient tous les jours de ces subterfuges, quelques-uns l'induisoient à y recourir ; & s'il l'eût fa.., leur dépit injurieux se fût con-

vérti, comme pour tant d'autres, en transports d'admiration & en applaudissemens.

Mais aigris par une soumission qui leur reprochoit leur révolte contre l'Eglise, ils n'ont rien oublié, pour ternir à jamais sa gloire, s'il eût été possible. C'est sans doute à cette fin qu'ils ont décrié de tout leur pouvoir la Relation qu'a donnée de ce différend, dans l'histoire de l'Eglise de Meaux, Dom Toussaints du Plessis, bénédictin de la Congrégation de S. Maur : elle est néanmoins qualifiée d'impartiale par les Protestans mêmes, par le savant luthérien Mosheim, & par ses commentateurs plus que luthériens. Quel est donc l'homme équitable, ou précisément sensé, qui ne fasse plus de fond sur ces mémoires, que sur ceux d'un Phélippeaux, voué au rival de Fénélon, & l'un de ses entremetteurs à Rome ? Cet agent clandestin a beau nous dire dans sa préface, que sa dévotion pour le tombeau des Saints Apôtres l'avoit seule conduit au delà des monts, & que ce ne fut que par rencontre qu'il eut quelque part à la sollicitation du jugement

qui s'y porta contre le livre des Maximes. Je me trompe fort, si ce langage ne paroît à bien des gens plus propre à faire naître des soupçons, qu'à inspirer la confiance. Mais l'iniquité réfléchie du solliciteur, qui ne veut l'être que par rencontre, ne demeurera point personne dans les termes du doute, quand on lui aura vu peindre, ou barbouiller le prélat que sa candeur surtout rend encore aujourd'hui si recommandable, comme un homme artificieux, souple & flatteur, s'il en fut jamais; qui par ses complaisances avoit gagné les femmes en crédit; qui par leur moyen étoit de toutes les intrigues, sans paroître y prendre part; qui séduit par une illuminée, ne songeoit qu'à répandre par-tout la séduction. Eh! qui reconnut jamais Fénélon dans cette énorme caricature! qui ne fera saisi d'indignation contre le calomniateur qui l'a si horriblement défiguré! C'est aux peuples & aux siecles de concert, qu'il appartient uniquement de tracer le vrai tableau d'un grand homme: quiconque ose en présenter des copies infideles, est au moins un aventurier qui ne mérite que le mépris.

La condamnation du livre des Maximes fut le dernier événement d'éclat du dix-septieme siecle. Mais avant de passer au siecle suivant, nous ne pouvons nous dispenser de toucher des faits, moins éclatans sans doute, ou qui n'ont guere eu que l'œil de Dieu pour témoin, & qui sont cependant beaucoup plus propres à produire des fruits d'édification, à procurer même la vraie gloire de l'Eglise. Sur la fin du dix-septieme siecle, & dans les commencemens du dix-huitieme, la foi Romaine a fait des progrès si frappans parmi les infideles, parmi les nations les plus barbares des deux hémisphéres, que ses ennemis les plus déclarés n'ont pu s'empêcher d'en concevoir une admiration, qui perce à travers toute l'amertume de leur humeur & de leur maligne envie. Depuis les monts hyperborées de la haute Asie jusqu'au sein brûlant de l'Afrique, depuis le Thibet & les détroits les plus impraticables du Caucase jusques au cœur de l'Ethiopie; & dans l'autre hémisphere, depuis le Labrador & la Californie jusqu'aux terres Magellaniques, il n'est pas un peuple tant soit peu digne de

ce nom, & presque point de peuplade nombreuse, où la société d'apôtres qui n'est plus, s'empressant, avant de cesser d'être, à remplir toute l'étendue de sa destination, n'ait alors porté le nom de J. C.

Les faits sont si notoires, que les historiens protestans n'ont pu désavouer que les missionaires de cette compagnie principalement, n'aient à cette époque converti une infinité d'infideles. Tout ce qu'ils ont à objecter, c'est que ces nouveaux chrétiens, ajoutent-ils, n'ont reçu qu'une foible teinture du christianisme, & qu'on ne leur a point donné le véritable esprit de l'évangile. On entend ce que signifient ces mots dans la bouche des prétendus réformés. Pour obtenir le plein suffrage de cette impure & sacrilege réforme, il auroit fallu sans doute instruire les fervens néophytes du Madure, par exemple, à n'avoir ni autel, ni sacrifice, & à ne révérer ni prêtre, ni religieux, qui n'eût sa femme, ou plutôt sa concubine & son comptoir. Il s'est trouvé dans la jalouse réforme, des émulateurs assez dépourvus de bon sens, pour faire entrer leurs missionaires,

Traduct. de Mosheim, Tome VI, page 70.

maris & marchands, en parallele avec les chaſtes apôtres du S. Siége apoſtolique. Infatués d'orgueil, ils ne voyoient pas que la qualité d'apoſtolique n'eſt pas moins particuliere à l'Egliſe Romaine que celle de catholique, & que tous les efforts des ſectes pour l'uſurper ou la contrefaire, n'ont jamais paru que des jongleries mépriſables & de miſérables ſingeries.

Lettr. Edif. T. X, pages 117 & 118.

Le fait ſuivant peut ſuffire lui ſeul, pour les confondre à jamais. Sur la côte de la Pêcherie, dans les grandes Indes, les Hollandois, ſans y avoir aucune autorité légitime, agiſſoient en deſpotes & en vrais tyrans. Ils avoient enlevé les égliſes des Indiens convertis à la foi catholique, & les maiſons des miſſionaires, pour y loger leurs facteurs. Réduits à ſe réfugier dans les bois, ces pauvres néophytes ne relâchoient rien de leur ferveur. Leur perſévérance fit tant de honte à leurs oppreſſeurs, qu'il prit fantaiſie à ceux-ci de devenir convertiſſeurs. Un miniſtre appellé de Batavia, entreprit de les retirer, ainſi qu'il s'en exprimoit, de leur aveuglement : mais quoiqu'il n'eût affaire qu'à ces bons Indiens qui

n'ont d'autre occupation que la pêche, ſa miſſion émanée du comptoir, ne fut pas heureuſe. Dès la premiere fois que le prédicant voulut pérorer, le chef de la caſte des Paravas, les plus ſimples de tous les Indiens, lui dit au nom des autres : Vous ſavez, ou vous devez ſavoir que la foi n'a pris racine dans nos cœurs que par la multitude & l'éclat des miracles, que le grand Pere, c'eſt-à-dire S. François Xavier leur apôtre, a opérés dans ces cantons. Il faut donc avant que vous nous parliez d'en changer, il faut qu'à nos yeux vous faſſiez non pas ſeulement autant de miracles qu'il en a fait, mais un beaucoup plus grand nombre; puiſque vous avez à nous faire voir, que votre religion eſt beaucoup meilleure que celle qu'il nous a tranſmiſe. Ainſi, commencez par reſſuſciter dix à douze de nos morts, puiſque le grand Pere en a reſſuſcité cinq ou ſix; guériſſez tous nos malades, rendez nos mers deux fois plus poiſſoneuſes qu'elles ne le ſont : avant cela, nous n'avons rien à vous répondre.

Le miniſtre n'ayant point de ſolution pour cet argument, demeura muet,

& d'autant plus déconcerté, qu'il l'attendoit moins d'un pêcheur. Il ne se remontra plus, & ne songea qu'à se rembarquer. Cependant, au défaut de la raison, les marchands Hollandois employant la violence, se mirent en devoir de forcer les Paravas à venir au prêche: elle leur fut également honteuse. Le chef de la caste fit afficher à la porte même de la loge Hollandoise, un écriteau qui défendoit de s'y rendre, sous peine d'être puni sur l'heure, comme traître à la patrie & rebelle à Dieu. Un seul osa désobéir, par attache à une sorte de fortune qu'il tenoit des Hollandois: mais au mépris de ses patrons, il subit la proscription dans toute sa rigueur. Les Hollandois se tinrent pour insultés, ils firent grand bruit, ils promirent d'en tirer une vengeance éclatante; mais elle s'exhala tout entiere en paroles: tout leur zele, ainsi que leur honneur, céda paisiblement à l'intérêt de leur commerce.

Ibid. T. XII. p. 430, &c.

Des côtes du Malabar, les peres Hyppolite Desideri, & Manuel Freyre résolurent d'étendre le royaume de J. C. au delà du mont Caucase, jusque dans le Thibet le plus reculé. Il s'agis-

soit de traverser d'abord toute l'étendue de l'empire du Mogol ; & ce fut une marche de quatre-vingts jours, avant d'arriver au pied de ces montagnes fameuses. Là, passant tout à coup d'un climat brûlant dans un air glacial, le froid fit sur nos voyageurs une impression, qui leur parut la plus vive qu'on pût ressentir. Mais comme ces montagnes sont entassées les unes sur les autres, & qu'après avoir passé la premiere qui sembloit toucher aux nues, on en retrouve une seconde, puis une troisieme plus haute que les précédentes, & ainsi de suite jusqu'à perdre espérance d'y trouver une fin ; plus on s'éleve, plus la rigueur du froid devient insupportable. Enfin, ils parvinrent au sommet, nommé Pirpangial par les gentils du voisinage, dont les superstitions parurent aux missionaires provenir de la fiction des poëtes, au sujet de Prométhée & du Vautour qui lui dévoroit les entrailles sur le Caucase.

Ils employerent douze jours à traverser cette vaste chaîne de monts accumulés, dans un danger continuel de rouler dans les précipices, ou d'être entraînés par les torrens qui séparent ces

monts. Mais il n'étoit pas encore question du Thibet, dont ils ne prirent une connoissance, même imparfaite, que dans la ville de Cachemire, dont les grandes & belles campagnes contrastent singuliérement avec les monts affreux qui les environnent. Elle est encore de la domination du Mogol. Là, ils apprirent qu'il y avoit deux Thibets, dont le petit, nommé Baliſtan, s'étendoit à l'oueſt; & le grand, appellé Buton, au nord-eſt. Comme la religion du petit Thibet, ainſi que du Mogol, eſt la mahométane, & que l'évangile rencontre beaucoup plus d'obſtacles parmi les mahométans que chez les idolâtres; les deux miſſionaires ne balancerent point à préférer le ſéjour affreux du Buton au riche & beau pays du Baliſtan. Toute leur ardeur pour la croix y trouva bientôt de quoi ſe ſatisfaire.

Après ſix à ſept jours de marche qui ne furent pas fort rudes, l'abondance des neiges, un froid extrême & des vents effroyables leur firent payer durant près de ſix ſemaines la douceur des premieres journées. Depuis le Mont-Cantel, comparable en hauteur aux Cor-

dilieres du Pérou, c'eſt-à-dire depuis l'entrée du grand Thibet, juſqu'à la forteresſe de Ladak où en réſide le Roi, la route ſe fait entre deux chaînes de montagnes arides, ou plutôt de roches décharnées, qui telles qu'un long amas d'énormes ſqueletes & de monſtres informes, préſentent une image continue de la mort, & comme un reſte du cahos. Les maſſes en déſordre ſont culbutées les unes ſur les autres, & les deux chaînes ſi rapprochées, qu'à peine il reſte aſſez d'intervalle pour les torrens qui ſe précipitent des ſommets, & qui ſe briſent aux rochers avec un mugiſſement épouvantable. Le haut & le bas des montagnes ſont impraticables : on eſt contraint de marcher à mi-côte, par des ſentiers ſi étroits d'ordinaire, qu'il n'y a place que pour le pied : pour peu qu'on fît un faux pas, on rouleroit ſans pouvoir s'arrêter, dans des abîmes dont le ſeul aſpect fait horreur. Il n'y a ni arbre, ni buiſſon, à quoi l'on ſe puiſſe accrocher ; pas même de plantes d'aucune eſpece, ni le moindre brin d'herbe. Faut-il paſſer d'une hauteur à l'autre, & traverſer les torrens impétueux qui les ſéparent ?

on n'a point d'autres ponts, que des cordes tendues & entrelaſſées de branchages, d'où la tête la plus ferme eſt en riſque de tourner, à la vue & au bruit affreux des flots écumans ſur leſquels on eſt ſuſpendu. Au milieu de tant de fatigues, on ne trouve point d'autre nourriture que la farine du ſattu, qui eſt une eſpece d'orge, dont l'on fait une bouillie. Et quand on eſt forcé de prendre quelque repos, on n'a pour lit que la terre, & bien ſouvent que la neige ou la glace.

Arrivés enfin dans l'intérieur du grand Thibet, les miſſionaires furent accueillis avec humanité par les peuples, qui, tout groſſiers qu'ils étoient, leur parurent d'un naturel doux & docile, ſpirituels même quoique très-ignorans, & beaucoup moins ſuperſtitieux que les autres idolâtres d'Aſie. Ils rejettent la métempſicoſe, qui eſt ſi accréditée dans les Indes; & la polygamie n'eſt point en uſage parmi eux. Les Lamas ou les prêtres, les miniſtres d'Etat & le roi lui-même firent beaucoup d'honnêteté aux deux voyageurs, qui béniſſant Dieu de trouver des diſpoſitions ſi favorables à l'évangile, ſe préparoient

à ouvrir leur mission, quand ils entendirent parler d'un troisieme Thibet. Le portrait fidele qu'on leur en fit, n'étoit pas propre à leur donner de l'attrait : on leur apprit qu'il y régnoit un hiver éternel ; qu'on n'y voyoit, ni arbres fruitiers, ni légumes d'aucune espece ; qu'on y recueilloit uniquement des orges, & quelques méchans blés. Mais outre qu'ils aspiroient à faire florir l'évangile dans les rochers les plus stériles du Caucase, & que l'objet de leur mission étoit de porter le nom de J. C. jusqu'au Thibet le plus reculé ; celui où ils se trouvoient étoit encore fréquenté par les mahométans, qui malgré les bonnes dispositions des naturels du pays, leur faisoient déjà ressentir quelques effets de la haine qu'ils portent au nom chrétien.

Ce fut encore un voyage de six mois, qu'ils eurent à faire au milieu des neiges & des glaces, des torrens & des précipices ; après quoi ils arriverent à Lassa, qui est la capitale de ce troisieme Thibet, & qui n'est éloignée de celle de la Chine que de quatre mois de chemin. Ils y reçurent le

même accueil qu'au second Thibet ; de la part du roi, aussi bien que des peuples. Après quelque peu de séjour, le premier ministre leur fit des reproches honnêtes, de ce qu'ils ne s'étoient pas encore présentés à l'audience du Prince. Le pere Desideri s'excusa, sur ce qu'il n'avoit rien qui fût digne d'être offert, selon la coutume, à un si grand roi. Le ministre insista malgré cette excuse, & d'une maniere si engageante, que le pere alla sur le champ au palais. Il y porta néanmoins quelques curiosités d'Europe, mais qui n'avoient point d'autre valeur que d'être inconnues au Thibet. Le Prince en marqua la plus grande estime ; quoiqu'au même instant il regardât à peine des présens considérables qu'on lui faisoit d'ailleurs. Il fit asseoir le pere à ses côtés, l'entretint près de deux heures, sans dire un mot à aucune autre personne ; & en le quittant, il le combla de marques d'estime & de bienveillance. Sous de si favorables auspices, les missionnaires ne tarderent point à ouvrir leur mission. Mais on n'en a point d'autre détail ; ce qui doit peu surprendre : la communication de l'Eu-

rope avec ces pays perdus est d'une difficulté que tout le monde comprend sans peine. On doute néanmoins que cette mission ait eu des suites proportionnées aux travaux qu'avoit coûtés son établissement. Mais toujours la carriere fut-elle ouverte aux émules de ces premiers apôtres du Thibet ; & la prophétie qui concerne la prédication de l'évangile dans tout l'univers, fut remplie dans l'un des points les plus difficiles de son accomplissement. Il est à croire aussi, que la parole émanée du sein de Dieu n'y retournant jamais sans fruit, n'aura pas été plus stérile en cette rencontre.

Après ces travaux apostoliques de la Tartarie supérieure, ceux de la petite Tartarie, dite communément Crimée, & autrefois Chersoneze-Taurique, ne paroîtroient qu'un diminutif, & n'auroient plus rien de piquant. Nous n'en sommes plus aux temps, ni aux idées, où ce voyage seul rendit si fameux les Argonautes antiques. Ainsi, nous renverrons aux monumens originaux les pieux fidèles, que rien n'intéresse médiocrement en matiere d'édification ; & des extrémités septentrionales de

Lettr. Edif. T. III, pag. 158.. pag. 242....

l'Asie, nous passerons avec les propagateurs de l'évangile, au cœur de l'Afrique.

Mém. de l'Ethiopie, dans les Lettres Edifiantes, T. III, pag. 387 & suiv.

Les peres Liberato Weis, Pie de Zerbe & Samuel de Bienno, missionaires Allemands, de l'ordre de saint François, furent envoyés en Ethiopie, dans les commencemens de ce siecle, par le pape Clément XI. Depuis la mission du pere de Nugnez, que le pieux roi de Portugal Jean III joignit, avec d'autres missionaires, au secours qu'il envoyoit à l'empereur d'Ethiopie contre des sujets rebelles, tous les papes zélés avoient eu fort à cœur le salut de cette nation vraiment intéressante, non seulement par sa célébrité dans les plus anciens monumens, sacrés & profanes, mais par son attachement à la religion chrétienne, qui toujours y fut la dominante, au milieu de l'idolâtrie & du mahométisme dont le reste de l'Afrique est infesté. Avant même l'établissement du christianisme, les Ethiopiens d'aujourd'hui n'étoient pas idolâtres : car il ne faut pas les confondre avec les premiers Ethiopiens, qui étoient venus de l'Inde ; d'où la plupart des auteurs

anciens ont confondu l'Inde avec l'Ethiopie. Les Abyſſins qui tiennent aujourd'hui l'Ethiopie ſous leurs loix, ne la conquirent que long-temps après ces Indiens : ils étoient originaires de l'Arabie heureuſe, dont Saba eſt la capitale, & ils ſe nommoient Homérites. Suivant leur tradition, qui ne manque pas de vraiſemblance, ce fut une de leurs reines qui vint autrefois admirer la ſageſſe de Salomon. Ils ajoutent qu'elle en eut un fils, nommé Manilehec, dont leurs empereurs deſcendent. Au moins eſt-il conſtant, que les Abyſſins, ou les Ethiopiens modernes, profeſſoient la religion juive, quand ils ſe convertirent au chriſtianiſme.

Une partie de ces peuples, jointe à d'autres Arabes, paſſa la Mer-Rouge dans la ſuite, conquit la province de Tigré, & fonda le royaume d'Axuma, qui fut converti à la foi chrétienne, comme on l'a vu en ſon temps, par S. Frumence, natif d'Alexandrie, que S. Athanaſe ordonna premier évêque de cette nation. Ils conſervent encore dans leur figure, abſolument différente de celle des Negres, les marques de leur origine. Ils ſont de couleur

ſimplement olivâtre, ordinairement très-bien faits, & ils ont un air de grandeur. Cette nouvelle Egliſe révéra toujours celle d'Alexandrie, comme ſa mere, & ne pouſſa que trop loin ce reſpect; puiſqu'elle en reçut, on ne ſait trop en quel temps, les erreurs de Dioſcore, & rompit comme elle avec l'Egliſe catholique. Elle tenoit encore au centre de l'unité, ſous l'empire de Juſtinien; comme on le voit par l'hiſtoire de ſon roi Elesbaam, dont toute l'Egliſe honore la mémoire. Ce fut cet Elesbaam qui précipita du trône le juif Dunaam, uſurpateur & perſécuteur tout enſemble. On peut ſuppoſer que ces Abyſſins, ou Ethiopiens d'origine Homérite, conſerverent la vraie foi juſqu'au commencement du neuvieme ſiecle, temps où l'on trouve dans l'hiſtoire les premiers veſtiges de leurs rapports ſchiſmatiques avec les patriarches Coptes, ou Jacobites d'Alexandrie.

Vers l'an 960, la famille royale fut preſque entiérement éteinte par une nouvelle Athalie, qui s'étant propoſé d'anéantir la poſtérité de Salomon, uſurpa la couronne & la tranſmit à

ſes propres deſcendans, qui l'ont poſſédée juſqu'à la fin du treizieme ſiecle. Alors Ikun-Amlac, le ſeul prince qui reſtât, ou qu'on réputât du ſang de Salomon, recouvra le trône de ſes peres. Un de ſes ſucceſſeurs, nommé Conſtantin, envoya des députés au concile œcuménique de Florence; & ce fut ſon arriere-petit-fils, l'Empereur David, qui demanda des troupes auxiliaires, & des prédicateurs catholiques au roi Jean III de Portugal. Après la mort de cet Empereur, qui n'eut pas le temps de voir arriver les miſſionaires, il y eut en Ethiopie, pendant le reſte du ſeizieme ſiecle, des perſécutions preſque continuelles & des révolutions fréquentes, qui toutefois n'empêcherent point ces hommes apoſtoliques d'y répandre & d'y faire germer la ſemence de l'évangile.

Ils reſpirerent enfin ſous le regne d'Atznaf-Seghed, héritier légitime de l'empire, qu'il recouvra par ſa valeur, vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle. Ce prince avoit autant de pénétration que de courage, & autant de droiture que de pénétration. Ami de la vérité, il l'embraſſa auſſi

tôt qu'il l'apperçut. Non, dit-il au pere Païz, je ne puis méconnoître le chef de l'Egliſe dans le ſucceſſeur de Pierre, ſur qui le fils de Dieu a fondé cette Egliſe, & qu'il a chargé de paître ſes brebis, auſſi bien que ſes agneaux. Je crois que lui refuſer l'obéiſſance, c'eſt la refuſer à J. C. même. Mais ſon zele fut trop vif, & ſon courage trop impétueux. Un édit publié à contre-temps en faveur de la religion Romaine, excita la révolte; & le feu de ſa valeur ne lui permettant pas de temporiſer juſqu'à ce que l'ambition diviſât les conjurés, comme le lui conſeilloit le pere Païz, ainſi que le général Portugais, il préſenta la bataille aux rebelles, fut abandonné de ſes troupes, & périt les armes à la main.

Suſneios, autre arriere-petit-fils de l'empereur David, & ſon légitime ſucceſſeur après Atznaf-Seghed, ſuivit le conſeil dont l'inobſervation avoit perdu ſon prédéceſſeur, & parvint avec le temps à éteindre la rebellion. Mais croyant alors n'avoir plus rien à craindre; & trop vif à ſon tour pour le rétabliſſement de la vraie religion qu'il avoit embraſſée, il déclara ſa converſion,

sion ; par une espece de manifeste où il faisoit un portrait affreux, tant des patriarches d'Alexandrie que des autres évêques jacobites, & il ordonna par un édit solennel à tous ses sujets de recevoir le concile de Calcédoine. Cette fermeté hors de saison causa des soulévemens, & des factions sans nombre. Il en triompha cependant ; il écrivit aussi-tôt après au Pape & au roi d'Espagne, pour presser l'arrivée d'un patriarche catholique. En conséquence, le pere Alfonse de Mendez, jésuite Portugais, fut sacré patriarche à Lisbone l'an 1624, & arriva l'année suivante en Ethiopie. L'empereur, le prince son fils, & la plupart des grands, avec une multitude de moines & de clercs, firent entre ses mains une profession publique de soumission au successeur de S. Pierre, comme au seul & vrai chef de l'Eglise. On corrigea même les abus de la discipline du pays, & l'on y introduisit les rites Romains. Les ordinations paroissant invalides pour de justes causes, on fit de nouveaux prêtres & de nouveaux diacres. Le nombre des catholiques s'augmenta considérablement ; & tous les jours il

ſe faiſoit des converſions dans tous les états. En un mot, il n'y avoit rien qu'on n'eſpérât du cours que prenoient les affaires de la religion, quand Thecle, gendre de l'Empereur, & les ſchiſmatiques des provinces formerent des factions plus dangereuſes que les premieres. Suſneios, vraiment homme de guerre, en triompha, comme il avoit fait des autres, mais par des exploits très-ſanglans, & qui n'épargnerent pas même le ſang le plus illuſtre. Dans la derniere bataille, qui aſſura ſon triomphe, il reſta huit mille hommes, dont grand nombre de premier rang, égorgés ſur la place.

Mais à cet affreux ſpectacle, ceux même de ſes ſujets qui lui avoient toujours été fideles, ſans toutefois quitter le ſchiſme, lui dirent, en lui faiſant contempler ces cadavres : Ce n'eſt pas des infideles, ni des ennemis de la nation que nous avons ainſi prodigué le ſang ; ce ſont-là nos freres, ce ſont des chrétiens comme nous, & des chrétiens illuſtres en grand nombre. Le Roi parut attendri. L'Impératrice, le prince héritier & la plupart des ſeigneurs ſaiſirent ce moment pour parler

en faveur de la religion du pays, qu'ils représenterent comme différant peu de la religion Romaine, comme conservant au moins tout ce qu'elle avoit d'essentiel, & confessant, avec elle, Jésus-Christ vrai Dieu & vrai homme. On obligea le patriarche de rétablir l'ancienne liturgie, & de se borner à corriger les principaux abus. L'Empereur accorda par édit une entiere liberté de conscience aux schismatiques, sans même en exclure les relaps. Cependant il ne rétracta point l'abjuration qu'il avoit faite; il persévera même dans la vraie foi jusqu'à sa mort, qui arriva quelques mois après ces nouvelles dispositions.

Il n'en fut pas ainsi de Faciladas, son fils & son successeur. Dès qu'il se vit maître, il fit éclater la secrete aversion qu'il avoit toujours conservée pour la religion Romaine. On ôta les églises aux missionaires. Les principaux des catholiques subirent la peine de mort, ou d'exil. Le premier secrétaire d'Etat fut du nombre des exilés. Zela-Christ, oncle du nouvel Empereur, fut chargé de chaînes, & amené devant ce prince, qui lui offrit de le rétablir dans ses

dignités, s'il vouloit renoncer à la religion des étrangers. Sans délibérer un instant, cet illustre confesseur refusa, d'une maniere à ôter toute envie de le tenter de nouveau. Il entendit avec joie prononcer l'arrêt de mort, que lui attira son refus. Cependant l'Empereur rougit de faire couler le sang de son oncle : mais il le relégua dans un affreux désert. Il fit chasser honteusement le patriarche, & tous les missionaires. Néanmoins le pere d'Almeida, évêque du titre de Nicée, & sept de ses confreres, résolus à souffrir les plus cruels tourmens plutôt que d'abandonner de nouveaux convertis à de si grands dangers, demeurerent dispersés dans les provinces de l'empire, & convertirent encore quantité d'Ethiopiens, dont plusieurs même endurerent le martyre. Tous les missionaires eurent successivement le même bonheur ; les peres Paëz & Pereïra, en 1635 ; l'évêque de Nicée, avec les peres Rodriguez & Francheschi, en 1638 ; les peres Brusi & Cardeïra, en 1640. Le pere Noguera, resté long-temps seul, fut enfin martyrisé, l'an 1653, avec le prince Zela-Christ, trop digne du martyre, pour en manquer la couronne.

Faciladas usa des moyens les plus rigoureux, pour empêcher que les prêtres Romains remissent jamais le pied dans ses Etats. La congrégation de la Propagande ne laissa pas d'y faire encore passer des Capucins : mais des sept qu'elle envoya, deux furent massacrés sur la route par des voleurs ; trois, arrêtés à Suaquem dans la Haute-Egypte, par le bacha Turc, y furent décapités, à la sollicitation de l'implacable Faciladas. Les deux autres, savoir le pere Cassien de Nantes & le pere Agathange de Vendôme, ayant pénétré jusqu'à la cour d'Ethiopie, y furent sur le champ mis à mort.

Le pere de Brédevent, jésuite François, entreprit encore de porter la foi en Ethiopie, vers l'an 1700, sous le regne d'Adiam Seghed, troisieme successeur de Faciladas. Les bonnes qualités de cet empereur, sa douceur & son humanité, son zele pour la justice, son goût pour les sciences, joint à une envie extraordinaire de s'instruire, & à quelque penchant pour la foi Romaine, donnoient tout lieu de bien espérer de cette nouvelle mission : mais le missionaire mourut des fatigues de

la route, avant d'être à ſon terme. Les regrets de l'Empereur, à la nouvelle de cette mort, mirent le comble à ceux des catholiques.

Enfin, les trois Franciſcains Allemands, choiſis par Clément XI, arriverent en Ethiopie, ſous le regne de Juſte, ſucceſſeur immédiat d'Adiam-Seghed. Ils avoient d'abord entrepris de faire la route par terre; mais voyant bientôt la grandeur des obſtacles auxquels tant d'autres miſſionaires avoient ſuccombé, ils changerent leur plan, ſans rien perdre de leur courage, & allerent s'embarquer ſur la Mer-Rouge. Leur navigation fut heureuſe; ils pénétrerent auſſi heureuſement dans l'Ethiopie, marcherent droit à Gondar qui en eſt la capitale, & furent reçus de l'Empereur, d'une maniere à faire croire qu'ils n'étoient pas venus ſans la participation de ce prince. Il les prit ſous ſa protection, il leur offrit des penſions & des terres, qu'ils refuſerent avec un déſintéreſſement, qui joint à leur vie pénitente l'édifia ſi fort, qu'il leur promit de les ſoutenir au péril de ſa propre vie. Il leur défendit ſeulement de prêcher en pu-

blic, dans la crainte de soulever les peuples. L'ouvrage que nous entreprenons, leur disoit-il, demande du temps & des ménagemens. Dieu lui-même, au lieu de créer le monde en un moment, ne l'a voulu faire qu'en six jours. L'appréhension du Prince n'étoit que trop fondée. A peine les missionaires eurent converti quelques personnes, quoiqu'assez secrétement, que les moines du pays, de concert avec quelques seigneurs, exciterent une violente sédition. Fidele à ses promesses, l'Empereur déroba les missionaires à la violence, & les fit transporter en lieu sûr, jusqu'à ce qu'il pût rétablir le calme: mais il fut presque aussi tôt attaqué d'une paralysie, qu'on eut tout lieu d'attribuer au poison.

On le chassa du palais, & l'on couronna un jeune homme du sang impérial, nommé David. Comme cet usurpateur vouloit se maintenir à la faveur de la sédition qui l'avoit porté sur le trône; un de ses premiers soins fut de se saisir des missionaires, qu'il fit emprisonner étroitement. Ils subirent ensuite un interrogatoire en sa présence. D'abord, on leur demanda pour-

quoi ils étoient venus en Ethiopie. Ils répondirent ingénuement, que c'étoit pour inſtruire les Ethiopiens dans la vraie foi de J. C. Quoi donc ! reprit l'Empereur extrêmement irrité, ne ſommes-nous pas de vrais chrétiens, moi & mes ſujets ? Il les condamna, ſans plus d'examen, à être lapidés. Néanmoins, un moment après, on leur offrit leur grace, s'ils vouloient recevoir la circonciſion, ſuivant l'uſage des Ethiopiens, & en profeſſer la religion. Ils rejetterent ces propoſitions avec une horreur & un courage, dont l'Empereur, qui ſe piquoit d'eſtime pour les gens courageux, fut ſi frappé, qu'il commua la peine de mort en exil. Mais les ſchiſmatiques furieux, & ſur-tout les moines s'en tenant à la premiere ſentence, traînerent les confeſſeurs dans une grande place, où ils furent aſſommés par huit ou dix mille perſonnes attroupées en tumulte. Ce fut un prêtre qui jetta la premiere pierre, en diſant anathême à quiconque n'en jetteroit pas au moins cinq.

Dans l'autre hémiſphere, ſous le ciel glacé du Labrador & du Canada, l'évangile faiſoit dans le même temps

des progrès admirables parmi les sauvages les plus barbares ; chez les Esquimaux, les Hurons, les Algonkins, les Abnakis, chez les Iroquois même, de tous ces antropophages les plus inhumains ; & en déclinant du nord au sud-oueſt, chez les Illinois, les Miamis, & une infinité d'autres peuples dont les noms sont à peine connus. Et ces hommes, qui dans l'infidélité n'en avoient que la figure, qui s'abandonnoient à des excès inconnus même aux bêtes ; dès qu'ils furent régénérés par la grace du baptême, ils parurent des hommes, des citoyens & des chrétiens accomplis, d'une innocence de vie si soutenue & si générale, que la plupart d'entre eux la portoient communément au tombeau. Avec cette innocence, ils avoient pour la foi catholique un attachement éclairé, surnaturellement sans doute, & qui doit passer pour un des plus grands prodiges. Quelle merveille en effet, que leur constance à rejetter, à peine convertis, les offres avantageuses que leur firent les Anglois leurs voisins, d'entrer avec eux en société de commerce & de religion ! Quel autre maître que l'Esprit-

Lettr. Edif. T. VI, pag. 189 & suiv.

Saint put leur perſurder, comme ils le reprocherent ſouvent à ces tentateurs importuns, qu'une religion ſans virginité, ſans ſacerdoce, ſans ſacrifice, & preſque ſans culte, ne valoit pas mieux que leur ancienne infidélité?

Ib d. p 175, 123 & ſuiv. Avec la vraie foi, ces hommes réduits peu auparavant à une vie purement animale, prenoient des ſentimens & des idées dégagés des ſens, un fond même de connoiſſances religieuſes, qui n'eſt pas commun dans nos meilleures paroiſſes d'Europe. Les chrétiens Illinois en particulier, naturellement ſpirituels à la vérité, & beaucoup moins barbares que les autres ſauvages, n'ignorent preſque aucun trait d'hiſtoire de l'ancien, ni du nouveau teſtament. Ils ſont parfaitement inſtruits de nos myſteres, & des devoirs du chrétien. On leur a donné dans leur langue un excellent catéchiſme, de bonnes méthodes pour entendre la meſſe, pour recevoir les ſacremens, pour les prieres du ſoir & du matin, pour faire toutes leurs actions d'une maniere méritoire; & toujours ils ont ces inſtructions préſentes à l'eſprit, où la pratique aſſidue qu'ils en font les grave de jour en jour plus profondément.

Hil. T. VII, p. 63 & ſuiv.

C'eſt le pere Gravier qui a fondé cette belle miſſion, avec des peines incroyables ; non pas que le pays ſoit auſſi rude que le reſte du Canada : c'eſt au contraire la partie la plus agréable & la plus fertile, au moins des contrées intérieures de l'Amérique ſeptentrionale. De grandes rivieres qui l'arroſent d'un bout à l'autre, des prairies plus fécondes que celles qui ſont le mieux ſoignées en Europe, de vaſtes & majeſtueuſes forêts, ſans compter les bocages qui d'eſpace en eſpace couronnent les collines, & promenent agréablement la vue ; tout cela fait un tableau ſi richement varié, qu'on le contemple toujours avec un nouveau plaiſir. Quoique cette contrée ſoit plus méridionale que la Provence, la chaleur y eſt beaucoup moins grande ; l'air y étant rafraîchi par les forêts, ainſi que par la quantité de rivieres & de ruiſſeaux, de lacs & d'étangs, dont elle eſt coupée. Le froid à la vérité y eſt plus grand, mais aſſez modéré néanmoins, pour que les hommes y aillent nuds, à la réſerve d'une eſpece d'écharpe qui leur couvre la ceinture. Les campagnes y ſont toutes couvertes de

bœufs ſauvages, de cerfs, de chevreuils, & d'autres bêtes fauves. On voit ſouvent, dans des prairies à perte de vue, quatre à cinq mille bœufs à la fois. Outre leur chair qui eſt extrêmement ſaine, ils fourniſſent un poil doux & friſé, auſſi propre que la laine à faire des étoffes de toute eſpece. Les cygnes, les outardes, les canards, les ſarcelles & mille autres oiſeaux aquatiques couvrent, tant les eaux que les rivages; & à peine fait-on une lieue dans les terres, qu'on trouve des troupes de deux à trois cents poules & coqs d'Inde, auſſi bons & plus gras que ceux qu'on éleve en France. Ils ſont communément du poids de trente à trente-ſix livres. On y trouve auſſi de bons fruits en abondance; & les marais ſont remplis de racines, dont quelques-unes ſont délicieuſes. En un mot, de toutes les contrées qui ſont compriſes ſous le nom de Canada, il n'en eſt point où regne une ſi grande abondance.

Mais que peut faire à la douceur de la vie la profuſion des biens de la nature, dans une terre ſans loix, ſans mœurs, & preſque ſans habitans? Dans

le beau pays des Illinois, qui s'étend, du nord au midi, auſſi loin que la riviere qui porte leur nom, & plus bas encore, ſur les deux rives du Miſſiſipi, où elle a ſon embouchure, c'eſt-à-dire ſur une longueur d'environ deux cents lieux, & ſur plus de cent en largeur; il n'y a que onze villages en tout, & trois ſeulement aſſez conſidérables pour mériter le nom de bourgades. Le plus avancé des trois vers le ſud, ſur les bords du Miſſiſipi, eſt à vingt-cinq lieues de celui du centre; & celui-ci à plus de cent lieues du troiſieme, qui eſt encore à huit cents lieues de Quebec. On eſt toutefois obligé d'aller ſans ceſſe de l'une de ces bourgades à l'autre, & d'avoir des rapports de premiere néceſſité avec la ville de Quebec, à travers ces eſpaces immenſes, où il n'eſt, ni hoſpice, ni route, & qui ſont perpétuellement infeſtés par des partis de ſauvages & d'antropophages. Souvent un miſſionaire eſt réduit à voyager, avec trois ou quatre néophytes, ſans autre fond pour leur ſubſiſtance que la chaſſe: ſi le gibier manque, il faut mourir de faim. Pour éviter ces inconvéniens, on

voyage, autant qu'il eſt poſſible, ſur les rivieres, avec des canots d'écorce qu'on tranſporte d'une riviere à l'autre : mais ces frêles eſquifs, dans les contrées ſeptentrionales, ſont ſouvent briſés par les glaces que charient les eaux. L'unique reſſource alors, c'eſt de ſauter de glaçons en glaçons, pour gagner, ſi l'on peut, le rivage.

C'eſt à ce prix qu'on procura la grace du ſalut aux Illinois qu'aux Akenſas, leurs voiſins ; mais elle fut ſi fructueuſe, qu'on la regarda comme ayant peu coûté. Ces bons ſauvages perſévérerent invinciblement dans la foi chrétienne, & dans leur attachement inviolable pour la nation qui la leur avoit portée : ils mépriſerent toutes les ſollicitations & toutes les menaces des autres ſauvages, conjurés dans la ſuite pour exterminer les colonies Françoiſes de la Louiſiane. C'eſt des François, répondirent-ils unanimement, ſans même délibérer, c'eſt des François que nous tenons la connoiſſance du Grand Génie, & la pratique de la priere qui conduit au vrai bonheur : toujours nous leur ferons un rempart de nos corps, quand on voudra les attaquer ; avant de parvenir juſqu'à

eux, il faudra nous passer sur le ventre, & nous frapper au cœur, avant de leur effleurer la peau. Nous écoutons avec respect, dirent-ils dans une autre occasion, les commandemens du grand Roi, notre pere; & plus encore les Robes-noires, quand elles nous portent la parole du Grand Génie, roi de tous les rois : car la meilleure de toutes les paroles, c'est qu'il faut toujours être attaché à la priere, comme à l'unique moyen d'être heureux dès ce monde, & de l'être infiniment davantage encore dans l'autre.

La Californie, région la plus reculée au couchant de l'Amérique, & presque détachée de ce nouveau monde lui-même, ne fut pas plus inaccessible que le plein continent à la lumiere de l'évangile. Elle y pénétra l'an 1697, avec les peres Picolo & Salvatierra. A la premiere vue de ces deux Espagnols, les naturels du pays s'imaginerent qu'on venoit s'emparer de la pêche des perles qui abondent sur leurs côtes; & sans rien écouter que leur terreur panique, ils firent pleuvoir des nuées de fleches & de cailloux, dont le ciel put seul préserver ses ministres.

Lettr. Edif. T. VIII, p. 53 & suiv.

Mais comme ces peuples, avec un esprit vif & un caractere de droiture, saisissent fort bien les raisons qu'on leur présente, & se rendent avec docilité quand on les a convaincus; sitôt qu'on leur eut fait sentir les extravagances de l'idolatrie, & le bonheur souverain qu'on tendoit à leur procurer par le christianisme, ils accoururent en foule pour demander le baptême, & ils se rendirent extrêmement assidus aux instructions, qu'on leur dit nécessaires pour les y disposer. La légéreté qui leur est commune avec tous les sauvages, faisoit craindre, malgré tout leur empressement, qu'ils ne vinssent à retourner à leurs superstitions. Ainsi, on les retint deux ans au rang des catéchumenes, à l'exception d'un certain nombre d'enfans qui ne quittoient presque pas les missionaires, & qui chaque jour leur demandoient le baptême avec des instances & des larmes si attendrissantes, que l'on crut pouvoir sans danger se relâcher à leur égard de la rigueur des regles. On baptisa aussi quelques malades & quelques vieillards, dans la crainte d'une mort prochaine.

Après cette premiere ébauche de mission, les deux zélés pasteurs se répan-

dirent dans cette grande presqu'île, le pere Salvatierra vers l'orient, & le pere Picolo du côté de l'occident, afin de recueillir toutes les brebis disperſées qu'ils pourroient incorporer au troupeau de l'Eternel Paſteur. Ce ne fut pas ſans regrets & ſans amertume, que ces apôtres de J. C. virent l'un des plus beaux pays du monde, ſoumis depuis tant de ſiecles à l'empire de Satan. Ils trouverent de vaſtes plaines, de riantes vallées, d'immenſes pâturages, des montagnes bien boiſées, de belles ſources d'eaux vives, des rivieres & des fleuves qui fourmillent de poiſſon, ainſi que les mers où ils ſe déchargent. Pour ce qui eſt de la nature du terroir, la terre y eſt ſi fertile, que bien des arbres & des arbuſtes y portent du fruit trois fois l'an. Dans preſque toutes les ſaiſons, on trouve de groſſes piſtaches de pluſieurs eſpeces, des figues de toutes couleurs, & quantité de fruits délicieux qu'on ne trouve que là. C'eſt la même abondance pour les légumes; & ceux d'Europe y réuſſiſſent auſſi bien que ceux du pays. Il y a quatorze eſpeces de grains dont les hommes ſe nourriſſent, ſans compter les racines de beaucoup de

plantes, dont l'on fait des pâtes & du pain. Outre les animaux connus en Europe, & bons à manger, comme les cerfs, les lievres, les lapins, des perdrix d'un goût exquis & en grand nombre, les oies, les canards, les pigeons; il y en a beaucoup d'autres, dont les plus remarquables ſont deux eſpeces de moutons fort grands: la chair en eſt délicate, & ils ont beaucoup plus de laine que les nôtres.

Au milieu de cette abondance que la terre fournit d'elle-même, les Californiens preſque nuds, & la plupart contens de ce qui ſuffit pour vivre, enviſagent tout le reſte avec indifférence. Le pays eſt néanmoins très-peuplé, tant par la grande ſalubrité de l'air qui le préſerve des maladies les plus communes ailleurs, que par ſon aſſiette iſolée, hors d'atteinte aux ſauvages errans qui déſolent ſans ceſſe le reſte de l'Amérique. On avance rarement deux ou trois lieues dans les terres, ſur-tout vers le nord, ſans trouver des habitations compoſées de vingt, trente, quarante & cinquante familles. Cependant ils n'ont point de maiſons: l'ombre des arbres les défend

des ardeurs du soleil pendant les jours sereins ; pour la nuit & les mauvais temps, ils se font un couvert de feuillage plus épais ; & durant l'hiver, ils se tiennent renfermés dans des caves. L'occupation la plus ordinaire des hommes, aussi bien que des femmes, c'est de filer une espece de coton qu'ils tirent des gousses de certains fruits, ou de longues herbes filandreuses, que la nature leur fournit encore à moindres frais.

En cinq ans, les deux missionaires formerent trois missions, & en ébaucherent une quatrieme. La premiere, appellée Notre-Dame de Lorete, comprenoit neuf peuplades ; celle de Saint-François Xavier en avoit onze ; celle de Notre-Dame des Douleurs n'avoit que trois bourgades, mais extraordinairement peuplées. La quatrieme, nommée S. Jean de Londo, quoiqu'imparfaite, en comprenoit déjà cinq, sans même compter deux habitations nouvellement découvertes, & qu'on s'appliquoit sans relâche a instruire. Voilà ce que firent deux missionaires en cinq ans, au bout desquels il fallut nécessairement envoyer des coopéra-

teurs pour seconder leur zele, dont toute l'activité ne pouvoit plus absolument suffire à la multitude des catéchumenes. Les chapelles bâties en premier lieu ne suffisant plus par la même raison, on éleva de grandes églises en murs de brique, avec des couvertures en planches émincées & lustrées avec art, pour tenir lieu d'ardoises, & répondre à la dignité du reste de l'édifice.

Ibid. p. 39 & suiv. En cette même année 1697, l'évangile fit les mêmes progrès, mais d'une maniere bien plus merveilleuse encore, à l'autre extrémité du nouveau monde. C'est l'ouvrage visible de la main seule de Dieu, que la conversion des Canisiens en particulier. Ces féroces barbares, enfoncés dans les forêts & les montagnes impraticables du Pérou le plus reculé, n'avoient ni religion, ni superstition. Quoiqu'ils eussent des idées, même assez particulieres, de l'Etre Suprême, ils ne rendoient d'honneur, ni à Dieu, ni aux démons, ni à aucun être visible ni invisible. Ils alloient entiérement nuds, hommes & femmes indistinctement, & confondus ensemble. Ils n'avoient aucune apparence de loix, nulle forme de gouver-

nement, point de demeure fixe, & point d'autre habitation que leurs forêts, où chaque mere avec ses petits, avoit à l'écart sa taniere, ou son hallier, comme les animaux les plus insociables. Leur regard farouche & vraiment sinistre, annonçoit lui seul toute leur férocité. Ils se faisoient des guerres affreuses les uns aux autres, & ils mangeoient presque vifs, les prisonniers qui tomboient entre leurs mains.

Le pere Stanislas Arlet, sans nulle escorte, sans autre suite que le peu de néophytes nécessaires pour lui servir de guides & d'interpretes, osa marcher à ces forêts abhorrées. A l'instant, douze à quinze cents sauvages, armés de fleches & de javelots, volerent à sa rencontre. Heureusement, ils n'avoient jamais vu, ni chevaux, ni hommes habillés. Au premier aspect du missionaire, qui n'étoit pas encore descendu de cheval, l'arc & les fleches leur tomberent des mains : ils prenoient le cheval & l'homme, avec tout l'équipement, pour un seul & même animal ; & la rencontre d'un monstre si nouveau dans leurs forêts, leur imprima un saisissement, qui les rendoit immo-

bises. Un des interpretes dissipa leur terreur, en leur faisant comprendre, qu'au lieu de monstres malfaisans, c'étoient des hommes comme eux, & de tendres freres, qui venoient de l'autre bout du monde, afin de leur apprendre à servir le Maître Suprême, & leur faire part de la félicité qu'il destine à ses serviteurs. Il ajouta quelque instruction des plus à leur portée, touchant l'immortalité de nos ames, l'éternité des récompenses futures, & les brasiers épouvantables, auxquels ils ne pourroient échapper, s'ils fermoient les yeux à la lumiere qu'on leur apportoit de si loin.

C'étoit le moment de la grace pour ce malheureux peuple. Cette légere instruction les pénétra jusqu'au fond du cœur; & depuis ce moment, des troupes nombreuses ne cesserent d'accourir au pere de leurs ames. Ils le recherchoient, ils le suivoient par tout, comme les brebis suivent les pas du pasteur; & ils ne le quittoient que pour aller chercher d'autres ouailles, qu'ils lui ramenoient par milliers. Bientôt six nations fort peuplées, ou plutôt les habitans nombreux de six grandes forêts

envoyerent leurs députés lui demander son amitié, l'assurer de la leur, & lui promettre de l'accompagner & de se fixer par-tout où il lui plairoit. Il ne tarda point à faire son choix. Cette chrétienté nouvelle fut établie dans un canton fertile, commode & agréable, autant que pouvoit l'être un désert. Elle a au levant & au midi, une plaine de plusieurs lieues d'étendue, couverte çà & là de grands palmiers, qui annonçoient la bonté du terroir. Du côté du septentrion, elle est bornée par une riviere considérable & très-poissonneuse. A l'occident, ce sont des forêts d'arbres odoriférans, mais d'une grandeur extraordinaire, & très-propres à la construction. On y trouve des cerfs, des sangliers, & toute sorte de gibier. C'est de la forêt & de la riviere, qu'on tire toutes les subsistances. On ne voit dans cette mission, ou du moins on n'y vit longtemps de pain & de vin, que ce qu'il en falloit pour la messe. La bourgade, où chaque famille a sa maison, est partagée réguliérement en rues & en places publiques. Il n'y eut d'abord qu'une grande chapelle : mais ces bons

ſauvages n'eurent point de repos, qu'ils n'euſſent bâti au Maître Suprême, c'eſt ainſi qu'ils nomment Dieu, une maiſon plus digne de lui.

Voici, dans un ſeul trait, la ſûre garantie de leur converſion ſolide & ſincere, autant qu'elle avoit été prompte. On ſait quel obſtacle mettent communément à la converſion de ces barbares la pluralité des femmes & les excès de l'incontinence, qui avoient réduit les Caniſiens, plus que tous les autres ſauvages, à la condition des brutes & des monſtres. Toutefois, au premier diſcours que le miſſionaire leur fit à ce ſujet, avec toute la réſerve que demandoit la délicateſſe de la matiere, la peuplade entiere, à l'exception de trois familles, ſe réduiſit ſur le champ au terme de la chaſteté conjugale & ſtrictement chrétienne. Il n'en coûta pas davantage pour les corriger de l'ivrognerie, vice également enraciné parmi eux, & facilité par l'abondance des fruits & des racines qu'ils ont ſous la main, pour faire, au moyen d'une courte fermentation, une boiſſon forte & très-capiteuſe. Un des premiers ſoins fut de parer

à

à l'indécence & à l'immodeſtie. Les femmes apprirent à filer, à faire la toile & les vêtemens : mais en attendant le fruit de leur travail, les hommes auſſi bien que les femmes, ſe ſervirent comme ils purent, de feuilles & d'écorces pour ſe couvrir. Le changement s'opéra dans toutes les parties de leur être, & toujours avec rapidité. En moins d'un an, ils prirent de grands ſentimens, non ſeulement d'humanité, mais de cette bienfaiſance généreuſe & ſur-humaine qui mérite le nom de charité. Ils pratiquerent la civilité même, & une maniere de politeſſe. Ils s'entre-ſaluoient affectueuſement à chaque rencontre ; ils ſe faiſoient les uns aux autres mille offres cordiales de ſervices. Les étrangers qu'ils alloient autrefois, comme le tigre ou l'hyene en embuſcade, guéter à leur paſſage pour les dévorer ; ils les recherchoient & les attiroient dans leur peuplade, pour exercer à leur égard une hoſpitalité auſſi libérale que le permettoient leurs petites facultés. Des exemples ſi touchans ne pouvoient pas manquer d'avoir des imitateurs. Auſſi la nation particuliere des Caniſiens ne fut

pas la seule qui fit admirer dans ces cantons, & la force de la grace, & la célérité de ses triomphes. Dix ans après que la foi y eut été portée, déjà l'on comptoit plus de quarante mille barbares, de naturel à peu près semblable, qui avoient reçu le baptême, & qui l'honoroient généralement par des vertus dont il reste peu d'exemples parmi les domestiques de la foi.

Nous n'entreprendrons pas de rapporter toutes les merveilles que la parole du salut opéra vers le même temps, parmi les peuples innombrables du nouveau monde. A peine avons-nous présenté quelques traits de détail, pour caractériser au moins chaque genre de mission; & déjà les bornes respectives de nos matieres diverses sont presque franchies. Où ne meneroit donc pas un détail entier? Où ne meneroit pas le dénombrement seul des nations, soit converties, soit simplement évangélisées, depuis le golfe du Mexique jusqu'aux terres de Magellan? dans tout le cours du Maragnon & de l'Orevonque, de quinze à dix-huit cents lieues? dans les marais & les montagnes impraticables des Moxes, des Chi-

quites, des Baures, des Chiriguanes même, réputés si long-temps incapables de christianisme? Et au delà du Tucuman, dans les sables stériles qui s'étendent au sud-est, depuis le Chili jusqu'au voisinage des Patagons? sans compter encore les Guaranis, les Pareſies, les Pignocas, les Guates, les Guapſes & tant d'autres anthropophages, dont I, forma, sous le pontificat d'Innocent XI, l'incomparable chrétienté du Paragua, qui déjà, sous le pontificat suivante offrit à l'Eglise étonnée le spectacle d'une innocence & d'une ferveur inconnue depuis les temps apostoliques.

Fin du vingt-troisieme Volume.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1676 jusqu'à l'an 1700.

TOME VINGT-TROISIEME.

PAPES.

CCXXXVIII. INNOCENT XI, mort le 12 Août 1689.

CCXXXIX. Alexandre VIII, élu le 6 Octobre 1689, mort le premier Février 1691.

CCXL. Innocent XII. 12 Juillet 1691. 27 Septembre 1700.

SOUVERAINS.

EMPEREURS.

LÉOPOLD I. . . . . .

ROI DE FRANCE.

Louis XIV.

ROIS D'ESPAGNE.

Charle II, mort en 1700.
Philippe V. . . . . .

ROIS D'ANGLETERRE.

Charle II, 1685.
Jaque II. . . . . .

ÉCRIVAINS

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

JEAN DE LAUNAY, docteur de Paris, mort en 1678. Les ouvrages de ce laborieux & savant Ecrivain rempliſſent dix volumes *in-folio*, ſur les matieres eccléſiaſtiques. Il a ſurtout beaucoup de lettres ſavantes. Il défend auſſi les libertés de l'Egliſe Gallicane avec beaucoup de force, & peut-être beaucoup moins de clarté, ou de préciſion. En général, ſon ſtyle n'eſt, ni orné, ni élégant, & ſon raiſonnement n'eſt pas toujours juſte; mais on eſt en quelque ſorte dédommagé de ces défauts, par la riche variété des matieres, & par la profondeur de l'érudition.

François Combefis, Dominicain, 1679. On a de lui, entre autres ouvrages, les éditions

ÉCRIVAINS NOVATEURS.

ANTOINE ARNAUD, mort en 1694. Il ſuffit de le nommer.

Pierre Nicole, Guillaume Wendrock, & Paul Irénée, ſont toujours le même perſonnage, dont les deux derniers noms marquent la juſtice qui fait placer ici le premier. L'ouvrage de Wendrock eſt une traduction latine des Lettres Provinciales, avec des notes encore plus mauvaiſes que le texte. L'ouvrage d'Irénée contient la même doctrine, ainſi que les Lettres imaginaires, & bien d'autres écrits de cet auteur clandeſtin, mais non pas anonyme, puiſqu'il avoit au moins trois noms.

Michel Molinos, 1696, auteur d'un Quiétiſme, comparable à la doctrine cor-

& les versions de quantité d'auteurs ecclésiastiques Grecs, & une bibliotheque des Peres pour les prédicateurs, en huit volumes *in-folio*.

Charle le Cointe, prêtre de l'Oratoire, 1681. Ses principaux ouvrages sont ses Annales Ecclésiastiques de France, sa Bibliotheque sacrée, & son histoire des Bibles Polyglottes.

rompue des anciens Gnostiques. Ses écrits & sa personne ont été flétris par le S. Siége. Son principal ouvrage est celui qui a pour titre, la Guide spirituelle.

Luc d'Acheri, Bénédictin, 1685. Cet Ecrivain, l'un des plus érudits de son siecle, s'est rendu principalement célebre par la grande collection qu'il a publiée sous le titre *de spicilege* : c'est un recueil de pieces & de monumens précieux, qui étoient restés jusques-là manuscrits. Il est enrichi de préfaces très-savantes, également judicieuses, & bien écrites.

Jean-Baptiste Cotelier, Bachelier, qu'ont égalé peu de Docteurs, 1686.

Il apporta une telle application à l'étude des antiquités ecclésiastiques, & une telle exactitude à ses recherches, qu'aucun savant ne l'a surpassé dans ce genre de connoissances. On a de lui la collection des ouvrages des Peres des temps apostoliques, & un recueil de plusieurs monumens de l'Eglise Grecque. Ces deux ouvrages sont accompagnés d'une bonne version latine, avec des notes courtes, mais exactes & bien conçues, où l'on trouve plus d'instruction & plus de vraie science, que dans les gros volumes de la plupart des commentateurs.

Louis Maimbourg, 16 6. Il a écrit l'histoire de l'Arianisme, des Iconoclastes, du Lutheranisme, du Calvinisme, des Pontificat de S. Léon & de

S. Grégoire, du grand schisme d'Occident, du schisme des Grecs, des Croisades & de la Ligue. Les Protestans dont il avoit peint la secte au naturel, l'ont décrié avec fureur; sur quoi bien des orthodoxes l'ont jugé d'abord, sans autre examen. Sans l'approuver en tout, on rend aujourd'hui beaucoup plus de justice à sa fidélité dans les citations. Ce qui empêche peut-être le plus de dissiper entiérement les fortes préventions qu'on avoit conçues contre lui, c'est la qualité de son style pompeux jusqu'à l'emphase, avec une surcharge de traits pittoresques, qui dans le genre grave de l'Histoire, ôtent à la vérité l'air de la vraisemblance.

Louis Thomassin, pieux & savant prêtre de l'Oratoire, 1695. Les suggestions de faux zélateurs lui avoient inspiré dans sa jeunesse quelque penchant pour les nouveautés proscrites; mais avec un cœur droit & un esprit juste, il ne tarda point à reconnoître ce piége, qu'il décria sans aucun respect humain. Il a donné une quantité d'ouvrages excellens, dont voici les principaux: Un grand traité de la discipline Ecclésiastique en trois volumes *in-folio*; trois tomes de dogmes théologiques; trois volumes de Mémoires sur la grace; un traité dogmatique des moyens propres à maintenir l'unité dans l'Eglise; les traités de la Puissance Ecclésiastique, de la vérité & du mensonge, du négoce & de l'usure, & plusieurs autres. En tous ces ouvrages, on remarque une érudition prodigieuse.

Antoine Pagi, cordelier, 1689. Nous avons de ce critique érudit, judicieux & l'un des plus clairvoyans de son siecle, un ouvrage en quatre volumes *in-folio*, où il suit année par année les Annales de Baronius, & en rectifie une infinité d'endroits, tant pour la chronologie, que pour l'exactitude des faits. L'ouvrage de Pagi a été regardé

comme un accompagnement ſi néceſſaire pour les Annales de Baronius, que les Italiens ont donné une édition de ces Annales, où ſont fondues les obſervations de ſon critique. Ce qui n'ôte rien au mérite de ce ſavant cardinal, dans l'entrepriſe immenſe duquel il n'eſt pas étonnant qu'il ſe ſoit gliſſé bien des inexactitudes.

Jean Gerbais, docteur de Paris, 1699. Son principal ouvrage eſt le traité latin des cauſes majeures des Evêques, où l'on remarque, comme dans ſes autres écrits, de l'érudition, de la ſagacité, de la force dans le raiſonnement, beaucoup & peut-être un peu trop de vivacité d'eſprit.

Le cardinal d'Aguirre, bénédictin, 1699. Ses principaux ouvrages ſont une hiſtoire des Conciles d'Eſpagne, qui eſt très recherchée; une collection des Conciles de la même nation; & une Théologie en trois volumes, tirée des œuvres de S. Anſelme.

Armand Jean le Bouthillier de Rancé, abbé réformateur de la Trappe, 1700. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de piété. Les plus remarquables ſont des Réflexions Morales ſur les quatre évangiles, un abrégé des devoirs des Chrétiens, des Inſtructions & des Maximes Chrétiennes, quantité de Lettres ſpirituelles, la traduction Françoiſe des œuvres de Saint Dorothée, un livre de la ſainteté & des devoirs de la vie monaſtique, & pluſieurs écrits ſur les Etudes Monaſtiques. Dans tous ces ouvrages, ſa piété n'ôte rien à la beauté, ni à l'aménité même de ſon ſtyle.
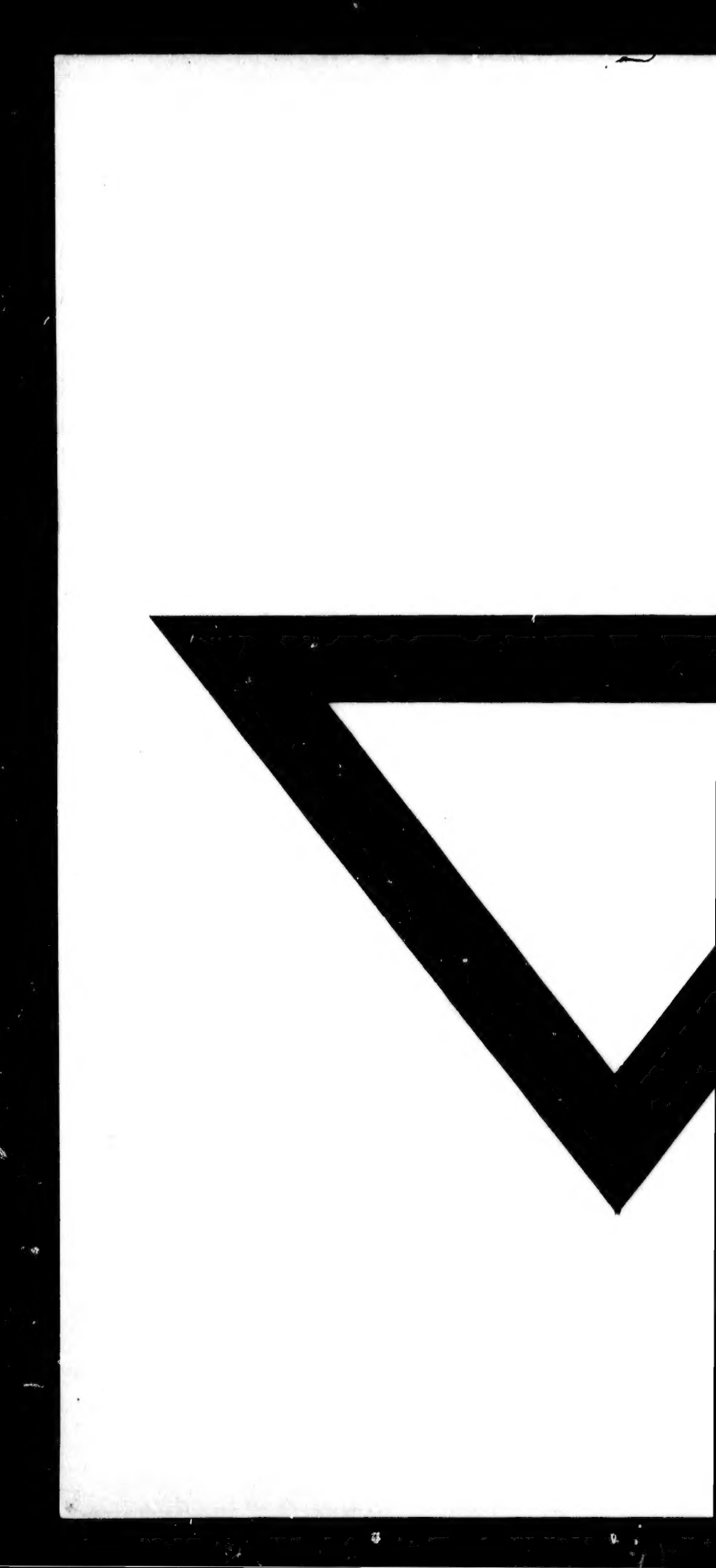
FIN.